Les « Justes parmi les Nations »
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Qui sauve une vie sauve l'humanité »

Récits de sauvetages durant la Seconde Guerre mondiale,
des exemples et une source d'inspiration pour les jeunes générations

Les « Justes parmi les Nations »
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Qui sauve une vie sauve l'humanité »

Récits de sauvetages durant la Seconde Guerre mondiale,
des exemples et une source d'inspiration pour les jeunes générations

Avertissements

Ce projet d'ouvrage sur les «Justes parmi les Nations» de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans une démarche pédagogique. En effet, il s'agit ici de transmettre aux jeunes générations le témoignage de l'engagement de ces individus, qui, dans l'une des périodes les plus sombres de notre histoire, ont pris des risques pour protéger les persécutés.

Il nous a semblé qu'un ouvrage axé sur l'histoire locale et qui rend compte des actions réalisées par les «Justes parmi les Nations» régionaux aurait une plus grande résonance chez les jeunes scolaires et contribuerait à les sensibiliser aux valeurs de courage, de solidarité et d'humanité dont ont fait preuve ces anonymes.

L'ouvrage présente donc l'ensemble des « Justes parmi les Nations » actuellement recensés dans les six départements. À vocation pédagogique, il comporte des indications sur les actes de ces « Justes parmi les Nations » durant la guerre, des témoignages émanant de leurs protégés, ainsi qu'une riche iconographie. Il est par ailleurs agrémenté d'éléments de contextualisation, rédigés avec l'appui d'historiens, afin d'apporter aux lecteurs une compréhension éclairée de ce pan de l'histoire locale.

Ce travail a été réalisé à partir des dossiers d'instruction constitués pour la nomination au titre de Juste parmi les Nations, conservés à l'Institut Yad Vashem de Jérusalem et au centre du Comité français pour Yad Vashem. Il est à noter que les informations constituant les dossiers d'instruction sont inégales, et que certains dossiers conservés exclusivement à Jérusalem n'ont pu être consultés intégralement, ce qui explique les écarts de traitement dans la restitution des actes de sauvetage présentés.

Certaines erreurs sont possiblement repérables dans cet ouvrage, les récits étant basés sur des témoignages réalisés parfois plusieurs années après les faits. Nous vous invitons à nous en informer.

Enfin, si vous avez connaissance d'une ou plusieurs actions de sauvetage réalisées envers des Juifs pendant l'Occupation par des personnes susceptibles de remplir les conditions d'attribution du titre de Justes parmi les Nations, même à titre posthume, n'hésitez pas à contacter le Comité français pour Yad Vashem qui se chargera de vous indiquer la procédure à suivre.

Crédits photographiques et sources documentaires

Sauf mention contraire, les photographies et documents présentés dans cet ouvrage sont issus d'archives privées transmises à l'Institut Yad Vashem Jérusalem ou au Comité français pour Yad Vashem.

Préfaces

Les « Justes parmi les Nations » sont ces femmes et ces hommes qui, aux heures les plus sombres de notre histoire, alors que l'Europe vivait sous la coupe d'une idéologie criminelle, ont su se lever pour tendre la main aux persécutés parce que Juifs. Ils opposèrent à cette négation absolue d'une commune humanité les valeurs d'humanisme qui sont au cœur de notre République. Ils furent de toutes confessions, de tous bords politiques, mais leurs actions montrent plus que toutes paroles à quel point ils portèrent haut nos valeurs.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, opérateur mémoriel de l'État, se doit de transmettre cette mémoire et à travers elle, ses valeurs qui ne sont rien de moins que les valeurs de notre République mises en œuvre à une époque où la simple expression de cette idée pouvait causer la mort.

Déjà, en 2009, l'ONACVG avait réalisé une exposition intitulée *« Désobéir pour sauver »,* qui traitait du sujet inédit des policiers et gendarmes français reconnus « Justes parmi les Nations ». En 2012, la Mission Interdépartementale Mémoire et Communication Centre réalisait également un livre sur *Les Justes parmi les Nations de la région Centre et leurs protégés*.

Cet ouvrage sur *Les Justes parmi les Nations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur* s'inscrit dans un travail de transmission et une lutte contre l'oubli que l'ONACVG réalise au quotidien, sur l'ensemble du territoire, avec des acteurs de mémoire(s) toujours plus nombreux, si utiles à la formation des citoyens de demain, à une époque si troublée.

« Nous sommes tous des Justes en puissance, il suffit de le vouloir » dit l'une d'entre eux. Je suis intimement convaincue que pour le vouloir encore, lorsque tout semble perdu, il faut se souvenir.

Rose-Marie ANTOINE
Directrice générale de l'ONACVG

Je suis profondément ému au moment d'écrire ces quelques mots à l'occasion de la publication d'un ouvrage qui fera date. Les documents historiques qu'il rassemble constituent un témoignage incomparable de cette période tragique de notre histoire, avec ses horreurs, ses malheureuses victimes, mais aussi ses héros.

Au fond, il y a dans les pages qui suivent comme une réponse à l'exigence de dire la vérité de l'histoire. Oui, comme le disait si justement Simone Veil, honorer ceux qui ont refusé de se plier à la fatalité de la volonté exterminatrice nazie, c'est aussi contribuer à rétablir l'histoire dans sa vérité. Pour ne pas oublier les trains, les camps, les souffrances et les morts, face aux bourreaux et aux lâches, le devoir de mémoire se doit d'honorer les Justes.

Parmi eux, provençaux, alpins et azuréens dont l'histoire est toute la trame de ce travail dont l'initiative revient à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Des hommes et des femmes qui, malgré les risques et malgré la peur, ont sauvé des vies. Sans même avoir en tête ce mot des Ecritures selon lequel « *sauver une vie, c'est sauver l'univers tout entier* », ils ont risqué la leur. Comme pour témoigner en anonyme que face au pire, la Résistance est un devoir.

Ils font la fierté de notre région, ils incarnent l'honneur de la France. Ce sont les Justes parmi les Nations, « *et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial et un nom qui ne seront pas effacés* » (Isaïe, Chapitre 56 verset 5).

Christian ESTROSI

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Il faut remercier l'ONACVG et sa directrice générale, Mme Rose-Marie Antoine, de cette heureuse initiative de réunir dans ce bel ouvrage l'histoire des Justes parmi les Nations de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces hommes et ces femmes, de toute origine, de tout âge, de toute condition, croyants ou non croyants, guidés par leurs convictions ou par simple humanité, ont ouvert leur cœur et leur porte au péril de leur vie et parfois de celles des leurs, en apportant une aide parfois éphémère, souvent durable, toujours spontanée et désintéressée à des femmes, des hommes et des enfants qu'ils ne connaissaient pas, simplement leurs semblables, menacés, pourchassés, traqués par les bourreaux nazis et leurs sinistres acolytes français pour la seule raison qu'ils étaient juifs.

Cet ouvrage sera une contribution importante à l'histoire tragique des pages les plus sombres de notre histoire nationale, en rappelant qu'il s'est trouvé des gens ordinaires pour être une étincelle de lumière dans la nuit qui engloutissait les Juifs de France, 320 000 êtres humains auxquels les nazis avaient promis l'anéantissement.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, où les réfugiés de la zone Nord étaient si nombreux, à Marseille et sur tout le littoral, où les troupes d'occupation étaient si nombreuses, à Nice, devenue un piège après l'arrivée des nazis et du sinistre Aloïs Brunner le 9 septembre 1943, ces héros ordinaires, honorés par Yad Vashem, mais aussi tous les anonymes jamais reconnus Justes parmi les Nations ont, comme le dit le Talmud, chacun « *en sauvant une vie, sauvé l'humanité tout entière* ».

Notre gratitude leur est éternelle et restera ineffaçable.

Pierre-François Veil

Président du Comité Français pour Yad Vashem

Propos introductifs

Qui sont les « Justes parmi les Nations » ?

« Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial « Yad » et un nom « Shem » qui ne seront pas effacés » (Isaie 56.5).

Le 19 août 1953 est créé, à Jérusalem, l'Institut Commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah, Yad Vashem.

En 1963, une Commission présidée par un juge de la Cour Suprême de l'État d'Israël est alors chargée d'attribuer le titre de « Juste parmi les Nations », plus haute distinction civile décernée par l'État hébreu à des personnes non juives qui, au péril de leur vie, ont aidé des Juifs persécutés durant la Seconde Guerre mondiale.

Les personnes ainsi distinguées doivent avoir procuré, au risque conscient de leur vie, de celles de leurs proches, et sans demande de contrepartie, une aide véritable à une ou plusieurs personnes juives en situation de danger.

Les personnes sauvées doivent en témoigner par écrit en constituant un dossier complété si possible par d'autres témoignages et documents et l'envoyer au Comité français pour Yad Vashem. Ces dossiers sont alors pré-instruits et transmis à Jérusalem.

Jardin des Justes à Jérusalem

Médaille décernée
aux Justes parmi les Nations

Une fois le titre de Juste parmi les Nations attribué, le Comité français pour Yad Vashem organise une cérémonie officielle au cours de laquelle un représentant de l'Ambassade d'Israël en France remet aux « Justes parmi les Nations » ou à leurs ayants droit, une médaille gravée à leur nom ainsi qu'un diplôme d'honneur. Leurs noms sont inscrits sur le mur d'honneur du Jardin des « Justes parmi les Nations » de Yad Vashem, à Jérusalem.

Les noms des « Justes parmi les Nations » français sont également inscrits à Paris, dans l'Allée des Justes située près du Mémorial de la Shoah, rue Geoffroy l'Asnier.

En Au 1er janvier 2016, 3 925 individus ont été reconnus « Justes parmi les Nations » en France, dont 317 personnes ayant agi dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

À leurs côtés, nous devons également rendre hommage à tous ceux qui ont souhaité rester anonymes, jugeant parfois qu'ils ne méritaient pas de reconnaissance particulière, de distinction exceptionnelle, et à tous ceux dont l'action de sauvetage, faute de témoignages, restera méconnue. C'est la raison pour laquelle Yad Vashem a érigé un monument «au Juste inconnu» sur l'allée des Justes à Jérusalem.

Ces « Justes parmi les Nations », reconnus ou inconnus, ont ouvert leur porte, fourni de faux papiers, caché, ou aidé à fuir des hommes, des femmes et des enfants, persécutés pour le seul fait d'être nés juifs.

Le 18 janvier 2007, le Président Jacques Chirac a fait inscrire dans la Crypte du Panthéon leur action collective par ces mots : « (...) bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, les valeurs de justice, de tolérance et d'humanité ».

L'hommage rendu aux « Justes parmi les Nations » revêt une signification éducative et morale : éducative, car les Justes prouvent que, même dans des situations d'intense pression physique et idéologique, la résistance est possible et que l'on peut s'opposer au mal dans un cadre collectif ou à titre individuel ; morale, car la reconnaissance envers ceux dont la conduite est exemplaire est un devoir.

תעודת כבוד
Diplôme d'Honneur

LE PRÉSENT DIPLÔME ATTESTE QUÉN SA SÉANCE DU LA COMMISSION D'HOMMAGE AUX JUSTES DES NATIONS, NOMMÉE PAR L'INSTITUT COMMÉMORATIF DES MARTYRS ET DES HÉROS YAD VASHEM, SUR LA FOI DES TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR ELLE A RENDU HOMMAGE ET DÉCERNÉ LA LA MÉDAILLE DES JUSTES PARMI LES NATIONS À

QUI AU PÉRIL DE VIE SAUVÉ DES JUIFS PERSÉCUTÉS PENDANT LA PÉRIODE DE LA SHOAH EN EUROPE. NOM HONORÉ À TOUT JAMAIS, GRAVÉ SUR LE MUR DES JUSTES DES NATIONS AU MÉMORIAL YAD VASHEM À JERUSALEM.

Jérusalem, Israël

Diplôme décerné
aux Justes parmi les Nations

La persécution des Juifs de France (1940-1944)

Lors de la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, en septembre 1939, on estime la population juive présente en France à environ 300 000 personnes. Cette population a déjà été renforcée depuis le milieu des années 1930 par l'arrivée d'Allemands, d'Autrichiens, de Tchécoslovaques fuyant la montée du nazisme et des persécutions dans leur pays d'origine. En 1939-1940, de nouveaux réfugiés arrivent en France, en réaction à l'invasion allemande de la Pologne, de la Belgique, du Luxembourg ou encore de la Hollande.

Les années 1930 correspondent par ailleurs à une période de montée de l'antisémitisme en France. En effet, la crise économique dans laquelle sont plongés les pays d'Europe à partir de 1929, ainsi que la montée du nazisme en Allemagne, participent au renouveau d'un sentiment xénophobe et antisémite en France, renforcé par la vision de l'arrivée massive de nouveaux réfugiés. Dans de nombreux discours et publications de l'entre-deux-guerres, Juifs et étrangers sont alors désignés comme responsables de tous les maux de la société, notamment du chômage et des difficultés économiques.

1940 : L'Occupation, Vichy et les débuts d'une législation antisémite

Le 22 juin 1940, la France, défaite sur le plan militaire, signe l'armistice avec l'Allemagne nazie. Selon ses conditions, le territoire français est séparé en deux zones, l'une occupée par l'armée allemande au nord, l'autre, au sud de la ligne de démarcation, dite « libre » et placée sous autorité française. La convention d'armistice prévoit également la livraison, par le gouvernement français, de tous les ressortissants allemands ou autrichiens internés en France depuis septembre 1939.

Le 10 juillet 1940, le vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain marque la fin de la IIIème République et la naissance de l'État français. Le régime de Vichy entend mener une « Révolution nationale » devant correspondre au redressement et à l'assainissement de la Nation. De ce fait, le gouvernement de Vichy met en place une politique d'exclusion des individus jugés « nuisibles » ou « indésirables ».

En zone occupée, les Allemands instaurent rapidement une législation antisémite. La première ordonnance allemande, en date du 27 septembre 1940, donne une définition de l'appartenance à la religion juive et demande à l'administration française le recensement des personnes définies comme tel. La seconde ordonnance allemande, du 18 octobre 1940, pose le cadre de la spoliation des entreprises et des commerces juifs qui doivent également être recensés dans la zone sous autorité allemande.

Dès l'automne 1940, le gouvernement de Vichy choisit également d'instaurer une politique d'exclusion contre les Juifs et édicte une série de mesures antisémites, applicables en zone libre comme en zone occupée. Dès le 22 juillet, en promulguant un décret-loi, le gouvernement permet de réviser les naturalisations établies depuis 1927. Le 3 octobre 1940, le premier « statut des Juifs », publié au Journal Officiel du 18 octobre, donne une définition juridique du « Juif ». Cette même loi lui interdit également l'accès à la fonction publique et à diverses professions, telles que les métiers de la presse ou du cinéma. La liste des interdictions professionnelles ne cesse ensuite de s'élargir, décret après décret. Le 4 octobre, la loi sur « les ressortissants étrangers de race juive » autorise les préfets à assigner à résidence ou à placer dans des camps spéciaux les Juifs, étrangers ou apatrides, présents sur leur territoire. Le 7 octobre, les Juifs d'Algérie sont déchus de leur nationalité française par l'abrogation du décret Crémieux de 1871.

À la suite de ces premiers textes et mesures, la rencontre entre Hitler et Pétain à Montoire le 24 octobre 1940 marque symboliquement le début de la collaboration d'État entre le gouvernement de Vichy et l'Allemagne nazie.

1941 : L'aggravation des mesures et les premières rafles

C'est dans le cadre de cette politique de collaboration que Vichy va organiser, souvent avec zèle, sa politique d'exclusion et son appareil répressif, notamment à l'encontre des Juifs de France. Le 29 mars 1941, un décret porte création d'un Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ). Cet organisme, créé à la demande des Allemands, est confié à Xavier Vallat qui revendique un « antisémitisme d'État ». Le CGQJ est chargé d'élaborer et de faire appliquer une législation antisémite dans les deux zones, et d'organiser l'« aryanisation » économique des entreprises et biens juifs.

Le 2 juin 1941, l'État français promulgue un deuxième « statut des Juifs » et ordonne le recensement dans chaque département, qu'il soit situé en zone occupée ou en zone libre, des populations juives. La loi du 22 juillet 1941 organise quant à elle l'appropriation et la liquidation des biens juifs par le régime de Vichy. Le 29 novembre 1941, sur demande allemande, l'ensemble des organisations juives sont légalement dissoutes et remplacées par l'Union générale des Israélites de France (UGIF), seul organisme représentatif devant les pouvoirs publics et placé sous le contrôle du CGQJ.

C'est également au cours de l'année 1941 qu'ont lieu les premières rafles sur le territoire français. Le 14 mai, la police française arrête plus de 3 710 hommes, des juifs étrangers, dans la région parisienne. Il s'agit de la « rafle du billet vert ». En effet, les individus arrêtés, identifiés grâce aux recensements organisés depuis septembre 1940, ont reçu une convocation de couleur verte les invitant à se présenter pour un examen de leur situation. Pensant qu'il s'agit d'une simple formalité administrative, beaucoup d'entre eux se rendent aux différents points de rassemblement et sont arrêtés avant d'être transférés aux camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Le 20 août 1941, plus de 4 000 hommes juifs, étrangers pour la plupart, sont arrêtés dans Paris par la police française, appuyée par les Allemands, qui boucle notamment le quartier du 11ème arrondissement. Les personnes arrêtées sont ensuite conduites au camp d'internement de Drancy, qui est ouvert à cette occasion. Le 12 décembre, 743 hommes, pour la plupart des notables juifs, sont arrêtés et conduits au camp de Royallieu, près de Compiègne.

1942 : Le tournant

Le 20 janvier 1942, dans la banlieue de Berlin, a lieu la conférence de Wannsee, réunion au cours de laquelle quinze hauts dignitaires nazis débattent de l'organisation de la « Solution finale à la question juive ». L'année 1942 marque ainsi une étape charnière dans la mise en œuvre de la déportation et de l'extermination des Juifs d'Europe. Elle correspond également, en France, aux premiers départs de déportés vers les camps de l'Est et aux premières grandes rafles organisées avec le concours du gouvernement de Vichy et des forces de l'ordre françaises.

Le 27 mars 1942, le premier convoi, constitué de 1 112 déportés, quitte les camps de Drancy et Compiègne-Royallieu à destination d'Auschwitz. Durant le printemps 1942, les autorités allemandes et françaises se rencontrent pour organiser l'arrestation et la déportation des Juifs de France. Le 5 mai, le général Karl Oberg est nommé chef supérieur de la SS et de la Police (HSSPF) en France. Il doit organiser les rapports avec les forces de l'ordre françaises et préparer la déportation des Juifs de France. Le 2 juillet 1942, les négociations, entamées depuis le mois de juin, aboutissent à la signature de l'accord Bousquet-Oberg. La participation des forces françaises à l'arrestation des Juifs, au transfert des Juifs de zone libre en zone occupée, et à leur déportation est alors validée. Le nombre de Juifs français à livrer est fixé par Berlin à 100 000 personnes pour l'année 1942. La déportation des enfants, qui n'est pas initialement exigée par les Allemands, est proposée par le chef du gouvernement de Vichy, Pierre Laval, en contrepartie de son refus de livrer à l'Allemagne des Juifs français. Acceptée par Eichmann, elle débute dès le mois d'août.

Parallèlement, des mesures visant à exclure les Juifs de la société française sont instaurées en France. À partir du 7 juin 1942, les Juifs de la zone occupée sont obligés, dès l'âge de 6 ans, à porter l'étoile jaune par application de l'ordonnance allemande du 29 mai 1942. À compter du 8 juillet, la fréquentation de certains lieux publics, comme les cafés, les cinémas ou les jardins, leur est interdite.

Les 16 et 17 juillet 1942, une rafle massive, opération nommée « Vent printanier », est organisée dans Paris et sa banlieue. Durant ces deux jours, la police française arrête près de 13 000 Juifs, étrangers et apatrides. Pour la première fois, cette rafle vise aussi bien les hommes, que les femmes et les enfants. Certains sont directement transférés au camp de Drancy, tandis que plus de 7 000 personnes sont parquées dans des conditions chaotiques au Vélodrome d'Hiver, le « Vel' d'hiv' », durant quatre jours avant d'être transférées dans les camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Mais les quotas fixés lors des négociations entre représentants français et allemands ne sont pas atteints. Le gouvernement de Vichy décide donc de livrer à l'Allemagne les Juifs, pour la plupart étrangers et apatrides, internés dans les camps ou présents dans les Groupes de Travailleurs étrangers (GTE) de la zone Sud. Entre le 26 et le 30 août 1942, une grande rafle est organisée simultanément dans 40 départements de la zone libre. Dès le début du mois d'août et durant plus d'un mois, les Juifs internés dans les camps de la zone Sud et ceux arrêtés lors de la rafle du 26 août sont transférés à Drancy, pour former des convois à destination de l'Est.

Plus de la moitié des personnes déportées depuis la France le sont au cours de ce second semestre 1942. Pour la première fois, les arrestations concernent des familles entières et touchent les enfants. C'est à la suite des grandes rafles de l'été 1942 que se font entendre les premières réelles protestations et indignations dans l'opinion publique quant au sort réservé aux Juifs.

1943-1944 : Les rafles se poursuivent

Depuis le 11 novembre 1942, en réaction au débarquement allié en Afrique du Nord, les Allemands occupent la zone dite « libre », jusqu'alors placée sous autorité du gouvernement de Vichy. Dans le sud-est de la France, une dizaine de départements sont placés, entièrement ou en partie, sous l'autorité des Italiens. Les Juifs installés dans cette zone d'occupation italienne, rejoints par des individus qui y trouvent refuge, bénéficient d'une protection relative accordée par ces occupants. Cependant, à compter du 8 septembre 1943 et de l'armistice entre les Alliés et l'Italie, les troupes d'occupation italiennes se retirent et l'ensemble du territoire est alors occupé par les Allemands.

Durant cette seconde phase de l'Occupation, des rafles sont d'abord menées dans les grandes villes, comme à Marseille en janvier 1943. Puis, la traque se poursuit dans les villes de moindre importance, jusque dans les campagnes. Depuis le 11 décembre 1942, une loi impose à tous les Juifs, y compris ceux de l'ex-zone libre, de faire apposer sur leurs cartes d'identité et d'alimentation le tampon « Juif », ce qui contribue à les identifier plus facilement. Les forces de l'ordre françaises se montrent cependant moins impliquées, les arrestations et les rafles étant de plus en plus le fait des seules forces allemandes, appuyée par la Milice. Les déportations se poursuivent malgré tout jusqu'à la Libération. Le dernier convoi de déportés quitte Drancy le 17 août 1944, à destination de Buchenwald.

Sur les 300 000 Juifs, français et étrangers, qui vivent en France en 1940, 76 000 sont déportés, pour la plupart au camp d'Auschwitz-Birkenau. Malgré ce tragique bilan, l'action menée par des œuvres caritatives, des organisations, juives et non juives, mais aussi par des initiatives spontanées et des engagements individuels, a contribué à la survie des trois quarts de la population juive présente en France au début du conflit.

Chronologie
La persécution des Juifs de France (1940-1944)

Les années 1930 : La montée des périls en Europe

Janvier 1933 : Arrivée d'Hitler au pouvoir en Allemagne. Premières mesures d'exclusion contre les Juifs du Reich.

Mars 1933 : Ouverture des premiers camps de concentration.

Septembre 1935 : Lois raciales de Nuremberg « pour la protection du sang allemand ».

9 novembre 1938 : La « Nuit de Cristal » : pogroms contre les Juifs des territoires du Reich.

1933-1939 : Afflux important en France de Juifs étrangers et apatrides fuyant l'antisémitisme et les persécutions de leurs pays d'origine.

3 septembre 1939 : Déclaration de guerre de la France à l'Allemagne.

1940 : L'Occupation et les débuts d'une législation antisémite

22 juin 1940 : Défaite militaire de la France face à l'Allemagne (armistice de Rethondes). La France est séparée en deux zones, l'une occupée par l'armée allemande, l'autre dite « libre ».

10 juillet 1940 : Philippe Pétain obtient les « pleins pouvoirs ». Naissance de l'État français qui met fin à la III ème République.

27 août 1940 : Abolition du décret du 21 janvier 1939 interdisant les attaques dans la presse portant sur l'origine ou la religion des personnes.

27 septembre 1940 : Première ordonnance allemande demandant à l'administration française de réaliser le recensement de la population juive en zone occupée.

3 octobre 1940 : Loi portant « statut des Juifs ». Pour la première fois, une loi française donne une définition juridique du « Juif » et lui interdit l'accès à la fonction publique et à diverses professions.

4 octobre 1940 : Loi sur « les ressortissants étrangers de race juive » autorisant les préfets d'assigner à résidence les étrangers de race juive ou à les interner dans des camps spéciaux.

7 octobre 1940 : Abrogation du décret Crémieux, les Juifs d'Algérie sont déchus de leur nationalité.

18 octobre 1940 : Seconde ordonnance allemande imposant le recensement de toutes les entreprises juives en zone occupée.

19 octobre 1940 : le préfet de Police ordonne d'apposer la mention « Juif » à l'encre rouge sur les cartes d'identité des Juifs résidants en zone occupée.

24 octobre 1940 : Rencontre entre Hitler et Pétain à Montoire marquant le début de la collaboration d'État avec l'Allemagne.

1941 : Aggravation des mesures et premières rafles

29 mars 1941 : Décret portant création d'un Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ).

14 mai 1941 : « Rafle du billet vert » : arrestation par la police française de 3 710 hommes juifs dans la région parisienne, transférés dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande.

2 juin 1941 : Deuxième « statut des juifs », loi promulguée par l'État français. Un recensement des juifs est alors organisé sur tout le territoire, notamment en zone libre. Les préfectures sont chargées d'établir trois fichiers : « Juifs français », « Juifs étrangers », « entreprises juives ».

22 juillet 1941 : Loi d'aryanisation du gouvernement de Vichy. Le CGQJ est autorisé à confisquer les biens juifs.

20 août 1941 : La police française encercle un secteur du 11ème arrondissement de Paris et rafle plus de 4 000 hommes juifs et étrangers qui sont ensuite internés à Drancy.

29 novembre 1941 : Loi instituant l'Union générale des Juifs de France (UGIF), les autres organisations juives sont dissoutes.

12 décembre 1941 : Rafle par la police française de 743 hommes, pour beaucoup des notables juifs, internés au camp de Compiègne-Royalieu.

1942 : Le tournant de l'été 1942

2 janvier 1942 : Directive du ministère de l'Intérieur du gouvernement de Vichy ordonnant un recensement des juifs établis en France depuis 1936.

20 janvier 1942 : Conférence de Wannsee dont l'objet est d'organiser la « solution finale à la question juive ».

27 mars 1942 : Départ, depuis Drancy et Compiègne, du premier convoi de déportés à destination d'Auschwitz.

7 juin 1942 : Obligation en zone occupée de porter l'étoile jaune pour tout Juif âgé de plus de 6 ans (application de l'ordonnance allemande du 29 mai).

8 juillet 1942 : 9ème ordonnance allemande interdisant aux Juifs de fréquenter de nombreux lieux publics.

2 juillet 1942 : Accords Bousquet-Oberg.

16 - 17 juillet 1942 : « Rafle du Vel' d'Hiv' » : grande rafle des juifs, hommes, femmes et enfants, à Paris et en banlieue, par la police française (plus de 13 000 personnes sont arrêtées).

26 - 28 août 1942 : Rafle de Juifs étrangers en zone Sud, menée conjointement dans 40 départements.

Août 1942 : Le gouvernement de Vichy livre aux Allemands les juifs étrangers et apatrides déjà internés dans les camps de la zone libre, ainsi que ceux arrêtés lors de la grande rafle organisée en zone Sud le 26 août 1942.

Du 17 juillet au 30 septembre 1942 : 33 convois partent de France à destination d'un camp d'extermination.

11 novembre 1942 : Les troupes allemandes et italiennes occupent la zone dite « libre » en réaction au débarquement allié en Afrique du Nord. Une dizaine de départements du sud-est est placée sous contrôle italien.

11 décembre 1942 : Loi obligeant tous les Juifs qui résident dans l'ex-zone libre de faire apposer le tampon « Juif » sur leur carte d'identité.

1943-1944 : Les rafles se poursuivent

22 – 24 janvier 1943 : Grande rafle de Marseille, plus de 1 600 personnes sont envoyées à Compiègne.

8 septembre 1943 : Les troupes d'occupation italiennes, qui jusque-là assuraient une protection relative aux Juifs réfugiés dans leur zone, se retirent à la suite de la signature de l'armistice avec les Alliés. La zone d'occupation italienne est envahie par les Allemands qui mènent de grandes rafles sur la Côte d'Azur.

6 avril 1944 : Rafle des enfants d'Izieu, par Klaus Barbie.

17 août 1944 : Le dernier convoi de déportés quitte Drancy, à destination de Buchenwald.

*Près de **76 000** Juifs, dont plus de **11 000** enfants, ont été déportés de France. Environ **2 500** personnes sont revenues des camps…*

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur durant la Seconde Guerre mondiale

Quelques repères...

Dès l'été 1940, de nombreux individus trouvent refuge en Provence. La région apparaît en effet comme un havre salutaire, notamment à la suite de l'armistice de juin 1940 et de la séparation du territoire en deux zones, dont l'une occupée par les Allemands. Située en zone dite « libre », bénéficiant d'un grand port en Méditerranée, celui de Marseille, qui offre l'opportunité d'un exil salvateur, elle accueille ainsi des milliers de réfugiés, des personnes ayant fui la montée des fascismes et des dictatures, les persécutions dans leur pays d'origine, ou encore l'avancée des troupes allemandes. C'est naturellement sur cette terre de Provence que naissent, très tôt, de nombreuses initiatives et que se forment des groupes pour venir en aide aux réfugiés, notamment ceux internés dans les camps du sud-est de la France, et contribuer au sauvetage des persécutés[1].

La région sous autorité du gouvernement de Vichy (juin 1940 – octobre 1942)

Durant la première période, où la région, située en zone libre, est placée sous autorité du gouvernement de Vichy, les Juifs, installés de longue date où récemment arrivés dans l'actuelle région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont confrontés à la législation de l'État français. S'ils ne sont pas concernés par les ordonnances allemandes qui, en zone occupée, aggravent la situation des Juifs de France, la législation antisémite proposée, dès l'automne 1940, par Vichy vise malgré tout à les distinguer et à les exclure du reste de la société.

Ainsi, la loi du 4 octobre 1940 sur « les ressortissants étrangers de race juive » autorise les préfets de département à assigner cette catégorie (distinction est alors faite entre Juifs français et étrangers) en résidence forcée ou à les placer dans des camps spéciaux. Assignations dans de nombreuses localités de la région, internements dans des camps, comme celui des Milles près d'Aix-en-Provence, ou encore dans des groupes de travailleurs étrangers (GTE), se multiplient.

Le premier choc que connaît la région est la grande rafle organisée à l'été 1942, à la suite des accords Bousquet-Oberg, le gouvernement de Vichy ayant consenti à la déportation des étrangers et apatrides de race juive, notamment ceux présents en zone libre.

Dès le début du mois d'août, les Juifs étrangers, présents dans les centres et camps d'internements, ou dans les GTE de la région, sont ainsi regroupés au camp des Milles avant leur transfert en zone occupée. Le 26 août 1942, une rafle à grande échelle, menée par la police française, est lancée dans chaque département. Les personnes arrêtées, regroupées à la Caserne Auvare de Nice ou au camp des Milles pour la région de Marseille, sont transférées au camp de Drancy (via Rivesaltes pour certains convois) avant d'être déportées à Auschwitz. Ces arrestations massives de l'été 1942, visibles par la population et visant les Juifs étrangers, engendrent les premières protestations officielles, notamment de la part des églises catholiques et protestantes.

1. Voir, à titre d'exemples, l'action du « réseau Marcel » (page 108), ou encore du « service André » (page 31) ; celles également d'individus engagés pour venir en aide aux personnes internées, aux persécutés, ou sauver les enfants menacés, à l'instar du Pasteur Manen (page 68), de Monseigneur Rémond (page 171), ou encore de Varian Fry (page 59).

Les occupations de l'actuelle région (novembre 1942 – août 1944)

À partir du 11 novembre 1942, en réaction au débarquement allié en Afrique du Nord, les Allemands envahissent la zone dite « libre ». La région Provence-Alpes-Côte d'Azur va alors connaître deux réalités bien distinctes, entre novembre 1942 et septembre 1943. En effet, une grande proportion de la région actuelle est placée sous autorité italienne, l'Italie fasciste de Mussolini demeurant l'alliée de l'Allemagne nazie. Cette zone d'occupation italienne recouvre totalement les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var. Elle couvre également la presque totalité du département de Vaucluse, à l'exception d'Avignon, et une fine frange du nord-est des Bouches-du-Rhône[2].

La zone d'occupation italienne devient, durant cette période, une nouvelle terre de refuge pour les Juifs persécutés. En effet, les autorités italiennes assurent une certaine protection aux Juifs présents sur ce territoire, s'abstenant d'appliquer nombre de mesures antisémites mises en place par les Allemands et les autorités de Vichy dans le reste de la France. Refusant de livrer les Juifs aux autorités allemandes et françaises, elles continuent toutefois d'appliquer une politique d'assignation à résidence pour certaines catégories, comme les Juifs étrangers[3]. Cette attitude bienveillante à l'égard des populations juives, motivée par une volonté d'indépendance vis-à-vis de l'Allemagne et d'autorité face à Vichy, provoque un nouvel afflux de réfugiés dans ces départements occupés par les Italiens.

Le quotidien des personnes vivant dans le reste de la région, notamment à Marseille où les Allemands ont pris leurs quartiers, va être radicalement modifié. La grande rafle de Marseille, opérée par les forces de police françaises entre le 22 et le 24 janvier 1943, donne une illustration dramatique de la participation de Vichy à la déportation des Juifs de la zone Sud, français et étrangers[4].

À partir de septembre 1943, à la suite de la capitulation italienne face aux Alliés, les Italiens se retirent et les Allemands occupent la totalité de la région. Pour les Juifs s'étant retranchés dans la zone d'occupation italienne, le refuge se transforme subitement en véritable nasse. L'arrivée à Nice d'Aloïs Brunner, le 10 septembre, marque le début d'une série d'arrestations sur la Côte d'Azur et l'instauration d'une traque systématique dans les départements occupés précédemment par les Italiens[5]. Les persécutions, les rafles, les arrestations et les transferts des Juifs vers Drancy, avant leur déportation vers les camps de l'Est, continuent dans tous les départements jusqu'à la Libération.

La particularité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur durant la Seconde Guerre mondiale est donc d'avoir connu trois périodes distinctes. Située en zone libre et placée sous autorité du gouvernement de Vichy après la défaite de juin 1940, ses habitants connaissent une situation particulière entre novembre 1942 et septembre 1943, une grande partie de la région étant placée sous l'autorité italienne, avant d'être intégralement occupée par les Allemands, jusqu'à la Libération[6].

2. Voir la carte sur les zones d'occupation en France, page 18.
3. Voir, à titre d'exemple, le cas de Saint-Martin-Vésubie, village situé dans les Alpes-Maritimes où de nombreux Juifs sont assignés à résidence (page 104).
4. Sur la rafle de Marseille, voir page 29.
5. Sur la période correspondant à la présence de Brunner à Nice, voir page 105.
6. Cette particularité explique pourquoi, dans les récits présentés dans cet ouvrage, on pourra remarquer que de nombreux Juifs persécutés suivent le même itinéraire : après un passage en zone « libre » pour fuir l'occupation allemande, nombre d'entre eux se réfugient dans la zone d'occupation italienne, notamment après les rafles de Marseille de janvier 1943.

Les occupations en France, 1940-1944

Légendes des cartes

- Territoires annexés au Reich
- Zone d'occupation italienne
- Territoires rattachés à l'administration militaire allemande de Bruxelles
- Zone occupée par les Allemands
- Zone de peuplement allemand
- Zone «Libre», sous autorité du gouvernement de Vichy
- Ligne de démarcation
- Zone militaire littorale interdite

Juillet 1940 - 11 novembre 1942

Selon les conditions d'armistice, la France est séparée en deux zones. L'actuelle région Provence-Alpes-Côte d'Azur est située en zone dite « libre », sous autorité du gouvernement de Vichy.

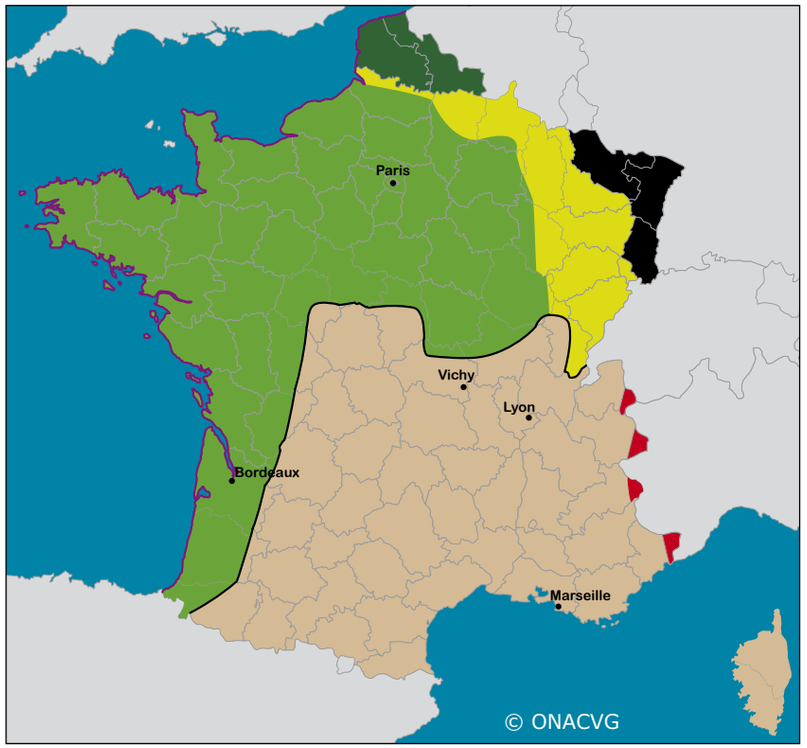

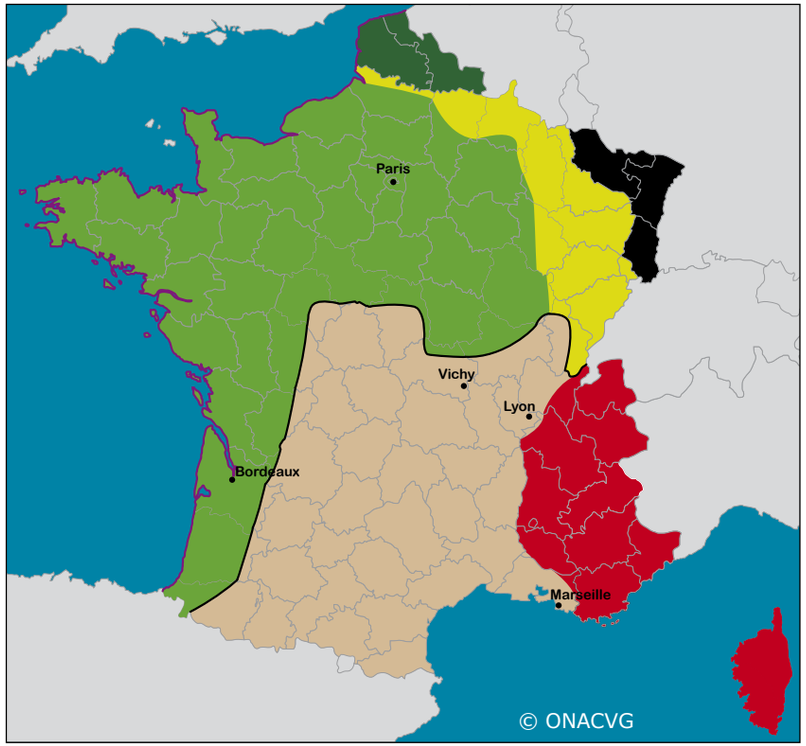

11 novembre 1942 - 8 septembre 1943

En réaction à l'opération Torch (débarquement allié en Afrique du Nord), les Allemands envahissent la majeure partie de la zone libre et occupent le sud de la France.
Une zone d'occupation italienne est définie par voie d'accords, l'Italie fasciste de Mussolini étant alliée à l'Allemagne nazie.

9 septembre 1943 - été 1944

À la suite de l'armistice entre l'Italie et les Alliés, les troupes d'occupation italiennes se retirent dans leurs frontières. Les Allemands occupent la totalité du territoire français, à l'exception de la Corse libérée en octobre 1943, jusqu'à la Libération, qui débute le 6 juin 1944.

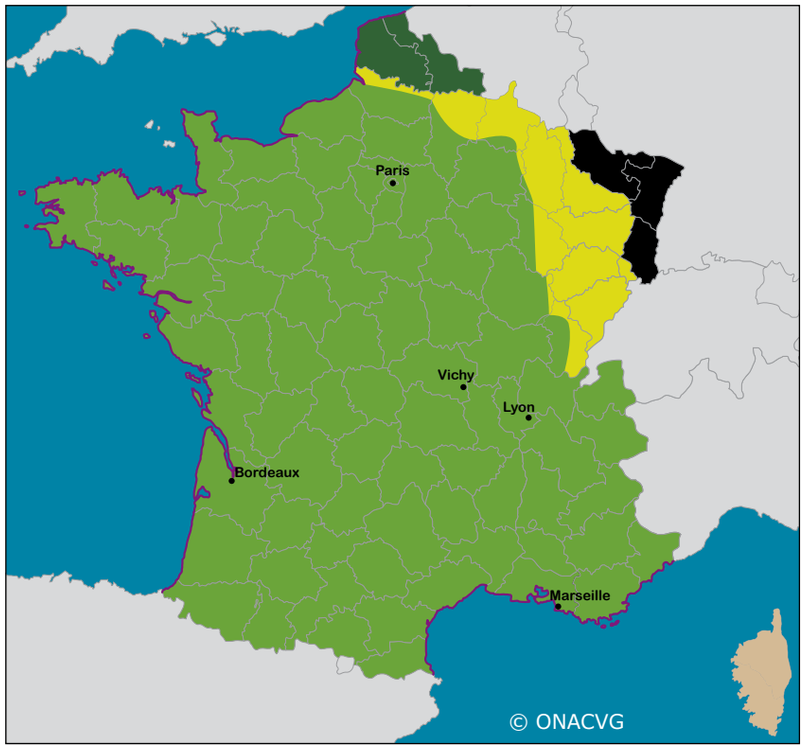

Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, 1940-1944

Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse (1940-1944)

Du refuge ...

Une importante communauté juive est installée de longue date à Marseille, mais également à Aix-en-Provence et Arles, avant même le début du conflit. La présence juive est plus éparse dans le Vaucluse, avec de petites communautés implantées à Avignon, Cavaillon, Carpentras ou encore Pertuis[1].

Au cours des années 1930, avec la montée des fascismes en Europe, des réfugiés, pour la plupart allemands et autrichiens, affluent en Provence, renforçant ainsi les communautés antérieures.

Mais c'est après l'armistice de juin 1940 et l'occupation de la zone Nord par les Allemands, que la Provence, et plus particulièrement Marseille, devient véritablement une terre de refuge. La cité phocéenne, ville ouverte sur la mer, est le dernier port en zone Sud où l'on peut embarquer pour l'étranger. Beaucoup de candidats à l'émigration, notamment des Juifs, français et étrangers, vont donc y affluer.

Le port de Marseille offre la possibilité d'un exil salvateur aux réfugiés, nombreux à affluer dans la cité phocéenne au début de la Seconde Guerre mondiale.
Sur cette photographie, on peut voir le pont transbordeur, qui sera détruit par les Allemands en 1944.
© Musée d'Histoire de Marseille, inv. 2004-6-64-025

... aux premières mesures d'exclusion

Les premières mesures d'exclusion sont prises dès les lendemains de la défaite. En octobre 1940, le gouvernement de Vichy publie au journal officiel le premier statut des Juifs suivi d'une loi permettant l'internement des Juifs étrangers. Ces derniers, réfugiés en Provence, font l'objet d'assignations à résidence, d'internements administratifs au camp des Milles, près d'Aix-en-Provence, dans des Groupements de travailleurs étrangers (GTE), mais aussi, concernant les femmes, dans les centres de rassemblement marseillais, les hôtels Bompard, Terminus des Ports, et du Levant.

1. Cette présence juive en Vaucluse, et plus particulièrement en Avignon et dans le Comtat Venaissin, est ancienne. En effet, à partir du XVème siècle et jusqu'à la Révolution française, les Juifs ne sont tolérés que dans les États du Pape où des communautés se constituent. Voir à ce sujet l'ouvrage de René MOULINAS, *Les Juifs du Pape*, Albin Michel, 1992.

Groupes d'enfants à l'hôtel Bompard de Marseille, devenu camp annexe des Milles pour les femmes et les enfants, 1940-1942.
© Mémorial de la Shoah
(collections Yad Vashem Jérusalem et Marguerite Samuel)

À compter de juin 1941 et l'adoption par l'État français du second statut des Juifs, ces derniers sont tenus de s'identifier auprès des autorités françaises. Les premiers recensements sont organisés par les préfectures qui sont chargées d'établir trois fichiers : « Juifs français », « Juifs étrangers », « entreprises juives ».

Pas moins de quatre recensements, plus ou moins bien organisés, sont menés à Marseille entre juin 1941 et décembre 1942. Au mois d'août 1942, on dénombre 18 346 Juifs (dont 8 000 étrangers) déclarés dans les Bouches-du-Rhône et 1 474 (dont 458 étrangers) dans le Vaucluse[2].

Les Juifs de la zone libre subissent les mesures d'exclusion instaurées par les « statuts » d'octobre 1940 et juin 1941. Ils sont peu à peu exclus de la société civile et de la communauté nationale. Un grand nombre de professions leurs sont progressivement interdites. L' « aryanisation » économique de leurs biens débute quant à elle avec la loi du 22 juillet 1941[3].

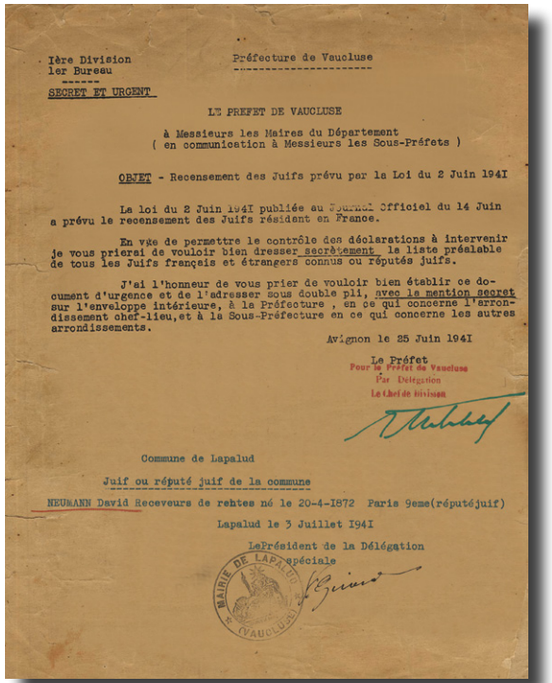

Ière Division
1er Bureau
SECRET ET URGENT

Préfecture de Vaucluse

LE PREFET DE VAUCLUSE

à Messieurs les Maires du Département
(en communication à Messieurs les Sous-Préfets)

OBJET - Recensement des Juifs prévu par la Loi du 2 Juin 1941

La loi du 2 Juin 1941 publiée au Journal Officiel du 14 Juin a prévu le recensement des Juifs résident en France.

En vue de permettre le contrôle des déclarations à intervenir je vous prierai de vouloir bien dresser secrètement la liste préalable de tous les Juifs français et étrangers connus ou réputés juifs.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien établir ce document d'urgence et de l'adresser sous double pli, avec la mention secret sur l'enveloppe intérieure, à la Préfecture , en ce qui concerne l'arrondissement chef-lieu, et à la Sous-Préfecture en ce qui concerne les autres arrondissements.

Avignon le 25 Juin 1941

Le Préfet
Pour le Préfet de Vaucluse
Par Délégation
Le Chef de Division

Commune de Lapalud

Juif ou réputé juif de la commune

NEUMANN David Receveurs de rentes né le 20-4-1872 Paris 9eme(réputéjuif)

Lapalud le 3 Juillet 1941

Le Président de la Délégation
spéciale

MAIRIE DE LAPALUD (VAUCLUSE)

Lettre du préfet du Vaucluse datée du 25 juin 1941 et adressée aux maires du département. Il leur demande d'établir « secrètement » des listes de Juifs, français et étrangers, conformément à la loi du 2 juin 1941.
© Archives départementales de Vaucluse, 7 W 15

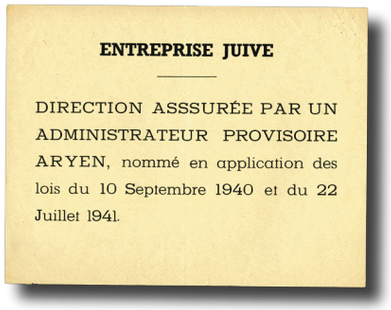

ENTREPRISE JUIVE

DIRECTION ASSSURÉE PAR UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE ARYEN, nommé en application des lois du 10 Septembre 1940 et du 22 Juillet 1941.

Les commerçants Juifs de Marseille, à la fin de l'année 1942, sont tenus d'apposer ces affiches sur la vitrine de leurs magasins. Dans le cadre de la politique d'« aryanisation », ces derniers sont désormais gérés par des administrateurs provisoires.
© Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 76W161

2. Selon le service national de la statistique, qui reprend les différents fichiers établis par les préfectures de la région de Marseille en août 1942.
3. Loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs, publiée au Journal officiel du 26 août 1941.

Le tournant : les rafles d'août 1942

L'été 1942 marque un véritable tournant dans la persécution des Juifs de France. À la suite des accords Bousquet-Oberg, l'arrestation massive de Juifs étrangers est planifiée pour le mois d'août 1942 dans toute la zone Sud, alors sous autorité du gouvernement de Vichy. Les recensements établis dès 1941 en préfecture sont revus, corrigés et servent alors pour rafler les individus s'étant déclarés. Ceux arrêtés dans la région de Marseille, incluant le département du Vaucluse, sont regroupés au camp des Milles avant d'être conduits à Drancy, puis déportés vers l'Est.

> Les policiers ou les gendarmes se présenteront par deux au domicile des intéressés. Ils leur accorderont une heure pour faire leurs bagages (...) Le personnel devra agir sans brutalité mais avec la plus grande fermeté. En particulier, le délai d'une heure ne sera prolongé sous aucun prétexte. Les étrangers appréhendés seront conduits aussitôt au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Ils devront emmener avec eux leurs enfants. Ils seront transférés ensuite au camp des Milles.
> **Instructions envoyées aux différents commissariats de police en préparation des rafles d'août 1942**

Les arrestations pour Marseille et sa région se déroulent en trois temps. Tout d'abord, les Juifs étrangers (hommes, femmes et enfants) déjà internés dans divers centres de la zone Sud sont regroupés au camp des Milles entre le 3 et le 12 août 1942. C'est ensuite plus particulièrement aux Juifs présents dans les GTE d'être rassemblés dans l'ancienne tuilerie. Enfin, le 26 août 1942, les Juifs étrangers qui se sont déclarés lors des différents recensements sont arrêtés au cours d'une grande rafle.

Au total, 1 928 hommes, femmes, et enfants, déjà internés ou raflés le 26 août dans la région de Marseille, sont déportés du camp des Milles via Drancy entre le 11 août et le 10 septembre 1942[4].

Ces rafles, menées par la police française en zone non-occupée, entrainent de vives protestations de la part des organisations humanitaires et la première réelle indignation au sein de la population. Des personnalités du haut clergé, à l'instar de Monseigneur Delay, évêque de Marseille, protestent publiquement : « Arrêter en masse, uniquement parce qu'ils sont juifs et étrangers, des hommes, des femmes et des enfants qui n'ont commis aucune faute personnelle, dissocier les membres d'une même famille et les envoyer peut-être à la mort, n'est-ce pas violer les lois sacrées de la morale et les droits essentiels de la personne humaine et de la famille, droits qui viennent de Dieu ? »[5].

4. Excepté pour le dernier convoi qui quitte le camp des Milles le 10 septembre 1942 avec 420 hommes, femmes et enfants conduits au camp de Rivesaltes.
5. Extrait de la lettre pastorale de Monseigneur Delay in André Sauvageot, *Marseille dans la tourmente*, Ozane, 1949.

Le camp des Milles

Le camp des Milles, ouvert en septembre 1939 et fermé en décembre 1942, connaît différentes catégories d'internés reflétant l'évolution de la politique de répression mise en œuvre par le gouvernement de Vichy.

Entre septembre 1939 et l'armistice de juin 1940, l'ancienne tuilerie est réquisitionnée pour l'internement des ressortissants du Reich allemand, considérés comme « sujets ennemis », même si nombre d'entre eux, antifascistes, ont fui leur pays pour se réfugier en France.

De juillet 1940 à juillet 1942, toutes les personnes désignées par le gouvernement de Vichy comme « indésirables » y sont regroupées : étrangers, anciens des Brigades Internationales, républicains espagnols, juifs expulsés etc. Le camp sert également de camp de transit pour les candidats à l'émigration.

Le camp d'internement des Milles, novembre 1941.
© Document conservé aux Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, F/7/15095 - Cliché Atelier photographique des Archives nationales

En août et septembre 1942, le gouvernement de Vichy s'étant engagé à livrer 10 000 Juifs de la zone libre à l'Allemagne, les Juifs de la région de Marseille y sont regroupés avant leur déportation à Auschwitz, via Drancy ou Rivesaltes.

Des organisations humanitaires, mais également des individus, tentent de venir en aide aux persécutés, de leur apporter un soutien moral et même d'en soustraire un certain nombre, dont des enfants, à la déportation.

Cinq convois sont constitués et partent du camp des Milles durant l'été 1942

11 août : départ de 262 hommes et femmes
13 août : départ de 538 hommes et femmes
23 août : départ de 134 hommes
2 septembre : départ de 574 hommes, femmes et enfants
10 septembre : départ de 420 hommes, femmes et enfants pour Rivesaltes

Le pasteur Henri Manen et le rabbin Israël Salzer sont présents au camp des Milles durant les déportations de l'été 1942, ils racontent :

« Jeudi 6 août : J'entends chez l'épicier raconter qu'on livre aux Boches les gens du Camp des Milles. Je n'attache pas d'importance à ce qui me paraît être un bobard. (...)
Lundi 10 août : L'angoisse est à son paroxysme. Vision inoubliable du départ des enfants au-dessous de 18 ans que l'on fera partir en Amérique. Séparations atroces. (...)
Le premier convoi est plein. Les Quakers vont dans les wagons les ravitailler. Le train s'ébranlera le mardi à 8h du matin. Nous ne pouvons clore le bref compte-rendu de cette journée sans mentionner qu'un homme et une femme se sont ouverts les veines et ont été transportés à l'hôpital dans un état désespéré. »
Mercredi 12 août : (...) La nuit est venue. C'est hallucinant. J'ai chronométré ; en trente secondes se décide maintenant le sort d'un homme.
Détresse, humiliation, dégoût, indignation, écœurement – infinie tristesse. Des ruines – des vies piétinées – des tâches ineffaçables – des crimes inexpiables. (...)
Dans la nuit du 1er au 2 septembre : Ce qui était particulièrement douloureux à voir, c'était le spectacle des petits enfants. Car des ordres furent donnés en dernière heure tels qu'au dessus de 2 ans tous devaient obligatoirement partir avec leurs parents, ceux-ci n'ayant plus le choix de les laisser derrière eux à une organisation charitable. Des enfants tout petits trébuchant de fatigue dans la nuit et dans le froid, pleurant de faim, s'accrochant lamentablement à leurs parents pour se faire porter (...).
Vers 7h, l'Intendant de Police de Marseille et son chef de cabinet sont arrivés au camp. Ils ont estimés que le « chargement » n'était pas assez complet, et ont donné à la police l'ordre de rafler à l'infirmerie, dans un dortoir d'hommes et dans un dortoir de femmes le complément jugé indispensable. Ce fut horrible et indescriptible. »
***Au fond de l'abîme*, Pasteur Henri Manen**

« Le soir, avec le même encadrement armé, les hommes et les femmes sortent du camp pour être conduits à la gare des Milles, à quelques deux cents mètres de là pour être mis dans les wagons. Leur dignité imposait. Peut-être leur fatigue physique, nerveuse, ajoutait-elle à leur calme. Dans chaque groupe se trouvaient des hommes et des femmes auxquels on avait retiré leurs enfants le matin. (...)
Le camp des Milles, vidé sensiblement par ces trois convois, s'est rempli à nouveau à partir du mercredi 26 août. De tous les départements de la région des Israélites étrangers ont été amenés au camp. Toutes les dix minutes, en tout cas à une cadence rapide, un autocar arrivait de tel ou tel endroit, ramenant femmes, hommes et enfants. »
***Un rapport sur le camp des Milles*, Israël Salzer**

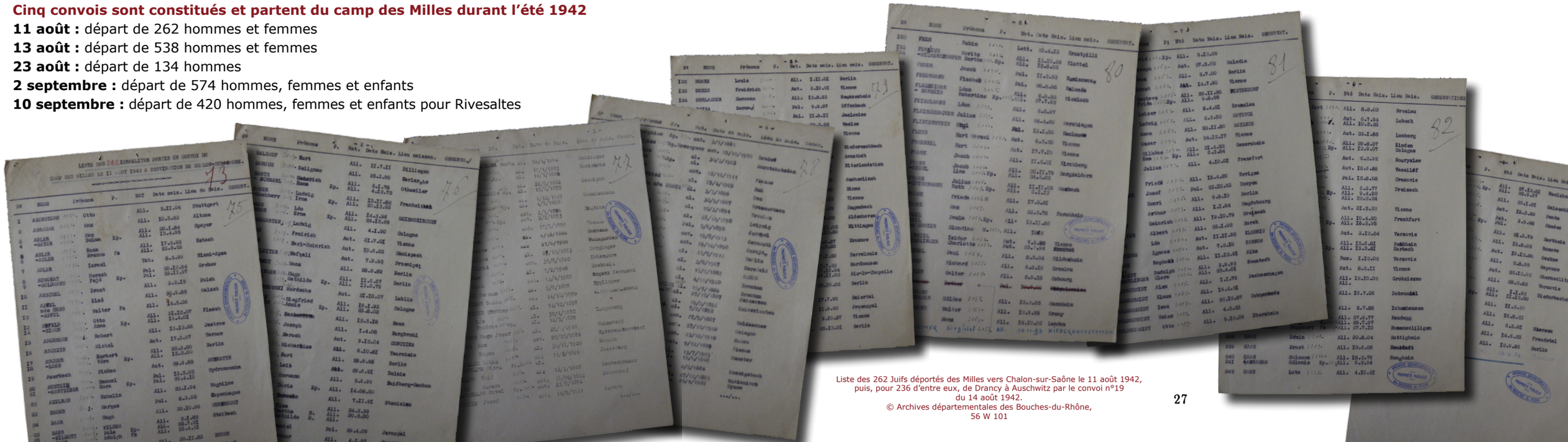

Liste des 262 Juifs déportés des Milles vers Chalon-sur-Saône le 11 août 1942, puis, pour 236 d'entre eux, de Drancy à Auschwitz par le convoi n°19 du 14 août 1942.
© Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 56 W 101

L'occupation de la zone Sud

En réaction au débarquement allié en Afrique du Nord, les Allemands occupent la zone dite « libre » le 11 novembre 1942. Les Italiens se voient confiés une zone d'occupation couvrant une grande partie de la région, comprenant les Alpes-Maritimes, le Var, les Basses et Hautes-Alpes, la plus grande partie du Vaucluse, à l'exception d'Avignon, et la frange est des Bouches-du-Rhône.

Jusqu'en septembre 1943, les Juifs installés ou réfugiés dans la zone sous autorité italienne bénéficient d'un certain répit, les Italiens refusant de livrer les Juifs et d'appliquer la législation antisémite de Vichy.

À Marseille, par contre, la population est sensiblement confrontée à l'Occupant. Les troupes « d'opération » réquisitionnent des hôtels, des villas, des établissements scolaires, et prennent leurs quartiers dans la cité phocéenne.

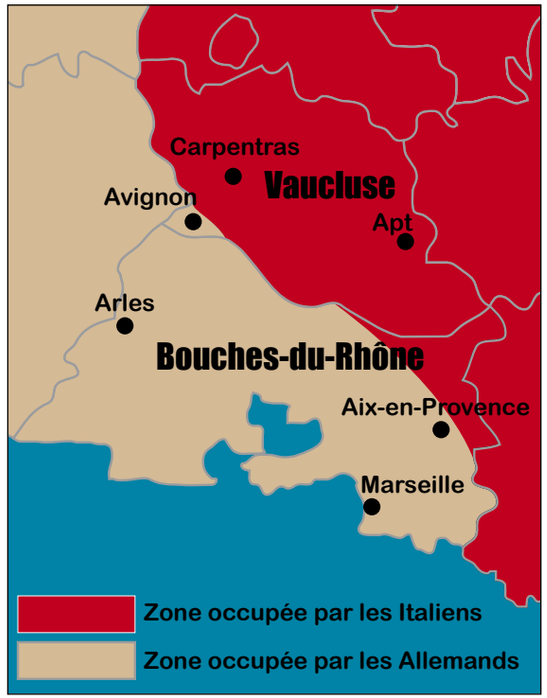

© ONACVG

Les services de la « Gestapo » s'installent à Marseille dès l'occupation de la zone Sud par les Allemands. Ils aménagent leurs locaux dans une villa, au 425 rue Paradis.
© Photographie Julia Pirotte (vers 1944), Musée d'Histoire de Marseille, inv. 1986.8.74

Avec l'aide de collaborationnistes, parfois assisté par la police française, les Allemands procèdent à des arrestations massives, dont les rafles de Marseille, en janvier 1943, sont le dramatique point d'orgue. Désormais, les Juifs étrangers ne sont plus les seuls concernés par les déportations.

Zoom sur :
Les rafles de Marseille en janvier 1943

Les rafles de Marseille, 22-24 janvier 1943.
© Bundesarchiv

Entre le 22 et le 24 janvier 1943, parallèlement à l'évacuation des quartiers nord du Vieux-Port[1], des rafles sont menées par la police française dans le centre-ville de Marseille où d'importantes forces ont été concentrées. Durant ces journées et ces nuits, les Juifs réfugiés dans la cité phocéenne se trouvent piégés dans une véritable souricière. La police française quadrille la ville, contrôle et procède à des arrestations au domicile, dans les rue, les cafés, les cinémas, les transports.

Les personnes arrêtées sont conduites aux Baumettes, à l'Evêché, puis à la gare d'Arenc pour être envoyées à Compiègne.

Le bilan établi par le préfet régional le 30 janvier 1943 fait état de 400 000 contrôles d'identité, de 5 956 personnes appréhendées dont 1 642 sont envoyées à Compiègne.

1. Le 24 janvier 1943, les habitants des quartiers nord du Vieux-Port sont évacués par les Allemands vers le camp militaire de Fréjus. Les vieux quartiers, considérés comme dangereux, sont dynamités au début du mois de février.

Les arrestations, rafles et déportations se poursuivent par vagues en 1943 et 1944 et n'épargnent ni les vieillards, ni les enfants. La Milice et la Gestapo raflent partout, au domicile, dans les rues, les gares, les lieux de culte et même les bureaux d'assistance. La mention « Juif » portée sur les cartes d'identité et d'alimentation à partir de décembre 1942 accroît les risques avec la multiplication des contrôles. Entre avril et mai 1943, plus de 400 personnes sont enfermées à la prison Saint Pierre de Marseille avant d'être envoyées à Drancy. Des arrestations ont lieux à la synagogue rue de Breteuil (en avril et décembre 1943), dans les locaux de l'UGIF (6 mai 1943). Le 20 octobre 1943, les vingt-huit enfants du château de La Verdière, leurs mères et la directrice Alice Salomon sont arrêtés, conduits à Drancy pour être déportés à Auschwitz.

Au total, entre août 1942 et juillet 1944, 4 368 Juifs sont déportés[6] depuis Marseille. Dans le département voisin du Vaucluse, ce sont 422 Juifs, dont 54 enfants, qui sont raflés dans les villes d'Orange, Avignon, Carpentras, mais aussi dans des villages comme Camaret, Vaison-la-Romaine, Cadenet, avant d'être déportés vers les camps d'extermination.

6. Ce chiffre prend en compte les 1 495 personnes arrêtées dans la région de Marseille lors des opérations de l'été 1942 et regroupées au camp des Milles avant leur transfert à Drancy.

Actions d'aide et de sauvetage, quelques exemples

Dès 1940, des individus et des groupes se mobilisent pour venir en aide, sur le plan moral et matériel, aux persécutés, nombreux à s'être réfugiés en Provence.

Les organisations chrétiennes

De petits groupes catholiques se forment autour de personnalités, à l'instar du Père Marie-Benoît[7] ou encore du Père Perrin et des Dominicains de la rue Edmond Rostand[8]. Ils procurent de faux papiers d'identité, de ravitaillement, et organisent des passages vers l'Espagne, l'Italie ou la Suisse.

Les protestants, notamment au travers de la Cimade[9], et les orthodoxes apportent également leur secours aux persécutés et aux internés des camps de la zone Sud.

Des organisations chrétiennes américaines viennent en aide aux réfugiés d'Europe centrale, aux Juifs persécutés, souvent en liaison avec des organisations juives. C'est le cas notamment de l'American Friends Service Committee (le Secours Quaker américain[10]), installé boulevard d'Athènes à Marseille. Les Quakers distribuent des vivres et des vêtements dans les camps d'internement, interviennent en faveur des républicains espagnols et des Juifs et prennent en charge des maisons d'enfants. Les chrétiens de la YMCA (Young Men's Christian Association), domiciliée près du Vieux Port, et les Unitariens, en lien avec l'OSE, viennent également en aide aux réfugiés et internés.

Les organisations juives

Face aux persécutions et aux mesures d'internement visant les Juifs, les premières initiatives de la communauté sont souvent le fait de personnes elles-mêmes réfugiées en Provence. Il s'agit alors de venir en aide aux internés des camps, d'assister les réfugiés, d'organiser le sauvetage et l'émigration des personnes menacées et de prendre en charge les enfants.

À partir d'octobre 1940 se constitue la Commission centrale des organisations juives d'assistance, dont la priorité est l'assistance aux internés dans les camps de zone Sud.

Ces organisations sont très présentes à Marseille et dans sa région, où elles se sont repliées. Parmi elles, le Comité d'aide aux réfugiés (CAR) prend en charge l'hébergement des réfugiés, leur procure de fausses cartes d'identité et d'alimentation. L'HICEM, dont les bureaux sont installés rue Paradis, tient une place importante dans l'aide à l'émigration légale. L'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) joue un rôle médicosocial ouvrant des dispensaires, des jardins d'enfants. Elle contribue également à faire sortir les enfants des camps, pour les placer dans des homes ou chez des particuliers.

À partir de novembre 1941, ces organisations sont dissoutes et obligées de se fondre dans l'UGIF. Certaines d'entre elles continuent clandestinement leur action de sauvetage, bien que directement confrontées aux Allemands à partir de l'occupation de la zone Sud en novembre 1942.

7. Concernant l'action du Père Marie-Benoît, voir page 39.
8. Concernant l'action du Père Perrin, voir page 72.
9. La Cimade (initialement Comité Inter-Mouvements Auprès des Évacués) est créée en octobre 1939 pour venir en aide aux évacués d'Alsace-Lorraine. Dès 1940, l'organisation porte également assistance aux internés des camps, notamment les Juifs étrangers et les réfugiés politiques, et entame une importante action de sauvetage.
10. Le Quakerisme est un mouvement religieux chrétien, né en Angleterre au 17e siècle. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'American Friends Service Committee (association quaker américaine) vient activement en aide aux réfugiés, aux internés et aux enfants.

Zoom sur : Le service André

Parallèlement à ces organisations « officielles », des réseaux clandestins s'organisent, à l'instar du « service André ».

À l'initiative de ce réseau, Joseph Bass, un Juif d'origine lituanienne, déjà engagé dans l'aide aux réfugiés. En juin 1941, Bass est interné car citoyen soviétique (la Lituanie ayant été annexée par l'URSS). Transféré au camp d'Argelès, il parvient à s'évader et gagne Marseille.

À l'automne 1942, après les rafles et les arrestations de Juifs étrangers en zone Sud, il se lance dans l'action de sauvetage et constitue le « Groupe d'action contre la déportation ». Il a autour de lui un petit groupe actif regroupant, notamment, le Père de Parseval, Adrien Benvéniste, le Père Marie-Benoît, le Pasteur Lemaire[1], Théo Klein. Il est également assisté par deux femmes ayant travaillé pour l'OSE : Anne-Marie Quillici et Denise Sikierski (*Colibri*).

Joseph Bass, au centre de la photographie
© Mémorial de la Shoah

Le « service André » s'attèle à constituer un réseau de cachettes sûres pour les personnes menacées, à fabriquer ou se procurer de faux papiers avec la complicité de policiers et fonctionnaires, et à organiser le voyage jusqu'à un lieu de refuge définitif. Après avoir pris contact avec le Pasteur Trocmé, Bass met en place une filière d'évasion vers le Chambon-sur-Lignon. Joseph Bass et son réseau agissent également à Nice et sa région après l'occupation de la zone italienne. Il est alors aidé par l'abbé Daumas[2], qui lui fournit un bureau et des contacts.

Bass estime à un millier le nombre de personnes envoyées au Chambon-sur-Lignon sous le contrôle de son organisation entre fin 1942 et fin 1943.

1. Concernant le rôle du Pasteur Lemaire, voir page 66.
2. Concernant l'abbé Daumas et son aide au réseau André, voir page 123.

Gilberto Bosques, consul général du Mexique, sur la Canebière à Marseille.
© Collection famille Bosques

D'autres réseaux et filières, sans être exclusivement consacrés au sauvetage des Juifs, y participent activement. C'est le cas, notamment, du Comité américain de secours du journaliste américain Varian Fry[11], ou encore de Gilberto Bosques, consul général du Mexique en France durant la guerre. Ce dernier, dont les services sont repliés à Marseille en juillet 1940, vient en aide et accorde sa protection à des milliers de républicains espagnols, de réfugiés antifascistes et de Juifs persécutés, notamment en leur fournissant des visas pour le Mexique.

11. Sur l'action de Varian Fry à Marseille, voir page 59.

Marie-Thérèse ALLIONE

Localité : Marseille

Ses protégés : Jacques Florentin, Hélène Grunfeld

L'histoire

Une Marseillaise vient en aide aux persécutés

Dès 1940, Marie-Thérèse Allione reçoit chez elle, à Marseille, une réfugiée juive désemparée, Hélène Grunfeld, et l'enfant qu'elle vient de mettre au monde. Elle contribue par ailleurs à leur subsistance, dans une période où les pénuries alimentaires perturbent le quotidien de chaque famille. Par la suite, elle offre sa protection, de diverses manières, à d'autres membres de sa famille.

Tandis que l'occupation allemande, à partir de novembre 1942, aggrave les dangers menaçant les Juifs et leurs protecteurs, Marie-Thérèse fait preuve de bravoure. Au cours des journées les plus critiques pour les Juifs de Marseille, elle trouve pour Hélène et son bébé des abris chez des amis. Elle se procure également de fausses cartes d'identité et de rationnement pour le frère d'Hélène, ainsi que pour sa soeur et sa famille.

Marie-Thérèse fait l'acquisition d'une petite maison dans la banlieue proche de Marseille afin de porter secours à de vieilles connaissances - Jacques Florentin et sa famille - qui y résideront sous un nom d'emprunt jusqu'à la Libération.

Le 9 février 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie-Thérèse Allione le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4058).

Marie-Jeanne et Marius AMPHOUX

Localité : Marseille

Leurs protégés : Feiga, Max, Adolphe et Odette Scher, Rebecca Sendyk

L'histoire

Cachés par les propriétaires d'un café de la Capelette

Marius et Marie-Jeanne Amphoux sont propriétaires d'un café à Marseille, dans le quartier de la Capelette. L'établissement est fermé par les autorités durant l'Occupation. Le couple continue cependant à habiter dans l'appartement situé au dessus du café, et utilise un entrepôt contigu à des fins commerciales. En 1941, ils louent l'atelier aux frères Scher, Max et Adolphe, des Juifs habitant le quartier du Vieux-Port.

En janvier 1943, leur petite sœur Odette, âgée de 13 ans, se rend à l'école comme à l'accoutumée. À son retour, tous les immeubles du quartier ont

Marius Amphoux

Le Bar, 210 avenue de la Capelette à Marseille, où la famille Scher se cachait. Monsieur Amphoux, au centre, porte un tablier

été vidés de leurs habitants ; des soldats allemands et des policiers français patrouillent dans les rues. L'opération a été menée sans préavis. Une grande partie des évacués, ainsi que tous les Juifs arrêtés, sont internés dans des prisons ou au camp militaire de Fréjus. C'est le cas des parents d'Odette et de sa cousine, Rebecca Sendyk. Le père d'Odette, Salman, est par la suite transféré à Drancy, puis déporté à Auschwitz, où il est assassiné.

Ne sachant où aller, Odette se réfugie chez ses grands frères, qui la confient, pour plus de sûreté, à Marie-Jeanne et Marius Amphoux. Ces derniers acceptent de la cacher et l'accueillent à bras ouverts. La mère d'Odette, Feiga, devant subir une opération chirurgicale, rejoint sa fille chez les Amphoux à sa sortie d'hôpital. Le couple recueille également la cousine d'Odette, Rebecca.

Avec leur aide, les frères Scher trouvent une cachette pour leur famille à Remollon, dans les Hautes-Alpes. La santé de Feiga Scher étant encore fragile, Marie-Jeanne décide de l'accompagner jusqu'à la nouvelle cache. Au cours d'un contrôle en gare, la police arrête Feiga. Marie-Jeanne Amphoux refuse alors de se séparer de sa protégée et se retrouve elle aussi au commissariat. Parlant avec un aplomb et un courage extraordinaires, elle parvient à faire libérer Feiga qui rejoint les siens à Remollon. Ils y vivent jusqu'à la Libération et restent, après la guerre, intimement liés à leurs sauveurs.

Le témoignage

« Le matin de ce 23 janvier, je quittais le Vieux Port pour me rendre au Lycée. En rentrant pour le déjeuner, je découvris avec effroi que le Vieux Port était vidé de ses habitants et investi par des troupes allemandes et des forces de police. Je suis donc partie rejoindre mon frère Adolphe à la Capelette, qui m'emmena chez Monsieur et Madame Amphoux, amis de notre famille. »

Odette SCHER

Le 31 décembre 1998, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marius et à Marie-Jeanne Amphoux le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8334).

Germaine (née Coste) ANGLES

Localité : Marseille

Son protégé : Bernard Avram

L'histoire

La directrice de la Croix-Rouge ouvre sa porte

En septembre 1942, Moïse Burah Avram, un immigré juif d'origine roumaine installé à Paris, est arrêté et déporté à Auschwitz. Sa femme Alice, française de naissance, est déportée l'année suivante et trouve la mort à Lublin.

Leur fils Bernard, âgé de 19 ans, quitte alors sa ville natale, Paris, et passe la ligne de démarca-

Germaine Anglès, en juin 1940

tion pour rejoindre le Sud de la France. Après une courte halte à Lyon, il s'installe à Marseille, mais décide de ne pas séjourner dans un hôtel, craignant les arrestations.

Trois jours après son arrivée, Bernard rencontre une jeune journaliste, Francine Anglès, et lui explique sa situation. Compatissante, Francine le conduit à son domicile, rue Sainte à Marseille. Madame Germaine Anglès, la mère de Francine, est directrice de la Croix-Rouge à Marseille. Elle offre spontanément l'hospitalité à Bernard Avram. Germaine Anglès et ses deux enfants, Francine, âgée de 20 ans, et Pierre, âgé de 18 ans, considèrent Bernard comme un membre de la famille. Pour le voisinage, il passe pour un parent éloigné.

Avram parvient à obtenir de faux papiers au nom de Bernard « Avran » et trouve un travail comme photographe pour la société Kodak. Par la suite, le beau-frère de Germaine Anglès, Gaeton Raymond, encourage Avram et Pierre à rejoindre la Résistance. Mais Bernard est repéré et arrêté dans la maison des Anglès. Au moment de l'arrestation, Germaine jure à la police qu'Avram est baptisé, mais qu'elle ne parvient pas à retrouver son certificat. Avram est jugé devant une cour française pour ses activités clandestines et remis en liberté conditionnelle en septembre 1943. Il rejoint aussitôt la Résistance dans la Drôme. A la Libération, il s'engage dans les forces armées françaises pour combattre les Allemands.

Le témoignage

« J'ai fait la connaissance d'une jeune Marseillaise qui, émue de ma situation, a obtenu l'accord de sa mère veuve de m'accueillir à leur domicile pour être à l'abri. Cette personne, Madame Germaine Anglès, sa fille Francine, ainsi que son fils Pierre, qui tous connaissaient ma situation, et connaissant les risques qu'ils encouraient, m'ont offert une bienheureuse hospitalité. »

Bernard AVRAM

Le 16 janvier 2008, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Germaine Anglès (Dossier 11240).

Albert, Julie, et Lucien ARBOMONT
Raymond et Robert DUCASSE

Localité : Aix-en-Provence

Leurs protégés : Jonas (Julien) et Alice Meyer

L'histoire

Une chaîne de solidarité pour des Juifs luxembourgeois

En janvier 1941, le président de la communauté juive du Luxembourg, Julien Meyer, se réfugie en France avec sa femme et ses cinq enfants. Dans son périple, il va recevoir le secours de plusieurs individus.

L'intervention d'un capitaine

Julien Meyer, qui a été fournisseur de bois pour l'armée, est en relation avec le capitaine Henri Rioufol, administrateur aux écoles militaires de Saint-Cyr et Saint-Maixent. Après la fermeture

Le pasteur Raymond Ducasse

des écoles, Henri Rioufol, conscient de la précarité de sa situation, décide de l'aider et lui fixe un rendez-vous. Lors de cette rencontre, il lui communique l'adresse à Marseille d'une personne qui peut l'aider à gagner l'Afrique du Nord. Il lui remet également trois fausses attestations, qu'il signe lui-même, certifiant que Julien Meyer, son frère et son beau-frère, ont été élèves des écoles militaires. En délivrant ces faux, le capitaine risque son poste et sa vie[1].

La rencontre des Arbomont

Julien Meyer ne parvient pas à passer en Afrique du Nord, mais, avec sa famille, il trouve refuge à Aix-en-Provence, où est déjà installée une poignée de Juifs luxembourgeois.

Bien que sa qualité d'étrangère lui interdise de travailler, la fille aînée des Meyer, Alice, modiste de formation, cherche à trouver un emploi. En réponse à une petite annonce, elle se présente chez Julie Arbomont, propriétaire d'une boutique de chapeaux. Elle prétend alors être une Française originaire de Lorraine. Une fois embauchée, elle avoue à sa patronne qu'elle est juive et étrangère. Malgré le danger, Julie Arbomont ne la dénonce pas aux autorités comme l'y oblige la législation de Vichy et décide de la traiter comme toute autre employée.

En novembre 1942, lorsque les Allemands envahissent la zone Sud, les étrangers, et plus particulièrement les Juifs, se trouvent dans une situation critique. Conscients du danger, les membres de la famille Meyer souhaitent quitter Aix-en-Provence et chercher un nouveau refuge. Ils sollicitent alors l'aide de Julie et Albert Arbomont. Malgré les risques, le couple propose aux Meyer de s'installer dans une maison dont ils sont propriétaires située dans un village à proximité.

1. Henri Rioufol a été reconnu Juste parmi les Nations en 1992 (dossier 5538c) pour l'aide apportée à la famille Meyer dans le département des Yvelines.

Les Meyer laissent alors pratiquement tous leurs biens chez les Arbomont qui sont cachés dans leur cave, notamment les Rouleaux de la Torah que Julien Meyer a emportés avec lui du Luxembourg, qui sont cachés dans leur cave.

L'engagement d'un pasteur et de son fils

Le pasteur Raymond Ducasse habite également Aix-en-Provence. Il fait partie d'un réseau de sauvetage qui vient en aide aux réfugiés du Luxembourg et d'Alsace-Lorraine, contraints de quitter leurs foyers après l'annexion de ces régions par les autorités allemandes. Il est aidé par son fils, Robert. Tous deux n'hésitent pas à manifester leur hostilité au régime, par tous les moyens dont ils disposent. Le pasteur fournit notamment de faux certificats de baptême aux réfugiés juifs ; son fils, officier de marine, renseigne la Résistance et se procure de fausses cartes d'identité.

Le pasteur Ducasse fournit ainsi de faux papiers et de faux certificats de baptême aux Meyer lorsque ces derniers sont hébergés chez les Arbomont.

Il continue courageusement son action, apportant son secours à de nombreux Juifs, malgré les risques encourus et la mort de son fils Robert, fusillé par les Allemands, en juillet 1944.

Robert Ducasse à Marseille, en 1941

Julien Meyer et les membres de sa famille survivent ainsi aux dangers de l'Occupation grâce à la bienveillance et à l'hospitalité des Arbomont, mais également grâce aux faux papiers fournis par le pasteur Ducasse, faisant d'eux des chrétiens de Lorraine, et aux attestations du capitaine Henri Rioufol, avec lesquels ils se procurent des cartes d'identité et d'alimentation.

Le 14 décembre 1992, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Albert et à Julie Arbomont, à leur fils Lucien, ainsi qu'au pasteur Raymond Ducasse et à son fils Robert le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 5538 et 5538a).

Cyrille ARGENTI

Localité : Marseille

Ses protégés : Claude Spiero et sa mère Else (née Stern) Spiero

L'histoire
Un jeune prêtre escorte les persécutés juifs

Vers la fin de l'année 1942, avant même l'occupation de la zone Sud par les Allemands, l'organisation juive nommée OSE (Œuvre de Secours aux Enfants) fait office non seulement d'agence dispensant des soins médicaux et administrant les foyers pour enfant, mais également de réseau de sauvetage clandestin.

Les dispensaires de l'OSE opèrent officiellement en toute légalité et disposent d'une autorisation délivrée par la police. Cela ne les empêche pas de fournir à certains de leurs « visiteurs » des faux papiers et de leur trouver des cachettes.

Au début du mois de novembre 1943, Claude Spiero, un adolescent de 17 ans, se présente avec sa mère Else (née Stern) Spiero au dispensaire de Marseille. Juifs étrangers, les Spiero ont auparavant été internés au camp des Milles[2] comme des centaines d'autres Juifs qui ont trouvé refuge en zone libre. Étant parvenus à s'échapper du camp, la mère et son fils doivent absolument se procurer de faux papiers et trouver une cachette. L'OSE leur fournit alors de faux papiers et les adresse à Cyrille Argenti, alors âgé de 18 ans. Ce jeune volontaire se charge d'escorter les Juifs de Marseille vers des villages où des personnes et des institutions sont prêtes à les accueillir. Cyrille Argenti est alors persuadé qu'il est de son devoir, en tant que chrétien et simplement d'être humain, de venir en aide aux persécutés.

Sa tâche est de conduire Claude et sa mère au Chambon-sur-Lignon et de les confier au pasteur André Trocmé[3], dirigeant spirituel des communautés protestantes de la région qui a pris l'initiative d'opérations de sauvetage. La mission d'Argenti est des plus dangereuses car la gare de Marseille et les trains qui en partent sont étroitement surveillés. Le jeune homme ne se contente pourtant pas d'accompagner les Spiero en train de Marseille à Voulte-sur-Rhône, où ils passent la nuit dans la gare pour attendre le train à destination du Chambon. Ayant franchi les contrôles, ils arrivent sains et saufs et, sur les recommandations du pasteur Trocmé, Cyrille escorte ses protégés jusqu'à un village à proximité.

Après la guerre, Cyrille Argenti est ordonné prêtre de l'église orthodoxe et nommé professeur de théologie.

Le 1er mars 1990, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au Père Cyrille Argenti le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4592).

Nelly et Edmond BARTOLONI

Localité : Marseille

Leur protégée : Eva Nussbaum

L'histoire
Une adoption temporaire

À la suite de l'Anschluss (annexion de l'Autriche par l'Allemagne) en 1938, Kurt Nussbaum s'enfuit à Paris avec sa femme Elizabeth et leur fillette,

2. Sur le camp des Milles, voir page 26.

3. Le pasteur André Trocmé a été nommé Juste parmi les Nations en 1971 (dossier 612) pour son action de sauvetage au Chambon-sur-Lignon (Auvergne).

À droite, Edmond Bartoloni

Eva. L'arrivée des Allemands à Paris les oblige à fuir une nouvelle fois. Ils partent vers le sud de la France et s'installent à Marseille, où Kurt trouve du travail dans un atelier de pelleterie appartenant à Nelly Bartoloni.

En août 1942, la police française arrête Kurt, Elizabeth, et la petite Eva. Ils sont internés au camp des Milles qui sert alors de camp de déportation des Juifs avant même l'occupation de la zone Sud par les Allemands. Edmond Bartoloni, le mari de Nelly, fait appel à tous ses amis et relations pour obtenir la remise en liberté des Nussbaum, sans succès. Il obtient seulement l'autorisation de leur rendre une unique visite au camp. Par miracle, il parvient à emmener la petite Eva en partant.

Les Bartoloni, qui n'ont pas d'enfant, traitent la petite fille comme la leur, la comblant d'affection. Suivant les situations, ils la présentent comme une parente ou comme leur fille adoptive. Pour prévenir tout danger, Eva est baptisée. Lorsque Nelly travaille à l'atelier dans la journée, c'est Edmond qui s'occupe de la fillette. Comme les risques de dénonciation augmentent, le couple décide d'envoyer la petite Eva « Bartoloni » dans un couvent où elle serait plus en sécurité. La fillette y demeure jusqu'à la Libération. Ayant survécu à Auschwitz, Kurt Nussbaum revient à Marseille en 1945 et retrouve sa petite fille. Après guerre, Eva s'installe en Israël et conserve une vive affection pour ses parents adoptifs.

Le 2 décembre 1991, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Edmond et à Nelly Bartoloni le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 5060).

Charles et Joséphine BAUD

Localité : Fourques

Leurs protégés : Albert Feldman et Henri Galer

L'histoire
Une seconde famille

Charles et Joséphine Baud, des paysans catholiques, vivent à Fourques, un petit village situé non loin d'Arles. Lorsque la France est occupée, leur fils Gaston, pilote dans l'armée française, vient habiter chez eux.

Un an avant la guerre, la famille Galer, des Juifs du Luxembourg, était venue passer des vacances non loin de Fourques, et avait noué des liens d'amitié avec les Baud. Lorsque le Luxembourg est envahi par l'Allemagne, en mai 1940, Monsieur Galer décide de s'enfuir avec sa famille vers l'Espagne pour gagner ensuite les États-Unis. Lors de la première étape de ce programme, Monsieur Galer demande aux Baud d'accueillir son jeune fils, Henri, le temps d'obtenir les autorisations nécessaires pour émigrer. Environ un an plus tard, toute la famille quitte la France et part se réfugier aux États-Unis.

À l'automne 1942, les Baud accueillent dans leur foyer le petit Albert Feldman, âgé de 5 ans, qui vivait jusqu'alors avec ses parents à Marseille. C'est l'organisation juive clandestine nommée UJRE (Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide) qui leur confie le petit garçon.

Charles et Joséphine, ainsi que leur fils Gaston, l'adoptent immédiatement, le traitant comme un membre de leur famille. Ils lui donnent le nom d'Albert « Flamand » et lui explique qu'il doit les appeler « Tonton » et « Tata ». Albert est inscrit sous ce faux nom à l'école communale. Tous courent alors de grands risques, d'autant qu'un

camp allemand se trouve à proximité. Des soldats viennent d'ailleurs régulièrement à la ferme. Ils s'adressent à plusieurs reprises au petit garçon, causant une grande inquiétude chez ses sauveurs.

À la Libération, les Baud, sans aucune nouvelle de la famille d'Albert, souhaitent adopter officiellement l'enfant. Toutefois, les Feldman, qui cherchent leur fils, parviennent à retrouver sa trace. En 1945, parents et enfant sont ainsi réunis après trois ans de séparation. La réunion a lieu sous le toit des Baud. Les Feldman retournent à Marseille avec Albert, qui reste en contact avec sa famille adoptive. Après la guerre, les deux familles continuent à se voir régulièrement et Albert passe ses vacances d'été chez les Baud.

Le témoignage

Plus tard, installé en Israël et devenu diplomate, Albert Feldman n'oublie pas ceux qui l'ont sauvé :

«La famille Baud m'a élevé, m'a donné une éducation et, par dessus tout, m'a assuré une enfance heureuse malgré les temps difficiles. Ils ont pris des risques physiques considérables ce faisant, et je n'oublierai jamais ma première rencontre avec ma seconde famille.»

Le 14 août 1978, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Charles et à Joséphine Baud ainsi qu'à leur fils, Gaston, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 1277).

Ivan BELTRAMI

Localité : Marseille

Ses protégés : Jean Bernard, René David

L'histoire

Un jeune étudiant marseillais engagé

Ivan Beltrami est étudiant en médecine à Marseille. En octobre 1941, il est recruté dans les Chantiers de Jeunesse créés par le régime de Vichy et y fait la connaissance de Jean Bernard, un Juif français également mobilisé. Les deux hommes n'hésitent pas à s'opposer ouvertement à la doctrine vichyste du « bataillon ». Lorsque leurs supérieurs découvrent que Jean est Juif, ils multiplient les vexations jusqu'à lui faire perdre son sang-froid. Le prétexte est alors tout trouvé pour envoyer Jean en camp disciplinaire.

Ivan Beltrami

Ivan, qui a la responsabilité de l'infirmerie depuis février 1942, y fait hospitaliser Jean pour affection rénale grave. Peu de temps après, toute l'infirmerie est consignée pour présomption de typhus, plus personne ne peut y entrer ou en sortir. Ainsi protégé, le jeune juif reste à l'abri des mesures disciplinaires et des provocations raciales. Après un mois, la quarantaine est levée. Jean Bernard est dirigé discrètement vers l'hôpital de Boulouris où le Docteur Boisnar le cache jusqu'à sa démobilisation.

En février 1943, Ivan rencontre Jean Bernard dans les rues de Marseille. Celui-ci erre, n'ayant pas mangé depuis trois jours. Les Allemands sont venus à plusieurs reprises à son domicile, que le jeune juif ne peut donc plus rejoindre sans risquer l'arrestation. À cette époque, Ivan partage un appartement familial avec deux autres étudiants en médecine. Tout naturellement, il propose à Jean de se réfugier chez eux, boulevard Michelet. Il est bientôt rejoint par un autre persécuté, René David, un médecin juif d'origine roumaine qui avait préparé Ivan aux concours des Hôpitaux. Les parents d'Ivan font face discrètement aux problèmes de ravitaillement résultant de ce double hébergement.

Un mois s'écoule. Et un matin, les Allemands cernent tout le quartier, procédant à des fouilles en règle. Ivan cache alors ses deux amis sur l'avancée de leur terrasse avant qu'on ne sonne à la porte de l'appartement-refuge. Les Allemands repartent bredouilles, mais promettent de revenir. Il devient alors urgent d'évacuer les deux persécutés.

Jean se réfugie à Valence, dans la Drôme, où il retrouve des membres de sa famille. René David étant trop malade, Ivan le confie à ses parents qui possèdent une maison au bord de la mer. Très vite, René doit être hospitalisé et opéré à la clinique du Docteur Aubert à Saint-Julien. Comme les Allemands traquent aussi les Juifs dans les cliniques et hôpitaux, Ivan vient rechercher René en taxi. Il trouve à nouveau refuge chez les parents Beltrami qui assurent ses soins postopératoires, le père d'Ivan étant médecin. Après un mois et demi de convalescence, René part se réfugier chez des amis, à Paris.

En mai 1943, le frère d'Ivan, Francis Beltrami, membre actif de la Résistance, sous-chef du réseau Galia, est arrêté par la Gestapo et torturé dans les locaux du 425 rue Paradis avant d'être déporté à Buchenwald. Bien qu'étroitement surveillé, Ivan continue à agir dans la Résistance jusqu'à la Libération.

Le témoignage

« Donc je lui avais déjà sauvé la mise aux chantiers de jeunesse, c'est là où je l'ai connu. Et quand il est arrivé à Marseille, je l'ai rencontré à nouveau, on se voyait, je lui disais bonjour. Et un jour je l'ai vu complètement atterré et je lui ai dit : " Mais qu'est-ce qu'il t'arrive ? " - " Et bien je viens de rentrer chez moi à la Corderie, et le concierge m'a dit ne rentrez pas, la Gestapo est arrivée, heureusement votre père et vos sœurs étaient déjà partis " ». [...]

A ce moment-là, j'occupais un appartement qui était à ma grand-mère avec deux autres étudiants en médecine et nous préparions les examens et les concours. J'ai dit à Jean Bernard : " Eh bien viens vivre avec nous ". Je l'ai gardé. Peu de temps après, mon père me téléphone et me dit : " Mon dieu, je viens de recevoir un coup de téléphone de René David, son hôtel a déjà été réquisitionné par les Allemands, il ne sait plus où aller » - « Dis-lui aussi de venir ». Et je les ai gardés plus d'un mois. »

Extrait d'un entretien avec Ivan BELTRAMI

Le 5 mars 1984, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Ivan Beltrami le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 2858).

Père MARIE-BENOIT (Pierre Péteul)

Localité : Marseille

Ses protégés : Gitla et Udla Bronstein, Léa et Joseph Kastersztein

L'histoire

« Le père des Juifs »

Jusqu'en 1940, le Père Marie-Benoît, un prêtre français de l'ordre des Capucins, réside à Rome dans un couvent. Lorsqu'il devient clair que la guerre entre la France et l'Italie est inévitable, ce dernier rentre en France et rejoint le couvent des Capucins de Marseille.

Bouleversé par la législation raciale de Vichy, il prend la décision de se consacrer à la protection des réfugiés juifs. Il met alors en œuvre tous les moyens dont il dispose : contacts avec les passeurs, les mouvements clandestins et les organisations religieuses de toutes confessions. Il réussit ainsi à obtenir des faux papiers et à faire passer clandestinement des fugitifs vers l'Espagne ou la Suisse. Bientôt, sa réputation d'homme prêt à tout pour sauver les Juifs circule de bouche à oreille : la salle d'attente du couvent ne désemplit pas, tandis que l'imprimerie du sous-sol produit des formulaires pour établir de faux certificats de baptême.

Lorsque le sud de la France est occupé en novembre 1942, rendant périlleux le passage en Espagne ou en Suisse, le Père Marie-Benoît entreprend l'organisation du transfert des persécutés vers la zone

d'occupation italienne. À Nice, il rencontre Guido Lospinoso, commissaire italien aux affaires juives, envoyé par Mussolini à la requête des Allemands. Le prêtre parvient à convaincre Lospinoso de ne rien entreprendre contre les milliers de Juifs qui vivent à Nice et ses environs – ce qui est pourtant le but de sa mission. En juillet 1943, il va voir le Pape Pie XII et lui soumet un plan de transfert des Juifs des Alpes-Maritimes vers l'Afrique du Nord en transitant par l'Italie[4]. En tout état de cause, ce plan ne peut être exécuté. Les Allemands entrent dans la zone sous contrôle italien et occupent le nord de l'Italie dès septembre 1943.

Lorsque la Gestapo découvre les activités du Père Marie-Benoît, ce dernier est contraint de partir pour Rome. Désormais réfugié lui aussi, il redouble pourtant d'efforts de sauvetage. Il est élu membre du conseil Delasem (*Delgazione Assistenza Emigranti Ebrei*), principale organisation juive de bienfaisance en Italie. Lorsque le président de cette organisation, un Juif, est arrêté, le Père Marie-Benoît est nommé président par intérim. Les réunions de l'association se tiennent au couvent capucin de Rome. Le prêtre sollicite alors les ambassades de Suisse, de Roumanie, de Hongrie et d'Espagne et parvient à obtenir des faux papiers permettant aux Juifs de circuler librement. Il se fait également remettre des cartes d'alimentation par la police en prétendant qu'elles sont destinées à des réfugiés aryens. Il sauve ainsi la vie à un grand nombre de Juifs.

Lorsque Rome est libéré en juin 1944, la communauté juive de la capitale organise une cérémonie en son honneur à la grande synagogue. Des années plus tard, le président américain Lyndon Johnson, évoque dans un émouvant discours les actes admirables du prêtre, le présentant comme un exemple pour le peuple américain.

L'hommage

« Les actes héroïques et fabuleux accomplis par le père Marie-Benoît en sauvant les Juifs de la Gestapo, au cours de l'occupation nazie de Rome, doivent être pour nous, habitants des États-Unis, un

4. Ce plan ambitieux, visant au transfert de Juifs demeurant en zone Sud vers l'Afrique du Nord, est élaboré par Angelo Donati, un banquier italien d'origine juive que le père Marie-Benoît rencontre à Nice (voir page 98 : Contexte Alpes-Maritimes).

Le Père Marie-Benoît

exemple pour la protection et le respect des droits civils des hommes, sans discrimination de race, de couleur ou de religion. Le père Marie-Benoît a vu la dignité de l'homme dans les Juifs persécutés et a risqué plusieurs fois sa vie pour les sauver de la Gestapo et des camps d'extermination qui les attendaient. Il nous a indiqué, à tous, le chemin à suivre pour protéger les droits civils et humains de nos compatriotes et respecter leur dignité d'êtres humains. »

Lyndon B. Johnson, Président des États-Unis, en novembre 1964

Le 26 avril 1966, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au Père Marie-Benoît le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 201).

Joséphine et Raymond BERTRAND

Localité : Marseille

Leurs protégés : Myriam et Danielle Salzer, les trois enfants Hirschler

L'histoire

Des voisins dévoués

Au début de la guerre, la famille Bertrand habite rue Florac à Marseille. Raymond est cadre dans une société pétrolière, Joséphine, femme au foyer ; tous deux sont protestants. Israël Salzer, grand rabbin de la ville depuis 1928, vit dans le

même immeuble, avec sa femme et ses deux filles.

Raymond Bertrand offre son aide au rabbin, avant même l'entrée des Allemands en zone Sud. Avec leur entrée dans Marseille en novembre 1942, la situation des Juifs devient critique. Dans un premier temps, les Bertrand acceptent d'entreposer chez eux la bibliothèque du rabbin, ainsi que 28 cartons d'objets du culte retirés de la synagogue par crainte d'actes de vandalisme. Ensuite, devant la montée du danger, ils décident de trouver une cachette sûre pour les deux filles du rabbin, âgées de 5 et 8 ans, mais également pour les enfants de la famille Hirschler, âgés de 4 à 9 ans. René Hirschler, le grand rabbin de Strasbourg, a été évacué de la ville et, avec sa famille, a trouvé refuge à Marseille où il est nommé aumônier général des camps d'internement.

Raymond Bertrand accompagne lui-même les 5 enfants dans un établissement, à Combloux, en Haute-Savoie. Pour assurer leur sécurité, les petits réfugiés n'ont en principe aucun contact avec leurs parents ; les Bertrand font alors office de « boîte aux lettres ». Toutefois, en décembre 1943, le rabbin Hirschler et sa femme, Simone (née Lévy), vont voir leurs enfants à Combloux. Ils sont arrêtés quelques heures après leur retour à Marseille. Madame Hirschler a encore dans son sac les photographies des enfants, dont celles des petites Salzer qu'elle souhaitait remettre aux parents pour les rassurer. Il est donc indispensable de retirer les enfants de l'orphelinat pour éviter leur arrestation. Raymond Bertrand part sans délai en Haute-Savoie. Il remet les enfants Hirschler à des parents, et ramène les fillettes Salzer chez lui. Sa femme s'en occupe jusqu'à ce qu'il trouve une nouvelle cachette pour elles et leur mère en Haute-Loire. Le rabbin Salzer se rase la barbe pour éviter d'être reconnu et parvient à quitter Marseille.

À la Libération, les Bertrand restituent tous les objets de valeur cachés à leur domicile et restent amis avec la famille Salzer.

Le 20 août 1995, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Raymond et à Joséphine Bertrand le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6754).

Paulette, René et Gaby BERTRAND

Localité : Marseille

Leurs protégés : Edmond et Robert Mizrahi, Gaston Menasse

L'histoire

Deux enfants sauvés de la rafle

En 1944, Paulette Bertrand a 22 ans et vit à Marseille avec ses parents dans le quartier d'Endoume. Les Mizrahi, des Juifs de Turquie, habitent à l'étage au-dessus avec leurs deux enfants, Robert, 13 ans, et Edmond, 8 ans.

Le 20 mars 1944, à l'heure du déjeuner, trois agents de la Milice font irruption. Tandis que l'un d'eux prend position devant l'entrée de l'immeuble, les deux autres entrent et se mettent à hurler le nom des Mizrahi. Paulette comprend qu'il

Paulette Bertrand

s'agit d'une nouvelle rafle de Juifs et se précipite chez ses voisins. La porte de l'appartement est ouverte, la Gestapo est déjà là. Paulette pénètre dans l'appartement, prend Edmond et Robert par la main et leur crie : « *Maman ne veut pas que vous alliez jouer là-haut !* ». Les agents, persuadés qu'il s'agit de ses petits frères, les laissent partir. Paulette fait rapidement descendre les deux garçons dans l'appartement de ses parents et les fait sortir par la fenêtre à l'arrière de l'immeuble en leur disant de courir chez son frère, René, qui occupe une maison voisine avec sa femme Gaby. Les deux enfants arrivent chez René qui les cache. La jeune Paulette ne se contente pas de cet acte courageux. Elle sort de l'immeuble devant lequel est toujours posté un agent de la Milice et court avertir les Menasse, des cousins des Mizrahi, qui s'enfuient aussitôt et échappent également à la rafle.

Arrêtés, les parents Mizrahi sont internés à Drancy, puis déportés à Auschwitz. Les deux garçons restent cachés chez René et Gaby durant trois jours. Le 23 mars 1944, ils sont évacués de Marseille avec les autres élèves des écoles municipales dans le cadre d'un plan de protection contre d'éventuels bombardements.

Robert, Edmond et leur cousin Gaston Menassé sont ensuite recueillis par deux familles, les Tête et les Laybros, à Aurillac[5]. Lorsque tout espoir de voir revenir leurs parents est perdu, leur grand-mère, âgée de 70 ans, les adopte en septembre 1945.

Le témoignage

« Nous occupions le 1er étage d'une maison à Endoume, la famille Bertrand vivait au rez-de-chaussée. Lorsque les policiers sont entrés avec un pistolet, Paulette, la fille, âgée de 22 ans, de César et Marie-Jeanne Bertrand, a déboulé dans l'escalier. Elle nous a littéralement arrachés, nous faisant passer pour ses frères. Ensuite, nous sommes allés nous réfugier chez son frère et sa belle-sœur, René et Gaby. Ils habitaient à 500 mètres. »

Robert MIZRAHI

Le 5 novembre 1997, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Paulette, à René et à Gaby Bertrand le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7841b).

5. Antoine et Henriette Laybros et Philippe et Yvonne Tête ont été reconnus Justes parmi les Nations en 1997 (dossiers 7841 et 7841a).

René et Gaby Bertrand

André et Suzanne (née Ridart) BOILLOT
Adolphe et Jeanne RIDART

Localité : Marseille

Leurs protégés : Albert et Isabelle Benveniste

L'histoire

Une amitié fidèle entre deux familles

Les Ridart habitent Marseille avec leur fille Suzanne, 21 ans, et leur gendre, André Boillot. En août 1940, André rejoint un mouvement clandestin qui deviendra plus tard le mouvement « Combat ».

Dans les premiers moments de l'Occupation, le groupe se consacre essentiellement à obtenir de faux papiers d'identité pour tous les réfugiés, Juifs compris, et particulièrement les étrangers. Lorsque le réseau développe ses activités, il commence à recevoir des informations, notamment grâce à des gendarmes, sur les arrestations prévues à Marseille.

Les Ridart sont de proches amis des Benveniste, des Juifs de Salonique installés à Marseille bien avant la guerre. Albert Benveniste, âgé d'une soixantaine d'années, est alors en mauvaise santé. Lorsque les Allemands font leur entrée dans Marseille en novembre 1942, Albert et Isabelle

sont seuls à la maison, leur fils aîné ayant rejoint la Résistance et le plus jeune étant prisonnier de guerre en Allemagne. Les Allemands installent leur quartier général juste en face de leur immeuble, mettant tout le quartier sous haute surveillance. Suzanne, la fille des Ridart, se rend chez les amis de ses parents et les convainc qu'il est dangereux de rester chez eux. Ils acceptent de la suivre immédiatement, sans emporter le moindre bagage, jusqu'à l'appartement des Ridart. Ils y passent environ deux semaines avant de partir vers Nice qui, jusqu'en septembre 1943, est sous contrôle italien. Suzanne les y accompagne et les conduit au domicile d'amis prêts à leur accorder l'hospitalité.

Avec l'entrée des Allemands à Nice, le couple décide de revenir sur Marseille. Là encore, Suzanne va les chercher, utilisant les papiers d'identité de ses parents pour les éventuels contrôles. Le voyage est dangereux. La gare de Marseille est surveillée nuit et jour et, si l'on examine leurs papiers d'un peu trop près, la supercherie serait découverte. Pour minimiser les risques, le mari de Suzanne vient les attendre à la gare en tenue de porteur. Quand le train de Nice pénètre dans la gare, il se tient sur le quai avec un chariot. Lorsque Suzanne descend avec les Benveniste, il place leurs bagages dans le chariot et y installe Albert. Puis, accompagné des deux femmes, il se dirige vers un gendarme et lui demande où se trouve le poste de premier secours de la Croix-Rouge car il doit y conduire une personne malade. Le gendarme lui indique alors le chemin sans méfiance et le groupe quitte la gare sans être inquiétés.

Albert et Isabelle Benveniste demeurent ensuite chez les Ridart durant 8 mois, jusqu'à ce que Suzanne obtienne pour eux un visa d'entrée au Portugal. Elle les escorte en train jusqu'à Toulouse, et, de là, ils parviennent sans incident à la frontière.

Le 10 mai 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Adolphe et à Jeanne Ridart, à leur fille, Suzanne, et à leur gendre, André Boillot, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6089).

Marie-Jeanne (née Constant) et Auguste BOYER

Localité : Aix-en-Provence

Leurs protégés : Menahem, Aron, Léa, Esther Neiger

L'histoire

Un gardien des Milles devient sauveur

À partir du printemps 1942, Auguste Boyer occupe les fonctions de garde au camp des Milles. Cette ancienne briqueterie est utilisée dès 1940 par les autorités de Vichy comme camp d'internement[6].

Dans le cadre des grandes rafles organisées dans le sud de la France en août 1942, les personnes arrêtées sont conduites et regroupées au camp des Milles, avant d'être transférées à Drancy et, de là, vers les camps de concentration.

La famille Neiger, composée des parents et de trois enfants, a fui la Belgique après l'invasion du pays en mai 1940. Arrivés en France, ils s'installent en zone libre, à Alès, dans le Gard. En août 1942, la famille est arrêtée ; le père est hospitalisé à Alès, la mère et les enfants sont envoyés au camp des Milles.

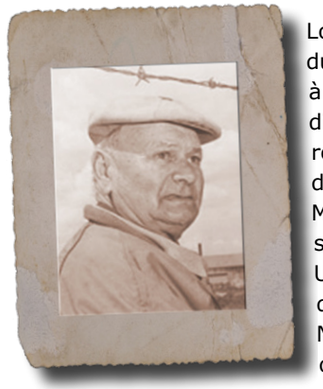

Auguste Boyer

Lorsque les autorités du camp commencent à dresser des listes d'internés à transférer à Drancy, Auguste décide de cacher Madame Neiger et ses trois enfants. Un par un, il fait descendre les petits Neiger dans la cage d'un monte-charge désaffecté. Au fond, s'étend un tunnel sans issue ; Auguste revient donc dans la nuit avec des outils pour éventrer le mur extérieur. De

6 Sur le camp des Milles, voir page 26.

là, il conduit Madame Neiger et ses trois enfants à l'entrepôt du camp où ils demeurent cachés durant plusieurs heures jusqu'à ce que les convois de déportés soient partis.

Son travail, à l'époque, consiste à patrouiller le long des barbelés entourant le camp. Il fait alors une brèche dans la barrière, et montre aux enfants Neiger comment se sauver. Il les conduit ensuite chez lui où sa femme s'occupe d'eux. Dès qu'il parvient à faire sortir Madame Neiger, il aide la famille à regagner Alès pour retrouver leur père.

Auguste aide encore d'autres familles juives. À un certain moment, une vingtaine de personnes sont cachées chez lui. Sa femme, Marie-Jeanne, lui apporte son soutien et prend soin de chacune des personnes qui trouve refuge dans leur foyer. Au mois de septembre 1942, avec trois autres gardiens, il est suspendu de ses fonctions pour ces faits.

Le témoignage

« Deux ou trois jours avant le transport qui devait nous emmener, ma mère a fait la connaissance d'un des gardiens du camp, Monsieur Boyer, qui a accepté de nous cacher à l'intérieur du camp. Dans une première tentative de nous cacher, il nous a descendu par la gaine d'un monte-charge désaffecté. Il s'est laissé glisser le long d'une corde lisse, avec sur son dos, à tour de rôle : moi, mon jeune frère et ma sœur. En transportant ma sœur, il a fait une chute et s'est légèrement blessé à la jambe ; à ce moment-là, il a dû renoncer à transporter ma mère. Le fond de la cage n'ayant pas d'issue, il est reparti seul pour chercher un marteau pour briser le mur de l'extérieur. Tout ceci se passait au milieu de la nuit, dans un silence complet, ponctué par des coups de marteau. Peu après, il nous a remontés dans le grenier du camp où il nous a cachés durant environ trente-six heures, c'est-à-dire jusqu'à la fin des transports. Lorsque nous sommes redescendus, le camp était pratiquement vide.

Auguste et Marie-Jeanne Boyer

Monsieur Boyer était à ce moment-là de faction près des barbelés qui entouraient le camp. Je me suis approché de lui et il m'a demandé si je voulais fuir du camp ; il m'a soulevé au-dessus des barbelés et m'a enjoint de me cacher au bord de la route. Il a agi de même avec mon frère et ma sœur. Son service terminé, il nous a recueillis et hébergés chez lui durant deux à trois jours. »

Menahem NEIGER, l'un des enfants.

Le 2 décembre 1981, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Auguste et à Marie-Jeanne Boyer le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 2163).

Fernande (née Audibert) et Marius BUONCUORE
Rose-Marie (née Buoncuore) CHASTIN

Localité : Marseille

Leur protégée : Gilda (née Sciaky) Barouh

L'histoire

Contrôle dans le tramway

Gilda Sciaky est née à Salonique. Elle arrive en France en 1930 avec ses parents, David et Sol Sciaky. Elle a deux sœurs plus âgées, Rachel et Nelly, et un frère nommé Elie.

Au début de l'année 1943, une grande rafle a lieu à Marseille, notamment dans le quartier de l'Opéra. Gilda et son amie Rose-Marie Buoncuore, dite « Mimi », travaillent alors dans un atelier de couture, place Félix Baret. Les ouvrières, dont font partie les deux jeunes femmes, travaillent à l'étage et ne peuvent donc voir ce qui se passe dans la rue. Lorsque les vendeuses les avertissent que les Allemands arrivent, Mimi réagit aussitôt et ordonne à Gilda de la suivre. Elles sortent par l'arrière de l'atelier et montent dans un tramway en marche pour éviter la place. Gilda s'assoit sur une banquette et Mimi sur ses genoux. Le tramway est arrêté entre deux stations et une patrouille monte pour procéder à un contrôle d'identité des passagers. C'est un policier français qui se présente devant les deux jeunes filles et, par chance, il s'agit d'un ami d'enfance de Mimi. Après un geste de connivence, il accepte deux fois la présentation de la carte d'identité de Mimi. Le policier ne dit rien et se retourne vers les deux soldats allemands qui l'accompagnent, leur indiquant que tout est en ordre.

Fernande Buoncuore, en 1938

Marius Buoncuore, dans son champ à Sainte-Anne, vers 1947

Les deux amies arrivent à destination, chez les parents de Mimi, Fernande et Marius Buoncuore, à Sainte-Anne, où Gilda demeure quelques temps. Elle prend ensuite la décision de retourner chez elle, rue du Chaix à Marseille, pour retrouver sa mère Sol et sa sœur Nelly.

Mimi permet ainsi à Gilda de bénéficier de 16 mois de sursis. Son amie est finalement arrêtée et déportée au mois de mai 1944, avec sa mère et sa sœur. Elle a été la seule à revenir.

Le témoignage

« Gilda était mon amie, elle l'a toujours été et aujourd'hui elle me manque beaucoup. Si j'ai pu lui rendre un service, elle me l'a rendu au centuple, fidèles en amitié toutes ces années. [...]

Les jours suivants, à l'atelier, nous avons été alertées par le personnel du magasin qui avait vue sur la place Félix Baret : " les Allemands arrivent ». Quelqu'un a crié « Oh mon dieu Gilda ! " . Régine semblait moins en danger parce qu'elle venait d'épouser un catholique. J'ai dit à Gilda : " On s'en va ! ". Et nous sommes parties pour la cacher à Sainte-Anne chez mes parents. Nous sommes parties

par la porte arrière qui donnait sur la rue de Rome, là, nous avons pris le tram en marche pour éviter la station de la place Félix Baret. Gilda, toute menue, s'est assise sur la banquette et moi, protection illusoire, sur ses genoux. Arrive alors un policier français, un copain d'enfance, Louis Cauvet, suivi de deux soldats allemands. Après un signe de connivence, doigt sur la bouche, je lui ai présenté mes papiers une première fois, puis concernant Gilda, j'ai retendu les mêmes papiers. Loulou ayant acquiescé, les soldats allemands ont poursuivi leur patrouille. Nous sommes arrivés à Sainte-Anne où mes parents ont accepté de l'héberger sans bien mesurer la situation. »

Rose-Marie, dite « Mimi », CHASTIN

Le 18 février 2013, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Marius Buoncuore, à sa femme, Fernande, et à leur fille, Rose-Marie Chastin (Dossier 12559).

Les filles de l'atelier. De gauche à droite, Mimi est la deuxième, Gilda la quatrième

Frère Raymond CARBONNET
Monseigneur Marius CHALVE

Localité : Miramas

Leurs protégés : Morris, Hélène et Albert Berkowitz, Israël Salzer

L'histoire

Des religieux convaincus, au secours des persécutés

Raymond Carbonnet a été l'étudiant de Marius Chalve, prêtre qui dirige le séminaire de Fontlongue, à Miramas. Sous l'Occupation, Monseigneur Chalve et le frère Raymond aident plusieurs familles juives à échapper à la gendarmerie et à la Gestapo. Ils sauvent notamment Israël Salzer, grand rabbin de Marseille, ainsi que Morris et Hélène Berkowitz.

Dans sa déposition faite après la guerre, le grand rabbin Salzer raconte que, dans la dernière phase de l'Occupation, alors que Miramas est occupée par les Allemands, le danger pour les Juifs est à son point culminant. C'est dans ce contexte qu'il trouve asile au séminaire de Fontlongue. Monseigneur Chalve s'occupe de lui personnellement et lui fournit une fausse carte d'identité ; la police locale l'enregistre ainsi sous un faux nom avec l'adresse du séminaire mentionné comme domicile. Un peu plus tard, lorsque sa situation devient critique, Raymond Carbonnet parvient à le faire passer en Suisse.

Morris et Hélène Berkowitz, des Juifs originaires de Belgique, passent quant à eux quelques jours cachés au séminaire avec leurs deux jeunes enfants. Selon le témoignage qu'ils fournissent après la guerre, Monseigneur Chalve ne se contente pas de leur assurer le gîte et le couvert, mais il leur apporte également un grand réconfort moral. Raymond Carbonnet les conduit ensuite, à bord d'une charrette tractée par un âne, en lieu sûr, à Lançon. Le petit Albert, resté avec ses parents, s'attache à Raymond qu'il appelle «mon frère Raymond». Après la guerre, le religieux part vivre en Israël et s'installe à Nazareth.

Monseigneur Marius Chalve

Monseigneur Marius Chalve, profitant de ses visites au camp des Milles[7], facilite également plusieurs évasions.

L'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Monseigneur Marius Chalve le 23 mai 1967, et au frère Raymond Carbonnet le 25 mai 1967 (Dossier 357 et 356).

Marguerite (née Grégoire) et René CARTIER
Marie et Paul CARTIER

Localité : Rognonas

Leurs protégés : Robert Ino et sa famille

L'histoire

Deux générations au secours d'une famille

En mars 1942, la famille Ino fuit Paris et se réfugie en zone libre à Avignon, dans le Vaucluse. En 1944, alors que la persécution des Juifs atteint son paroxysme à Avignon, les deux grands-parents sont arrêtés. Au mois d'avril, le père de famille est blessé lors du bombardement de la ville. La famille fait alors appel à René Cartier, un fermier de Rognonas qu'elle connaît bien. René et Marguerite Cartier hébergent les réfugiés de mai 1944 à la Libération. Ils accueillent chez eux Monsieur Ino et son fils Robert, âgé de 17 ans, tandis que Madame Ino et sa fille, âgée de 6 ans, trouvent refuge chez leur fils, Paul Cartier, et sa femme Marie. Les refugiés ne payent aucune contrepartie, aidant simplement aux travaux de la ferme. Comme aucun des Ino n'a de carte d'alimentation, les Cartier subviennent à leurs besoins. Pour éviter toute dénonciation dans cette petite localité de Rognonas, ils indiquent aux voisins que leurs visiteurs sont des victimes des bombardements d'Avignon.

Le témoignage

« Les Cartier, parents et fils, surent dès l'abord que les persécutions raciales étaient la cause de notre fuite de Paris, où nous demeurions jusqu'à la fin du mois de mars 1942 et que nous nous étions réfugiés en Avignon, alors zone dite « libre », pour échapper aux arrestations et à la déportation que connurent, hélas, plusieurs membres de notre famille dont mes deux grands-pères.

En 1944, alors qu'Avignon connaissait une répression de plus en plus accentuée à l'égard de la communauté juive, la ville subissait au printemps un bombardement par les forces alliées au cours duquel mon père fut blessé. Monsieur Paul Cartier et ses parents nous apportèrent le réconfort de l'hospitalité, mais avant tout la sauvegarde de nos existences, malgré les importants risques qu'ils prenaient en nous hébergeant, dans une petite localité rurale où chacun connaît son voisin. Notre présence était expliquée de manière bien fragile, comme " réfugiés après bombardements" . »

Robert INO

Le 8 avril 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à René et à Marguerite Cartier, à leur fils, Paul, et à sa femme, Marie, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7082).

7. Sur le camp des Milles, voir page 26

Auguste CHABROL

Localité : Aubagne

Son protégé : Edgar Zmiro

L'histoire

Un ébéniste aubagnais cache son voisin

Edgar Zmiro est un homme d'affaire, de confession juive, et vit à Paris. En 1936, au cours d'un voyage en Allemagne, il est témoin des conditions de vie des Juifs dans ce pays et revient en France inquiet pour la sécurité de sa famille.

En 1940, après la déclaration de guerre, Edgar décide de déplacer sa famille à Aubagne. Il y achète une maison isolée où il espère passer la guerre en toute sécurité avec sa femme et ses trois enfants, Henri, Jacqueline et Francine. Ils ont pour uniques voisins Auguste Chabrol, un ébéniste et son épouse. Les deux hommes deviennent bientôt amis, discutant tard dans la nuit d'un grand nombre de sujets, mais plus particulièrement de théologie.

En 1942, Edgar reçoit une lettre anonyme le prévenant que toute sa famille a été dénoncée et que leurs noms ont été donnés à la *Kommandantur* de Marseille. Il se précipite immédiatement chez son voisin pour demander de l'aide. Auguste propose alors de le cacher, tandis que les autres membres de la famille trouvent refuge chez des cousins de la femme d'Edgar Zmiro qui ne sont pas de confession juive.

Auguste le cache durant dix-huit mois sous son établi. Edgar n'en sort jamais, sauf la nuit, lorsqu'Auguste et lui se retrouvent pour partager de la nourriture et discuter ensemble durant de longues heures. Grâce à ce secours, Edgar est le seul parmi ses cousins à survivre à la guerre.

Le témoignage

« Début 1940, nous quittons Paris, papa ayant acheté une propriété isolée dans les Bouches-du-Rhône, à Aubagne, au pied de la colline, nous étions en sécurité, enfin... A Aubagne, notre vie sociale était des plus restreintes, sans distraction, sans relation. Notre seul voisin, Monsieur Auguste Chabrol, ébéniste, ce monsieur ex-séminariste, catholique, aimait la compagnie de mon père. Discussions sans fin sur la théologie, la botanique, etc.

En 1942, Papa reçoit une lettre – pas de signature – pas d'indication – mais dont le contenu était très alarmant. Nous étions dénoncés, nous n'étions plus en sécurité. Notre nom figurait sur une liste de noms juifs envoyée à la *Kommandantur*. [...] Mon père, en pleurs, alla trouver son seul ami et voisin, Monsieur Auguste Chabrol.

Dès la lecture de cette lettre, Monsieur Chabrol, au péril de sa vie, offrit à mon père sa protection. Monsieur Chabrol était ébéniste, il décida de cacher Papa sous son établi (1,20 mètre de haut sur 2,50 mètres de large). Papa resta dans ce refuge 18 mois – allongé – ne sortant qu'à la nuit pour faire quelques pas, mouvements, respirer, manger, etc., avec beaucoup de précautions et d'angoisse. »

Francine ZMIRO (fille d'Edgar)

Le 17 décembre 2006, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Auguste Chabrol (Dossier 10741).

Marie-Gabrielle et Paul CHARTRON

Localité : Marseille

Leurs protégées : Denise Sikierski et sa famille

L'histoire

Une ambulance pour fuir Marseille

Paul Chartron est ingénieur et dirige une fonderie à Marseille. Sa fille, Annie, s'est liée d'amitié avec une camarade de classe, Denise Sikierski. Les deux familles se rencontrent et sympathisent. Juifs français, les Sikierski habitent la cité phocéenne et ne se sentent pas inquiétés jusqu'en novembre 1942, lorsque les Allemands occupent la zone Sud. Vers la fin du mois d'août 1942, Denise a rejoint « La Sixième », organisation clandestine des Eclaireurs Israélites de France. Elle est alors en mesure de fournir de faux papiers à toute la famille, mais ces derniers ne peuvent pas servir à Marseille, car les Sikierski y sont trop connus.

Le 20 janvier 1943, ils apprennent que la police s'apprête à déclencher une vague d'arrestations, qui toucherait même les Juifs de nationalité française. Pourtant, ils ne s'inquiètent pas vraiment et ne font aucune démarche pour trouver une cachette. Trois jours plus tard, la ville est bouclée : des milliers de policiers et gendarmes sont en faction à tous les points de sorties, sur toutes les routes et dans toutes les gares. Les Juifs n'ont plus le droit de quitter Marseille.

Denise se tourne alors vers Paul Charton, le père de sa meilleure amie, et lui demande de venir en aide à sa famille : son père, sa mère, sa grand-mère grabataire et sa cousine. Paul accepte et ramène chez lui toute la famille, chargée de valises. Pour ce faire, il doit traverser toute la ville et à passer un poste de contrôle de police. Les Chartron les cachent dans leur appartement pendant une semaine entière, ce qui leur sauve la vie. Presque toutes leurs connaissances de confession juive ont, au cours de ces quelques jours, été arrêtées et déportées.

Par la suite, Paul parvient à obtenir une ambulance pour transporter la vieille dame, et, à son bord, il fait sortir clandestinement toute la famille Sikierski de la ville. Il les conduit jusqu'à une maison de campagne qu'il possède à Vedène, à une vingtaine de kilomètres d'Avignon. Les réfugiés y vivent jusqu'à la Libération munis de leurs faux papiers d'identité.

Le 27 février 1991, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Paul Chartron et à sa femme, Marie-Gabrielle, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4881).

Marie-Jeanne (née Isola) et Jean-Baptiste COSTA

Localité : Allauch

Leurs protégés : Laure (née Misrahi) et Robert Fresco, Rachel, Claire et Jean-Robert Misrahi

L'histoire

Des rescapés de la rafle trouvent refuge à Allauch

Jean-Baptiste Costa est inspecteur d'une compagnie de transport maritime dans le port de Marseille. Il vit avec sa femme, Marie-Jeanne, et sa fille, Marie-Thérèse, dans une villa à Allauch, dans la banlieue de Marseille. Pendant les vacances d'été, Jean-Baptiste loue le rez-de-chaussée de sa villa aux familles juives Fresco et Misrahi qui sont propriétaires d'un magasin de sous-vêtements à Marseille.

Jean-Baptiste Costa

Jacques Fresco, né à Istanbul, est arrivé en France dans les années 1920. Il a épousé Laure Misrahi, elle aussi née en Turquie, qui donne naissance à leur fils, Robert, en 1936.

Les parents de Laure, Rachel et Haim Misrahi, ont émigré en France avec leurs quatre enfants : Laure, Rosette, Emile et Moïse. En 1936, Moïse se marie avec Claire Zavaro avec qui il a un fils, Jean-Robert, né en 1939.

Le 23 janvier 1943, durant la grande rafle menée contre les Juifs de Marseille, Jacques Fresco, Haim Misrahi et ses fils, Emile et Moïse, sont arrêtés et déportés. Le petit Robert Fresco, âgé de sept ans, et Jean-Robert Misrahi, âgé de quatre ans, sont souffrants. Les gendarmes autorisent donc leurs mères, Claire et Laure, à rester avec eux pour les soigner. Les deux femmes partent immédiatement, avec les deux garçons et leur grand-mère, se réfugier chez les Costa. Elles y sont chaleureusement accueillies, les Costa les invitant à rester aussi longtemps que nécessaire. Dès le lendemain, des marchandises appartenant à la famille Misrahi sont livrées afin d'être stockées dans la villa d'Allauch. Peu de temps après, inquiète, Laure décide d'emmener son fils chez des fermiers dans un village de la Drôme.À son retour, quatre hommes armés arrivent à la villa pour voler les marchandises, alors que Jean-Baptiste travaille au port de Marseille.

À la suite de cet incident, les réfugiés décident de trouver un autre asile, restant reconnaissants envers les Costa pour les avoir hébergés et nourris malgré les risques encourus.

Le 19 octobre 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Justes parmi les Nations à Jean-Baptiste Costa et Marie-Jeanne Costa (Dossier 11696).

Louis COUHÉ

Localité : Aix-en-Provence

Ses protégés : Sonia, François et Michel Boris

L'histoire

Une mère et ses fils cachés à « la Pinède »

Louis Couhé

Louis Couhé est un ancien combattant de la Grande Guerre. En 1940, il est nommé directeur de la Compagnie Air France Transatlantique et, à la suite de l'occupation de Paris par les Allemands, il transfère le siège de la société à Marseille.

Il s'installe avec les siens dans la villa « La Pinède » à Aix-en-Provence. Il y rencontre Sonia Boris, qui, elle aussi, a fui Paris avec deux de ses fils, François et Michel, pour trouver refuge dans la cité provençale. Son mari, ancien camarade de combat de Louis Couhé durant le premier conflit mondial, a décidé, malgré son âge (49 ans), de reprendre du service en septembre 1939. En juin 1940, il est fait prisonnier, mais ne bénéficie pas des libérations consenties aux anciens combattants. Au contraire, il est envoyé dans un camp de représailles, car son fils aîné a rejoint le général de Gaulle.

Dans la nuit du 22 au 23 juin 1943, la police procède à une rafle de Juifs à Aix-en-Provence, où sont notamment arrêtés le beau-frère de Boris, Henri Abraham, professeur au Collège de France, et sa fille Thérèse. Louis Couhé propose alors à Sonia et à ses fils, Michel, 17 ans, et François, 16 ans, de se cacher chez lui. Après la tombée de la nuit, le 24 juin, il les introduit le plus discrètement possible à « La Pinède ». Les trois rescapés restent cloîtrés nuit et jour jusqu'à la fin du mois, avant de gagner la Haute-Savoie

Le témoignage

« Je n'ai rien demandé à Louis Couhé. [...] Il avait d'instinct compris le péril qui nous menaçait car nous ne pouvions pas continuer à habiter au même endroit et je ne savais pas où nous mettre en sécurité. »

Sonia Boris

Le 24 mai 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Louis Couhé le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8515).

Jean DANIEL

Localité : Le-Puy-Sainte-Réparade

Son protégé : Jean-Raphaël Hirsch

L'histoire

Un médecin et sa femme accueillent un jeune persécuté

Le docteur Hirsch, membre des Eclaireurs Israélites de France, appartient également au réseau clandestin de ce mouvement. Il a quitté Paris, occupée par les Allemands, pour s'installer à Auvillar (Tarn-et-Garonne) avec sa femme et ses deux enfants, Jean-Raphaël, âgé de 11 ans en 1943, et Nicole, qui n'est encore qu'un bébé.

En octobre 1943, il est arrêté avec sa femme à la suite d'une dénonciation. Des amis cachent alors les deux petits. Jean-Raphaël, muni de faux papiers, est ensuite envoyé chez un ami de la famille, le docteur Jean Daniel, qui habite aux environs de Marseille. Le garçon vit chez lui jusqu'à la Libération et a ainsi la vie sauve. Le médecin et sa femme l'accueillent avec affection et le traitent comme leur propre enfant, en dépit des risques encourus, d'autant que ses parents ayant été arrêtés, Jean-Raphaël figure lui-même sur la liste des Juifs recherchés par les Allemands.

Le 17 décembre 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au docteur Jean Daniel le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4182).

Adèle DEFARGES et André MERLE

Localité : Marseille

Leur protégée : Munda Goldfinger

L'histoire

Un couple agit pour sauver leur nourrice

Vers la fin de l'année 1940, Munda Goldfinger, une jeune femme juive de 27 ans ayant fui la Belgique à l'approche des Allemands, arrive à Marseille à la quête d'un logement et d'un emploi.

André Merle, négociant en vins, et Adèle Defarges, son épouse, l'engagent comme nourrice pour leurs deux fillettes. Logée chez eux, elle est traitée comme un membre de la famille. Sachant qu'il est interdit d'employer des Juifs, les Merle cherchent à procurer de faux papiers à Munda. Grâce à un haut-fonctionnaire belge, lui aussi réfugié à Marseille, ils obtiennent une carte d'identité au nom de Marie-Rose Gaulin, censée avoir été délivrée à Lesquin-les-Lille, dans le Nord. Le faux n'est pas facile à déceler, la mairie de cette ville ayant été détruite en 1940.

En 1943, la situation des Juifs dans le sud de la France s'aggrave puisque les Allemands occupent la zone libre. Un jour où la jeune femme accompagne les fillettes en tramway, un policier lui demande sa carte d'identité, et lui fait remarquer qu'elle est en piteux état. Munda répond d'un ton sévère que c'est la faute des deux enfants. Les petites, à qui les parents ont expliqué la situation, gardent le silence. Le policier passe son chemin, mais l'incident et le sentiment d'insécurité croissant qui règne dans la ville poussent Adèle Defarges et André Merle à éloigner de Marseille les enfants et leur gouvernante. En avril 1944, elles s'installent à Rians, dans le Var, où elles demeurent jusqu'à la Libération dans une ferme un peu à l'écart du village.

Le 13 septembre 1982, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Adèle Defarges et André Merle le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 2378 et 2378a).

Odette et Maurice DEJEAN
Suzanne et Gilbert GIRAUD

Localité : Marseille

Leurs protégés : Roger Eisinger, sa femme, ses deux enfants

L'histoire
Deux familles marseillaises font preuve de solidarité

Le 21 janvier 1943, Roger Eisinger, fondateur de la section marseillaise des Éclaireurs Israélites de France, a l'imprudence de circuler avec ses propres papiers, frappés du tampon *« Juif »*. Il est arrêté à la gare, alors qu'il se rend à une manifestation scoute en dehors de la ville, avec beaucoup d'autres Juifs.

Gilbert Giraud, qui est à la tête du scoutisme français à Marseille et qui connaît bien Roger Eisinger, assiste à l'arrestation et parvient ainsi à prévenir sa femme.

Madame Eisinger fait alors appel à Maurice Dejean, inspecteur à la Commission de la jeunesse et des sports à Marseille, qui connaît lui aussi son mari du fait de leurs activités communes dans le scoutisme. Ce dernier se sert de sa position et de ses contacts pour faire libérer Roger Eisinger, puis l'amène chez lui.

Alors que le mouvement des Éclaireurs Israélites a été interdit et de nombreux Juifs arrêtés, Maurice Dejean procure à Roger Eisinger de faux papiers au nom d'Emmanuel Eydoux, puis l'héberge pendant huit mois dans sa maison de campagne de La Rose, dans la banlieue de Marseille, veillant à tous ses besoins, sans demander la moindre compensation.

Lorsque la situation des Juifs de la ville devient critique, Roger Eisinger gagne Lyon où, utilisant sa fausse identité, il trouve du travail dans une ferme. Pendant toute cette période, sa femme et ses deux enfants ont trouvé refuge chez Gilbert Giraud et sa femme, Suzanne.

Après la guerre, Roger Eisinger publie de nombreux poèmes sous le pseudonyme d'Emmanuel Eydoux, le nom que lui avait attribué Maurice Dejean, l'homme auquel il devait la vie. En effet, les autres Juifs arrêtés le même jour que Roger Eisinger meurent en déportation, à Sobibor.

Le 16 avril 1992, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Maurice et Odette Dejean ainsi qu'à Suzanne et Gilbert Giraud le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 5209 et 5209a).

Charles DEMERY

Localité : Tarascon

Ses protégés : Abraham et Marcelle Glazer, leurs filles, Nicole et Evelyne

L'histoire
Un patron bienveillant

Pendant la guerre, Charles Demery, entrepreneur, vit à Saint-Etienne-du-Grès, où il est propriétaire d'une usine de textile. En 1939, il dépose la marque bientôt célèbre « Souleiado » et embauche Abraham Glazer comme directeur de son usine. Abraham Glazer vit également à Saint-Etienne-du-Grès avec sa femme, Marcelle, et leurs deux petites filles, Evelyne, née en 1934, et Nicole, née en 1939. Durant la première phase de l'Occupation, ils ne sont pas trop inquiétés, la ville étant située en zone libre. Mais, en novembre 1942, lorsque les Allemands pénètrent en zone Sud, Abraham commence à s'inquiéter pour la sécurité de sa famille.

Charles Demery, durant la guerre

Charles Demery, qui passe à l'usine de temps en temps, propose de l'aide à Abraham et à sa famille. Dans un premier temps, il suggère aux Glazer de passer clandestinement en Espagne. Abraham refuse car il craint le danger pour ses filles et demeure profondément attaché à la France. Charles Demery tient cependant à faire tout le nécessaire pour préserver cette famille juive. Il fait installer un téléphone dans la maison d'Abraham – chose rare pour l'époque – afin qu'il puisse le joindre en cas de danger, sans risquer de sortir de chez lui. Avec l'aide d'un enseignant, Monsieur Michel, il leur procure également de faux papiers d'identité qui leur serviront jusqu'à la fin de la guerre. De plus, il contribue à subvenir aux besoins élémentaires de la famille, comme les vêtements et la nourriture. Il trouve même un professeur de musique pour les fillettes, afin qu'elles puissent mener une vie aussi normale que possible. À plusieurs reprises, il conduit Evelyne sur sa moto jusqu'au domicile de son professeur. Bien conscient des risques encourus, Charles Demery demeure déterminé à aider Abraham et sa famille.

Le témoignage
« Nous étions après 1940, la France était occupée malgré que (sic) nous étions en zone " libre " , la consonance du nom de Glazer et son origine commença à poser de sérieux problèmes pour Monsieur Demery et les ouvriers, car la Gestapo, la Milice, mais aussi les dénonciations étaient continuellement présentes. A la moindre alerte, Monsieur Demery se déplaçait et prenait les dispositions pour que Monsieur Glazer et sa famille soient à l'abri des regards malveillants, mais dès que le danger avait disparu, ces derniers réapparaissaient et Monsieur Glazer reprenait son activité à l'usine avec la complicité de tous les ouvriers et ce, tant que cela a été nécessaire. »

Jeanne MAUDOIGT (née Savaiano), employée dans l'usine de Tarascon

Le 19 août 2008, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Charles Demery le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11400).

Victoria DEPO ou sœur Marie-Gilberte

Localité : Aix-en-Provence

Ses protégés : Robert, Jacques et Max Rosengarten

L'histoire
Des enfants cachés à l'orphelinat de la Charité

Durant la guerre, Sœur Marie-Gilberte dirige l'orphelinat de la Charité, vénérable établissement fondé au XVIIème siècle à Aix-en-Provence. Au début de l'année 1943, elle admet dix jeunes juifs dans son orphelinat. Ces enfants lui sont envoyés à la suite des arrestations massives de Juifs à Marseille, au mois de janvier 1943.

Monsieur et Madame Rosengarten et leurs trois jeunes enfants, âgés de 2 à 5 ans, ont pu quitter Marseille à temps et se sont réfugiés à Aix-en-Provence. Cependant, des miliciens français arrêtent Monsieur Rosengarten et le livrent aux Allemands. Quelques semaines plus tard, ils reviennent au domicile des réfugiés. Robert, l'aîné des enfants, a déjà été admis à La Charité. Les agents en civil bousculent les deux autres petits garçons, Jacques et Max, les déshabillent de force et s'aperçoivent avec étonnement qu'ils ne sont pas circoncis. Ils quittent alors l'appartement, sans procéder à une arrestation. Madame Rosengarten

Les retrouvailles de Sœur Marie-Gilberte et Jacques Rosengarten en 1994

se précipite alors avec ses deux garçons chez Sœur Marie-Gilberte, qui accepte immédiatement de leur offrir asile.

Par la suite, les Allemands font irruption à diverses reprises dans l'établissement ; les petits Juifs partent alors se cacher dans la cour des filles. Un jour, le petit Jacques Rosengarten se trouve avec Sœur Marie-Gilberte quand elle entend les Allemands approcher. Sans perdre son sang froid, elle cache le garçonnet de trois ans sous l'ample jupe de son habit.

Dans leurs témoignages après la guerre, les survivants évoquent ce sentiment de sécurité qu'ils ont connu à l'orphelinat où, malgré les conditions difficiles et le manque de nourriture, tous faisaient confiance à la religieuse qui se montrait ferme, mais maternelle envers les petits.

Les témoignages

« Un jour, notre mère nous a dit que « papa » ne reviendrait plus, il s'était fait arrêté, sans doute sur son lieu de travail et sur dénonciation. Nous avons alors vécu dans l'angoisse permanente d'une descente de la Gestapo et au moindre bruit, notre mère criait : " c'est la Gestapo ! C'est la Gestapo ! ". »

Jacques ROSENGARTEN

« J'entends encore les cris dans les escaliers noirs de ce petit immeuble d'Aix-en-Provence, les pas effrénés de ces presque bébés que nous étions encore montant se réfugier comme dans une souricière dans cette petite pièce. »

Max ROSENGARTEN

« Le couvent était occupé par moitié par les Allemands, mais malgré leur présence et les interrogatoires, elle a toujours su éviter les soupçons et nous a protégés jusqu'à la fin de la guerre. Il est fort probable que sans l'intervention courageuse de Sœur Marie-Gilberte, nous ne serions, sans aucun doute, plus de ce monde. »

Robert ROSENGARTEN

Le 26 mars 1998, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Victoria Depo, en religion Sœur Marie-Gilberte, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8036).

Georgette et André DONNIER

Localité : Aix-en-Provence

Leurs protégés : Jonas et Amalia Fishbach

L'histoire

Un docteur fait sortir des internés du camp des Milles

Le docteur André Donnier et son épouse, Georgette, sont propriétaires d'une clinique privée à Aix-en-Provence. En accord avec deux autres médecins de l'établissement, ils décident de faire tout leur possible pour délivrer des réfugiés juifs internés au camp des Milles[8].

André Donnier

En août 1942, André Donnier, qui a demandé, pour lui et ses collègues, l'autorisation de soigner les malades, est admis à entrer dans le camp. Il y rencontre Jonas Fishbach, un réfugié juif d'Autriche qui a été arrêté avec sa femme, Amalia, alors qu'ils tentaient de rejoindre leur fille aux États-Unis. L'homme est à bout de forces. Le médecin réussit à le faire sortir du camp, sous prétexte qu'il doit être opéré d'urgence. Jonas Fishbach est alors hospitalisé, mais, inquiet pour sa femme, il insiste pour la rejoindre car il sait que la déportation des Juifs du camp a commencé. Ému par sa détresse, le docteur Donnier se précipite aux Milles et, profitant du désordre qui y règne, réussit à trouver Amalia et à la faire sortir du camp.

Georgette Donnier

8. Sur le camp des Milles, voir page 26.

Les Donnier logent le couple dans un petit entrepôt situé dans la cour de l'hôpital. Il est entendu que les fugitifs n'en sortiraient qu'entre six et sept heures du matin pour utiliser les sanitaires de l'hôpital. Chaque jour, « Georgette » vient leur rendre visite, apportant de la nourriture, un réconfort et les nouvelles glanées à la radio anglaise.

En mai 1943, à la suite d'une dénonciation, la Gestapo fait une descente à la clinique. À quatre heures du matin, elle opère une perquisition, cherchant des résistants blessés et des Juifs. Durant près de quatre heures, ils passent de lit en lit, sans accorder un regard à l'entrepôt de la cour. Par miracle, les Fishbach se réveillent très tard ce jour-là. S'ils s'étaient rendus à l'hôpital à l'heure habituelle, ils se seraient trouvés nez à nez avec les Allemands. Ce même jour, la Gestapo interroge longuement le docteur Donnier et avertit sa femme que des agents reviendraient.

Georgette transfère alors rapidement les deux fugitifs chez un charbonnier, qui accepte de les cacher contre paiement et ravitaillement. Ce dernier change d'avis un mois plus tard, craignant d'avoir été dénoncé. André Donnier trouve alors une nouvelle cachette pour Jonas et Amalia, dans un monastère. Quelques heures plus tard, les Allemands se présentent au domicile du charbonnier, à la recherche des fugitifs. Le médecin et sa femme restent en contact avec les Fishbach, même après leur départ pour les États-Unis.

Le témoignage

« Vous étiez notre support et notre sauvetage dans les jours les plus désespérés de notre vie. Jamais nous ne pourrons l'oublier, ni être heureux, si nous ne vous savons pas aussi heureux. »

Extrait d'une lettre adressée par Jonas et Amalia Fishbach au couple Donnier

Le 2 décembre 1991, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au docteur André Donnier et à sa femme, Georgette, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 5065).

Assunta et Adolphe ESPANET

Localité : Marseille

Leurs protégés : Viviane et Josée Schwetz

L'histoire

Témoin de l'arrestation de leurs parents, il devient leur sauveur

Les Schwetz vivent à Lille avec leurs deux filles, Viviane et Josée, nées l'une en 1934 et l'autre en 1936. Quand la guerre éclate, Monsieur Schwetz s'engage dans la Légion Etrangère. Sa femme et ses filles quittent la ville, envahie par les réfugiés belges, et errent jusqu'a Rouen. En 1942, elles franchissent la ligne de démarcation pour rejoindre le père de famille qui, démobilisé, s'est installé à Marseille. Lorsque les Allemands occupent la zone Sud, la situation devient périlleuse. Monsieur Schwetz, qui a été décoré pour ses exploits au front par le maréchal Pétain, ne se sent pas en danger. Toutefois, l'été suivant, sa femme et lui décident de cacher les deux fillettes, afin de les mettre à l'abri.

Des amis leur conseillent de s'adresser à Adolphe Espanet, un chauffeur de taxi dont la femme, Assunta, fait des ménages et garde des enfants. Le couple accepte, moyennant le versement d'une pension pour l'entretien des petites. Adolphe Espanet vient régulièrement chercher du ravitaillement chez les Schwetz. En octobre 1943, lorsque l'année scolaire commence, ceux-ci engagent un instituteur pour donner aux deux filles des cours particuliers à domicile.

Au début du mois de novembre, alors qu'Adolphe arrive comme chaque semaine pour chercher le ravitaillement, il est témoin de l'arrestation du couple Schwetz par la Gestapo. La maman réussit à lui murmurer «*mes filles…*», avant d'être emmenée. Il rentre chez lui si bouleversé que, pendant deux semaines, il est dans l'incapacité de dire aux fillettes que leurs parents ont été arrêtés. Quand il les en informe enfin, il leur promet de continuer à les héberger et de s'occuper d'elles jusqu'au retour de leurs parents.

Déportés à Auschwitz, les Schwetz ne revinrent jamais. Les Espanet procurent de faux certificats de baptême aux petites et les envoient à l'école. Malgré leurs modestes ressources, ils veillent à subvenir à leurs besoins, sans recevoir de contrepartie. Viviane et Josée les appellent «*maman*» et «*parrain*». Après la guerre, des amis rouennais de la famille Schwetz retrouvent la trace des enfants, qui figurent sur les listes de la Croix-Rouge. Ils souhaitent les adopter et les élever avec leurs trois fils. Les Espanet ne donnent leur accord qu'après s'être assurés qu'il s'agit véritablement d'amis de la famille qui ne cherchent que le bien des petites. Viviane et Josée continuent à rendre visite et à correspondre avec leurs sauveurs.

Bien des années plus tard, Adolphe Espanet leur raconte que, pendant tout leur séjour chez lui, l'un de ses voisins, lui aussi chauffeur de taxi, l'avait à maintes reprises menacé de le dénoncer parce qu'il cachait des Juives. Les deux sœurs se rappellent que les hommes s'étaient souvent querellés, mais elles n'avaient jamais su pourquoi.

Le 17 octobre 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Adolphe et à Assunta Espanet le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6353).

Lise (née Cabanal) et Adolphe FARAUDI

Localité : Cornillon-Confoux

Leurs protégés : Judka (Jules), Luba Glass et leur fils, Sigmund (Simon)

L'histoire

Un peintre et sa famille cachés à la campagne

Judka (Jules) Glass est originaire de Busk en Pologne (actuellement situé en Ukraine). Son père, Joseph, était caporal dans l'armée du Tsar. Fuyant l'antisémitisme, sa famille émigre en Suisse en 1908. Jules y épouse Luba, originaire de Lusk en Pologne et, le 10 octobre 1919, à Zurich, naît leur fils Sigmund (Simon).

Jules, Luba et leur fils émigrent en France en 1921 et s'installent à Marseille. Ils sont naturalisés Français, par décret du 18 novembre 1938. Jules est artiste peintre et vit chichement de sa peinture. Les Glass s'affirment comme Suisses. Mais, en 1943, après l'envahissement de la zone Sud par les Allemands et le départ des troupes italiennes, ils sont dénoncés par un voisin qui les soupçonne d'être Juifs. La police française se présente chez eux et leur demande de se rendre le lendemain au commissariat. Simon, leur fils, pressentant le danger, en fait part à son amie Fernande, fille d'Adolphe et de Lise Faraudi. Ses parents proposent aussitôt de les cacher dans leur maison de campagne à Cornillon-Confoux, à une quarantaine de kilomètres de Marseille. Leur seconde fille, Marcelle, y réside déjà.

Adolphe et Lise Faraudi

Les Glass partent la nuit-même pour Cornillon et vont y rester jusqu'à la fin de la guerre. La famille Faraudi les hébergent et les cachent sans demander aucune compensation. Pour les remercier, Jules réalise leurs portraits. Sa femme Luba ne sort pas, de crainte que son accent soit remarqué. En revanche, Jules, qui parle bien l'allemand et se présente comme ressortissant suisse, prend même le risque de converser avec les soldats occupants. Leur fils Simon, quant à lui, s'engage dans le maquis.

À la fin de la guerre, les Glass retournent à Marseille. Ils gardent contact avec les Faraudi jusqu'au mariage de Simon et la naissance de sa fille, Mireille, puis se perdent de vue. C'est le hasard, à la suite d'un banal accident de voiture, qui permet aux deux familles de renouer des liens.

Les témoignages

« En 1943, ma sœur, Fernande Faraudi, a demandé à mon père, Adolphe Faraudi, s'il était possible d'héberger la famille Glass, dont le fils faisait partie de ses connaissances. [...] Mon père a donné son accord pour les recueillir à la maison de Cornillon (maison de campagne où nous allions passer les fins de semaine, car mon père était toujours en activité) et ce, jusqu'en 1945 à la Libération. »

Marcelle (née Faraudi) DELUY, fille d'Adolphe et de Lise Faraudi

« Ils ont accompli cet acte et les ont sauvés d'une déportation certaine par simple amitié et sympathie pour les Juifs. »

Mireille GLASS-IMBERT (la fille de Simon Glass)

Le 25 juin 2013, l'Institut Yad vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Adolphe Faraudi et à son épouse, Lise (Dossier 12564).

Marie et Gilles FEDI

Localité : Marseille

Leurs protégés : Schmuel et Myriam Feldman

L'histoire

Un policier révoqué par Vichy devient sauveur

Gilles Fedi est officier de police à Marseille. Ne faisant pas mystère de son hostilité au régime, il est vite démis de ses fonctions par le gouvernement de Vichy.

Durant l'été 1940, Gilles et sa femme Marie font la connaissance de la famille Feldman à la gare de Marseille, alors que les uns et les autres s'apprêtent à envoyer leurs enfants en colonie de vacances. En octobre de la même année, Gilles Fedi se trouve par hasard à la gare lorsqu'arrive un train rempli de Juifs du pays de Bade, expulsés

Gilles Fedi entouré de Madame et de Monsieur Feldman, lors de la cérémonie de plantation de l'arbre en l'honneur du couple Fedi, 1971

de l'Allemagne nazie et expédiés dans les camps d'internement du sud de la France. L'un des Juifs saute alors du train et tente de fuir, poursuivi par des gendarmes français. Observant la scène, honteux et indigné, Gilles Fedi se met à courir vers les gendarmes en les invectivant.

Au mois de décembre 1942, les rumeurs concernant des arrestations massives de Juifs dans le quartier des Feldman se font insistantes, et la famille décide de demander asile aux Fedi. Gilles et Marie acceptent aussitôt, conseillant aux Feldman de ne même pas rentrer chez eux pour récupérer quelques affaires. Comme la maison des Fedi est trop petite pour les deux familles, Marie Fedi part avec ses enfants à la campagne, laissant son foyer aux Feldman et à leurs deux enfants jusqu'à la Libération.

Gilles Fedi, sans travail, n'a aucun revenu à cette époque, mais il trouve pourtant le moyen d'aider les Feldman. Marie Fedi vient aussi leur rendre visite régulièrement. Feldman, qui appartient à un réseau oeuvrant dans le sauvetage, parvient à convaincre Gilles de se joindre à lui ; la maison accueille ainsi plus d'un Juif en attente d'une cachette permanente.

Le 1er décembre 1970, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie et à Gilles Fedi le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 610).

Marcel FOUCAULT

Localité : Marseille

Ses protégés : Paula (née Leska) Foucault, sa nièce, Paulette (née Rechtszaid) Silberberg, et son neveu, Maurice Rechtszaid

L'histoire

De sauveur, il devient son mari

Paula Leska a quitté la Pologne pour la Belgique en 1938. Elle arrive en France en 1940 avec sa sœur, Chana Rechtszaid, son beau-frère, Mathis, et leurs deux enfants : Paulette, 7 ans, et Maurice, 3 ans.

En août 1942, les Rechtszaid habitent à Aiguebelette-le-Lac, en Savoie. Dans la nuit du 27 août, les gendarmes français raflent de nombreux Juifs de la région, y compris Chana et ses deux enfants. Mathis, son mari, parvient à s'échapper par l'arrière de la maison. En sortant du village, le car s'arrête devant un hôtel et Chana confie ses enfants au propriétaire de l'établissement, promettant de venir les chercher très vite. Malheureusement, elle ne revient jamais d'Auschwitz où elle a été déportée.

Chana Rechtszaid et ses enfants, Maurice et Paulette, sauvés

Quelques jours plus tard, Mathis, qui a rejoint la Résistance, vient récupérer les enfants et les met dans un train pour Marseille, où leur tante, Paula, les attend.

Arrivés à Marseille, les enfants sont conduits chez l'ami de Paula, Marcel Foucault. Ce dernier est également engagé dans la Résistance. Il a rejoint le mouvement « Combat » en zone Sud. Il tient alors le rôle de « boîte aux lettres », s'occupe de dépôt d'armes et surtout de la fabrication de tickets d'alimentation et de faux documents. C'est ainsi qu'il fournit à Paula de faux papiers d'identité. Il prend également soin d'elle, l'approvisionne et lui trouve des endroits où se cacher, payant même la location de ces lieux. Il conduit ensuite les deux enfants vers une cachette temporaire, chez une famille, avant de leur trouver un lieu sûr où demeurer. Il continue de s'occuper de Paula, de son neveu et de sa nièce, jusqu'à la Libération.

Après la guerre, Marcel et Paula se marient et ont trois enfants.

Le témoignage

« Quand les rafles ont commencé à Marseille, alors qu'il me connaissait à peine, il m'a cachée chez une dame de la Rose, Madame Garnier, et m'a donné de faux papiers. Il payait lui-même ma logeuse chaque mois et me rendait visite sans cesse.

Quant à mes neveux, Maurice 5 ans et Paulette 9 ans à l'époque, s'ils sont en vie encore aujourd'hui, ils ne le doivent qu'au courage et à la générosité de Monsieur Foucault qui a pris tous les risques imaginables pour les sauver des griffes des Allemands.

Je peux vraiment dire que toute la famille que j'ai aujourd'hui, je la dois à celui qui est devenu mon mari, car c'est lui qui a sauvé, au péril de sa vie, le peu de famille que les Allemands n'ont pas réussi à m'arracher.»

Paula FOUCAULT-BOYER, née Leska

Le 26 février 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Marcel Foucault (Dossier 11462).

Marcel Foucault

Varian FRY

Localité : Marseille

Ses protégés : Hannah Arendt, Marc Chagall, Marta (née Loeffler) et Léon Feuchtwanger, Siegfried Kracauer, Jacques Lipchitz, Franc Werfel

L'histoire

Un journaliste américain investi d'une mission humanitaire

En août 1940, le jeune journaliste américain Varian Fry[9] arrive à Marseille pour le compte de l'organisation américaine *Emergency Rescue Committee*. Il est chargé d'une mission humanitaire : retrouver deux cents réfugiés célèbres - hommes politiques, artistes, intellectuels - qui, après s'être enfuis de l'Allemagne nazie et d'autres pays occupés, ont trouvé provisoirement refuge dans le sud de la France. Il doit les faire sortir du pays en leur octroyant des visas pour les États-Unis.

Or, dans le cadre des accords d'armistice entre la France et l'Allemagne, les autorités de Vichy se sont engagées à remettre aux Allemands tous les réfugiés antinazis : il est donc urgent d'agir avant que le gouvernement de Vichy n'ait eu le temps de les livrer.

Varian Fry arrive à Marseille muni, en tout et pour tout, d'un permis de séjour valable trois mois, d'une liste de deux cents réfugiés répondant aux critères retenus et de la somme de 3 000 dollars. Dès le début de sa mission, la rumeur s'en répand et, bientôt, des centaines de personnes se pressent à sa porte. Il s'aperçoit rapidement que beaucoup des demandeurs de visas sont des Juifs, dont le sort est plus dramatique que celui des autres réfugiés. Toutefois, il ne peut rien pour eux, à moins de sortir du cadre de la légalité. C'est alors que, pour pouvoir secourir le maximum de personnes, il ouvre un bureau et engage du personnel afin de camoufler des activités de sauvetage. Il agit sous

9. Varian Fry a été le premier américain à être honoré du titre de Juste parmi les Nations en 1994. Il ne figure donc pas parmi les Justes de France, mais il nous a semblé que son importante action de sauvetage à Marseille méritait d'être présentée dans cet ouvrage.

Varian Fry

le nom du Comité Américain de Secours (CAS). Dans l'illégalité la plus complète, on y fabrique de faux passeports et de faux visas et on organise le passage de la frontière par voie de terre (le plus souvent vers l'Espagne) ou de mer, avec l'aide de membres de la clandestinité.

Ces activités prennent une telle envergure qu'il devient difficile de les cacher, d'autant que la police française commence à s'intéresser à l'émissaire américain et le surveille de près. Les autorités de Vichy protestent officiellement auprès du gouvernement américain qui décide du rappel de Varian Fry et envoie deux nouveaux émissaires à sa place.

Toutefois, le personnel du bureau de Marseille - des Juifs pour la plupart - refuse de coopérer avec les nouveaux venus et Fry poursuit son œuvre de salut. En janvier 1941, son visa qui a expiré n'est pas renouvelé et sa présence en France devient illégale. Sans se soucier du danger permanent qui le menace, Varian Fry persévère dans son action jusqu'à son expulsion, huit mois plus tard, en septembre 1941.

Près de 20 000 réfugiés et « indésirables » sont entrés en contact avec le Comité Américain de Secours installé à Marseille et on estime qu'il a aidé entre 2 000 et 4 000 personnes. Nombre d'entre elles étaient juives. On relève également les noms de personnalités parmi ses protégés comme le peintre Marc Chagall, le sculpteur Jacques Lipchitz et les écrivains Oscar Goldberg, Herta Pauli, Hannah Arendt, Lion Feuchtwanger, Franz Werfel, pour n'en citer que quelques uns.

Le 21 juillet 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Varian Fry le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6150).

Papiers d'identité d'Albert Hirschman sous le faux nom d'Albert Hermant

Réfugié juif allemand, militant socialiste et ancien des Brigades Internationales, Albert Hirschman figure parmi les proches collaborateurs de Varian Fry à Marseille, sous la fausse identité d'Albert Hermant. En décembre 1940, il est contraint de fuir aux États-Unis, dont il devient citoyen en 1943, puis un économiste et un sociologue de grand renom.

Antoine-Paul GRIMALDI

Localité : Marseille

Son protégé : David Lévy

L'histoire

Un fonctionnaire noyaute le service du travail obligatoire

Pendant la période de l'Occupation, Antoine-Paul Grimaldi est inspecteur du personnel au ministère du travail à Marseille. David Lévy travaille quant à lui dans une pharmacie de la ville.

En mars 1943, convoqué pour le service obligatoire en Allemagne, David demande l'aide de son patron, César Imperti. Ce dernier l'adresse à son ami Grimaldi qui déchire la convocation et, quelques jours plus tard, dit à David de ne pas s'inquiéter : l'affaire est réglée.

Le fonctionnaire appartient au mouvement «Combat» et aide un grand nombre de personnes à échapper au STO (Service du Travail Obligatoire). Il est parvenu à noyauter le bureau du travail obligatoire, situé rue Honnorat, et maquille en cachette les données figurant sur les fiches de ceux qui doivent être envoyés en Allemagne. Il y indique que ces personnes sont inaptes au travail, imitant la signature d'un médecin et des autorités d'occupation, délivrant ainsi des exemptions ou des sursis.

Le directeur du bureau finit par avoir des soupçons et le menace par deux fois de le faire déporter. Ce n'est pas une menace en l'air : le frère d'Antoine-Paul Grimaldi, suspecté d'avoir saboté le travail du bureau du STO, est déporté en Allemagne avec sa femme et son fils.

En 1959, Antoine-Paul Grimaldi reçoit la Légion d'Honneur des mains du ministre de la Défense qui souligne dans son discours que, grâce à l'action courageuse du fonctionnaire, plus de mille personnes ont échappé au STO.

Le témoignage

« En mars 1943, je recevais du Service du Travail obligatoire en Allemagne, un ordre de départ pour ce pays qui nous persécutait. Sachant que mon départ pour ce pays serait sans retour, il fallait me soustraire à cet ordre. [...]

Comment m'en sortir ? il fallait faire vite et surtout, éviter que l'on vienne me chercher. [...] Je dois souligner que Monsieur Grimaldi s'occupa de moi d'une façon tout à fait désintéressée, mettant tout en œuvre pour me sauver, au péril de sa vie, des atrocités que commettaient les Allemands, en particulier contre les Juifs. »

David LEVY

Le 28 juin 1976, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Antoine-Paul Grimaldi le titre de Juste parmi les Nations. Le 25 juillet 1989, il est fait citoyen d'honneur de l'État d'Israël (Dossier 1409).

Lois GUNDEN

Localités : Marseille, Canet-Plage

Ses protégés : Ginette (née Drucker) Kalish, Claire, Jacques et Berthe Landsman, Walter Rich, Edmond Sandman, Jacques et Georges Koltein, Charlotte Berger

L'histoire

Une américaine sauve des enfants dans le sud de la France

C'est une jeune femme de 26 ans, professeur de français aux États-Unis, qui accepte en 1941 un poste dans le sud de la France dans un centre religieux du mouvement mennonite[10]. Lois Gunden[11] rejoint l'organisation de secours mennonite de Lyon et se voit chargée d'ouvrir un foyer à Canet-Plage (Pyrénées Orientales), pour y accueillir les enfants des réfugiés espagnols et des familles juives qui ont pu être sortis

10. Mouvement chrétien anabaptiste issu de la Réforme protestante.
11. Lois Gunden, dont une partie de l'action de sauvetage se situe à Marseille, ne figure pas parmi les Justes de France, car de nationalité américaine.

des camps d'internement de Rivesaltes. Loin de chez elle, elle va sauver des enfants dont elle ne partage ni la nationalité, ni la religion, faisant preuve d'une grande générosité.

Parmi ces enfants, se trouve la jeune Ginette (Drucker) Kalish, née en 1930. Son père a été déporté à Auschwitz. Ginette est arrêtée avec sa mère. Elles sont internées au camp de Rivesaltes. Lois Gunden rencontre la mère de Ginette et parvient à la convaincre de lui confier sa fille, alors âgée de 12 ans, en lui expliquant qu'elle serait plus en sécurité en dehors du camp.

Lois tient un journal et décrit ses activités. Elle fait preuve d'un grand courage, mais aussi d'ingéniosité et d'intuitivité. Un matin, alors que les enfants sont sortis pour une promenade, un policier vient au centre pour arrêter trois des enfants juifs qui y sont hébergés. La jeune femme indique alors que les enfants ne seraient pas revenus avant midi. À midi, le policier apparaît à nouveau et ordonne à Lois de préparer les affaires des enfants pour leur départ. Cette fois, Lois indique que leurs vêtements ont été blanchis, et qu'ils ne seraient pas secs avant la fin d'après-midi. Tout au long de cette journée, Lois prie pour que les trois enfants soient saufs. Finalement, l'officier ne revient pas chercher ses protégés.

Lois Gunden

Lorsque les Allemands envahissent le sud de la France, Lois poursuit son action humanitaire malgré les dangers encourus, les États-Unis étant entrés en guerre contre l'Allemagne.

Arrêtée en janvier 1943, elle reste en détention jusqu'en 1944. Libérée dans le cadre d'un échange de prisonniers, elle rentre chez elle, dans l'Indiana.

Le 27 février 2013, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Lois Gunden le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12544).

Emilie GUTH

Localité : Marseille

Sa protégée : Denise Sikierski

L'histoire

Une infirmière de l'OSE au « service André »

En septembre 1942, Emilie Guth – que tout le monde appelle Hélène – est infirmière et réceptionniste dans un centre médico-social de l'Organisation de Secours aux Enfants (OSE) à Marseille.

Si les activités de Résistance dans la ville sont encore à leurs balbutiements, de petits groupes clandestins, comme le « service André », commencent à fonctionner. Il s'agit le plus souvent d'initiatives individuelles sans lien avec les grandes organisations de la Résistance. Le « service André », ou « Groupe d'action contre la déportation », est créé par Joseph Bass (dit « Monsieur André »), suite aux arrestations massives d'août 1942 et se consacre au sauvetage. Emilie participe à ce réseau et, bien que non juive, elle en devient l'un des membres les plus actifs. Elle s'occupe notamment de cacher enfants et adultes, isolés ou en famille, ou encore de les munir de faux papiers et de tickets d'alimentation.

C'est ainsi qu'elle fait la connaissance de Denise Sikierski, dite « Colibri », une résistante juive. En janvier 1943, une vague d'arrestations de Juifs secoue Marseille. En mars, Denise Sikierski apprend que la Gestapo est à sa recherche. Elle confie alors l'essentiel de ses activités à Emilie Guth. Désormais, elle ne vient plus à Marseille qu'une fois par mois, afin de remettre de l'argent, de faux papiers, des rations alimentaires et d'autres documents à Emilie et à quelques autres agents clandestins qui se cachent dans la ville.

Au début du mois de mai 1944, l'étau se resserre sur les Juifs. Les deux femmes conviennent d'un autre lieu de rencontre : le bureau d'un résistant du nom de Castelli. Avant même leur première rencontre, Emilie Guth et Castelli sont arrêtés par la Gestapo. Emilie, qui parle parfaitement

l'allemand, sait leur tenir tête avec calme. Trois semaines plus tard, elle est remise en liberté faute de preuves. Elle revient à Marseille quinze jours plus tard, change d'adresse et reprend ses activités clandestines qu'elle poursuit jusqu'à la Libération.

Le 29 avril 1985, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Emilie Guth le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3210).

Claire (née Laborde) et Marcel JOSUAN

Localité : Marseille

Leurs protégés : Paulette et Edouard Krihiff, leur fils, Jean Krihiff, et Lazare Levy

L'histoire

La musique et bien plus en commun

Marcel et Claire Josuan habitent à Marseille. Marcel est ingénieur et dirige la société d'électricité qui dessert Marseille et ses environs. Claire dirige une école de musique boulevard Salvator, où elle organise des concerts et des activités musicales.

En 1940, le couple rencontre les Krihiff, une famille juive qui habitait Paris. Edouard Krihiff, célèbre chanteur d'opéra de l'avant-guerre en Algérie, a épousé Paulette et, ensemble, ils ont eu un fils, Jean, alors âgé d'un an. Après une tentative pour retourner à Paris, la famille a finalement décidé de s'installer à Marseille. Edouard travaille à l'opéra de la ville où il chante jusqu'en 1943.

Marcel Josuan

Début 1943, Edouard accepte de chanter lors d'un concert de charité organisé par Claire Josuan. Le 22 janvier, débute la rafle des Juifs de Marseille qui affecte profondément la communauté locale. Pendant cette « chasse à l'homme », Edouard et sa mère sont arrêtés. Paulette et Jean échappent à la rafle et cherchent désespérément un endroit où se cacher. Les Josuan leur offrent une chambre et prennent soin d'eux alors qu'Edouard est envoyé à Drancy pour être déporté. Durant son transport à Drancy, ce dernier parvient à sauter du train, mais il est gravement blessé. Un prêtre prend soin de lui jusqu'à ce qu'il soit en état de retourner à Marseille où il retrouve femme et enfant. La famille loge encore pendant deux mois chez les Josuan. Marcel les emmène plus tard au village d'Uzer en Ardèche, où les Krihiff demeurent jusqu'à la Libération, protégés par la Résistance locale.

Claire Josuan

Les Josuan aident également Lazare Lévy, professeur au conservatoire de Paris, qui a trouvé refuge dans la cité phocéenne. Claire Josuan organise pour lui des concerts clandestins dans son école de musique. Les élèves payent leur entrée selon leurs possibilités et la somme est entièrement remise au concertiste.

Les témoignages

« Ma mère, ne sachant que faire, fut poussée par les voisins à s'éloigner de son appartement et elle se résolut à demander de l'aide à la famille Josuan avec laquelle elle s'était sentie en empathie et surtout qui semblait vouloir m'accueillir comme un de leurs enfants. Les époux Josuan nous donnèrent leur chambre. »

Jean KRIHIFF

« Évidemment le danger était là, puisque l'on m'a raconté que deux jours après le départ de Monsieur Lazare, les miliciens étaient venus le chercher. Ils n'ont rien trouvé… mais nous avions la famille Krihiff au 3ème. »

Colette FRANCES-JOSUAN (fille du couple Josuan)

Le 11 novembre 2008, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Marcel Josuan et à son épouse, Claire Josuan (Dossier 11428).

Henri et Henriette (née Pauriol) JULIEN

Localités : Maussane, Saint-Rémy-de-Provence

Leurs protégés : Flore, Maurice et Denise Arama, Jean Marguliès

L'histoire

Un couple d'éducateurs engagés

En 1939, Henri et Henriette Julien sont instituteurs à l'école de la Treille dans la banlieue de Marseille. Très impliqués politiquement, ils s'engagent dès 1936 pour aider les Républicains dans la guerre civile espagnole. Ils établissent des foyers pour les enfants de réfugiés et adoptent même un orphelin.

Dès le début de l'Occupation, Henri et Henriette Julien s'investissent également dans l'action résistante et dans le sauvetage d'enfants de résistants arrêtés, de prisonniers politiques et d'enfants juifs.

Ils sont les représentants de la Croix-Rouge à Marseille et sont en relation avec l'Organisation de Secours aux Enfants (OSE) dont ils reçoivent de l'aide.

En 1942, ils sont détachés de leurs classes par l'Inspecteur d'Académie, Monsieur Gossot, et emmènent, afin de les protéger, une cinquantaine d'enfants dans une ferme à Maussane, dans les Alpilles. Cette ferme est également une halte pour les enfants juifs que l'on fait passer en Suisse.

En 1943, Monsieur Gossot fait mettre à la disposition des instituteurs une grande maison, au Mas Blanc, près de Saint-Rémy-de-Provence, où ils continuent de protéger et d'éduquer les enfants. Ils sont une quinzaine de pensionnaires dont la moitié sont des enfants juifs.

Mais, à l'automne 1944, le groupe est obligé de fuir et trouve refuge à Rovon, au pied du Vercors. La vie reprend pour les jeunes pensionnaires qui sont rapidement rejoints par de nombreux autres enfants, fils ou filles de résistants de la région.

Tous leurs protégés sont sauvés et, après la guerre, les Julien continuent leur action éducative. L'histoire des Julien et des enfants sauvés pendant la guerre a été présentée dans une bande dessinée.

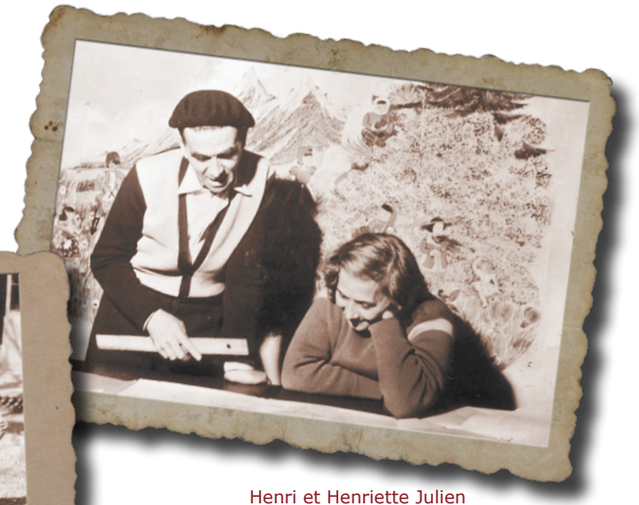

Henri et Henriette Julien

Le couple Julien au milieu des enfants

Les témoignages de quatre enfants juifs, qui ont bénéficié de la protection d'Henri et Henriette Julien, ont été retrouvés :

Celui de Jean Marguliès, que ses parents, les docteurs Moritz et Ida Marguliès, juifs autrichiens et résistants, confient aux Julien en 1942. Jean est alors âgé de 3 ans et il reste jusqu'à la fin de la guerre sous la protection d'Henri et Henriette Julien, qui l'élèvent comme leur propre enfant.

Celui de Flore Arama et de ses cousins, Maurice et Denise, tous les trois confiés aux Julien après les grandes rafles de Marseille en janvier 1943, où une grande partie de leur famille est arrêtée avant d'être déportée en mars. Henri et Henriette Julien cachent également Mathilde, la mère de Maurice et Denise Arama, qui épaule avec efficacité et dévouement les Julien pendant près de trois ans.

Le 22 juin 2008, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Henri et Henriette Julien le titre de Justes parmi les Nations (Dossier 11338).

Fernande LEBOUCHER

Localité : Marseille

L'histoire

L'assistante du « père des Juifs »

Lorsque les Allemands envahissent la France en juin 1940, Fernande Leboucher vient d'entamer sa carrière de modéliste à Collioure (Pyrénées-Orientales), près de Port-Vendres sur la côte méditerranéenne.

La jeune femme prend la décision de venir en aide aux Juifs. Dans un premier temps, elle organise le passage en bateau de Port-Vendres en Algérie de plusieurs familles ayant fuit Paris. Quelques mois plus tard, elle fait appel au Père Pierre-Marie Benoît , un Capucin de Marseille bien connu pour ses activités en faveur des persécutés, afin de trouver une cachette pour deux jeunes Juives dont les parents ont été arrêtés. Ce premier contact est le début d'une étroite collaboration.

Fernande Leboucher devient l'assistante du Père Benoît dans toutes ses actions de sauvetage. Elle déménage ainsi à Marseille et s'installe dans un appartement, rue de l'Académie, que l'on surnomme bientôt « le pigeonnier ». En effet, les fenêtres de l'appartement ouvrent sur une grande terrasse par laquelle les réfugiés peuvent accéder aux toits et s'enfuir en cas de danger. C'est par dizaine que le Père Benoît envoie les Juifs menacés d'arrestation chez la jeune femme, dont l'appartement est également connu sous le nom de « la Maison du Bon Dieu ».

Fernande épouse un jeune juif, mais leur bonheur est de courte durée : son mari est arrêté et déporté. Ce drame personnel n'entame pas le courage et la détermination de la jeune femme dont la tâche est devenue plus dangereuse depuis l'arrivée des Allemands à Marseille, en novembre 1942. Grâce à ses relations, Fernande parvient à se procurer des faux papiers, à obtenir des autorisations de visite aux camps de Gurs et de Rivesaltes et organise des défilés de mode dont la recette permet d'acheter des cartes d'alimentation au marché noir.

Un soir, vers la fin 1942, la Gestapo fait irruption rue de l'Académie. Dix Juifs, cachés au « pigeonnier », sont alors pris au piège, des agents ayant pris position sur les toits et d'autres dans l'escalier. Les réfugiés décident de quitter l'appartement pour ne pas mettre Fernande en danger, mais elle refuse, faisant dos à la porte. Au même moment, une jeune juive, qui était cachée dans un appartement voisin, saute, désespérée, par la fenêtre. Cet événement détourne l'attention des Allemands qui quittent l'immeuble sans avoir frappé à la porte du « pigeonnier ».

Lorsque le Père Benoît, menacé d'arrestation, se réfugie à Rome, Fernande Leboucher l'accompagne jusqu'à la frontière et s'engage à poursuivre leur œuvre commune en France. Quelques jours plus tard, la Gestapo se présente au domicile de la jeune femme, mais Fernande, feignant un calme parfait, les persuade de son innocence.

Elle poursuit sa mission de sauvetage jusqu'à la fin de l'Occupation où, avertie par une amie que la Gestapo a la preuve de ses activités, elle se réfugie à Paris.

Le 10 janvier 1973, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Fernande Leboucher le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 791).

Suzelly (née Boudet) LEENHARDT
Germaine MUEHLENTHALER

Localité : Marseille

Leur protégée : Esther (née Bachrasch) Strauss

L'histoire
Une entente interconfessionnelle

Issue d'une bonne famille protestante, Suzelly Leenhardt a perdu son mari durant la Première Guerre mondiale. En 1940, elle vit à Marseille avec sa belle-fille, veuve elle aussi, et sa petite-fille.

Son amie, Germaine Muehlenthaler, dirige quant à elle la filiale de l'organisation protestante YMCA à Marseille, qui accueille de nombreux jeunes, dont des Juifs.

Durant l'été 1942, Germaine remarque la jeune Esther, âgée de 17 ans qui, affolée, semble véritablement avoir besoin d'aide. Ses parents, des Juifs allemands, sont internés au camp de Gurs. Elle-même, arrivée à Marseille au printemps, attendait un visa pour partir aux États-Unis, mais sa demande a été rejetée par Washington.

En septembre 1942, Germaine Muehlenthaler confie la jeune Esther à son amie Suzelly Leenhardt qui accepte de l'héberger, la faisant passer pour son employée de maison.

Bien que très pratiquante, la vieille dame laisse Esther observer les rites de sa propre religion. La veille de Yom Kippour, elle la conduit même chez une voisine pour lui faire entendre un enregistrement du Kol Nidré[12], la prière traditionnelle. Tous les soirs, une séance de prières se tient chez les Leenhardt. Tandis que Suzelly et sa belle-fille récitent les psaumes en français, Esther les récite en hébreu.

La vieille Madame Leenhardt se consacre en fait à diverses actions humanitaires, toutes n'étant pas connues du fait de sa grande modestie. Elle répète souvent : « *les bonnes actions parlent toutes seules* ». Comme sa belle-fille enseigne dans une école pendant une grande partie de la journée, elle doit se débrouiller pour trouver du ravitaillement, et reste de longues heures dans des files d'attente interminables.

Sa bonté ne se limite pas à l'hospitalité accordée à Esther Strauss. Apprenant que la police s'apprête à opérer une descente dans un hôpital voisin, elle accepte d'héberger une patiente juive qui y séjourne, engageant même une infirmière pour s'occuper d'elle. La personne malade, internée dans un camp, subit une intervention chirurgicale à la suite de laquelle Madame Leenhardt parvient à empêcher son retour au camp.

Après une première tentative échouée, Esther réussit à passer en Suisse en portant la tenue des Eclaireuses unionistes et survit à l'Occupation. Lorsqu'elle reprend contact avec la femme qui l'a sauvée après la guerre, elle découvre qu'après son départ Suzelly Leenhardt a été arrêtée et emprisonnée pour avoir aidé des Juifs.

De son côté, Germaine Muehlenthaler aide d'autres jeunes Juifs en difficulté jusqu'à la fin de la guerre, malgré les risques qu'elle encourt.

Le 12 décembre 1967, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Suzelly Leenhardt et à Germaine Muehlenthaler le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 395 et 395a).

12. Le Kol Nidré est la prière d'annulation des voeux qui ouvre l'office de la fête juive de Yom Kippour.

Jean-Séverin LEMAIRE

Localité : Marseille

Ses protégés : Francine (née Abravanel) Weil, Famille Wigderbun

L'histoire
Un pasteur déporté pour avoir sauvé

Jean-Séverin Lemaire est pasteur à la paroisse de l'Eglise protestante évangélique de Marseille. Il y donne également des cours bibliques.

Vers la fin de l'année 1941, il fait la connaissance, après une conférence, de Joseph Bass, un Juif né en Russie qui a fondé le réseau clandestin « Service André »[13]. Le pasteur accepte d'apporter son aide à cette organisation de sauvetage, qui s'est donné pour nom : « Groupe d'action contre la déportation ». Le « Service André » opère surtout à Marseille et le long de la côte méditerranéenne. Il regroupe des volontaires de diverses confessions. Tous sont conscients des risques qu'ils prennent. Le « Service André » s'occupe notamment de mettre en lieu sûr les Juifs persécutés, soit en les envoyant dans d'autres régions, telle la Haute-Loire – où de nombreux Juifs trouvent refuge au Chambon-sur-Lignon, village dont les habitants, protestants pour la plupart, sont particulièrement sensibles aux questions de persécution religieuse et se montrent disposés à aider les victimes –, soit en les faisant passer à l'étranger.

Le pasteur Jean-Séverin Lemaire

Le dimanche après l'office, le pasteur remet aux fugitifs juifs de faux papiers et l'adresse de personnes prêtes à leur donner asile. Il place les enfants dans des familles ou des institutions chrétiennes et aide les adultes à passer la frontière ou à se cacher. Il n'hésite pas non plus à intervenir auprès de la Croix-Rouge pour faire libérer des Juifs emprisonnés dans des camps. C'est le cas notamment des treize membres de la famille Wigderbun.

Le 14 mars 1943, dénoncé, Jean-Séverin Lemaire est arrêté par la Gestapo en compagnie de Joseph Bass, qui réussit à s'évader. Le pasteur, qui n'a pas voulu se cacher, est incarcéré dans la cellule des Juifs, à la prison Saint-Pierre de Marseille. Il s'efforce alors de remonter le moral de ses codétenus et célèbre avec eux l'office du Chabbat, le vendredi soir.

La petite Francine Weil, qui a cinq ans à l'époque, se souvient de lui comme d'un « *rabbin haut de taille et à la barbe noire* ». L'enfant, qui a été arrêtée avec ses grands-parents, les Abravanel, a la coqueluche. Grâce à la vigoureuse intervention du pasteur, elle est envoyée à l'hôpital, et en sort grâce à l'aide de la Résistance.

Jean-Séverin Lemaire intervient également pour protéger un Juif qui vient d'être jeté dans sa cellule, et qui, soupçonné d'être un dénonciateur, manque de se faire écharper par les autres prisonniers.

13. Voir sur le « service André » page 31.

Jean-Séverin Lemaire à son retour de déportation, mai 1945

Le 5 avril 1944, le pasteur est déporté au camp de Mauthausen, puis transféré à Dachau. Il réussit à survivre jusqu'à la libération du camp par les Américains. Aucun des détenus juifs de sa cellule n'a survécu.

Le 19 février 1976, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au pasteur Jean-Séverin Lemaire le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 1039).

Alice (née Bertrand) et Henri MANEN

Localité : Aix-en-Provence

Leurs protégés : Marianne Ahfeld, Kurt Grelling, Claude Spiero, Élisabeth Steinnitz, Willi Wolfradt

L'histoire

Un pasteur et sa femme sauve des Juifs internés aux Milles

Henri Manen est le pasteur de la communauté protestante d'Aix-en-Provence. À ce titre, il peut entrer et sortir librement du camp des Milles, situé près de la ville, pour réconforter les internés protestants.

Il en profite également pour faire sortir de nombreux Juifs en leur remettant de faux papiers ou des certificats de baptême. Grâce à ses contacts dans l'administration, le pasteur réussit à faire retirer les noms d'un certain nombre de Juifs, infirmes et anciens combattants notamment, des listes de personnes à déporter.

Au mépris des dangers qu'il court, Henri Manen fait sortir du camp soixante-douze enfants et huit adultes. Avec sa femme, Alice, ils en hébergent plusieurs chez eux en attendant de leur trouver un refuge. Ils en adressent plusieurs au pasteur Donadille[14] qui leur trouve des cachettes dans les villages du plateau cévenol.

Alice MAnen et le pasteur Henri Manen

Les membres de la famille Ahfeld, qui ont trouvé asile à Aix-en-Provence, doivent s'enfuir lorsque la police découvre leur cachette. Henri Manen les abrite plusieurs jours avant de les accompagner en personne chez les Donadille, à Saint-Privat-de-Vallongue (en Lozère), où ils vivent jusqu'à la Libération. Dans son journal intime, le pasteur Manen exprime sa colère et son désarroi devant les atrocités commises au camp des Milles entre le 6 août et le 10 septembre 1942 : des familles entières, y compris de très jeunes enfants, sont entassées dans des wagons à bestiaux pour être expédiées en déportation.

14. Le pasteur Donadille et sa femme Françoise, dont l'action se situe en Lozère, ont été nommés Juste parmi les Nations en 1986 (dossier 3370).

Le 20 mars 1986, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Henri et à Alice Manen le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3369).

Elise et Omer PATRIS

Localité : Marseille

Leurs protégés : Francine, Christian, Réjane et Lilian Mossé

L'histoire

Un couple marseillais vient en aide à une famille

Omer et Elise Patris habitent Marseille avec leurs trois enfants. Omer dirige un commerce d'importation d'éponges en provenance de Grèce, dont il est originaire. Son père, Nicolas Patris, est le chantre de l'église grecque-orthodoxe de Marseille.

En 1940, Omer embauche Christian Mossé comme représentant commercial pour la distribution de ses produits dans le sud de la France. Christian a auparavant exercé le même métier à Paris pour son entreprise familiale de fabrication de peinture à l'eau.

Les Mossé, Juifs français de vieille souche qui se sont repliés à Marseille, se lient d'amitié avec les Patris. Durant l'hiver 1942-1943, le couple Patris met à la disposition des Mossé une maison qui leur appartient près de Carpentras, où les fugitifs vivent sous une fausse identité, établie par Hélène Robert, une résistante travaillant à la Préfecture de Marseille.

En mars 1943, Francine Mossé, la mère, est arrêtée avec 8 membres de sa famille. En août 1943, Christian subit le même sort. Tous deux sont déportés et périssent à Auschwitz. Leur fille, Réjane, est alors recueillie par Hélène Robert. Le 21 août 1943, leur fils Lilian, 11 ans, qui a rejoint sa grand-mère aveugle, remarque au retour de leur promenade des policiers en faction devant la porte de leur immeuble. Ils se réfugient aussitôt auprès de Nicolas Patris qui les cache à l'église orthodoxe puis dans un appartement inoccupé, où ils sont ravitaillés quotidiennement par les Patris.

Elise et Omer Patris en 1943

Par la suite, la grand-mère rentre vivre chez elle alors que Lilian trouve asile chez Omer et Elise à titre gracieux. Ils le présentent comme leur neveu, le scolarisent et lui font fréquenter l'église où il sert la messe en qualité d'enfant de chœur. Ils aménagent une cache dans un placard à charbon sur leur balcon, afin de cacher l'enfant en cas de danger. En mars 1944, Lilian part rejoindre ses oncles dans les Basses-Alpes, les Patris lui ayant sauvé la vie face aux menaces d'arrestation.

Le témoignage

« Je dois une profonde reconnaissance à Nicolas, Omer et Elise Patris. Ils étaient conscients des risques auxquels ils s'exposaient, eux et leurs enfants. La moindre indiscrétion, la curiosité malsaine des personnes fidèles au régime de Vichy ayant un intérêt particulier à pratiquer la délation, auraient été des motifs suffisants pour qu'ils connaissent le

même châtiment et le même supplice : le voyage de l'horreur vers la solution finale.

Il est important de se souvenir. Je n'aurai jamais de mots assez forts pour rendre hommage à la bravoure qu'ils ont déployée ».

Lilian MOSSE

Le 29 février 2004, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Elise et Omer Patris le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10254).

Denise (née Fort) VIGUE et ses enfants, Antoine VIGUE et Marie-Françoise (née Vigué) PAYRE

Localité : Aix-en-Provence

Leur protégé : Henri Gluck

L'histoire

Caché à Nice puis à Marseille, un garçon retrouve son père

Henri Gluck, né Heinz Gluck à Vienne en 1934, immigre en France avec sa mère en 1939, à la suite de l'annexion de l'Autriche. Son père, Erwin, est arrivé en France en 1938 et s'est réfugié aux États-Unis. Henri et sa mère Lily s'installent d'abord à Marseille, puis à Nice.

La famille Vigué, en 1936

En août 1942, Henri et sa mère sont arrêtés, mais, âgé de moins de 15 ans, Henri est épargné. Lily est ensuite déportée à l'Est, dont elle ne revient pas. Dans un premier temps, Henri est hébergé chez des amis de la famille, des voisins niçois. Ces derniers le présentent à Denise Vigué qui habite à Aix-en-Provence avec deux de ses trois enfants : Antoine et Marie-Françoise.

Denise Vigué et Antoine Vigué, en 1940

À la fin de l'année 1942, Antoine vient chercher Henri dans le pensionnat où il a trouvé refuge et l'emmène dans sa famille qui l'accueille avec chaleur et affection. Il est présenté aux inconnus comme le fils de Marie-Françoise, qui lui donne d'ailleurs le nom de son défunt mari : Payré. Sous ce faux nom, il fréquente l'école locale, où Antoine Vigué est enseignant et peut ainsi veiller sur le garçon.

En 1945, Denise Vigué se rend à Nice chez la concierge du dernier domicile occupé par Henri et sa mère afin de lui donner son adresse, au cas où quelqu'un se manifesterait pour retrouver Henri.

C'est ainsi que, grâce à une organisation juive, Erwin Gluck vient chercher son fils en juillet 1946 pour le ramener à New-York. Les liens entre la famille Vigué et Henri restent très forts. De 1957 à 1960, Henri revient ainsi chez Marie-Françoise afin de suivre ses études d'ingénieur à Aix-en-Provence.

Marie-Françoise Payré, en 1940

Le témoignage

« C'était fin 1942 ou début 1943 et la famille Vigué a dû penser que le pensionnat n'était plus un lieu suffisamment sûr pour moi et a pris la décision de me cacher chez eux. [...]

L'aide apportée était totale. A partir du moment où je suis parti du pensionnat Saint-Charles avec Antoine Vigué, mon nom est devenu Henri Payré, et pour tous en dehors de cette famille, j'étais le fils de Marie-Françoise Vigué, épouse Payré, et j'étais traité comme tel par toute la famille. »

Henry GLUCK

Le 27 avril 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Denise Vigué et à ses enfants, Antoine Vigué et Marie-Françoise Payre (Dossier 11573).

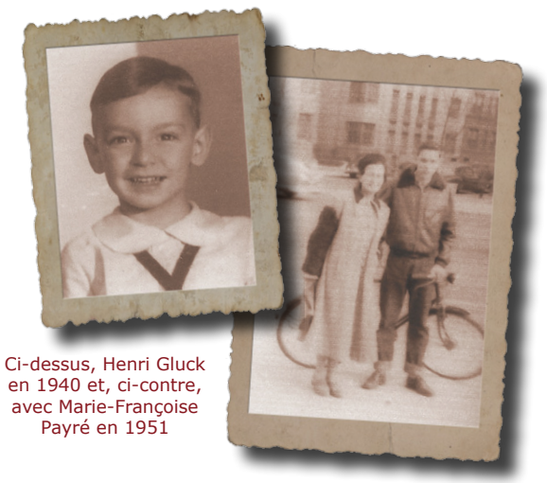

Ci-dessus, Henri Gluck en 1940 et, ci-contre, avec Marie-Françoise Payré en 1951

Andrée PELLISSIER

Localité : Marseille

Ses protégées : Ginette Fischof et Jacqueline (née Fischof) Liberman

L'histoire

Une directrice de lycée se présentant comme stricte, mais juste

Lorsqu'éclate la Seconde Guerre mondiale, les Fischof, des Juifs de nationalité française, habitent à Paris. À l'arrivée des Allemands, ils partent vivre à Marseille, en zone Sud.

Ginette et Jacqueline, leurs deux filles, sont inscrites au lycée Longchamp, dont la directrice est Andrée Pellissier. Elle est alors considérée comme sévère et stricte. Toutefois, lorsque la situation des Juifs de la région devient périlleuse, la directrice contacte les Fischof et les persuade de laisser Ginette et Jacqueline habiter avec elle à l'école, pour assurer leur sécurité. Les deux fillettes sont ainsi cachées dans son appartement, au rez-de-chaussée de l'établissement. Andrée Pellissier, qui s'occupe d'elles avec dévouement, refuse tout paiement. Lorsque des policiers français ou des soldats allemands se présentent à l'école pour y rechercher des Juifs, Andrée Pellissier déclare fermement qu'il n'y en a aucun au lycée. C'est parfaitement faux : l'établissement compte plusieurs élèves juifs.

Par ses actions courageuses – cacher les deux fillettes et prétendre qu'il n'y a pas de Juifs dans son lycée – la directrice risque sa propre sécurité et sa vie. Lorsque Monsieur Fischof est arrêté et déporté à l'automne 1943, Madame Fischof rentre à Paris avec ses deux filles ; celles-ci sont alors cachées par une famille : les Bousquet.

Le témoignage

« De nombreuses rafles, organisées par les Allemands, mettaient les Juifs en danger, et nous apprenions sans cesse que beaucoup de nos amis et connaissances étaient emmenés en déportation par la Gestapo. C'est alors que Mademoiselle Pellissier

fit part à nos parents de son désir de nous cacher dans son lycée, ma sœur et moi. »

Jacqueline LIBERMAN

Le 23 décembre 1987, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Andrée Pellissier le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3781).

Joseph-Marie PERRIN

Localité : Marseille

Ses protégés : Johnny Friedländer, Dwora (née Frideman) Joffe, Simon Ronai, Claude Spiero

L'histoire

Un dominicain engagé dans le sauvetage

Joseph-Marie Perrin est le Supérieur du monastère des Dominicains à Marseille.

Dès 1940, de concert avec plusieurs religieux de son ordre, il offre l'asile à des réfugiés allemands visés par les clauses de l'accord d'armistice stipulant que la France doit livrer à l'Allemagne les personnalités politiques et syndicales, les intellectuels, savants et artistes allemands et autrichiens présents sur son sol. Le monastère sert de relais à plusieurs de ces «hors la loi» pourchassés par la police de Vichy, et guidés vers les Dominicains par Edmond Michelet[15].

À partir de l'année 1941, le Père Perrin, en commun avec d'autres responsables de la Congrégation, comme les Révérends Pères Stève et de Parseval, protège et sauve de la même manière plusieurs dizaines d'évadés juifs du camp des Milles. Des femmes juives sont ainsi recueillies au couvent des Dominicaines des Tourelles, à Montpellier. Muté en 1942 au monastère de cette ville, le Père Perrin y cache d'autres évadés juifs. Le processus de sauvetage comporte la confection et la remise de faux passeports (brésiliens, lituaniens, etc.), puis le franchissement illégal de la frontière franco-espagnole.

15. Edmond Michelet est nommé Juste parmi les Nations en 1995 (Dossier 6805).

Un ex-interné du camp des Milles, le peintre Johnny Friedländer, a témoigné avoir également reçu une aide matérielle du Père Perrin. Dwora Joffe, accueillie au couvent des Tourelles, a souligné quant à elle que : *« ces nonnes nous ont ouvert leurs portes, nous ont nourries et logées et ont organisé notre fuite à travers les Pyrénées déjà couvertes de neige ».*

Le 2 août 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au Père Joseph-Marie Perrin le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8606).

Le Père Joseph-Marie Perrin

Jeanne (née Ivens) PEYSSON

Localité : Marseille

Ses protégés : Masya, Maurice et Charles Koman

L'histoire

Une résistante ange-gardien

Jeanne Ivens a un salon de thé à Marseille. En 1942, elle se laisse recruter par un réseau clandestin «Buckmaster», qui l'affecte au renseignement. À cet effet, elle loue un studio qui sert de « boîte aux lettres » pour une correspondance clandestine.

La famille Koman, des réfugiés juifs de Belgique, habite à proximité. Jeanne connaît bien Masya Koman, une adolescente de seize ans qui a trouvé un emploi de vendeuse dans l'épicerie située au rez-de-chaussée de l'immeuble où se situe le studio.

En août 1942, comprenant que les Juifs étrangers vont être arrêtés, Jeanne donne asile à Monsieur et Madame Koman et à leurs trois enfants dans son studio. Elle leur apporte de la nourriture et trouve même un médecin qui accepte d'aller soigner les parents Koman, souffrant de problèmes cardiaques. Comme la situation à Marseille s'aggrave, Jeanne décide de transférer la famille juive dans une cachette hors de la ville. Elle leur trouve un refuge sans confort à Pisançon, un hameau de montagne situé à Bénévent-et-Charbillac (Hautes-Alpes) et, en avril 1944, organise leur voyage en camion. Les Koman sont alors munis de faux papiers d'identité. Le dimanche, Masya va à la messe avec une jeune voisine devenue son amie. À vrai dire, les gens du village finissent par se douter que les réfugiés sont juifs, mais personne ne les dénonce.

Soupçonnée d'activités clandestines, Jeanne est arrêtée en avril 1943 et internée pendant six longs mois, au cours desquels elle est sauvagement torturée. Héroïquement, elle reprend son activité clandestine dès qu'elle retrouve la liberté.

Le 31 décembre 1998, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jeanne Peysson, née Ivens, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8332).

Marie-Ange (née Alibert) RODRIGUEZ

Localité : Cassis

Ses protégés : Elisabeth (née Ekstein) Fittko et ses parents, Guy Loudmer

L'histoire

La « diablesse noire » de la mairie de Cassis

Pendant l'Occupation, les Allemands surnomment Marie-Ange Rodriguez, secrétaire de mairie

Marie-Ange Rodriguez, la « diablesse noire »

à Cassis, «la diablesse noire» *(«Die Schwarze Teufelin»)*. Marie-Ange profite de ses fonctions pour venir en aide, au mépris des lois, aux réfugiés juifs et fabriquer de fausses cartes d'identité. Elle appose sur les pièces des signatures illisibles. Les gendarmes se présentent plus d'une fois dans son bureau pour procéder à des perquisitions surprises.

Marie-Ange remet notamment des cartes d'identité à Elisabeth Ekstein-Fittko et à ses parents qui permettent à Elisabeth de passer au Portugal. Ses parents, quant à eux, ne peuvent s'enfuir et doivent rester à Cassis. Marie-Ange les cache chaque fois que la gendarmerie ou les Allemands opèrent une rafle. La famille de Guy Loudmer peut elle aussi continuer à vivre en France sans être inquiétée grâce aux faux papiers fournis par la secrétaire de mairie.

Marie-Ange, qui prend des risques considérables pour sauver des réfugiés juifs sans chercher la moindre contrepartie, ne se laisse pas intimider

et poursuit son action, même après que les gendarmes, venus perquisitionner chez elle, y ont découvert le cachet officiel du maire.

Dans son ouvrage sur le camp des Milles[16], André Fontaine indique que « *Marie-Ange Rodriguez, secrétaire dévouée et charmante de la mairie de Cassis, établit des centaines et des centaines de cartes d'identité, notamment pour Lisa Fittko et tout son groupe, pour Wols et tous les évadés des Milles qui se présenteront* ».

In André Fontaine, Le *camp d'étrangers des Milles 1939-1943*.

Le 14 décembre 1992, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie-Ange Rodriguez le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 5538b).

Rose-Anne ROMAGNAN

Localité : Marseille

Sa protégée : Youra Kagarlitzkaya

L'histoire

Cachée chez une famille marseillaise

Lorsque la guerre éclate, Rose-Anne Romagan habite à Marseille où son mari est fonctionnaire municipal. Les bureaux d'une œuvre de bienfaisance pour familles nombreuses se trouvent dans l'immeuble où elle vit, rue Breteuil, avec son mari et leurs cinq enfants. Le directeur de cet organisme a spontanément décidé de venir en aide à tous les évadés des camps, Juifs ou non.

Youra Kagarlitzkaya, une jeune Juive d'origine russe, a fui Paris trois jours avant l'entrée des troupes allemandes. Jetée sur les routes de l'exode, elle a été arrêtée puis internée dans un camp, dont elle a réussi à s'évader. Arrivée à Marseille, elle est orientée vers l'œuvre de bienfaisance. Tous les matins, elle s'y présente et reçoit un peu d'argent. Seulement, dans l'incapacité de trouver un domicile fixe, la jeune réfugiée passe ses nuits dans la rue. Rose-Anne finit par la remarquer et, apitoyée par sa maigreur et sa faiblesse, lui offre l'hospitalité dans la petite pièce qui leur sert de bureau. La femme partage ses modestes rations avec Youra qui vit chez elle pendant près de trois mois – de la fin 1942 à 1943, date à laquelle Rose-Anne lui trouve une cachette plus sûre. À la Libération, Youra revient chez Madame Romagnan qui l'héberge jusqu'à ce qu'elle puisse partir rejoindre son frère en Union Soviétique.

16. Sur le camp des Milles, voir page 26.

Le témoignage

« Tant que j'étais dans la maison, tout était calme et j'étais en sécurité, mais il était impossible de rester toujours à l'intérieur et, une fois sortie, je n'étais jamais sûre d'être de retour. Les gens ont été emmenés dans les rues, les commerces et les maisons, pendant des jours et des nuits. Quand j'étais dehors et que je ne revenais pas alors que je le devais, je les trouvais à courir partout pour me chercher. Cela devenait impossible de vivre une telle vie et on a décidé qu'il valait mieux que je parte pour un lieu plus sûr. »

Extrait d'une lettre de Youra, datée du 12 juillet 1945, adressée à sa famille aux États-Unis.

Le 29 novembre 1990, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Rose-Anne Romagnan le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4796).

Hélène (née Durrieu) et Lucien ROUX

Localités : Marseille, Le Barroux

Leurs protégés : Nissim et Léa (née Levy) Haim, Juliette (née Haim) et Joseph Smadja, leurs filles Nelly (épouse Massol) et Arlette

L'histoire

Une amitié résistant à toute épreuve

Lucien et Hélène Roux vivent à Marseille, où ils tiennent un magasin. Avant la guerre, ils se lient d'amitié avec les Smadja, une famille juive également propriétaire d'un magasin de vêtements pour enfants. Après la défaite de l'armée française, les Smajda peuvent continuer à faire tourner leur magasin, puisqu'ils se trouvent dans la zone dite « libre ». Mais tout change en novembre 1942, après l'invasion de la zone Sud par les Allemands.

En janvier 1943, des rumeurs courent sur une possible rafle de Juifs dans la région. Lucien et Hélène Roux décident d'aider leurs amis et cachent Joseph et sa femme, Juliette, ainsi que leurs deux filles, Arlette (11 ans) et Nelly (9 ans), dans l'arrière-boutique de leur magasin. Ils y accueillent également les parents de Juliette, Nissim et Léa Haim.

Lorsqu'il devient trop dangereux de rester dans la cité phocéenne, les Roux déplacent les Smadja dans une maison dont ils sont propriétaires à La Millière, aux abords de Marseille.

Mais la présence allemande au village rendant la situation critique, les Roux viennent une fois encore au secours de leurs amis et louent une maison, à leurs propres frais, au village nommé Le Barroux, dans le Vaucluse. Les Smadja et les Haim y demeurent sains et saufs jusqu'à la Libération en août 1944. Durant toute cette période, Lucien et Hélène Roux prennent soin des Smadja, répondant à tous leurs besoins, alors qu'ils courent un grand risque en raison de la forte présence allemande dans la région.

Hélène et Lucien Roux

S'ils n'étaient pas intervenus, le destin de la famille Smadja aurait probablement était le même que celui de nombreux Juifs qui se trouvaient à Marseille, comme la sœur de Joseph, Fernande, arrêtée lors de la rafle de janvier 1943, déportée et assassinée à Auschwitz.

Lucien et Hélène Roux ont ainsi porté secours à une famille de six personnes, les supportant émotionnellement et matériellement jusqu'à la Libération.

Arlette et Nelly Smadja, en 1943

Le témoignage

« Quant à nous, au moment de ces rafles, nous avons été prévenus par des voisins et peut-être même des policiers du quartier. Dès ce moment, nous sommes partis immédiatement de notre appartement et avons été accueillis par de très chers amis. [...] Ces amis nous ont sauvés et nous ne l'oublierons jamais. »

Arlette SMADJA

Le 10 juillet 2006, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Lucien et Hélène Roux le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10882).

Fernand SINGERLE

Localité : Venelles

Sa protégée : Sophie Pfeiffer

L'histoire

Un prêtre qui garde sa porte ouverte

Fernand Singerlé, curé des paroisses de Venelles et de Meyrargues, est très populaire parmi ses ouailles. On le rencontre non seulement à la messe mais aussi sur les routes qu'il sillonne à bicyclette, ou encore sur le terrain de basketball quand il joue avec les jeunes.

Pendant l'Occupation, il fait partie de plusieurs mouvements de Résistance et notamment d'un groupe informel de religieux et de laïcs qui aide les Juifs évadés du camp des Milles à se cacher. Le curé accueille lui-même dans son minuscule presbytère, qui ne compte qu'une seule pièce d'habitation, trois membres de la famille Pfeiffer - le père, la mère et leur fille Sophie - réfugiés juifs d'Allemagne.

L'abbé Fernand Singerlé

Après leur évasion du camp des Milles[17], ces derniers trouvent refuge chez de braves gens à Aix-en-Provence. Malheureusement, informés de leur présence, les gendarmes viennent les arrêter. Grâce à une courageuse action de diversion des voisins, les Pfeiffer parviennent à s'enfuir et gagnent l'église du Père Fernand, où on leur a dit qu'ils seraient bien accueillis. Le curé les héberge dans son unique chambre durant près de deux mois, en octobre et novembre 1942, tandis que lui-même dort sur une paillasse, dans les combles de l'église. L'épisode prend fin lorsque les réfugiés parviennent à franchir clandestinement la frontière suisse.

Le 16 décembre 1998, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à l'abbé Fernand Singerlé le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8297).

17. Sur le camp des Milles, voir page 26.

Roger TAILLEFER

Localité : Marseille

Ses protégées :Ernest et Selna Pariser, Charles Segalas

L'histoire
Résistant et passeur

Mobilisé en septembre 1939, Roger Taillefer est fait prisonnier en juin 1940 à Gérardmer (Vosges), « sans combat et sans gloire » selon ses propres termes. En février 1942, il parvient à s'évader mais, recherché par les Allemands, il ne peut reprendre ses fonctions au métro de Paris. Des amis lui conseillent alors de partir dans le Sud de la France, en zone libre. Il choisit Marseille et parvient à faire régulariser sa situation par les autorités militaires de la ville.

Le hasard lui fait rencontrer le docteur Paul Schmierer qui, dès leur première conversation, le convainc de rallier la Résistance. Ce dernier travaille alors au Centre Américain de Secours (CAS), fondé par Varian Fry à Marseille en 1940. Le centre avait pour objectif d'aider des artistes et intellectuels menacés à gagner les Etats-Unis. A l'été 1942, Paul Schmierer demande à Roger Taillefer de mettre sur pied une filière d'évasion pour faire passer en Suisse, où ils seraient pris en charge, des protégés juifs du Centre. Prenant les plus grands risques, Roger Taillefer fait franchir la frontière à cinq groupes de fugitifs, soit une vingtaine de personnes. L'opération est rendue possible grâce à plusieurs policiers et douaniers du poste-frontière de Chamonix prêts à fermer les yeux.

Roger fait notamment passer en Suisse Ernest Pariser, un journaliste allemand, et sa femme, Selna. Mais, du côté helvétique, les contacts ne sont pas au rendez-vous et les gendarmes suisses remettent les fugitifs à leurs homologues français. Ces derniers laissent le couple s'installer à l'hôtel, et leur conseillent de retenter le passage durant la nuit. Incapables de retrouver la route, les Pariser sont à nouveau arrêtés et internés au camp de

Gurs. Monsieur Pariser y décède et sa femme, déportée, ne revient pas des camps de la mort.

Roger Taillefer poursuit quant à lui son action résistante jusqu'à la Libération, à travers diverses missions clandestines et de renseignements.

Le 16 mai 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Roger Taillefer le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4104).

Charles VIAL

Localité : Marseille

Ses protégés : François, Pierre, Claude et Aline (épouse Squercioni) Vidal-Naquet

L'histoire
Un industriel au secours d'une famille

Charles Vial

La famille Vidal-Naquet est composée du père, Lucien, de la mère, Marguerite, et de leurs trois enfants : Pierre (né en 1930), François (né en 1932) et Aline (née en 1933). En 1939, Lucien, qui exerce alors le métier d'avocat, est mobilisé et le reste de la famille part vivre en Bretagne.

Ils arrivent ensuite à Marseille, le 1er juillet 1940, et s'installent au deuxième étage de la villa de la famille de Marguerite. En mai 1942, Lucien - qui a été révoqué du barreau de Paris par les lois antijuives – rejoint sa famille à Marseille. En février 1943, les Allemands de l'Organisation Todt[18] réquisitionnent et occupent le premier étage et le rez-de-chaussée de la maison familiale.

Au début de l'année 1944, à la suite de nombreuses dénonciations, Charles Vial, un ami industriel de la famille, tente de les convaincre, en vain, de fuir la cité phocéenne. Le 15 mai 1944, la Gestapo vient arrêter Lucien et sa femme (les époux seront déportés par le convoi n° 75 et assassinés à Auschwitz).

Quelques mois auparavant, en janvier 1944, Marguerite a accouché d'un garçon, nommé Claude. Elle parvient à confier le nourrisson à des voisins, la famille Baux, juste avant son arrestation. Elle ordonne ensuite au jeune François, revenu à la villa alors qu'on arrête ses parents, de fuir. Pierre, le plus âgé des enfants, est intercepté par des amis, alors qu'il se dirige vers le domicile familial. L'administration du lycée, alertée par Joséphine, la cuisinière des Vidal-Naquet, retient la jeune Aline. Celle-ci passe les nuits suivantes chez sa principale, dans la famille d'une camarade, puis chez sa professeure d'histoire.

Quarante-huit heures après ces faits dramatiques, Charles Vial organise le départ des deux fils aînés dans une ferme du Lubéron, à Cucuron, chez l'ancien chauffeur de leur grand-mère.

Le 5 juin 1944, l'industriel marseillais prend en charge le départ de Claude, qui n'est alors qu'un

18. L'Organisation Todt est un organisme de génie civil et militaire de l'Allemagne nazie. Durant le conflit, elle est chargée d'un grand nombre de projets de construction, notamment en France occupée, et emploie des travailleurs forcés via le STO.

nourrisson, et d'Aline. Il les accompagne en voiture, surmontant tous les obstacles, et parvient à les déposer chez des membres de leur famille, à Saint-Agrève (Ardèche), où ils sont bientôt rejoints par les fils aînés.

Les témoignages

« La situation est rapidement devenue insoutenable : Monsieur Charles Vial, notre sauveteur, proche de mon oncle Félix Valabrègue, réfugié entre temps au Maroc, et ami de mes parents, les avait déjà objurgués à plusieurs reprises de s'échapper de cette véritable nasse où ils pouvaient, d'un moment à l'autre, être arrêtés, les Allemands les ayant littéralement sous la main.

C'est malheureusement ce qui est arrivé : mon père et ma mère ont été appréhendés par la Gestapo et je ne les ai, hélas, plus jamais revus. »

Aline (née Vidal-Naquet) SQUERCIONI

« Charles Vial s'est alors occupé de nous, et a accompagné ma sœur et mon petit frère Claude à Saint-Agrève chez ma grand-mère et une sœur de ma mère. Il m'a fait conduire chez un couple rue Sainte pendant 48 heures, mon frère Pierre étant confié à son professeur d'anglais. ».

François VIDAL-NAQUET

Le 19 mai 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Charles Vial (Dossier 11589).

Gaston VINCENT
Son fils Michel et Suzanne (née Jacquet) VINCENT

Localité : Marseille

Leurs protégés : Ryna Himmelfarb, Hélène (née Lentschenenr) Turner

L'histoire

Des Bouches-du-Rhône au Cantal, une famille au secours des enfants

Grand blessé de la guerre 14-18, durant laquelle il a exercé les fonctions de radio, Gaston Vincent est fils de pasteur baptiste et vit à Marseille.

En 1941, il crée une filiale marseillaise de l'«Amitié chrétienne» fondée tout récemment à Lyon pour venir en aide aux victimes du régime de Vichy.

En coopération avec l'œuvre de secours aux enfants (OSE), Vincent ouvre à Mazargues la « Maison d'accueil du Vert Plan ». L'institution abrite sous sa responsabilité des enfants juifs que l'OSE parvient à faire sortir des camps d'internement, en particulier celui des Milles[19]. En août 1942, un ami brigadier de police, Henri Maurin, prévient Vincent de l'imminence d'une rafle de Juifs étrangers. Avec l'aide efficace de son fils aîné Michel, âgé de 18 ans, il alerte de nombreuses familles menacées, qui prennent la fuite avant qu'il ne soit trop tard.

Le 11 novembre 1942, un général allemand réquisitionne les locaux du Vert Plan. Il faut improviser en toute hâte l'envoi en lieu sûr des trente enfants juifs qui y sont alors hébergés. Revêtus d'uniformes de scouts protestants, les gamins sont convoyés jusqu'à Vic-sur-Cère (Cantal). Vincent organise le convoi et Michel, son fils, fait le voyage avec les enfants qui sont accueillis et cachés dans un home, installé en hâte dans un bâtiment portant l'enseigne *Touring Hôtel*.

Cet home improvisé est dirigé par Suzanne Jacquet qui, dès la fin de ses études secondaires en 1941, a consacré le plus clair de son temps à la filiale marseillaise de sauvetage. L'établissement est considéré comme un abri transitoire d'où chaque enfant est ensuite convoyé soit vers une famille d'accueil, soit vers un passage clandestin en Suisse. Au *Touring Hôtel*, Suzanne Jacquet falsifie également des titres d'identité et initie à son «art» les aînés de ses pupilles comme Hélène Turner, 18 ans, sauvée du camp de Rivesaltes et placée à Vic-sur-Cère.

Rescapée in extremis d'une rafle à Périgueux, Ryna Himmelfarb arrive au *Touring Hôtel* en 1944, alors qu'elle a 17 ans.

19. Sur le camp des Milles, voir page 26.

Après la guerre, Suzanne épouse le fils de Gaston Vincent, Michel, qui avait convoyé en novembre 1942 les enfants du Vert Plan. Gaston Vincent assume par la suite d'importantes responsabilités dans la Résistance. Capturé par les Allemands, il est exécuté en juin 1944.

Le 28 janvier 1986, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Gaston Vincent, à son fils Michel ainsi qu'à son épouse Suzanne (née Jacquet) Vincent, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3338).

Marie (née Dossetto) et Eugène VINCENT

Localité : Eyguières

Leurs protégés : Lucien, Monique et Nicole Cohen

L'histoire

Couleur, race ou religion ne sont pas des barrières pour aider son prochain

En mai 1944, Eugène et Marie Vincent exploitent une petite ferme, située en dehors du village provençal d'Eyguières. Marie, d'origine italienne, a auparavant fait la connaissance de la famille Cohen qui vient parfois se ravitailler à la ferme.

Lucien Cohen, sa femme Henriette, leurs deux filles, Monique, 3 ans, et Nicole, 1 an, ainsi que les parents de Lucien, ont fui Marseille après les rafles du Vieux Port opérées en janvier 1943. Plusieurs membres de leur famille ainsi que de nombreux Juifs ont été arrêtés et déportés au cours de cette opération.

Installée à Eyguières depuis cette date, la famille Cohen est une première fois inquiétée en avril 1944 et le père de Lucien arrêté pour fabrication de faux papiers. Quelques semaines plus tard, des miliciens reviennent à leur domicile pour arrêter le reste de la famille. Henriette leur ouvre la porte. Lucien, qui se trouve à l'autre bout de l'appartement situé au rez-de-chaussée, comprend immédiatement le danger. Il saisit ses deux filles, saute par la fenêtre qui se trouve côté rue et s'enfuit à travers champs. Il court jusqu'à la ferme des Vincent. Affolé et à bout de souffle, il leur explique la situation et leur demande d'héberger ses deux fillettes. Eugène et Marie acceptent malgré les risques encourus, étant eux-mêmes parents d'une petite de 5 ans. Eugène Vincent lui indique ensuite la propriété isolée de ses parents où il peut se cacher. Une fois l'alerte passée, Lucien Cohen revient chercher ses filles dont Marie et Eugène Vincent ont protégé la vie et pris soin avec dévouement. Pour eux, « *couleur, race ou religion, ne sont pas des barrières pour aider son prochain* ».

La mère des fillettes, Henriette Cohen, est déportée à Auschwitz (par le convoi 76 du 30 juin 1944) avec sa belle-mère qui y périt. Elle survit et, depuis son retour de déportation, les deux familles, Cohen et Vincent, ont toujours entretenu des relations amicales.

Le témoignage

« J'avais à ce moment là deux jeunes bébés de 14 et 36 mois. C'est là où la famille Vincent est intervenue. Elle a caché mon mari dans une petite cabane car il était recherché et elle s'est occupée de mes deux bébés avec beaucoup de dévouement quand on sait tous les risques encourus pour cacher à ce moment-là des enfants de Juifs, c'était une preuve de grand courage.

Ils ont entouré mes enfants de beaucoup d'affection et ont trouvé tout naturel de nous aider. »

Henriette COHEN

Le 13 septembre 2000, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Eugène et Marie Vincent le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9057).

Anne (née Ganter) et Camille WIEDRICH

Localité : Arles

Leurs protégés : Norge (née Gorodiche) Dauvilliez et Nicolas Gorodiche

L'histoire

Un couple alsacien cache deux enfants en Pays d'Arles

Jean Gorodiche, descendant d'une famille juive venue de Russie en 1880, est chirurgien-chef de l'hôpital d'Arles. Avec sa femme Gabrielle, ils ont deux enfants, Nicolas (né en 1938) et Norge (née en 1940).

Jean est mobilisé en 1939 sur le front norvégien. Démobilisé en 1940, il est assigné à résidence en Corse par Vichy. Il parvient à quitter clandestinement la France et rejoint, via l'Espagne, les rangs de la France Libre à Londres.

Sa femme et ses deux jeunes enfants, restés en France, demeurent en danger. Ils se réfugient d'abord dans les Hautes-Alpes. Au printemps 1943, à nouveau menacée de dénonciation et d'arrestation, Gabrielle retourne sur Arles et demande de l'aide à la directrice d'une clinique où son mari avait exercé, Madame Martin. Cette dernière, ne pouvant garder les deux enfants dans la clinique, les confie à une infirmière, Francia Foretier, qui les cache quelques jours chez ses parents, des cheminots d'Arles. Puis, Madame Martin obtient l'accord d'un ancien patient du docteur Godoriche, Camille Wiedrich, qui s'engage à héberger et à protéger les deux enfants.

Camille Wiedrich est un imprimeur alsacien qui, en 1940, a transféré son imprimerie et ses ouvriers en Arles par « esprit patriotique ». Le couple, Camille et Noëlle, vit à quelques kilomètres d'Arles, au « Mas des Muses », et accepte volontiers d'accueillir les deux enfants. Mesdames Martin et Foretier organisent le transfert des enfants chez les Wiedrich. Ceux-ci ont l'âge d'être leurs grands-parents et considèrent donc Nicolas et sa petite sœur Norge comme leurs propres petits-enfants.

Les deux familles gardent des relations très amicales jusqu'au décès des sauveurs.

Le témoignage

« Pour tout le monde, nous étions leurs petits-enfants, et ma sœur a troqué son nom de Norge, trop facilement identifiable, pour celui de Rose. Elle avait trois ans, j'en avais cinq, et nous sommes restés ainsi deux ans. Non seulement nos grands-parents adoptifs nous ont cachés, protégés, éduqués, mais au-delà de cela, ils nous ont donné leur amour sans réserve pendants ces deux années où nos parents n'étaient pas avec nous, dans ce milieu hostile où soldats allemands et Gestapo étaient tout près, et où tout pouvait basculer tragiquement. »

Nicolas GODORICHE (discours lors de la cérémonie en hommage au couple Wiedrich)

Le 16 août 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Camille et à Anne Wiedrich (Dossier 11651).

Anne, dite « Noëlle », et Camille Wiedrich, en 1959

Andréa (née BRANTE) et René BÉZER

Localité : Villes-sur-Auzon

Leurs protégés : Maurice et Germaine (née Loznéanu) Seunanèche et leurs enfants, Armand et Claudine.

L'histoire
Une aide spontanée

La famille Seunanèche, originaire de Boufarik en Algérie, s'installe à Marseille en 1896. Ils ont quatre enfants, dont Maurice, né en avril 1896. Maurice s'engage dans l'armée en 1914. Blessé, il est pensionné pour invalidité partielle et devient représentant de commerce. En septembre 1928, il épouse Germaine Loznéanu, née en 1904 à Aix-en-Provence. Le couple vit avec ses deux enfants, Armand, né en 1929, et Claudine, née en 1933.

À la fin novembre 1942, ils obéissent à l'obligation de faire tamponner leurs cartes d'identité du mot « Juif ». À Marseille, des rafles ont lieu dans le quartier du Vieux-Port les 22, 23 et 24 janvier 1943. En février 1943, le beau-frère des Seunanèche, Albert Hababou, est arrêté et déporté à Sobidor le 23 mars. Miraculeusement, sa femme et ses trois enfants sont épargnés et trouvent refuge à Beaumont-de-Pertuis, dans le Vaucluse.

Maurice Seunanèche part alors pour Flassan, petit village du Vaucluse, où vit la sœur de sa voisine et où sa famille pourrait se cacher. La route est longue : il faut passer par Avignon, Carpentras, Villes-sur-Auzon, puis marcher jusqu'à Flassan. Dans le car qui l'y conduit, il rencontre un homme qui habite également à Flassan. Ce dernier propose un arrêt à Villes-sur-Auzon, chez des amis, René et Andréa Bézer. Les trois hommes ont fait la guerre de 1914-1918, et cela crée des liens. Maurice, la confiance aidant, raconte la détresse dans laquelle se trouve sa famille. Les Bézer sont atterrés. Ils lui conseillent de ne pas se fixer à Flassan. Villes-sur-Auzon, petit village de 600 habitants, pour la plupart gaullistes, semble plus sûr. Maurice Seunanèche repart alors chercher sa famille.

Le couple Bézer héberge les deux enfants, Armand et Claudine, le temps de trouver un logement pour toute la famille. En attendant, le couple Seunanèche est accueilli par un ami hôtelier. Après une quinzaine de jours, leurs protégés peuvent s'installer dans une habitation située juste en face de celle des Bézer. Claudine Seunanèche va en classe à l'école communale et passe son certificat d'étude.

Un soir d'août 1944, la famille Seunanèche doit se réfugier dans le cabanon des Bézer car les Allemands, arrivés dans la nuit, fouillent le village.

Pendant dix-huit mois, René et Andréa Bézer ont ainsi pris sous leur protection une famille juive de quatre personnes, avec l'aide des habitants du village.

Le témoignage
« Le temps ayant passé, je suis toujours émerveillé de la spontanéité de l'aide, de la globalité de l'engagement de cette famille à nos côtés, alors qu'elle aurait pu rester si tranquille, et alors que nous nous connaissions si peu et si récemment.

Pendant les dix-huit mois qu'a duré cette période, nous avons été parrainés, cachés en cas de besoin, exfiltrés en cas d'urgence par ces gens qui nous ont présentés et imposés à tous dans le village comme leurs vieux amis, réfugiés de Marseille du fait de la guerre et ce, sauf à leurs intimes, qui connaissaient le réel de la situation. [...]

Inutile de dire que cette histoire et nos nombreux retours sur les lieux où elle s'est déroulée ont fait l'objet de nos conversations quasi journalières. Elle demeure comme une part essentielle de ma vie et je désire qu'elle se perpétue, pour tous les nôtres, conjoints et descendants, pour ce qu'elle est : une très grande leçon d'humanité. »

Armand SEUNANECHE

En 2013, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Andréa et René Bézer le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12686).

Andréa et René Bézer

Agnès (née Michel) et François BEZOL
Berthe (née Ripert) et Fernand CHAPELIN

Localité : Apt, Roussillon

Leurs protégés : Jacques Dimenschstein et Mauricette (née Dimenschstein) Mekuzas

L'histoire
Une rencontre fortuite

François Bezol gère une entreprise de peinture à Apt et les Chapelin sont fermiers à Roussillon.

En mai-juin 1943, Monsieur Moutte, fermier à Roussillon, demande à Monsieur Bezol d'effectuer des travaux de peinture dans sa ferme. Venu pour établir un devis, François Bezol est convié à sa table, à laquelle se joignent également trois réfractaires au STO. Il engage la conversation avec l'un deux, nommé Jacques Dimenschstein et âgé de 19 ans. Ce dernier paraît soucieux, et n'a ni l'accent, ni les mains d'un paysan. Jacques se confie alors : sa famille, juive et apatride, a fui Paris, avertie de son arrestation imminente par un secrétaire de mairie de Levallois la veille de la rafle du Vel' d'Hiv. Accompagné de ses parents, de sa sœur Mauricette et du mari de celle-ci, il est alors passé en zone Sud. Arrêté lors du passage de la ligne de démarcation, son père a été menacé d'internement, mais Mauricette est parvenue à le faire libérer en lui procurant un contrat d'ouvrier agricole et un certificat d'hébergement fournis par Monsieur Moutte.

Jacques informe ensuite Monsieur Bezol qu'il doit passer ses épreuves du baccalauréat à Avignon, mais ne sait comment s'y rendre. Les transports en car sont dangereux en raison de contrôles fréquents. François Bezol se charge alors de le conduire à Avignon et arrange son séjour dans la ville. Lorsque Mauricette vient annoncer aux Bezol que Jacques a passé ses examens avec succès, des liens d'amitié commencent à se nouer.

En 1944, la Milice et les Allemands effectuent plusieurs opérations contre les réfractaires et les

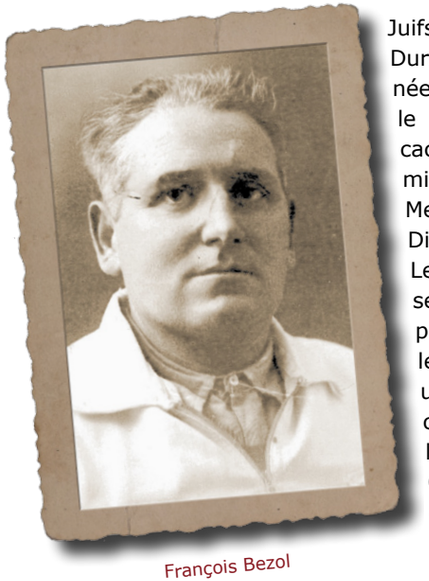

François Bezol

Juifs réfugiés. Durant ces journées périlleuses, le couple Bezol cache à son domicile d'Apt les Mekuzas et les Dimenschstein. Les dangers se faisant plus pressants, ils leur trouvent une nouvelle cache chez le couple Chapelin, où ils demeurent à titre gracieux jusqu'à la Libération. Les Chapelin cachent alors deux autres personnes : des réfractaires au STO qui, avec le mari de Mauricette, aident aux travaux des champs. Jacques, quant à lui, a pris le maquis. À la Libération, il s'engage dans la 1re Armée du général de Lattre de Tassigny.

Les Bezol et les Chapelin ont ainsi sauvé deux familles juives.

Les témoignages

« Ce monsieur arrive à la ferme un matin pour examiner les lieux. Il remarque alors trois jeunes gens dans la cour, et, intrigué, il interroge Monsieur Moutte qui lui avoue cacher des réfractaires au STO. Puis, il vient vers moi, ayant observé mon comportement. En effet, soucieux en raison de l'approche du bac, je restais à l'écart. " Peux-tu m'expliquer ce qui te tracasse ? " me dit-il. Curieusement, cet homme m'inspire immédiatement une telle confiance, que je lui raconte mon histoire sans rien omettre depuis mon départ de la zone occupée. Je lui dis enfin que je ne sais comment me rendre à Avignon pour être présent le jour du bac. Ému par mes propos, il me propose aussitôt de me recevoir à Apt quelques jours et de me conduire à Avignon la veille de l'examen. »

Jacques DIMENSCHSTEIN

« Nous pensons devoir nous cacher nous aussi et Monsieur Bezol, toujours prêt à nous aider, déclare qu'il a déjà songé à ce problème et qu'il en a fait part à l'un de ses grands amis, Monsieur Chapelin, cultivateur dans la commune de Roussillon. Lui et son épouse acceptent de grand cœur de nous donner l'hospitalité malgré le danger réel. Ils nous installent dans une chambre à l'étage supérieur, sous le grenier. La crainte des dénonciations ont marqué toute cette époque. La délation fut la cause de nombreuses arrestations. Nous avons subi plusieurs alertes, mais sans conséquences graves.»

Mauricette (née Dimenschstein) MEKUZAS

« Je me souviens de l'atmosphère de secret qui entourait leur présence, et des recommandations qui m'étaient faites de ne pas parler d'eux à l'école ou ailleurs, car on craignait les bavardages d'une enfant. Même si à l'époque je ne comprenais pas les motifs, je savais que les Bezol aidaient ces personnes et qu'il fallait n'en rien dire. »

Eliane ARNAUD (une proche des Bezol)

Berthe et Fernand Chapelin, en 1946

Agnès Bezol

« Malgré mon jeune âge (6 ans environ) je me souviens parfaitement bien encore de la consigne très stricte de silence total imposée par mes parents concernant la présence de ces personnes dans la maison. Je ne devais absolument rien dire, ni dévoiler le moindre signe de présence de ces personnes. »

Maurice CHAPELIN (fils du couple Chapelin)

Le 13 octobre 2004, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Agnès et à François Bezol ainsi qu'à Berthe et à Fernand Chapelin le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 10356 et 10356a).

Yvonne (née Landi) BOROWSKI
Ses parents Henriette (née Forlino) et Giuseppe LANDI
Juliette BOUDOU

Localité : Avignon

Leurs protégés : Abraham et Ryfka Borowski, leurs enfants Georges, Léon, Robert Borowski, et Benjamin Berteau
Marcel, Samuel, Lota Topeza

L'histoire

Un amour né dans la guerre

Abraham Borowski, né en Pologne en 1891, arrive à Paris en 1922, accompagné de sa femme, Ryfka, et de leurs trois enfants, Georges, Léon et Robert. En 1925, leur quatrième garçon, nommé Benjamin, vient au monde à Paris.

En 1928, ils demandent la nationalité française et l'obtiennent, hormis pour leur dernier garçon, qui est pourtant né sur le sol français. La famille habite dans le 20ème arrondissement et Abraham gagne sa vie en tant qu'artisan maroquinier.

Au printemps 1941, alors que les mesures antijuives s'aggravent[1], les deux frères Borowski, Georges et Robert, décident de passer en zone dite « libre » et arrivent à Avignon. Sur place, ils travaillent à l'usine « Artigue ». Un an plus tard, le 16 août 1942, les deux autres frères, Benjamin et Léon, rejoignent leurs aînés. Robert leur présente Yvonne Landi, une jeune serveuse âgée de 20 ans, comme « sa fiancée ». Yvonne travaille dans le restaurant « Chez Astier » où les frères ont l'habitude de déjeuner et, avec son aide, ils louent un appartement en septembre 1942.

À la suite de la rafle du Vel' d'Hiv' et de peur qu'on leur retire la nationalité française, les parents, Abraham et Ryfka, rejoignent leurs enfants et s'installent dans la même maison, un étage au-dessus.

En 1943, Yvonne Landi se rend à Paris pour chercher les deux cousins des frères Borowski, Samuel et Marcel Topeza, âgés de 7 et 8 ans. Elle les confie à une femme espagnole, Juliette Boudou, qui habite à proximité de chez ses parents. Juliette, plus tard, vient également en aide à leur sœur, Lota Topeza, en lui trouvant un logement et en lui

Giuseppe Landi

1. Le 14 mai 1941, les hommes juifs d'origine étrangère de la région parisienne sont convoqués puis arrêtés par la police française dans le cadre de ce que l'on appelle la « rafle du billet vert ».

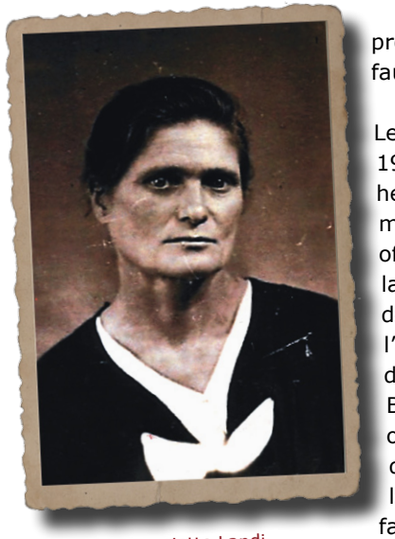

Henriette Landi

procurant de faux papiers.

Le 30 mars 1944, à 4 heures du matin, deux officiers de la Gestapo débarquent à l'appartement des frères Borowski leur ordonnant de préparer leurs affaires et de les rejoindre lorsqu'ils seront prêts. Les frères profitent de l'absence des agents pour avertir leurs parents. Robert et Benjamin s'enfuient par les toits. Entretemps, leur père ferme les volets et la fenêtre de sa chambre. Il verse de l'éther autour du lit où il s'allonge au côté de son épouse. Les hommes de la Gestapo défoncent la porte et l'un d'entre eux tente de les tirer du lit. Le second lui dit : « *Tu vois bien qu'ils sont vieux et malades, ils mourront tous seuls* ». Deux heures plus tard, les fils Borowski viennent chercher leurs parents et, le soir même, ils se réfugient dans l'appartement des parents d'Yvonne, Joseph et Henriette Landi qui, malgré le danger, acceptent sans hésitation de les accueillir chez eux. Joseph Landi, agent SNCF, dort devant la porte avec un couteau et une grenade afin de permettre aux Juifs de s'enfuir par le premier étage, en cas de descente de la police ou de la Gestapo.

En mai 1944, les frères Borowski se rendent à Pau pour tenter de passer en Espagne, mais sans succès. Ils reviennent alors à Avignon et Yvonne leur trouve à nouveau un logement à louer, pour eux et leurs parents. Elle s'occupe également de leur amener quotidiennement de la nourriture.

Après la Libération, le 18 novembre 1944, Yvonne Landi épouse Robert Borowski, l'un de ses protégés.

Le témoignage

« Il n'y a pas eu le moindre arrangement financier entre la famille Landi (immigrés d'origine italienne, catholiques, dont les moyens financiers étaient très modestes) et nous ; ils n'avaient aucun intérêt personnel à nous aider et à nous cacher et – tout au contraire – encouraient de grands risques en le faisant (l'arrestation et la condamnation à mort) et connaissaient très bien ces risques s'ils étaient découverts. »

Benjamin BERTEAU (un des quatre fils de la famille Borowski)

Les personnes sauvées

Yvonne (née Landi) Borowski

Le 11 septembre 2012, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Giuseppe et à Henriette Landi, à leur fille Yvonne Borowski, ainsi qu'à Juliette Boudou (Dossiers 12435 et 12435a).

Marie-Angèle (née Rimbert) et Georges CHARMAISON

Localité : Bollène

Leur protégé : Jacob Cukier

L'histoire

Un enfant caché à la ferme

Marie-Angèle et Georges Charmaison, agriculteurs, résident à Bollène dans une ferme isolée, située jusqu'en septembre 1943 dans la zone d'occupation italienne. Le couple, qui a dépassé la soixantaine, accueille sous son toit un jeune garçon juif de 10 ans, Jacob Cukier.

Les Cukier sont des Juifs d'origine polonaise installés à Paris. Au début des hostilités, le père de Jacob s'est engagé dans une unité de l'armée polonaise qui, en février 1940, s'installe à Bollène. Sa femme et son fils l'y rejoignent, mais la famille, par précaution, ne se fait pas recenser. En août 1942, une tante, réfugiée également à Bollène et recensée comme juive, est arrêtée et déportée au cours des grandes rafles programmées en zone Sud.

La situation de la famille Cukier devient particulièrement précaire lors du retrait des troupes italiennes et l'occupation de la zone par les Allemands. Les parents s'adressent alors au couple Charmaison et leur demandent de cacher Jacob, ce qu'ils acceptent de grand cœur. Le jeune garçon est alors présenté comme un petit parisien, dont les parents sont morts sous les bombardements. Modifiant son nom, Jacob se fait appeler « Jacques Cullerier ». Il devient berger et s'occupe d'un petit troupeau de moutons et de quelques chèvres. Son père, qui a trouvé un emploi dans une usine de briques à proximité, verse aux Charmaison une pension minime pour couvrir les frais. Ces derniers l'accueillent comme un fils et entourent l'enfant d'une grande affection.

Georges et Marie-Angèle Charmaison sur la rangée du milieu. Devant eux, Jacob, l'enfant sauvé.

Les parents de Jacob viennent le chercher aux alentours du 20 août 1944, quelques jours avant l'arrivée des troupes américaines à Bollène.

Le témoignage

« Je ne puis affirmer quelles étaient les motivations de mes sauveteurs. Mais c'étaient des gens très simples, gentils, chrétiens mais non pratiquants. Ils n'allaient pas à la messe et ne se sont jamais considérés comme des héros. Les Charmaison prenaient un risque en me cachant. Les Allemands ou les miliciens l'auraient-ils appris qu'ils auraient probablement été arrêtés et, qui sait, déportés. [...]

Les rapports entre les Charmaison et moi furent d'une très grande gentillesse et j'en ai toujours gardé un souvenir merveilleux. Ils ont fait en sorte que je me sente chez moi. »

Jacob Cukier

Le 23 février 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie-Angèle et à Georges Charmaison le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10517).

Yvonne (née Boyer) et Sidoine CLEMENT

Sidoine Clément et le jeune Bertrand.

Localité : Piolenc

Leur protégé : Bertrand Kahn

L'histoire

En vacances chez un « oncle »

En 1940, Sidoine et Yvonne Clément habitent Piolenc, petit village du Vaucluse situé à quelques kilomètres d'Orange. Sidoine y a créé une usine d'accumulateurs, dont Pierre Kahn, industriel parisien, est fournisseur. Les deux hommes, au-delà de leurs relations d'affaires, nouent des liens d'amitié.

Dès les lendemains de la défaite, alors que les premières mesures antijuives dépossèdent bientôt la famille Khan de ses droits et de ses biens, elle se réfugie à Toulouse. Sidoine Clément leur rend visite à plusieurs reprises pour régler des questions matérielles. En 1942, avec l'invasion de la zone libre, les Kahn entament un périple qui les conduit dans plusieurs cachettes successives.

En janvier 1944, alors que les rafles et les arrestations redoublent d'intensité, Sidoine Clément vient dans l'Oisans, en Isère, chercher Bertrand, leur plus jeune fils âgé de 10 ans. Il le met à l'abri dans sa maison, où il héberge déjà une dizaine d'Anglais, tandis que plusieurs réfractaires au STO se cachent dans son usine.

Pendant trois mois, Sidoine et sa femme Yvonne, qui n'ont pas d'autres enfants, choient leur petit protégé qu'ils font passer pour leur neveu.

Le témoignage

« Dès cet instant, il fut convenu que je devais l'appeler " tonton " et le tutoyer. Nous sommes partis tous les deux en traîneau tiré par un cheval jusqu'à la gare du train départemental qui menait à Grenoble. Sur la porte de l'hôtel Terminus où nous avons passé la nuit, figurait l'inscription « Interdit aux Juifs », et le hall était plein d'officiers allemands en uniforme. Je fis part de mes craintes à Tonton. " Ne t'en fais pas " me dit-il, " je m'en occupe ".

Le lendemain matin nous prenions le train pour Orange où il récupéra son vélo. Il me fit grimper sur son porte-bagages et huit kilomètres plus loin, nous étions à " La Fabrique ", une ancienne magnanerie de Piolenc dans laquelle il avait installé ses ateliers et son habitation. Ce couple sans enfant était visiblement heureux de m'accueillir : je me sentis aussitôt chez moi. »

Bertrand Kahn, lors de la remise, à titre posthume, de la médaille des Justes pour Yvonne et Sidoine Clément.

Le 16 août 2011, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Sidoine et à son épouse Yvonne Clément (Dossier 12206).

Didier DELAUNAY

Localité : Valréas

Ses protégés : Madeleine et Aude Léon, Georges Epchtein, Georgette (née Signoret) Kaminker

L'histoire

Un docteur met à l'abri des Juifs dans son hôpital

Le docteur Didier Delaunay, directeur de l'hôpital de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), habite à Anglet, sur la côte atlantique. Mobilisé à la déclaration de guerre, il quitte l'armée en décembre 1939, alors âgé de 44 ans.

Affecté par la défaite et la signature de l'armistice avec l'Allemagne nazie en juin 1940, le docteur se rallie à la Résistance et apporte son aide aux Juifs qu'il connaît. En septembre 1941, les autorités ayant eu vent de ses activités, il est contraint de quitter Bayonne et franchit la ligne de démarcation. Il s'installe en zone libre, à Valréas, et devient directeur de l'hôpital local.

Il se sert alors de sa position pour cacher des réfugiés, les engageant comme employés. Didier Delaunay écrit à un certain nombre de ses amis et connaissances juifs de Bayonne, leur proposant de venir trouver refuge dans son établissement vauclusien.

C'est ainsi qu'il sauve plusieurs familles, dont Monsieur Léon et ses deux filles, Madeleine et Aude. Monsieur Léon était professeur de philosophie au lycée de Bayonne. Aveugle, il est totalement dépendant de ses deux filles. En septembre 1942, à la suite de l'invitation du docteur, ils arrivent tous les trois à l'hôpital de Valréas, munis de faux papiers et de cartes d'alimentation. Malgré leurs efforts pour ne pas se faire remarquer, l'infirmité du professeur attire l'attention.

De la même façon, Georges Epchtein, âgé de 20 ans, quitte Biarritz et survit à l'Occupation en étant

Automne 1942. De gauche à droite : Madame Delaunay, Georges Epchtein, Gilbert D, Aude Léon et un réfugié espagnol

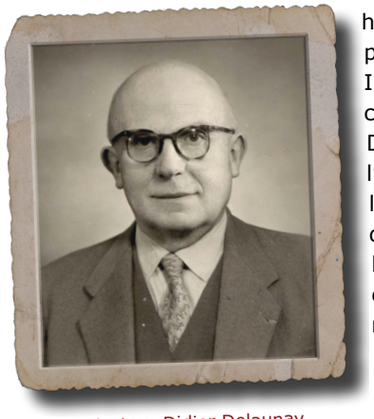

Le docteur Didier Delaunay

hospitalisé à l'hôpital de Valréas. Il avait fait la connaissance des Delaunay par l'intermédiaire de leur fils, Jacques, dont il avait été le camarade de classe et était resté l'ami.

Madame Kaminker, engagée comme aide-blanchisseuse, trouve également refuge à l'hôpital, pour elle-même et ses deux plus jeunes enfants[2].

En avril 1943, un indicateur – qui a peut-être remarqué la présence du professeur Léon et de ses filles - dénonce le docteur Delaunay. Ce dernier est emprisonné à Orange. Toutefois, il est rapidement remis en liberté grâce à l'intervention du maire de Valréas et d'un chef de service de l'hôpital. Tous les Juifs cachés à l'hôpital ont eu le temps de fuir et survivent à l'Occupation.

Les témoignages

« J'avais onze ans et quatre mois dans les premiers jours de janvier 1943, lorsque ma mère est arrivée avec ses deux fils à l'hôpital de Valréas, pas longtemps après l'invasion de la zone Sud par les Allemands. C'est précisément au jour de notre arrivée qu'est associé mon seul souvenir visuel de Monsieur Delaunay, alors directeur : je le vois nous introduisant dans la chambre qui pouvait alors passer pour le logement de fonction de ma mère. »

Jean-Paul KAMINKER (le fils de Simone Kaminker)

« En raison de ses origines juives, mon mari dut quitter la zone occupée pour trouver refuge en zone libre. Étant resté en relation d'étudiant avec le fils aîné de Monsieur Didier Delaunay, il put ainsi profiter de l'offre de ce dernier et trouva donc asile à Valréas à l'automne 1942. Il fut hébergé à l'hôpital de Valréas sous une fausse identité, puis dans une maison particulière amie, et cela jusqu'au printemps 1943. A cette époque, il dut à nouveau chercher un autre refuge en raison des dénonciations qui provoquèrent l'arrestation de Didier Delaunay. »

Simone EPCHTEIN (épouse de Georges Epchtein)

Le 22 mai 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au docteur Didier Delaunay le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6092).

Émilie (née Roux) et Fernand DEVES

Localité : Bollène

Leurs protégés : Rose (née Margolis) Abrams, Édith (née Margolis) Adlam, Esther et Lucien Sapir

L'histoire

Des réfugiés polonais accueillis chez les Devès

Fernand Devès, fermier, et son épouse Émilie, institutrice, cachent deux familles juives d'origine polonaise entre 1940 et 1942 : les sœurs Édith et Rose Margolis, ainsi que le couple Sapir et leurs deux enfants.

Édith Margolis arrive en France de Cracovie en 1939 et s'installe à Paris. Elle poursuit ses études à l'Alliance française et à la Sorbonne. Ses parents et sa sœur Rose la rejoignent à Paris au mois de juillet avant de se rendre à Bordeaux, où Rose est opérée des oreilles. Monsieur Margolis, industriel, et son épouse rentrent en Pologne, tandis que les deux sœurs restent à Bordeaux pour deux semaines, le temps que Rose soit totalement guérie.

Les sœurs tentent ensuite de rejoindre la Pologne mais, arrivées à Paris le 27 août 1939, un ami qui arrive de Pologne les en dissuade. En effet, le 1er septembre, les Allemands envahissent la Pologne. Elles ne reverront jamais leurs parents.

Les deux sœurs retournent donc à Bordeaux et sont hébergées quelques jours à l'hôpital grâce au professeur qui avait opéré Rose. Elles trouvent ensuite une chambre chez l'habitant, mais la propriétaire, qui ignore à l'origine qu'elles sont juives, leur signifie qu'elle ne souhaite pas d'israélites chez elle. Édith trouve plusieurs petits travaux pour subvenir à leurs besoins.

2. Simone Signoret, la fille la plus âgée et la plus célèbre de Madame Kaminker, raconte dans son autobiographie : « J'étais allée les voir un jour à Valréas. Il y avait le soleil et pas les Allemands ; enfin, pas encore. J'avais eu l'impression qu'ils étaient là très à l'abri … ».

Émilie et Fernand Devès

En juin 1940, Bordeaux est bombardée et les Allemands pénètrent dans la ville. Édith et Rose se réfugient donc à Biarritz où elles tentent de se procurer un visa et de partir pour l'Amérique ou l'Afrique du Nord, sans succès.

Un soldat polonais, qui connaît Fernand et Émilie Devès, envoie les deux jeunes filles à Bollène. En effet, après l'écrasement de la Pologne par les armées hitlériennes, des unités de l'armée polonaise sont venues s'installer à Bollène et le soldat s'est lié d'amitié avec le couple Devès.

Edith et Rose sont accueillies et logées dans le quartier Saint-Blaise, chez Fernand et Émilie Devès, qui hébergent déjà une famille juive polonaise, les Sapir.

Les deux jeunes filles trouvent du travail et, en 1941, s'enregistrent en tant que juives à la mairie. Elles se rendent à plusieurs reprises à Marseille, pour tenter d'obtenir un visa.

Le 26 août 1942, dans le cadre des grandes rafles en zone Sud, des gendarmes français viennent les arrêter. Édith, qui vient d'être opérée de l'appendicite est jugée intransportable, ainsi que Madame Sapir, prise d'une forte crise au moment de l'arrestation. Le fils des Sapir ainsi que huit autres juifs réfugiés à Bollène sont arrêtés.

Fernand et Émilie Devès lors de leur mariage en 1922

Les sœurs Margolis se rendent ensuite à Perpignan pour tenter de fuir le pays, mais elles sont elles aussi arrêtées. Envoyées au camp de Gurs, elles sont autorisées à retourner à Bollène, chez les Devès, en avril 1943.

En août 1944, Bollène est libérée et Édith, qui parle parfaitement anglais, est employée comme traductrice. En octobre 1944, Édith et Rose accompagnent les Américains qui doivent aller chercher de la nourriture à Marseille. Elles seront toutes deux engagées par le consulat américain. En août 1945, Rose épouse un GI à la mairie sur le Vieux-Port de Marseille, mais le repas de noces a lieu à Bollène, chez les Devès. Les sœurs Margolis partent toutes deux s'installer aux États-Unis.

En 2015, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Émilie et à Fernand Devès le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12908).

Marie (née Benistant) et Clément DUMONT

Localité : Bédoin

Leurs protégés : André, Lisette (née Mayrargues) et leur fils Michel Pereyre

L'histoire

Accueillie par son ancienne nourrice

André Pereyre, qui avec son père tient une mercerie, habite Bayonne avec sa femme Lisette. Ils se sont mariés en 1938 à Carpentras et ont un fils, Michel, né en 1940.

Lisette et Michel Pereyre à Bédoin, en 1943

Fausses cartes d'identité aux noms de Lisette et François « Peyral » établies en décembre 1943

En mars 1941, le commerce familial est « aryanisé » et, au mois d'octobre, la famille décide de quitter Bayonne pour Carpentras, où vit encore la famille de Lisette.

Après la capitulation italienne de septembre 1943, les Allemands occupent Carpentras. Le 11 novembre, des rafles ont lieu en ville et six membres de la famille sont arrêtés et déportés vers Auschwitz. André et Lisette, ainsi que leur fils Michel, échappent à la rafle. Ils prennent la fuite en vélo et se dirigent vers la ferme des Dumont, agriculteurs habitant le village de Bédoin. Marie Dumont avait été la nourrice de Lisette Pereyre lorsqu'elle était enfant. Marie vit alors avec son époux, Clément, leur belle-fille, Fernande, et leur petit-fils Roger, qui a 6 ans. Le couple Dumont

installe ses trois protégés dans un petit logement, dépendant de la ferme. Pendant plusieurs mois, la famille Pereyre y est cachée, logée et nourrie. Fernande, la belle-fille, participe à ce sauvetage et le petit Roger reçoit la consigne de ne pas parler à l'école des autres personnes qui vivent à la ferme de ses grands-parents. Un mois après leur arrivée à Bédoin, les Pereyre ont de nouveaux papiers d'identité : ils s'appellent désormais « Peyral ».

Très certainement au printemps 1944, la famille Pereyre part se réfugier dans le Limousin, dans le village de Cieux, à huit kilomètres de la ville d'Oradour-sur-Glane. À la fin septembre 1944, ils retournent sur Bayonne libérée et retrouvent leur identité. Ils restent en contact avec les Dumont après la Libération.

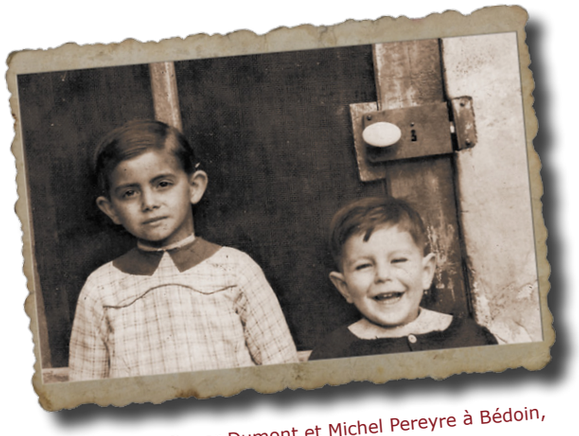

Les petits : Roger Dumont et Michel Pereyre à Bédoin, en 1943

Marie et Clément Dumont

Le témoignage

« A la naissance de ma mère Lisette, Marie Dumont a été sa mère nourricière. Des liens d'affection réciproques se sont établis et maintenus. Ainsi, le 12 novembre 1943, dès l'arrestation de six des nôtres, Clément et Marie Dumont voient arriver deux adultes terrorisés et un bambin. Ils ne semblent pas avoir hésité sur la conduite à tenir : la compassion et les liens d'affection pour leur " fille de lait " et sa famille prennent le pas sur toute autre considération. Ils nous installent dans un petit logement situé dans une des trois parties accolées de leur ferme et, pendant plusieurs mois, nous cachent, nous nourrissent et pourvoient à nos besoins. »

Michel PEREYRE

Le 24 décembre 2014, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Clément Dumont et à Marie Dumont (Dossier 12964).

Virginie (née Best) GAMBET

Localité : Cavaillon

Ses protégés : Jacques et Elsa Fajerstein, Juliette (née Fajerstein) Steinberg

L'histoire
Une femme de cran

Quand l'Allemagne envahit la Belgique, Jacques Fajerstein, sa femme Elsa et leur fille Juliette se réfugient en France et trouvent un hébergement en Provence, à Cavaillon.

Le 12 novembre 1943, la Résistance mène une opération à Cavaillon pendant laquelle un soldat allemand est tué. En représailles, la Gestapo arrête des individus suspectés d'activités résistantes et des Juifs étrangers. La famille Fajerstein parvient à se réfugier chez un voisin qui a proposé de les héberger en cas de besoin. Malheureusement, cette nuit-là, la Gestapo fait irruption dans la maison. Sans perdre de temps, la famille Fajerstein se sauve par la fenêtre à l'arrière de la maison et passe le reste de la nuit dans les champs environnants. Le lendemain matin, leur voisin vient les chercher et les emmène dans la maison de Virginie Gambet, la veuve d'un ouvrier agricole installée à Cavaillon. Elle les accueille et prend soin d'eux jusqu'au 26 janvier 1944, date à laquelle elle les envoie chez des membres de sa famille habitant le village de Noves (dans les Bouches-du-Rhône). La veille de Pâques, la Gestapo arrête Virginie.

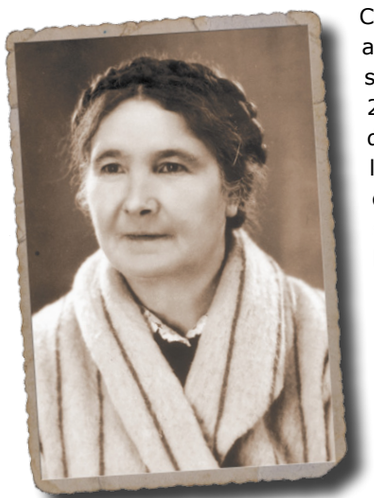

Virginie Gambet, vers 1960
Collection Claudine GABERT, reproduction Archives municipales de Cavaillon

Virginie Gambet entourée de Jacob et Elza Fajerstein, à Cavaillon
Collection Claudine GABERT, reproduction Archives municipales de Cavaillon

Elle est relâchée après un interrogatoire, faute de preuve. Après la guerre, les Fajerstein retournent en Belgique et, en 1949, émigrent en Israël.

Le témoignage
« Chers amis, c'est avec plaisir que je viens de recevoir votre lettre et je m'empresse de vous envoyer ce que vous me demandez. Je vous dirai que la santé va bien pour le moment et j'espère que ma lettre vous en trouve de même. Je vous dirai que lorsque vous voudrez venir la maison vous sera toujours ouverte. Donc venez quand vous voudrez cela me fera toujours plaisir. availlon est toujours au même endroit. Je vous embrasse bien de loin. »

Lettre de Virginie Gambet à ses protégés, le 29 avril 1960

Le 23 novembre 2006, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Virginie Gambet (Dossier 10973).

Marie (née Bevignani) et Attilio GARAGNOLI

Localité : Cabrières-d'Avignon

Leurs protégés : Léon et Berthe (née Mejzner) Pulvemacher, leur fille Dora (née Pulvemacher) Le Bovic, Robert Pulvemacher et Maurice Wietrzniak

L'histoire
Des Italiens antifascistes protègent leurs voisins

Les cinq membres de la famille Garagnoli sont originaires d'Italie et ont émigré en France en 1925. Attilio et Marie Garagnoli habitent à Cabrières-d'Avignon[3]. Ils font partie de la vague d'émigration des antifascistes qui ont quitté l'Italie dans les années 1920 suite à l'arrivée au pouvoir de Mussolini.

Pendant la guerre, la famille Pulvemacher fuit Paris et s'installe dans une maison qu'elle loue, à Cabrières-d'Avignon. Les Garagnoli et les Pulvemacher entrent en contact lorsque Monsieur Pulvemacher entend une diffusion de la BBC venant de la maison des Garagnoli et demande à l'écouter aussi. Au mois de mars 1944, les Allemands arrivent dans le village. Monsieur Pulvemacher avoue alors à la famille Garagnoli qu'ils sont juifs. Les Garagnoli prennent alors en charge leurs voisins ainsi que deux cousins faisant partie d'un groupe de résistants venus au village dans le cadre d'une mission. Les Garagnoli les cachent, les nourrissent et les soutiennent moralement durant toute cette période, jusqu'à la Libération.

Attilio et Marie Garagnoli

3. Bien que leur action de sauvetage pendant la Seconde Guerre mondiale se soit déroulée en France, Marie et Attilio Garagnoli figurent parmi les Justes parmi les Nations nommés en Italie.

Le 13 juin 2012, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie et à Attilio Garagnoli le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12384).

Théophile GAY

Localité : Apt

Ses protégés : Salomon Grumbacher et ses parents

L'histoire
Un maire protège ses administrés, même ceux de confession juive

Pendant l'Occupation, Théophile Gay est maire d'Apt, dans le Vaucluse. Dans le cadre de ses fonctions, il est informé des rafles et arrestations prévues par la Gestapo et la Milice. Malgré les risques, il envoie alors un jeune messager prévenir les familles juives pour qu'elles quittent leur domicile. Il sauve ainsi la vie de nombreux Juifs de la commune, n'hésitant pas si nécessaire à affronter les membres de la Milice et à leur manifester son opposition à l'arrestation des Juifs.

Le 23 septembre 1943, les Allemands décident de procéder à une grande rafle dans la ville. La Gestapo transmet au maire une liste des prochaines victimes, sans lui laisser le temps de les prévenir. Théophile Gay déclare alors qu'il s'oppose catégoriquement à l'arrestation de la famille Grumbacher, pourtant inscrite sur la liste. La Gestapo s'indigne de le voir ainsi protéger des Juifs, mais il leur tient tête courageusement. *« Le père Grumbacher*, déclare-t-il, *est un ancien combattant de la Première Guerre mondiale et la mère est gravement malade »*.
Ce jour-là, 120 Juifs habitant Apt – résidents ou réfugiés – sont arrêtés et déportés. Aucun ne revint. Salomon Grumbacher et ses parents ont eu la vie sauve grâce à l'intervention du maire.

Le 6 septembre 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Théophile Gay le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4293).

Henri, Claire et leur fils Pierre GUIGUE

Localité : Vaison-la-Romaine

Leurs protégés : Meyer et Ona Séferis, leurs filles Paulette (née Séferis) Payan, Jacqueline (née Séferis) Libster et Rachel Séferis

L'histoire

Une réquisition salvatrice

Bien avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, Meyer Séferis avait quitté la Lituanie avec sa femme et ses trois filles pour s'installer à Paris, où il devient propriétaire d'une fabrique de brosses.

Sa femme et ses enfants s'enfuient de la capitale lors des grandes rafles de juillet 1942 et se réfugient à Marseille. Meyer est arrêté sur la ligne de démarcation alors qu'il tente de les rejoindre. Il est assigné à résidence à Uzerche, en Corrèze. Voyant que les Juifs rassemblés à Uzerche sont progressivement arrêtés et déportés vers les camps de l'Est, il fait appel à Henri Guigue, avec lequel il est en relation d'affaire. Ce dernier, exploitant agricole à Vaison-la-Romaine, parvient à obtenir du maire une réquisition, afin que Séferis soit autorisé à quitter Uzerche pour travailler à la ferme familiale des Guigue.

Lorsqu'en novembre 1942 les Allemands font leur entrée dans Marseille, Madame Séferis fuit une nouvelle fois et trouve refuge, avec ses trois filles, chez Henri Guigue et sa femme Claire. Accueillis avec chaleur par le couple et leur fils Pierre, les Séferis restent cachés à la ferme jusqu'à la fin du mois d'août 1944.

Quand le danger se fait sentir, du fait de rumeurs concernant une vague d'arrestation dans la région, ils partent se réfugier dans une maison abandonnée hors de la ville. Lorsque leurs économies sont épuisées, Henri Guigue procure de faux papiers à Paulette, la plus âgée des trois filles Séferis, et lui trouve un emploi de secrétaire dans une usine. Âgée alors de 20 ans, elle y travaille jusqu'à la Libération. Tout au long de cette période, les Guigue prodiguent réconfort, conseils et assistance aux Séferis, toujours hébergés sous leur toit.

Le témoignage

« Monsieur et Madame Guigue nous ont, durant la guerre de janvier 1943 à août 1944, cachés, protégés et souvent nourris pour que nous puissions échapper aux Allemands, aux rafles et autres exactions. [...] Durant cette période, ils nous ont trouvé un logement dans un lotissement sur la route d'Orange. Mais lorsque des bruits de rafles ou de vérifications de papiers leur parvenaient, ils nous cachaient, soit chez eux ou dans des maisons inhabitées. »

Paulette SEFERIS (épouse Payan)

Le 20 juin 1990, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Henri Guigue, à son épouse Claire et à son fils Pierre, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4648).

Claire et Henri Guigue, en 1947

Fernande (née Exbrayat) ROINAC

Localité : Avignon

Son protégé : Marcel Verchezer

L'histoire

Une mère partage l'identité de son fils pour sauver un adolescent juif

Fernande et son mari résident avec leur fils André, 17 ans, et leur fille Jacqueline, 18 ans, à Avignon. Durant sa scolarité, André se lie d'amitié avec Marcel Verchezer, un camarade de classe juif d'origine polonaise. Les Verchezer ont fui la Pologne dans les années 1930 et se sont installés à Avignon.

En 1940, Marcel Verchezer a 15 ans. Peu de temps après l'occupation de la zone Nord et la promulgation des premières lois anti-juives, Fernande Roinac demande au jeune Marcel s'il est juif. La réponse étant positive, elle propose, de sa propre initiative, de lui confier l'acte de naissance de son fils André, ainsi que son certificat de baptême, afin qu'il puisse se présenter à la mairie d'une autre ville et faire établir de « vrais faux papiers » d'identité, au nom de son fils. C'est ainsi que, de 1942 à 1944, Marcel Verchezer prend l'identité d'André Roinac.

Avec sa famille, il part s'installer à Grenoble, où il trouve un travail à la Poste, alors que l'accès à l'emploi dans l'administration publique est interdit aux Juifs. Cette fausse identité de Français, non-juif, lui permet de survivre jusqu'à la fin de la guerre sans être inquiété. Il obtient même une autorisation tamponnée de la Svastika[4] nazie pour circuler après les heures de couvre-feu. Fernande propose également à plusieurs reprises de cacher les parents de Marcel, mais ces derniers parviennent à passer clandestinement en Suisse.

Le sauvetage de Juifs persécutés n'est qu'une partie des activités résistantes des Roinac. La fille de Fernande, Jacqueline, est arrêtée et emprisonnée pour ses engagements clandestins.

Le témoignage

« J'étais encore petit garçon lorsque mes parents ont quitté la Pologne et m'ont emmené à Avignon, en 1935. Dans cette ville, j'ai été à l'école. Parmi mes camarades de classe se trouvait un dénommé André Roinac.

Peu de temps après l'invasion de la France par les Allemands, la mère de ce camarade, qui était informée des discriminations antisémites, m'a demandé si j'étais juif et m'a proposé spontanément (à la condition que mes parents en soient d'accord) de me confier l'acte de naissance de son fils André ainsi que son certificat de baptême, afin que j'aille à la mairie d'une autre ville me faire établir de vrais faux papiers d'identité à ce nom là.

Ainsi, de cette façon, j'ai disposé dès l'année 1941 de l'identité officielle d'André Roinac. »

Marcel VERCHEZER

Le 16 juillet 2002, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Fernande Roinac le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9756).

Fernande Roinac, en 1944

4. En 1920, le parti nazi adopte comme emblème la croix gammée, représentation de la Svastika, altérant ainsi ce symbole universel de prospérité et de bonheur.

La Côte d'Azur (Alpes-Maritimes et Var), 1940-1944

La persécution des Juifs sur la Côte d'Azur[1] (1940-1944)

Sous le régime de Vichy (juillet 1940-novembre 1942)

La présence juive sur la Côte d'Azur demeure réduite jusqu'au milieu des années 1930, avec environ un millier de personnes à Nice. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les communautés se sont renforcées avec l'arrivée de réfugiés, étrangers et apatrides, fuyant le nazisme et les persécutions dans leur pays. Ils sont Allemands, Autrichiens, Tchécoslovaques ou Italiens. L'État fasciste a pris des dispositions pour « la protection de la race italienne » obligeant les Juifs étrangers à quitter le pays avant mars 1939.

Après la défaite de juin 1940 et selon les conditions de l'armistice, une ligne de démarcation scinde la France en deux. L'occupation de la zone Nord par les Allemands provoque un nouvel afflux de réfugiés sur la Côte d'Azur.

Sous le régime de Vichy, dès l'été 1940, les internements et assignations à résidence se multiplient, alors que la législation antisémite se renforce, notamment par l'adoption du premier statut des Juifs en octobre 1940.

Jeunes juifs allemands réfugiés à Nice attendant leur départ pour les États-Unis, 1940.
© Mémorial de la Shoah, coll. Walter Weitzman

Au 15 mars 1942, 12 717 Juifs, dont 7 554 étrangers, se sont déclarés dans les Alpes-Maritimes[2]. Il s'agit du département comptant le plus de Juifs recensés dans la zone Sud, après les Bouches-du-Rhône.

> **Article 1er.** « Les ressortissants étrangers de race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence. »
>
> **Article 3.** « Les ressortissants étrangers de race juive pourront, en tout temps, se voir assigner une résidence forcée par le préfet du département du lieu de résidence. »
>
> **Extraits de la loi du 4 octobre 1940 relative aux ressortissants étrangers de race juive.**

1. Cette thématique a fait l'objet d'une journée d'étude organisée le 6 novembre 2014 au palais préfectoral de Nice. À cette occasion, des panneaux complémentaires à l'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah » ont été réalisés par l'ONACVG et le Mémorial de la Shoah dont le contenu (textes et documents) est présenté ici.
2. Concernant le Var, le recensement lancé à l'été 1941 aboutit au décompte de 1 856 Juifs dans le département, dont 504 étrangers. Voir l'article de Jean-Marie Guillon, « Vichy et les Juifs dans le Var », Provence Historique n°49, 195-196, 1999.

Les lieux d'assignation à résidence forcée dans les Alpes-Maritimes sous le régime de Vichy
© ONACVG

René Bousquet, secrétaire général à la police de Vichy, s'entretenant avec les chefs SS Helmut Knochen, Karl-Albrecht Oberg et Herbert Hagen, 1942.
© Mémorial de la Shoah / Bundesarchiv

Deux lois sont publiées aujourd'hui qui fixent le statut des Juifs

La première désigne les fonctions fermées à l'activité des Juifs. -- La seconde ordonne le recensement des Juifs dans toute la France

VICHY. — M. Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives, a convoqué, hier après-midi, les représentants de la presse et leur a annoncé que le *Journal Officiel* publiera aujourd'hui les deux lois relatives au statut des juifs.

La première loi remplacera celle du 3 octobre 1940 et la seconde ordonnera le recensement des Juifs dans toute la France. On sait que la loi du 3 octobre visait à interdire aux juifs le pouvoir politique et les fonctions officielles, des décrets leur interdisaient les fonctions publiques de même que les branches où ils pourraient avoir une influence dans la vie nationale : le journalisme, le cinéma et la radio. Depuis le 30 décembre, tous les juifs étaient écartés des fonctions publiques. La loi n'avait pas encore produit son effet dans d'autres domaines.

La loi qui paraît aujourd'hui est une refonte complète du statut. Elle reprend en les complétant les dispositions de la loi du 3 octobre et étend à toute la France une réglementation jusqu'ici inégale dans les deux zones.

Définition du juif

La loi contient d'abord la définition du juif. Est considéré comme juif : 1° celui ou celle appartenant ou non à une confession quelconque et qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive. Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive ; 2° celui ou celle qui appartient à la religion juive ou qui y appartenait avant le 25 juin 1940 et qui est issu de deux grands-parents de race juive. La non appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 19 décembre 1905.

Ainsi, la législation antisémite a été basée sur le facteur religieux, critère de la définition du juif qui, ainsi que l'a écrit Bernard Lazare, « est un type confessionnel ». Tel qu'il est, c'est la Loi et le Talmud qui l'ont fait.

Exception en faveur du juif ancien combattant

L'article de la loi prévoit que des dérogations dans des emplois secondaires seront accordées aux juifs anciens combattants ayant payé à la Patrie le tribut de leur sang. Les dérogations seront étendues aux familles des victimes de la guerre, aux ascendants, aux orphelins ou veuves de soldats morts pour la France.

Précisons à ce sujet que le chiffre des juifs tombés pendant la Grande Guerre, en comptant les juifs français et algériens, s'élève à 2.800 et qu'on compte environ 10.000 juifs anciens combattants.

Activités interdites aux juifs

L'article 5 interdit aux juifs la radio, le journalisme et le cinéma et, voulant les engager à être producteurs et non des spéculateurs, leur étend l'interdiction aux professions de banquiers, changeurs, démarcheurs, marchands de biens, agents immobiliers, courtiers, commissionnaires, prêteurs sur gages, agents de publicité, tenanciers de jeux, etc...

L'article 8 fixe les conditions dans lesquelles exceptionnellement des dérogations peuvent être accordées à certains juifs. Les juifs qui ont rendu à la patrie des services exceptionnels pourront bénéficier de cette dérogation de même que ceux qui sont établis en France depuis cinq générations et dont la famille a rendu des services au pays. C'est la reconnaissance du mérite professionnel et familial.

L'article 9 vise notamment la réglementation des professions libérales. Des décrets visant le barreau, la médecine et les officiers ministériels ne tarderont pas à paraître. Un « numerus clausus » est institué. Le nombre des juifs avocats et médecins ne pourra excéder 2 % du nombre total des avocats ou des médecins aryens. Les 2 % comprendront par priorité les avocats ou médecins anciens combattants ou victimes de la guerre. Une loi va être déposée également sans tarder pour limiter à 3 % le nombre des étudiants juifs qui seront admis dans les universités.

Des textes visant l'acquisition des immeubles ou des fonds de commerce par les juifs sont en élaboration et verront prochainement le jour.

La solution du problème juif ne peut être qu'internationale, ou tout au moins européenne

Le recensement des juifs ordonné par la deuxième loi découle naturellement de la première. Il est indispensable à l'application de la loi qui va entrer en vigueur en Algérie, aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandats.

On sait que le recensement a déjà été fait à Paris et dans le département de la Seine. Ce même travail s'annonce plus laborieux dans la zone libre où se sont réfugiés la plupart des israélites chassés de nombreux pays d'Europe. Ils ne peuvent guère se réfugier ailleurs. C'est pourquoi la solution complète du problème juif ne peut être qu'internationale ou tout au moins européenne. Il faut donc pour l'instant l'ajourner jusqu'à la conclusion de la paix. Mais il convenait de prendre des mesures immédiates pour la sauvegarde de notre économie nationale et dans l'intérêt français. C'est ce qu'a fait le Gouvernement.

Une action juive contre la valeur du franc et les relations franco-allemandes

Dans la conclusion de ses commentaires sur le nouveau statut des juifs, le commissaire général aux questions juives fait état de renseignements très précis qui lui sont parvenus ces jours-ci et qui prouvent qu'il y a en ce moment en France une action juive cohérente très fortement organisée et cherchant à provoquer la chute du franc et d'envenimer les relations franco-allemandes.

La Sûreté nationale a entrepris une vaste opération de police contre cette bande qui met le pays en coupe réglée.

Le Gouvernement, par un ensemble de mesures extrêmement étudiées entend défendre la France contre l'élément parasitaire, dissolvant et révolutionnaire qui constitue le juif dès qu'on la laisse prendre pied dans un pays :

« A ceux qui trouvent ces mesures insuffisamment radicales, a ajouté M. Xavier Vallat, nous répondrons qu'il nous suffit qu'elles soient efficaces et que les effets de la justice soient plus durables que ceux de la persécution. A ceux, au contraire, dont le libéralisme s'effarouche contre ce qu'ils considèrent comme une manifestation de cléricalisme, nous répondrons que l'antisémitisme n'a jamais été suscité par autre chose que par l'insociabilité et l'inassimilation foncière et nous citerons encore une fois Bernard Lazare : « *Quelles vertus ou quels vices valurent aux Juifs cette universelle inimitié ? Pourquoi furent-ils tour à tour également maltraités et haïs par les Alexandrins et les Romains, par les Perses et par les Arabes et par les nations chrétiennes ? Parce que partout et jusqu'à nos jours, le Juif fut un être insociable* ».

Article de *L'Éclaireur de Nice* sur le recensement des Juifs, 13 juin 1941
© Archives départementales des Alpes-Maritimes, PR 1041

À la suite des accords Bousquet-Oberg, des rafles visant les Juifs étrangers se déroulent dans toute la zone Sud au cours de l'été 1942. Le 26 août, ces dernières, menées par les policiers et les gendarmes français, commencent à Nice, puis s'étendent au reste du département, y compris à Monaco. Au total, 610 personnes sont arrêtées dans les Alpes-Maritimes et 45 dans les Basses-Alpes. Conduites et internées à la caserne Auvare, réquisitionnée à cette fin par le préfet Ribière, 560 d'entre elles sont transférées au camp de transit de Drancy par un convoi parti le 31 août ; 104 autres personnes arrêtées et transférées provisoirement à Rivesaltes seront conduites à Drancy jusqu'au 12 novembre suivant.

Sous l'occupation italienne (novembre 1942-septembre 1943)

En réaction à l'opération *Torch* (débarquement allié en Afrique du Nord), les Allemands franchissent la ligne de démarcation le 11 novembre 1942 et envahissent la zone libre. Une zone d'occupation italienne concernant 11 départements est établie sur la frontière orientale, des Alpes-Maritimes à la Haute-Savoie.

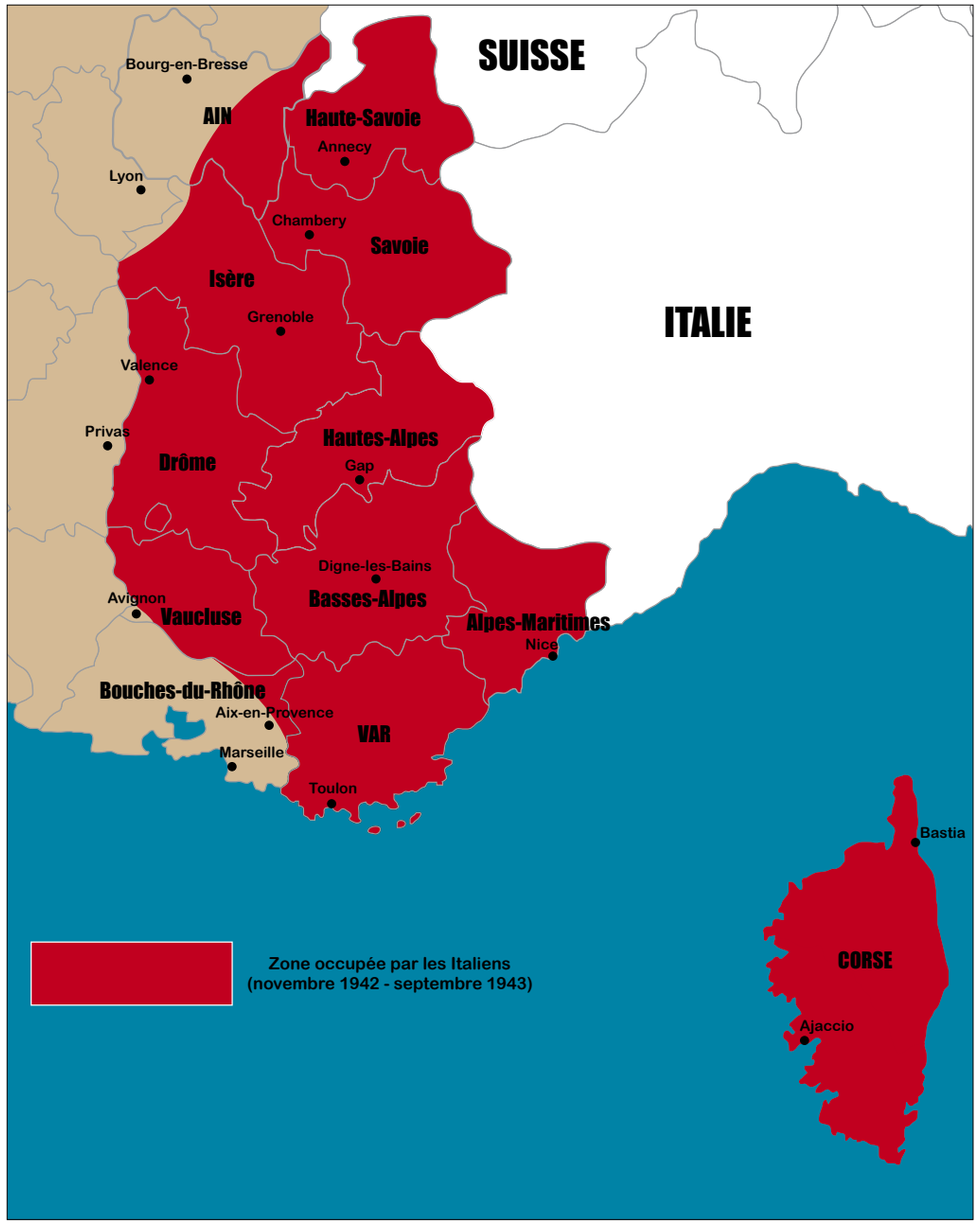

© ONACVG

Refusant d'appliquer un certain nombre des mesures discriminatoires du gouvernement de Vichy, les autorités italiennes assurent une relative protection aux Israélites de la Côte d'Azur. Cette attitude des occupants entraine un nouvel afflux de réfugiés dans la zone italienne. La communauté juive des Alpes-Maritimes double alors, passant à 22 000 personnes en juillet 1943.

> « Je n'admettrai désormais aucun acte arbitraire à l'égard des Juifs se trouvant même en situation irrégulière ou illégale. Je ne veux pas laisser aux Italiens le noble privilège d'être les seuls défenseurs de la tradition de tolérance et d'humanité qui est pourtant celle de la France…»
> **Jean Chaigneau, préfet des Alpes-Maritimes (mai 1943-mai 1944).**
> En mai 1943, Jean Chaigneau remplace le pétainiste Marcel Ribière, organisateur de la rafle d'août 1942. Le nouveau préfet adopte une attitude bienveillante et protectrice à l'égard des Juifs du département.

Pour satisfaire les demandes de leurs alliés, les Italiens mettent toutefois en place une politique d'assignation à résidence concernant les Juifs étrangers en situation irrégulière. Plus de 4 000 personnes sont transférées dans des centres de séjours surveillés, notamment à Vence, Saint-Martin-Vésubie, mais aussi dans les départements des Basses-Alpes (Barcelonnette, Castellane, Moustiers-Sainte-Marie)[3] et de la Haute-Savoie (Combloux, Megève, Saint-Gervais, Sallanches).

À Nice, boulevard Dubouchage, un comité d'aide aux réfugiés est créé. Avec l'aide du banquier Angelo Donati, et grâce à la bienveillance des Italiens, le « Comité Dubouchage » fournit des papiers d'identité aux réfugiés et organisent leur subsistance.

Angelo Donati

Banquier italien de confession juive, Angelo Donati trouve refuge à Nice. Usant de ses bonnes relations avec les autorités militaires et civiles italiennes, Angelo Donati va se faire le défenseur des Juifs dans la zone d'occupation italienne et le porte-parole du « Comité Dubouchage ». Son action lui vaut le surnom de « pape des Juifs ».

Portrait d'Angelo Donati
© Mémorial de la Shoah

3. Voir le chapitre sur les Basses-Alpes, page 192.

Saint-Martin-Vésubie

Saint-Martin-Vésubie est choisi comme centre d'assignation à résidence dès 1941 par le gouvernement de Vichy, mais c'est surtout sous l'occupation italienne que le village connaît un afflux important de réfugiés, devenant bientôt la capitale de la « Suisse niçoise ». Entre mars et septembre 1943, 300 familles, représentant jusqu'à 900 personnes, y trouvent refuge. Une centaine d'autres résidents forcés sont installés dans les villages (Belvédère, La Bollène, Roquebillière, Venanson) et hameaux (Berthemont-les-Bains) environnants. Logés dans des pensions, chalets ou hôtels réquisitionnés par les autorités italiennes, leur subsistance matérielle est assurée par le Comité Dubouchage de Nice.

Les élèves de l'école organisée par Angelo Donati à Saint-Martin-Vésubie, mai 1943.
© Mémorial de la Shoah

Le 8 septembre 1943, Eisenhower et le maréchal Badoglio annoncent la reddition italienne, entrainant le retrait des troupes italiennes de la Côte d'Azur.

L'occupation allemande (septembre 1943-août 1944)

Dès l'annonce de la capitulation italienne, de nombreux Juifs réfugiés dans le département des Alpes-Maritimes, et notamment à Saint-Martin-Vésubie, cherchent à suivre les soldats de la IVe Armata en Italie, empruntant les cols de Fenestre et de Cerise, afin de fuir l'arrivée des troupes allemandes.

Fuyant l'arrivée des Allemands, des réfugiés juifs tentent de franchir les Alpes, septembre 1943.
© USHMM, Charles Martin Roman

Le 10 septembre 1943, arrive à Nice une unité de SS sous la conduite d'Aloïs Brunner, en charge de l'arrestation et de la déportation des Juifs des Alpes-Maritimes. Le jour-même, des rafles sont réalisées devant les hôtels. Un premier convoi quitte Nice le 11 septembre avec une cinquantaine de Juifs étrangers, arrêtés notamment en principauté de Monaco.

Aloïs Brunner

Aloïs Brunner fait son entrée à Nice le 10 septembre 1943. Il établit ses quartiers à l'Hôtel Excelsior, situé à quelques dizaines de mètres de la gare SNCF. Renommé par Brunner « camp de recensement des Juifs arrêtés dépendant du camp de Drancy », l'hôtel devient l'antichambre de la déportation.

Portrait d'Aloïs Brunner
© Mémorial de la Shoah

> « La ville de Nice a perdu son caractère de ghetto depuis l'arrivée des troupes allemandes. Les Juifs ne circulent plus. »
> **Section d'enquête et de contrôle (SEC)[4] locale au gouvernement de Vichy, le 14 septembre 1943.**

La présence de Brunner à Nice marque le paroxysme de la persécution dans le département des Alpes-Maritimes : les hommes du commando Brunner procèdent à une véritable chasse à l'homme, des arrestations et des rafles sont opérées, de jour comme de nuit, dans la rue, à la gare, au domicile, dans les hôpitaux, les synagogues, etc. Entre septembre et décembre 1943, 2 142 Juifs sont enregistrés à l'Hôtel Excelsior où Brunner a établi ses services. Au cours de ces quatre mois, 27 convois partent de la gare de Nice pour Drancy, représentant 1 820 déportés.

4. En juillet 1942, la Police aux questions juives de Vichy, chargée notamment de l'application du deuxième statut des Juifs, est rebaptisée Section d'Enquête et de Contrôle (SEC).

Le destin de la famille Klarsfeld

« Quand les Allemands ont envahi la zone italienne, les rafles les plus brutales de l'Europe de l'Ouest ont eu lieu à Nice, où les Allemands bloquaient les rues, contrôlaient les identités, déshabillaient les hommes suspectés d'être juifs, encerclaient les pâtés d'immeubles la nuit, inspectaient les appartements. Le 30 septembre 1943, (...) c'était à la veille de la rentrée des classes, vers minuit le bruit des camions, la lumière des projecteurs. Mon père, comme tant d'autres pères juifs en Europe, avait préparé une cachette pour sa famille, une simple cloison en bois s'ouvrant par le bas et faisant office de mur dans un profond placard ; devant, des vêtements accrochés sur une tringle (...). »

Extrait du discours de Serge Klarsfeld à l'UNESCO, 28 janvier 2013.

Le père de Serge Klarsfeld, Arno, parvient à cacher sa famille. Il est arrêté par les hommes de la Gestapo, interné à Drancy le 5 octobre 1943 et déporté à Auschwitz, dont il ne reviendra pas.

Arno Klarsfeld, en uniforme d'engagé volontaire au 22e RMVE, avec ses deux enfants, Serge et Georgette, au château du Masgelier (Creuse), 1941.
© Mémorial de la Shoah, Coll. Serge Klarsfeld

Les rafles et les déportations, organisées par la Gestapo assistée de miliciens français et membres du PPF, se poursuivent en 1944 (18 convois supplémentaires jusqu'au 30 juillet avec 1 128 déportés).

Au total, 2 948 Juifs sont conduits à Drancy sous l'occupation allemande, les Alpes-Maritimes figurant ainsi au second rang des départements français pour le nombre des déportés raciaux.

Évacuation de Juifs en résidence à Megève (Haute-Savoie) vers Nice pour être déportés, octobre 1943.
© Mémorial de la Shoah, Coll. Alain Sébe

Arrivée de Juifs niçois au camp de Drancy, 1944.
© Mémorial de la Shoah

Résistance et sauvetage

L'opinion publique azuréenne, si elle exprime un certain antisémitisme économique, désapprouve généralement les persécutions et particulièrement les rafles, que ce soit celles organisées sous Vichy en août 1942 ou durant l'occupation allemande.

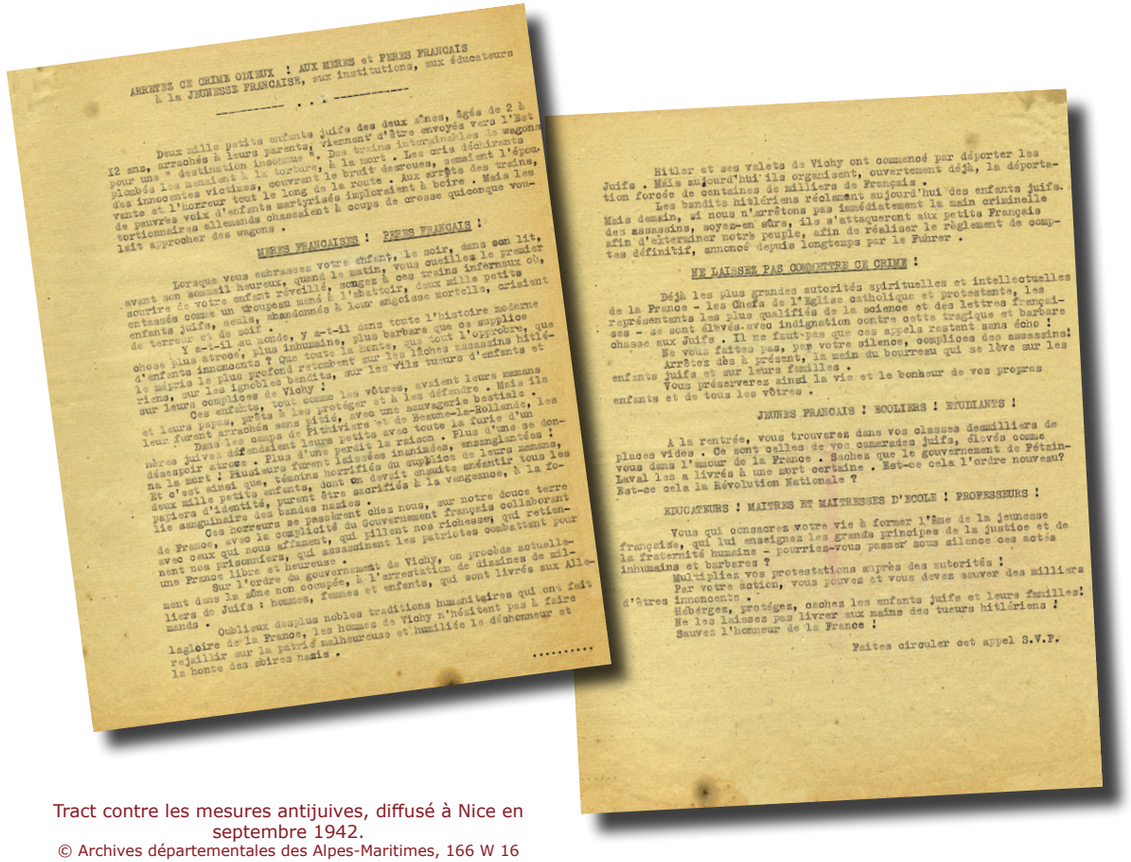

ARRETEZ CE CRIME ODIEUX ! AUX MERES et PERES FRANCAIS
à la JEUNESSE FRANCAISE, aux institutions, aux éducateurs

Deux mille petits enfants juifs des deux zones, âgés de 2 à 12 ans, arrachés à leurs parents, viennent d'être envoyés vers l'Est pour une " destination inconnue ". Des trains interminables le wagons plombés les emmènent à la torture, à la mort. Les cris déchirants des innocentes victimes, couvrent le bruit des roues, semant l'épouvante et l'horreur tout le long de la route. Aux arrêts des trains, de pauvres vieux d'enfants martyrisés implorent à boire. Mais les tortionnaires allemands chassaient à coups de crosse quiconque voulait approcher des wagons.

MERES FRANCAISES ! PERES FRANCAIS !

Lorsque vous embrassez votre enfant, le soir, dans son lit, avant son sommeil heureux, quand le matin, vous cueillez le premier sourire de votre enfant réveillé, songez à ces trains inférneux où, entassés comme un troupeau nomé l'abattoir, deux mille petits enfants juifs, seuls, abandonnés à leur angoisse mortelle, crissent de terreur et de soif.

Y a-t-il au monde, y a-t-il dans toute l'histoire moderne chose plus atroce, plus inhumaine, plus barbare que ce supplice d'enfants innocents ? Que toute la honte, que tout l'opprobre, que le mépris le plus profond retombent sur les vils tueurs d'enfants et sur leurs complices de Vichy !

Ces enfants, tout comme les vôtres, avaient leurs mamans et leurs papas, prêts à les protéger et à les défendre. Mais ils leur furent arrachés sans pitié, avec une sauvagerie bestiale.

Dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, les nbres juives défendaient leurs petits avec toute la rage, la furie d'un désespoir atroce. Plus d'une perdit la raison. Plus d'une se donna la mort ! Plusieurs témoins horrifiés du supplice de leurs mamans, Et c'est ainsi que, ces petits enfants, dont on devait exiguiter tous les deux mille petits enfants, purent être sacrifiés à la vengeance, à la fo- parjures d'identité, purent être sacrifiés à la vengeance, à la fo- lie sanguinaire des bandes nazies.

Ces horreurs se passèrent chez nous, sur notre douce terre de France, avec le complicité du Gouvernement français collaborant avec ceux qui nous affament, qui pillent nos richesses, qui retiennent nos prisonniers, qui assassinent les patriotes combattant pour une France libre et heureuse.

Sur l'ordre du gouvernement de Vichy, on procède actuellement dans la zône non occupée, à l'arrestation de dizaines de milliers de Juifs : hommes, femmes et enfants, qui sont livrés aux Allemands. Oublieux des plus nobles traditions humanitaires qui ont fait la gloire de la France, les hommes de Vichy n'hésitent pas à faire rejaillir sur la patrie malheureuse et humiliée le déshonneur et la honte des sbires nazis.

.....

Hitler et ses valets de Vichy ont commencé par déporter les Juifs. Mais aujourd'hui ils organisent, ouvertement déjà, la déportation forcée de centaines de milliers de Français.

Les bandits hitlériens réclament aujourd'hui des enfants juifs. Mais demain, si nous n'arrêtons pas immédiatement la main criminelle des assassins, soyez-en sûrs, ils s'attaqueront aux petits Français afin d'exterminer notre peuple, afin de réaliser le règlement de comptes définitif, annoncé depuis longtemps par le Fuhrer.

NE LAISSEZ PAS COMMETTRE CE CRIME !

Déjà les plus grandes autorités spirituelles et intellectuelles de la France - les Chefs de l'Eglise catholique et protestants, les représentants les plus qualifiés de la science et des lettres françaises - se sont élevés avec indignation contre cette tragique et barbare chasse aux Juifs. Il ne faut pas que ces appels restent sans écho !

Ne vous faites pas, par votre silence, complices des assassins!

Arrêtez dès à présent, la main du bourreau qui se lève sur les enfants juifs et sur leurs familles.

Vous préserverez ainsi la vie et le bonheur de vos propres enfants et de tous les vôtres.

JEUNES FRANCAIS ! ECOLIERS ! ETUDIANTS !

A la rentrée, vous trouverez dans vos classes demilliers de places vides. Ce sont celles de vos camarades juifs, élevés comme vous dans l'amour de la France. Sachez que le gouvernement de Pétain-Laval les a livrés à une mort certaine. Est-ce cela l'ordre nouveau? Est-ce cela la Révolution Nationale ?

EDUCATEURS ! MAITRES ET MAITRESSES D'ECOLE ! PROFESSEURS !

Vous qui consacrez votre vie à former l'âme de la jeunesse française, qui lui enseignez les grands principes de la justice et de la fraternité humaine - pourriez-vous passer sous silence ces actes inhumains et barbares ?

Multipliez vos protestations auprès des autorités !

Par votre action, vous pouvez et vous devez sauver des milliers d'êtres innocents.

Hébergez, protégez, cachez les enfants juifs et leurs familles!

Ne les laissez pas livrer aux mains des tueurs hitlériens !

Sauvez l'honneur de la France !

Faites circuler cet appel S.V.P.

Tract contre les mesures antijuives, diffusé à Nice en septembre 1942.
© Archives départementales des Alpes-Maritimes, 166 W 16

En réponse aux mesures antisémites, aux rafles et aux déportations, des organisations et des groupes, comme le réseau Abadi, tentent de venir en aide aux persécutés et de faciliter leur clandestinité. Ils sont aidés par de nombreux Justes de France, comme monseigneur Rémond, évêque de Nice.

Par ailleurs, dès les lendemains de l'armistice de 1940 et tout au long du conflit, des Juifs rejoignent les rangs de la Résistance, refusant la défaite et la politique de Vichy, luttant contre l'Occupant.

Portrait de Moussa Abadi, ou « Monsieur Marcel ».
© Mémorial de la Shoah

Le réseau Abadi, ou réseau « Marcel »

Moussa Abadi et Odette Rosenstock, tous deux réfugiés à Nice, créent le réseau « Marcel » au début de l'année 1943 afin de sauver les enfants juifs. En septembre 1943, alors que les Allemands ont remplacé les occupants italiens, Moussa Abadi convainc l'évêque de Nice, Monseigneur Rémond[5], de les soutenir dans cette tâche. Sous le nom de Monsieur Marcel, Moussa Abadi devient « inspecteur de l'enseignement catholique du diocèse », disposant d'un bureau à l'évêché, et Odette Rosenstock « assistante sociale ». Produisant des fausses cartes d'identité, d'alimentation, cachant les enfants dans les institutions et pensionnats catholiques, le réseau permet de sauver la vie de 527 enfants.

Odette Rosenstock (épouse Abadi) et une assistante examinant des enfants au dispensaire de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) de Nice, 1943-1944.
© Mémorial de la Shoah

5. Sur l'action de sauvetage de Monseigneur Rémond, voir aussi page 171.

L'aide des églises catholiques et protestantes

Si l'Église catholique reste officiellement silencieuse face aux premières mesures anti-juives du gouvernement de Vichy, des membres du haut clergé s'indignent et protestent publiquement leur opposition en réaction aux rafles de l'été 1942, convaincant de nombreux chrétiens à contribuer au sauvetage des Juifs.

Les églises protestantes réagissent plus précocement face aux persécutions dont sont victimes les Juifs, français comme étrangers, notamment par la diffusion des thèses de Pomeyrol de septembre 1941.

Des prêtres, des abbés, des congrégations, mais aussi de nombreux pasteurs protestants, œuvrent ainsi, de façon individuelle ou collective, pour le sauvetage des populations persécutées.

Moussa Abadi et Monseigneur Rémond à l'évêché de Nice, 1947.
© Mémorial de la Shoah

Monseigneur Rémond

« Allez de l'avant, je serai toujours derrière vous pour le bien. La vie d'un enfant est pour moi sacrée ».

Déclaration de Monseigneur Rémond à Moussa Abadi et Raymond Heymann de l'OSE, lorsque ces derniers vinrent solliciter son aide pour le sauvetage des enfants.

Le pasteur Pierre Gagnier[6]

Pasteur de l'Église réformée de Nice à partir de 1941, Pierre Gagnier, avec le soutien de sa femme Hélène, cache des Juifs dans son presbytère où sont également confectionnés des faux papiers. Il sollicite des familles protestantes pour accueillir les enfants du réseau Marcel et n'hésite pas à manifester à la Kommandantur son indignation.

Le pasteur Edmond Evrard[7]

Pasteur de la communauté baptiste de Nice, Edmond Evrard accueille des réfugiés fuyant l'antisémitisme dès 1930. En 1940, il manifeste clairement dans ses sermons son opposition aux mesures antijuives du gouvernement de Vichy. Sous l'occupation allemande, il coopère avec de nombreux réseaux, dont le réseau Abadi. Avec l'aide de sa femme Ida et de ses deux fils, Daniel et Louis, il procure des faux papiers, trouve des hébergements aux Juifs persécutés et contribue à sauver de nombreux enfants.

6. Sur l'action de sauvetage du pasteur Pierre Gagnier et de sa femme, Hélène, voir aussi page 143.
7. Sur l'action de sauvetage du pasteur Edmond Evrard, de sa femme, Ida, et de ses fils, Daniel et Louis, voir aussi page 135.

Jules BAREY
Raymond MASCARELLO

Localité : Antibes

Leurs protégés : Henriette et Robert Slisonsky, Messieurs Gidali, Gribinsky, et Fred

L'histoire

À Antibes, un inspecteur de police et un fonctionnaire viennent en aide aux persécutés

Jules Barey, en 1943

Raymond Mascarello et Jules Barey, tous deux âgés d'une vingtaine d'années, résident à Antibes.

Jules Barey a été grièvement blessé dès le début de la guerre et hospitalisé pendant cinq mois. À sa sortie d'hôpital, il devient inspecteur de police[1]. Son ami Raymond Mascarello est employé auxiliaire au service du ravitaillement de la mairie d'Antibes et responsable de la distribution de titres de rationnement. Il a ainsi accès à tous les tampons officiels.

Tous deux, résistants de la première heure, appartiennent au groupe « Rochat »[2]. Ils travaillent conjointement à l'établissement de fausses cartes d'identité et de titres de ravitaillement destinés à sauver de nombreux Juifs traqués. Messieurs Gidali, Gribinsky et Fred, tous Juifs, ont bénéficié de leur aide. Monsieur Marx, qui s'est fait pratiquer une opération de chirurgie esthétique pour cacher un nez trop marqué, obtient de Mascarello une fausse carte d'identité avec sa nouvelle photographie.

Les deux amis avertissent également les Juifs menacés lorsqu'ils sont informés de rafles imminentes et rendent divers services pour protéger des réfractaires du STO et des résistants de la région.

Raymond Mascarello, lui-même requis pour le STO, plonge dans la clandestinité en mars 1944 et part rejoindre le maquis. Auparavant, il a fourni des renseignements et des plans du réseau téléphonique de la ville au réseau « Buckmaster »[3], en vue d'un débarquement allié. Les deux amis mettent aussi à l'abri des armes destinées à la Résistance.

Tous deux ont été décorés de la Médaille de la Résistance. Leurs actions de sauvetage leur ont valu la reconnaissance de nombreux Juifs qui, grâce à leur courage, ont échappé à la déportation.

Les témoignages

« Du fait de son emploi, Raymond Mascarello avait à sa disposition tous les précieux cachets officiels lui permettant, avec l'aide d'un ami – Jean-Louis Barey – inspecteur de police et également résistant, de faire établir de précieuses cartes d'identité à des israélites traqués. [...]

En ce qui me concerne, chaque fois qu'il devait y avoir une rafle, il me téléphonait en code : "La nuit sera chaude". »

Henriette SLISONSKY

1. Jules Barey compte parmi les 54 policiers et gendarmes reconnus Justes parmi les Nations pour avoir sauvé des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et dont le parcours est présenté dans l'exposition de l'ONACVG *Désobéir pour sauver* (2009).
2. Le groupe «Rochat», constitué autour de Philippe Rochat, responsable de la Résistance du secteur Antibes, Cannes, Grasse, compte notamment parmi ses membres des fonctionnaires et des policiers. La falsification de documents officiels, dans le but de sauver des Juifs persécutés, fait partie des nombreuses activités clandestines menées par le groupe.
3. Dès l'été 1940, le Premier ministre britannique Winston Churchill décide de la création du Special Operations Executive (SOE), un service de renseignements qui doit encourager et soutenir la lutte armée dans les pays européens occupés par l'Allemagne.
Ce service est particulièrement actif en France, notamment avec sa section F (française), dirigée à partir de 1941 par Maurice Buckmaster, qui donne lieu à la création d'une centaine de réseaux.

Raymond Mascarello, deuxième en partant de la gauche sur la photographie

« À 20 ans, pour prendre autant de risques, il fallait être inconscient ou courageux. Peu importe, il fallait sauver des vies. J'ai réussi grâce à mon ami Jules Barey, officier de police, qui m'a aidé à falsifier les papiers ».

Raymond MASCARELLO, lors de la cérémonie de reconnaissance

Le 4 juin 2003, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Raymond Mascarello le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10020).

Le 18 juillet 2003, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jules Barey le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10020a).

Anselme BARIN

Localité : Marie

Ses protégés : La famille Baril, Madame Mossé-Lévy et ses deux filles

L'histoire

Le Père Barin cache deux familles menacées

Au début du mois de septembre 1943, lorsque les Allemands occupent le sud-est de la France, précédemment sous contrôle italien, une grande partie des Juifs réfugiés à Nice sont contraints de fuir à nouveau et se dirigent vers le nord et les montagnes. Le docteur Maurin, qui vit à Clans, petite localité de la vallée de la Tinée au nord-est de Nice, demande à son ami Anselme Barin, prêtre catholique, de cacher plusieurs Juifs qui risquent d'être déportés.

Le père Barin vit à Marie-sur-Tinée, non loin de Clans. Il est le curé de ce village et aussi d'Ilonse, localité encore plus reculée dans la montagne. Il accepte d'héberger la famille Baril, qui a fui la cité niçoise et les persécutions.

Les Baril vivent chez le père Barin pendant onze mois, du 15 septembre 1943 à la Libération, en août 1944. Pour éviter tout risque de dénonciation, leur présence reste secrète ; seuls sont au courant le docteur Maurin, qui les a adressés au prêtre, et son beau-frère, le maire du village. Garder le secret n'est pas tâche facile dans un si petit hameau. Pourtant, la présence des Baril n'est jamais découverte. Pendant toute cette période, le docteur Maurin et son beau-frère s'occupent des besoins matériels de la famille Baril sans la moindre contrepartie.

Plusieurs jours après l'arrivée des Baril, deux sœurs juives de la famille Mossé-Lévy et leur vieille mère arrivent chez le Père Barin. Elles sont également envoyées par le docteur Maurin. Comme il n'y a plus de place chez lui, le prêtre leur donne la clé du presbytère d'Ilonse, où elles demeurent cachées jusqu'à ce qu'elles trouvent un logement plus confortable.

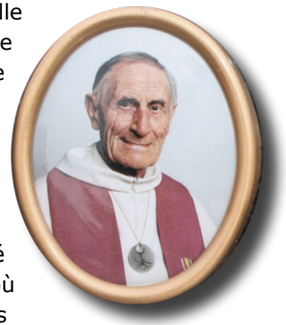
Le Père Anselme Barin

Le 9 janvier 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au Père Anselme Barin le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 5894).

Michel BLAIN
Joséphine CHOPIN
Vincent SIMEONI

Localité : Nice

Leurs protégées : Clara (née Szlezynger) Palatchi, Sonia et Solange Szlezynger

L'histoire

Des dizaines d'enfants cachés à Don Bosco et dans la crypte de l'église

Vincent Siméoni est le Supérieur du monastère Don Bosco, à Nice, qui appartient à l'ordre de Saint François de Sales et dirige également l'internat de garçons. Sœur Joséphine Chopin est à la tête de l'institution parallèle pour jeunes filles. L'abbé Michel Blain, curé de l'église Notre-Dame Auxiliatrice, contiguë à l'école de garçons, est l'aumônier des deux établissements.

Le Père Michel Blain

Selon l'historien Ralph Schor, auteur d'une biographie de Monseigneur Paul Rémond[4], le Père Vincent cacha quatre-vingts garçons juifs et Sœur Joséphine, de son côté, donna asile à vingt jeunes filles juives. L'abbé Blain les pourvut tous de faux certificats de baptême.

À la rentrée de l'année scolaire 1943, Sœur Joséphine admet à l'internat Clara Szlezynger, âgée de 15 ans, et ses deux jeunes sœurs, Sonia et Solange. Clara y retrouve d'autres jeunes filles juives, cachées comme elle. Quelques semaines plus tard, une religieuse accompagne les trois sœurs et leur mère à la gare de Nice pour prendre le train de Lyon, et sait tromper la vigilance des soldats allemands contrôlant les voyageurs.

Le Père Vincent Siméoni

Au printemps 1944, lorsque des agents de la Gestapo font un jour irruption à l'internat de garçons, plusieurs Juifs sont envoyés discrètement à l'église de Michel Blain, où le curé les dissimule dans la crypte puis les fait passer par une fenêtre donnant sur l'arrière du bâtiment pour qu'ils se réfugient chez une famille voisine. Pendant ce temps, les agents vont de classe en classe, contrôlant les élèves un par un. Ils emmènent même quatre d'entre eux dans les toilettes pour vérifier s'ils sont ou non circoncis. Leurs camarades attendent, terrorisés, leur retour. Heureusement, aucun des quatre «suspects» n'est circoncis. Les deux hommes poursuivent leurs recherches dans l'église et font subir un long interrogatoire au curé, mais ils repartent bredouilles.

Aujourd'hui, le visiteur peut lire sur une plaque : «*Dans cette crypte [...] des enfants et des adultes juifs furent mis à l'abri par les Pères Michel Blain et Vincent Siméoni*.»

Les témoignages

« Nous étions traquées, en grand danger, pour échapper aux rafles des Allemands, les sœurs nous ont hébergées, scolarisées, sauvé la vie ainsi qu'à notre mère en nous aidant à quitter la gare de Nice le 1er novembre 1943 pour aller rejoindre notre père alors à Lyon. »

Clara (née Szlezynger) PALATCHI

« À huit ans, maman est venue me prendre, nous avons traversé la voie ferrée qui était derrière la maison, en me disant : "surtout ne fais pas de bruit". C'était une alerte, les Allemands avaient visité la maison. Je me suis retrouvée dans un internat catholique, j'avais un nouveau nom, je m'appelais Nicole. »

Sonia (née Szlezynger) BALBIN

4. Ralph SCHOR, Monseigneur Paul Rémond, un évêque dans le siècle, Serre Éditions, 1984.

Un ancien élève de Don Bosco, **François COURTOIS**, en salle d'études lors du contrôle de la Gestapo, voit encore la scène :
« Ils se déplacèrent dans les allées en dévisageant chacun de nous. Ils firent sortir trois ou quatre camarades. Cette irruption de ces messieurs, cette sortie de ces élèves pour vérification aux toilettes d'une éventuelle circoncision, furent pour moi une totale révélation. »

Le 5 novembre 1997, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au Père Vincent Siméoni et à Sœur Joséphine Chopin le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 7836 et 7836b).

Le 29 mars 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à l'abbé Michel Blain le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7836a).

Louise (née Marenco) et Dominique BRANDONE

Localité : Nice

Leurs protégés : Eva (née Lagstein) et Gunter Petelson, Norbert et Paul Lagstein

L'histoire

Arrêté, il prévient sa femme de cacher les « bijoux »

Dominique et Louise Brandone vivent dans une ferme isolée à La Madeleine, sur une colline dominant les faubourgs de Nice.

Dominique et Louise Brandone, en 1943

En septembre 1943, des amis leur demandent de cacher quatre Juifs. Bien qu'il s'agisse de parfaits inconnus, le couple accepte de loger Gunter Petelson, sa femme Eva et les frères de celle-ci, Norbert et Paul, dans une sorte de réduit qui se trouve dans leur ferme. Ils ne demandent pas la moindre rémunération, se contentant de se faire rembourser les frais de nourriture quand leurs «locataires» sont en mesure de payer.

Dernière photographie de famille, prise à Vienne en 1938. De gauche à droite : Pierre Petelson, Ady, Norbert, Eva et Paul Lagstein en compagnie de leurs parents, Laura et Mendel Lagstein, assis au premier plan.

Un jour où Dominique se rend à Nice pour faire des achats, il est arrêté par des agents de la Gestapo. Ces derniers ont également l'intention de perquisitionner sa ferme de fond en comble. Dominique a tout juste le temps de demander à la fille d'un voisin qui se trouve là de se rendre chez lui et de dire à sa femme de cacher les «bijoux». Prévenue, Louise Brandone comprend immédiatement qu'il s'agit de leurs protégés. Ces derniers quittent aussitôt la ferme pour aller se cacher dans une grotte que Dominique leur a préalablement indiquée et dont l'entrée est camouflée. Environ deux heures plus tard, ils entendent les pas des soldats allemands, accompagnés de chiens qui aboient. Heureusement, ils sont suffisamment bien cachés pour ne pas être découverts. Le danger passé, Dominique Brandone vient les chercher à la faveur de la nuit pour les ramener à la ferme.

Quelques mois plus tard, nouvelle alerte : un fermier voisin vient en courant pour les prévenir d'une nouvelle perquisition allemande. Les Juifs filent immédiatement se cacher dans les champs jusqu'au départ des Allemands.

Les quatre réfugiés vivent à la ferme des Brandone jusqu'à la Libération. Après la guerre, ils restent en contact avec leurs sauveurs jusqu'à la mort de Dominique et de Louise, dans les années 1980.

Le 16 mai 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Dominique et à Louise Brandone le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4237).

Suzanne (née Aumaitre) et Dominique BRONDOLO

Localité : Nice

Leurs protégés : Lipa Livchitz, sa femme Sophie, leurs enfants Jacques et Danielle, leur tante Rosita Lokshin et leurs grands-parents, Monsieur et Madame Lokshin

L'histoire

Un jeune couple niçois cache sept personnes dans son appartement

Fait prisonnier à Dunkerque en juin 1940, Dominique Brondolo parvient à s'évader d'un camp allemand et regagne la Côte d'Azur, alors en zone libre. Il est cuisinier dans un restaurant populaire de Nice où Suzanne, à l'époque sa fiancée, est serveuse. Les jeunes gens habitent un petit appartement de deux pièces, à proximité du restaurant.

Lorsque les Allemands entrent dans la ville et que la Gestapo commence à persécuter les Juifs, Lipa Livchitz, propriétaire d'une bijouterie où Dominique se rend parfois, lui demande de cacher sa famille. Ce dernier accepte et c'est ainsi que, pendant plusieurs semaines en septembre 1943, sept personnes trouvent refuge dans l'une des deux petites pièces de l'appartement du jeune couple : Lipa Livitch et sa femme, Sophie, leurs enfants - Jacques, 7 ans, et Danielle, 1 an - ainsi que les grands-parents maternelles, Monsieur et Madame Lokhsin, et la tante, Rosita, des deux petits.

Craignant les dénonciations de voisins et ne connaissant que trop les risques, Dominique et Suzanne laissent les volets fermés à longueur de journée. Plus la présence des réfugiés se prolonge, plus le danger augmente, d'autant que Suzanne fait la navette du restaurant à l'appartement avec les repas de ses sept «locataires». Aussi, les jeunes gens leur trouvent une nouvelle cachette dans une zone rurale. Pour éviter les patrouilles allemandes et les miliciens français qui surveillent la gare, les membres de la famille sont conduits un par un vers leur nouveau refuge.

Dominique et Suzanne se marient après la guerre et restent en contact étroit avec ceux qu'ils ont sauvés.

Le témoignage

« Les Brondolo risquaient leur vie en nous abritant et en nous nourrissant. Il eût suffi d'une dénonciation pour qu'ils soient pris. »

Lipa et Sophie LIVCHITZ

Le 13 juin 1988, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Dominique et à Suzanne Brondolo le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3901).

Marguerite (née Daubié) et Georges BROUA

Localité : Grasse

Leur protégé : Samuel Borensztejn

L'histoire

« J'ai retrouvé mon papa ce matin »

La famille Borensztejn – le couple, Abram et Szprinka, leur fils Samuel (dit « Samy »), les grands-parents et les tantes maternelles – s'enfuit de Belgique pour se réfugier à Paris au début des années 1940. Le père de famille, Abram Borensztejn, est arrêté peu de temps après et envoyé au camp de Saint-Cyprien, dans les Pyrénées-Orientales. Tandis que le reste de la famille passe en zone libre et trouve un logement à Béziers, Szprinka, enceinte, se rend à Saint-Cyprien et obtient la remise en liberté de son mari.

En septembre 1940, leur fille Charlotte vient au monde. Gaston Lévy, pédiatre qui comme eux a fui Paris pour Béziers, se lie d'amitié avec la famille Borensztejn. Inquiet pour l'avenir de la petite Charlotte, il la prend en charge un temps

à Limoges avant de la confier à une femme de Villedieu-sur-Indre, Marie-Louise Forget[5]. Le petit Samuel, à la suite d'une pneumonie, est envoyé en convalescence à Lacaune, dans le Tarn, où il reste deux ans, avant de retrouver sa mère.

La famille de Szprinka bénéficie également de la bienveillante protection de la baronne Louise Baldy[6], qui leur vient en aide à plusieurs reprises et obtient notamment qu'ils soient cachés dans un couvent de Béziers, avant de leur offrir refuge dans sa propre maison de campagne.

Au début de l'année 1943, ils s'installent à Nice, la région étant encore sous occupation italienne. Puis, à partir d'avril, ils sont assignés à résidence à Saint-Gervais, en Savoie. Là, en juin 1943, Szprinka donne naissance à un troisième enfant, nommé Roger. Bénéficiant de la protection relative des militaires italiens, la famille vit normalement, jusqu'à l'annonce de l'occupation de la zone italienne par les Allemands. Contraints de fuir à nouveau, ils se replient sur Nice, mais la ville est devenue le théâtre d'arrestations multiples. Craignant pour ses enfants, Szprinka se rend au bureau de l'OSE (Oeuvre de secours aux enfants) et accepte de confier son petit Samy à l'assistante Odette Rosenstock. Elle n'est informée ni de la destination ni de l'identité de la personne qui accueillerait son enfant. Ce dernier est finalement confié à Marguerite, surnommée « Margot », et Georges Broua, tandis que sa mère, toujours accompagnée de Roger, est placée comme nourrice dans une maternité en Haute-Vienne. Le couple Broua vit à Grasse avec leur fille Mauricette. Enseignante, Marguerite a été incitée à participer au sauvetage des enfants par Monseigneur Rémond[7] venu dans son école. Son mari Georges, d'abord opposé au fait de mettre en danger sa propre famille, finit par montrer beaucoup de tendresse envers l'enfant, le petit Samy ayant gagné sa sympathie. Il vit chez eux sous la fausse identité de Jacques Baraux. Marguerite le couvre de tout son amour maternel et se tient prête à l'adopter si par malheur ses parents ne revenaient pas.

En avril 1944, Szprinka sollicite l'aide de Madame Forget, qui s'occupe déjà de sa fille Charlotte. Marie-Louise Forget accepte de garder également Roger, et le frère de Marie-Louise trouve à Szprinka un travail dans une colonie d'enfants. Puis Szprinka fuit une dernière fois pour La Châtre, où elle est hébergée par Madame et Monsieur Cambot, et y demeure jusqu'à la Libération. Son mari se présente tous les jours à l'OSE pour récupérer le petit Samy, mais sans succès, jusqu'au jour où Szprinka reçoit une lettre de Samy : *« Ma petite maman chérie, je vais bien. J'ai retrouvé mon papa ce matin… »*.

À la fin de la guerre, toute la famille se retrouve à Nice. Samy reste en contact avec « tante Margot » et la famille Broua après avoir retrouvé ses parents.

Le témoignage

« Lorsque la guerre éclate en 1940, j'avais à peine 30 ans et étais mariée depuis 4 ans. Samy était un petit garçon de 3 ans. J'étais enceinte de Charlotte de quelques mois. Nous formions une petite famille comme tant d'autres. Nos conditions de vie n'étaient pas faciles et tous les rêves nous étaient encore permis. Rien ne permettait de prévoir le cataclysme qui allait s'abattre sur nous et qui allait bouleverser toute notre existence. [...]

Une jeune femme d'une vingtaine d'années me reçut. Après m'avoir posé quelques questions, elle me dit qu'elle s'occuperait de Samy. Je dus accepter de ne pas connaître la destination de mon enfant, ni l'adresse de la personne qui l'emmènerait. Je devais renoncer à le voir pendant toute la durée de la guerre. Consciente du danger imminent, ma résolution fut immédiate. Par amour pour mon enfant, je me résolus à accepter toutes les conditions, sans réfléchir. »

Szprinka Laja BORENSZTEJN - CHUDERLAND

Le 15 novembre 2011, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marguerite et à Georges Broua le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12153a).

5. Marie-Louise Forget a également été nommée Juste parmi les Nations pour avoir sauvé Charlotte et Roger Borensztejn (dossier 12153).
6. Louise Baldy a également été nommée Juste parmi les Nations pour avoir protégé la famille de Szprinka Borensztejn (dossier 12153B).
7. Monseigneur Rémond, voir page 171.

Calixte et Maria (née Grasso) CALLINI et leur fille Catherine (née Callini) MUNCEY

Localité : Antibes

Leurs protégés : Herbert, Martha et leur fils Charles Gottschalk

L'histoire

Échappant de justesse à la rafle, une famille est accueillie chez les Callini

Maria et Calixte Callini sont originaires d'Italie et exploitent une petite propriété agricole, située dans les faubourgs de Juan-les-Pins à Antibes.

Herbert Gottschalk, sa femme et leur fils Charles, âgé de 6 ans, ont fui la Belgique au moment de l'invasion allemande de 1940. Réfugiés à Juan-les-Pins, ils y vivent en location dans un hôtel meublé, jusqu'en septembre 1943. Dans les Alpes-Maritimes, jusqu'à cette date sous occupation italienne, les Juifs jouissent d'une protection relative.

Le drame familial commence après l'invasion allemande, lorsque les autorités procèdent à l'arrestation brutale des Juifs de la région, pris par surprise par le retournement soudain de la situation. Le 12 septembre 1943, les Allemands se présentent à l'appartement des Gottschalk pour les arrêter. Absents à ce moment-là, ils échappent de justesse à la rafle. L'épicier du quartier, Monsieur Tallone, avec lequel la famille entretient de bonnes relations, réussit à les prévenir du danger et leur conseille de ne pas retourner à leur appartement. C'est également Monsieur Tallone qui recommande la famille Gottschalk auprès du couple Callini qui vit dans un appartement modeste. Malgré les difficultés, les Callini offrent le gîte à la famille Gottschalk, de septembre 1943 à mars 1944, et, au péril de leur vie, les protègent de la déportation. Le couple Gottschalk ne sort pas de la journée et le petit Charles est présenté comme un cousin de Belgique. La fille du couple, Catherine Callini, accompagne chaque jour Charles à l'école. Quand plus tard, pour des raisons de sécurité, il est placé dans un home d'enfants à Cannes-La Bocca, elle va le chercher et l'y ramène à vélo chaque fin de semaine, pour qu'il puisse voir ses parents. Elle effectue ces nombreux allers et retours, malgré les barrages fréquents des polices françaises et allemandes. Menacée de dénonciation par un voisin, la famille Gottschalk part s'installer à Châteauroux, dans les Hautes-Alpes, où ils demeurent jusqu'à la Libération.

Les témoignages

« La famille Callini n'a jamais tiré profit de cet acte et ils ne l'ont fait que par humanité et pour sauver ma famille et moi-même des mains des nazis. »

Herbert GOTTSCHALK

« Pendant la période de leur séjour chez nous, étant âgée de 14 ans, je m'occupais de leur fils Charles, le transportant à vélo pour le conduire à l'école privée chez "Mamizelle". [...] Ensuite, Charles a séjourné dans un home d'enfants à Cannes-La Bocca et j'allais le chercher en fin de semaine afin qu'il voie ses parents. »

Catherine CALLINI

Le 18 avril 2000, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Maria et à Calixte Callini ainsi qu'à leur fille, Catherine (née Callini) Muncey, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8821).

Hélène et Françoise CHARPIOT Élisabeth MARTINET

Localité : Cannes

Leurs protégés : Colette et Claude Halber, Michel Franc

L'histoire

La responsable d'un home d'enfants au secours des persécutés

Hélène Charpiot dirige un home d'enfants à Cannes. De 1940 à la Libération, cette femme protestante s'occupe avec dévouement et affection de nombreux enfants qui ont été séparés de leurs parents – résistants ou Juifs qui ont été arrêtés ou qui se cachent pour échapper aux Allemands.

Colette Halber n'a que trois ans lorsqu'elle arrive dans le home en compagnie de son grand frère Claude, âgé de neuf ans. Leur père a été arrêté en juillet 1942 et leur mère un an plus tard. Tous deux sont déportés à Auschwitz où ils sont assassinés.

Consciente du danger que courent les enfants juifs et de la possibilité de nouvelles rafles, Hélène Charpiot utilise des stratagèmes pour camoufler l'identité de ses protégés. Après avoir détruit leurs pièces d'identité, elle donne de faux papiers aux petits fugitifs, qui reçoivent ainsi des cartes d'alimentation établies à leur nom d'emprunt ; elle leur fait ensuite répéter longuement leur nouvelle identité avant de les placer dans des groupes d'enfants chrétiens.

Dans sa tâche, Hélène est assistée par sa fille Françoise, qui est professeur, et par Élisabeth Martinet. Les classes se tiennent dans une atmosphère chaleureuse et familiale. Les enfants appellent Hélène «Mamie» et Élisabeth «Tatie». À un moment donné, les Allemands donnent l'ordre à Hélène d'évacuer le home et d'aller s'installer avec les enfants dans un hôtel, le «Château Saint-Georges». L'une des ailes de cet établissement est alors occupée par des officiers allemands et italiens ; les enfants se retrouvent hébergés dans la seconde. Paradoxalement, ils y demeurent relativement en sécurité car, à partir de l'arrivée des Allemands, plus aucune perquisition n'a lieu à l'hôtel. À Noël, les soldats allemands viennent même chanter les cantiques traditionnels avec les enfants chrétiens – mais aussi juifs – du foyer. L'ambiance est malgré tout lourde pour les trois femmes qui décident de transférer les enfants vers un lieu plus sûr. En pleine nuit, un camion s'arrête devant l'hôtel et tous les enfants, y compris Colette et Claude Halber, sont conduits dans une ferme éloignée à Mirepoix, dans l'Ariège, non loin de la frontière espagnole. Ils y restent de la fin de l'année 1943 jusqu'à la Libération. Les enfants juifs, dont beaucoup sont devenus orphelins, sont alors dispersés. Certains sont recueillis par des parents ayant survécu, d'autres, comme Colette, partent en Israël.

La plupart d'entre eux perdent de vue Hélène Charpiot et Élisabeth Martinet ; celles-ci ayant détruit les papiers originaux des enfants, elles ignorent leurs véritables identités.

Après la guerre, Raymond Franc raconte la façon dont Hélène a sauvé son petit garçon, Michel. À la fin de l'année 1943, ses beaux-parents sont arrêtés à Nancy, puis déportés vers l'Est. Raymond et sa femme, craignant que les Allemands n'aient découvert leur adresse à Toulouse, décident de se cacher. Redoutant l'incertitude de cette vie pour leur petit garçon, ils le confient à Hélène Charpiot qui l'accueille de grand cœur et lui fournit faux papiers et carte d'alimentation.

Le 12 mai 1982, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Hélène et à François Charpiot ainsi qu'à Élisabeth Martinet le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 2204 et 2204a).

Francis COEURET

Localité : Villars-sur-Var

Ses protégés : Jean Goldenstein et sa famille

L'histoire

L'aide d'un prêtre résistant

Lorsque les Allemands occupent le sud de la France en novembre 1942, la famille Goldenstein quitte son domicile de Nice pour se réfugier à Toudon, un village niché dans la montagne, à environ 70 kilomètres au nord de la ville, dans la zone restée sous contrôle italien.

En septembre 1943, les Allemands occupent également cette zone et les Goldenstein doivent chercher un nouvel asile. Ils partent vers le nord et s'arrêtent à Villars-sur-Var. Un parent leur a conseillé de s'adresser, dans ce village, au père Francis Coeuret. Ce dernier fait partie, depuis 1940, d'un réseau de résistance qui participera

plus tard à la libération de Nice et de sa région. Connu sous son nom de guerre, « lieutenant Benoît », le prêtre vient aussi en aide aux Juifs et à tous ceux qui sont recherchés par le régime de Vichy ou les Allemands. Il fournit aux quatre membres de la famille Goldenstein de fausses cartes d'identité grâce auxquelles les fugitifs peuvent obtenir des cartes d'alimentation et utiliser les transports en commun.

Lorsque la situation à Villars-sur-Var devient intenable pour les Juifs, la famille Goldenstein part chercher refuge ailleurs. Grâce à la qualité des faux papiers fournis par le Père Coeuret, ils parviennent à passer tous les contrôles effectués dans les gares et arrivent sains et saufs à Toulouse, but de leur voyage.

Le témoignage

« Celui-ci nous accueillit (père, mère, frère et moi-même) et remettait à toute la famille un ensemble de faux papiers. Grâce à eux, nous fûmes contrôlés et non arrêtés par la *Feldgendarmerie* entre Toulouse et Auch (dans le train). »

Jean GOLDENSTEIN

Le 25 juillet 1993, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au Père Francis Coeuret le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 5754).

Berthe (née Quercron) et Henri COLLATO

Localité : Cannes

Leurs protégés : Armand Herscovici et Eve (née Herscovici) Schmidt

L'histoire

Un sauvetage inattendu

Berthe et Henri Collato résident à Cannes avec leurs quatre enfants déjà adultes. Il est tailleur et elle fait des travaux domestiques. Leurs revenus sont très modestes et leurs conditions de logement humbles. Immigré d'Italie, Henri est

Henri et Berthe Collato

très catholique, et a l'habitude de se rendre régulièrement dans une maison d'enfants laïque, *Le Rayon de soleil*, où il aime distribuer des friandises aux enfants.

L'établissement cache parmi ses pensionnaires des enfants juifs en danger, confiés par le réseau Marcel[8], fondé à Nice par Moussa Abadi et sa future épouse Odette Rosenstock, avec le soutien de Monseigneur Rémond, évêque de Nice. Ce réseau de sauvetage d'enfants juifs prend de l'ampleur lorsque les Allemands envahissent la zone italienne en septembre 1943 et procèdent à d'implacables rafles contre les Juifs.

Dans le courant de ce mois, lors d'une des visites d'Henri au *Rayon de soleil*, le directeur, Monsieur Alban Fort[9], lui fait savoir qu'il cherche une famille d'accueil pour une petite fille juive, Eve Herscovici, âgée de 3 ans. Quand Henri, convaincu de son devoir moral, est sur le point de repartir avec l'enfant, Monsieur Fort l'informe qu'Eve a un frère, Armand, âgé de 4 ans, et qu'il est préférable de ne pas les séparer. Henri repart ainsi avec les deux enfants Herscovici.

8. Voir page 108 Le réseau Marcel.
9. Voir page 139.

Toute la famille Collato, parents et enfants, les entoure d'affection. Ils parviennent à apaiser le petit Armand, éprouvé par les épreuves subies par sa famille et par la séparation avec ses parents.

Le couple Herscovici, originaire de Roumanie, arrive en France en 1939, deux semaines avant la déclaration de guerre. Après la naissance d'Armand, ils se sont réfugiés à Lyon, puis à Nîmes, et enfin à Marseille où naît Eve. Avec l'invasion allemande de la zone Sud, ils se replient ensuite à Nice où le réseau Marcel met les enfants en sécurité pour permettre aux parents de se cacher. Le couple survit en trouvant refuge dans les égouts de Nice et les prisons de Monte Carlo. Quand ils reviennent chercher leurs enfants à la Libération, la petite Eve ne les reconnaît plus et ne veut pas les suivre. Les liens avec leurs sauveurs sont ensuite coupés, mais renouvelés récemment avec leurs descendants.

Le témoignage

« Je tiens à faire état de l'affection, je dirai même de l'amour, dont ma sœur et moi avons été entourés durant cette période. Monsieur et Madame Collato étaient des gens modestes, qui avaient déjà cinq enfants. Seule l'exceptionnelle générosité de cette famille catholique a permis l'engagement dont nous avons bénéficié. »

Armand HERSCOVICI

Le 27 octobre 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Berthe et à Henri Collato le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10699).

Henri et Berthe Collato (à droite) en compagnie des sauvés

Jeannette COMMEIGNES

Localité : Nice

Sa protégée : Nelly Kann

L'histoire

Cachée pendant toute une année

Jeannette Commeignes, célibataire de 49 ans, réside à Nice avec sa mère Rose. Sa sœur, Louise Andréani (surnommée « Zette »), est professeure de français et d'histoire et compte parmi ses élèves Ariane Misrachi. « Zette » s'est particulièrement liée à la famille Misrachi qui est juive. Elles entretiennent des relations amicales ; ce qui permet à «Zette» de rencontrer les grands-parents d'Ariane, Arthur et Nelly Kann.

Quand les Allemands envahissent Nice, le couple Misrachi part pour la Corse et gagne Alger avec leur fille. Les grands parents, Arthur et Nelly, demeurent à Nice et décident pour plus de sécurité de vivre séparés. Malheureusement, Arthur, surpris par une arrestation nocturne à son domicile, est déporté et périt à Auschwitz.

Le lendemain, Nelly rencontre « Zette » et la met au courant de cet événement tragique. Apprenant l'arrestation d'Arthur, « Zette » emmène Nelly chez sa sœur Jeannette et sa mère Rose. Les deux femmes l'accueillent chaleureusement et Nelly ne quitte plus leur logement jusqu'à la Libération. Rose décède peu de temps après, en octobre 1943. C'est donc Jeannette qui se charge du bien-être de Nelly et lui sauve la vie en la cachant. Il n'y a aucun arrangement financier, bien que chacune couvre les frais de son propre entretien. Jamais aucun des locataires de l'immeuble ne soupçonne Jeannette de cacher quelqu'un chez elle.

Peu de temps après la Libération, Ariane, rentrée d'Alger, est accueillie à son tour par Jeannette. Nelly et Ariane vivent chez elle jusqu'à la fin de l'année scolaire 1944-1945, le temps que les Misrachi remettent leurs affaires en route à Paris.

Les deux familles continuent à entretenir des relations amicales, les Kann et les Misrachi vouant à Jeannette une grande reconnaissance.

Le témoignage

« Personne, dans l'immeuble, n'a jamais su que Madame et Mademoiselle Commeignes cachaient quelqu'un chez elles. C'est ainsi que la vie de ma grand-mère fut entièrement prise en charge et sauvée. Madame Rose Commeignes est décédée le 10 octobre 1943, c'est-à-dire très peu de temps après l'arrivée de ma grand-mère chez elle. C'est donc Jeannette, sa fille, qui a accompli, avec le soutien moral de sa sœur Louise et d'autres membres de sa famille, l'essentiel. [...]

Peu de temps après le débarquement dans le sud de la France, ma mère et moi-même sommes arrivées à Toulon sur le paquebot *Jeanne d'Arc* en provenance d'Alger. Nous avons retrouvé ma grand-mère chez Jeannette où ma mère m'a laissée avec elle et j'ai donc passé aussi chez elle toute l'année scolaire 1944-45. »

Ariane MISRACHI (petite fille de Nelly KANN)

Le 30 mai 2002, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jeannette Commeignes le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9733).

Jeannette Commeignes, en 1935

Gilberte CRAMPON

Localité : Nice

Ses protégés : Gisèle Neuman et sa famille

L'histoire

Une voisine et amie prend tous les risques

Les Neuman, des Juifs autrichiens, se réfugient à Nice en juillet 1939 avec leur tante et leur fille Gisèle, qui, avant la guerre, a épousé un Français. La jeune femme est enceinte quand son mari est mobilisé. Le couple habite alors un appartement au sixième étage d'un immeuble du centre de Nice. Ils ont pour voisine de palier Gilberte Crampon, qui a à peu près le même âge que Gisèle. Les deux femmes deviennent peu à peu amies.

Lorsque les Allemands occupent Nice, la famille Neuman comprend qu'elle est en danger. Gisèle a vu, dans la rue, des gendarmes en train d'entasser des femmes juives dans un camion, et arracher de leurs bras les enfants qu'ils ont ensuite fait monter dans un autre camion. Ne sachant vers qui se tourner, elle fait appel à sa voisine, Gilberte, et, ensemble, elles se mettent à la recherche d'un refuge. Elles trouvent une villa isolée hors de la ville, que Gisèle peut louer grâce à de faux papiers achetés à prix d'or. Une nuit, Gilberte, ayant emprunté la voiture d'un ami, aide Gisèle à y transporter toute sa famille – père, mère, tante et petite fille de trois ans et demi.

Le lendemain, Gisèle revient dans son appartement pour y prendre des vêtements, de la nourriture et des médicaments. Une voisine la remarque, comprend la situation et téléphone immédiatement à la Gestapo pour la dénoncer. Des agents se précipitent alors vers l'immeuble. Heureusement, Gilberte les voit et crie à son amie de fuir, mais la Gestapo est déjà dans l'escalier, lui coupant ainsi la route. Affolée, Gisèle monte sur le rebord de sa fenêtre et, collée au mur, réussit à atteindre la fenêtre de sa voisine. Les deux femmes se sauvent en prenant l'ascenseur de service qui descend jusqu'à la cave, et permet de sortir par la porte de derrière.

Plus tard, Gilberte réussit à se procurer au marché noir des vêtements et des produits de première nécessité qu'elle porte à ses amis qui demeurent cachés. Malgré le risque encouru, elle continue à aller les visiter.

En novembre 1943, la mère de Gisèle, Madame Neuman, meurt des suites d'une grave maladie. Avec l'aide d'un médecin compréhensif, le corps est transporté sans délai à l'hôpital municipal. Gilberte est la seule à pouvoir se rendre au cimetière. Elle déclare à la police qu'elle a connu la défunte, qui s'est toujours montrée très gentille avec elle et qu'elle souhaite lui rendre hommage. Grâce à leur amie, les Neuman savent où est enterrée leur mère ; après la guerre ils peuvent ainsi la faire ré-inhumer dans un cimetière juif.

Le 31 mai 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Gilberte Crampon le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6130).

Marguerite CROS

Localité : Nice

Ses protégées : Claude Ardity (aujourd'hui Hardy) et Ninon Naar

L'histoire

Une jeune femme fait face aux agents de la Gestapo et de la Milice pour sauver deux enfants

Le 1er décembre 1943, les Ardity reçoivent dans leur appartement niçois Marguerite Cros, une amie de la famille surnommée « Maguy ».

Soudain, des agents de la Gestapo accompagnés de miliciens français font irruption chez eux pour arrêter toute la famille. Toutefois, « Maguy », bondissant de son fauteuil, a le temps d'attraper la petite Ninon Naar, huit ans, et sa cousine Claude Ardity, deux ans, et déclare : « *Je suis la marraine de ces deux petites, je les prends en charge, je m'en occupe et personne n'y touchera* ». Surpris par son audace, les nouveaux venus hésitent et, profitant de la confusion qui règne chez ses interlocuteurs, « Maguy » se sauve avec les deux fillettes.

Marguerite Cros, en 1982

Elle les conduit chez ses parents – avec lesquels elle habite – qui s'en occupent avec dévouement jusqu'en 1945, date à laquelle le père et la tante de Claude reviennent des camps. Les quatre autres membres de la famille arrêtés ce jour-là dans leur appartement à Nice sont morts à Auschwitz. La Milice et la Gestapo, sans doute informées du geste de Marguerite Cros, la recherchent activement. Le danger majeur qu'elle court ne l'empêche cependant pas de prodiguer chaleur et affection aux filles de ses amis juifs.

Les témoignages

« Avec un courage, une présence d'esprit et une abnégation incroyables, "Maguy", très déterminée, intervient immédiatement auprès de la Gestapo : "Je suis la marraine de ces deux petites. Je les prends en charge, je m'en occupe et personne n'y touchera." »

Léon HARDY, l'oncle des petites sauvées

« J'insiste sur le fait que sans la réaction spontanée et courageuse de Maguy Cros se trouvant présente lors de l'arrestation de ma famille par la Gestapo, qui au mépris de tous les énormes risques que cela représentait pour elle, m'a prise sous sa protection directe et immédiate, je n'aurais certainement pas échappé à la déportation et donc je lui dois directement la vie. »

Ninon NAAR

Le 27 août 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marguerite Cros le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7296).

Cécile (née Faloci) CUCCARONI

Localité : Nice

Ses protégés : Bernhard et Elsbeth Rosenbaum, leur fils Franz et sa femme Hannah, et leur fille Ruth

L'histoire
Une gouvernante dévouée

En 1940, Cécile Cuccaroni est engagée comme gouvernante par Bernhard et Elsbeth Rosenbaum, des Juifs de Dantzig (Pologne) qui, deux ans plus tôt, sont venus s'installer à Nice avec leurs enfants.

À partir de 1942, lorsque les Rosenbaum sont forcés de quitter leur appartement et de se cacher, la courageuse gouvernante les aide à tenir bon jusqu'à la Libération.

Bernhard Rosenbaum est avocat et, quelques années avant de quitter Dantzig, il a gratuitement prodigué ses services aux religieuses catholiques de l'ordre *Schwestern zum Guten Hirten*[10]. Lorsqu'il se trouve contraint de fuir la Pologne, les religieuses, reconnaissantes, lui donnent une lettre de recommandation pour le couvent du Bon Pasteur à Cannes, tenu par un ordre proche du leur. C'est ainsi qu'une délégation des sœurs de ce couvent vient accueillir la famille à son arrivée à Nice et lui offre assistance en cas de besoin.

Le 26 août 1942, les Rosenbaum sont avertis qu'une rafle de Juifs doit avoir lieu le jour-même. N'ayant pas eu le temps de trouver une cachette, ils se contentent donc de débrancher la sonnette de l'appartement qu'ils ont loué avenue des Fleurs. Les gendarmes sonnent donc en vain, puis frappent violemment à la porte. N'obtenant aucune réponse, ils en concluent que l'appartement est inoccupé.

Pendant les six semaines qui suivent, les Rosenbaum se cachent dans des chambres de bonne sous le toit, n'utilisant les sanitaires que lorsque les locataires du dernier étage sont absents, afin que nul ne soupçonne leur présence.

Elsbeth Rosenbaum est ensuite recueillie avec ses deux petits-enfants par des amis français. On pense alors qu'elle n'est pas en danger du fait de son âge avancé. C'est donc elle qui, avec Cécile Cuccaroni, apporte de la nourriture et des objets de première nécessité aux trois membres de sa famille qui demeurent cachés. Cécile transmet aussi des messages aux uns et aux autres et sert ainsi de trait d'union entre les membres dispersés de la famille.

En septembre 1943, après la reddition italienne face aux Alliés, les Allemands occupent Nice et l'ensemble de la zone précédemment sous contrôle italien. La Gestapo intensifie alors les persécutions contre les Juifs. Pour leur échapper, les Rosenbaum changent constamment de cachettes. Cécile Cuccaroni continue à les aider, transmettant courrier et informations, apportant nourriture, vêtements et l'argent qu'envoie Elsbeth, sans oublier des jouets pour les enfants. Elle accompagne les Rosenbaum d'une « planque » à l'autre – de l'autre côté de la rue ou à la périphérie de la ville. À la demande d'Elsbeth, elle se rend au couvent du Bon Pasteur de Cannes, demander à la Mère Supérieure d'accueillir leurs deux petits-enfants. La religieuse accepte et Cécile décide spontanément de les inscrire sous son propre nom. Un peu plus tard, en janvier 1944, elle escorte jusqu'au couvent Elsbeth, sa fille, sa belle-fille et deux amis de la famille.

Le 5 juin 1981, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Cécile Cuccaroni le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 1813).

10. « Les Sœurs du Bon Pasteur » est une congrégation internationale fondée en 1835 ayant pour dénomination officielle la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur.

Julia (née Nicoto) CUILLERIER

Localité : Nice

Sa protégée : Florette Abramovici

L'histoire
Une institutrice sauve sa jeune élève

Pendant la guerre, Julia Nicoto (plus tard Cuillerier) est institutrice à Nice dans une école fréquentée par Florette Abramovici, alors âgée de onze ans.

En septembre 1943, à la suite de l'entrée des forces allemandes, la situation des Juifs de la ville devient intenable. Florette est alors confrontée à l'antisémitisme et à la discrimination au sein même de l'école. Julia prend sa défense à chaque fois qu'elle surprend d'autres élèves en train de la tourmenter, ces dernières la traitant notamment de « sale juive ».

Devant une nouvelle aggravation de la situation, elle accepte, à la demande des parents de la petite, de l'héberger chez elle pendant deux semaines. Les parents de Julia accueillent chaleureusement l'enfant qui, ne pouvant plus aller à l'école, reste à la maison toute la journée et joue avec la petite sœur de l'institutrice. Pour ne pas attirer l'attention des voisins, Florette sort uniquement la nuit, en compagnie de Charlotte, la sœur aînée de Julia.

Julia Cuillerier dans les années 1940

Les Abramovici, de plus en plus inquiets, décident par la suite de se réfugier à Saint Gauthier, un village isolé où ils trouvent un abri sûr. Ils souhaitent que leur fille les y rejoigne, mais l'étroite surveillance des gares et des trains rend tout déplacement hasardeux. L'une des sœurs Nicoto, se faisant passer pour une parente de l'enfant, l'accompagne personnellement et la remet saine et sauve à ses parents.

Après la guerre Julia et Florette continuent à correspondre.

Le 1er août 1990, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Julia Cuillerier le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4276).

Jeanne (née Lottier) et Georges CURTI
Leur fils Joseph CURTI

Localité : Nice

Leurs protégés : Josette et Philippe Adda

L'histoire
Un lycéen de Masséna au secours d'une famille

Georges Curti, horticulteur, sa femme Jeanne et Joseph, leur fils unique âgé de 17 ans, résident à Nice. Joseph est élève au lycée Masséna et compte parmi ses camarades de nombreux réfugiés, notamment des Juifs repliés dans la zone d'occupation italienne.

Joseph se lie particulièrement d'amitié avec le jeune Philippe Adda dont la famille, originaire de Constantine, s'est installée à Nice avant-guerre. Monsieur Adda est pratiquant, son appartenance à la religion juive est donc connue. C'est également un ancien combattant de la guerre 1914-1918, fier de sa Croix de guerre.

En septembre 1943, les Allemands envahissent Nice et procèdent à l'arrestation systématique des Juifs pour les déporter vers Auschwitz. Ces opérations sont placées sous le commandement d'Aloïs Brunner, venu de Drancy avec un kommando spécial[11].

11. Aloïs Brunner, membre du parti nazi et officier SS, est un acteur essentiel de la Solution finale. Il organise la déportation des Juifs d'Autriche, de Grèce, puis, commandant du camp de Drancy, celle des Juifs de France. Il est envoyé à Nice de septembre à décembre 1943 et organise des rafles sur toute la Côte d'Azur. Voir page 105.

Joseph Curti en 1943

Le jeune Joseph Curti, qui écoute Radio-Londres et qui a des camarades dans la Résistance, réussit à convaincre ses parents de mettre à la disposition de son ami Philippe et de sa famille une villa dont ils sont propriétaires à la périphérie de la ville, près de la route de la Grande Corniche. Ses parents acceptent et Joseph aide personnellement les Adda à s'y installer, prenant les précautions nécessaires pour ne pas éveiller les soupçons du voisinage. La famille y reste cachée pendant plus d'un mois, derrière des persiennes fermées, terrorisée à l'idée que des voisins les découvrent et les dénoncent. Leurs hôtes subviennent généreusement à leur ravitaillement.

La famille Adda prend ensuite contact avec des proches, réfugiés en Corrèze, et part les y rejoindre. Compte tenu de la violence des rafles contre les Juifs de Nice, les risques pris par les Curti pour sauver les quatre membres de la famille Adda en danger étaient énormes.

Les témoignages

« Joseph Curti et moi étions condisciples au lycée Masséna (dit " Grand Lycée ") de Nice, et pendant la période de l'Occupation, nous avions une quinzaine d'années. [...] La situation est soudain devenue dramatique lorsqu'en octobre 1943, les Allemands ont remplacé les Italiens à Nice. La Gestapo, aidée des Miliciens, a commencé à faire systématiquement, dans tous les quartiers, des rafles de Juifs, qui étaient suivies de déportations. »

Philippe ADDA

« Compte tenu de la véritable chasse aux Juifs qui a eu lieu à Nice et dans la région à partir d'octobre 1943, je considère que Joseph Curti et ses parents ont fait preuve d'héroïsme en me cachant avec ma famille dans leur maison, au péril de leur vie, et qu'ils méritent le beau titre de Juste. »

Josette ADDA

Le 21 janvier 2002, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jeanne et à Georges Curti, ainsi qu'à leur fils Joseph Curti, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9623).

Jeanne et Georges Curti

Alfred DAUMAS

Localité : Nice

Son protégé : Joseph Bass

L'histoire

L'abbé Daumas sauve le responsable du « service André » et de nombreux Juifs

L'abbé Alfred Daumas (plus tard l'évêque Daumas) dirige à Nice le bureau des Œuvres Sociales du diocèse. L'évêque Paul Rémond[12] l'a également nommé aumônier des syndicats ouvriers.

L'abbé Daumas est particulièrement préoccupé par la situation des Juifs et des réfugiés politiques. C'est la raison pour laquelle, en mai 1943, il coopère activement avec Joseph Bass, un Juif qui a fondé le réseau clandestin « Service André »[13], dit encore « Groupe d'action contre la déportation ». Le père Daumas l'engage comme conseiller technique et met un bureau à sa disposition. Joseph Bass, qui a pris le nom d'André Gart, peut ainsi développer ses activités de résistant dans des conditions optimales. Il fabrique de faux papiers d'identité, reçoit des visiteurs et peut tenir des réunions dans son bureau sans, du moins pendant un temps, éveiller les soupçons. Mais le 9 septembre 1943, les Allemands occupent Nice et, dès lors, une activité aussi intense ne peut manquer d'attirer l'attention.

Vers la fin du mois de novembre, la Gestapo fait une descente dans les locaux des Œuvres sociales du diocèse pour arrêter « André Gart », lequel, par chance, se trouve à Marseille. Ils arrêtent donc le père Daumas. Après de longues heures d'interrogatoire, le prêtre réussit à les convaincre qu'il ne sait rien du suspect. Remis en liberté grâce à l'intervention de Monseigneur Rémond, le père Daumas se précipite au monastère voisin des Jésuites et dépêche l'un d'eux à Marseille pour avertir Bass, lui sauvant ainsi la vie.

L'abbé Daumas a sauvé de nombreux Juifs en leur procurant de faux papiers d'identité et est également venu en aide au réseau Marcel pour mettre en sécurité de nombreuses personnes.

Les témoignages

« L'action du prêtre qui aux heures troubles de la Guerre et de la Libération avait su être comme toujours le Défenseur des opprimés, à une époque où peu nombreux étaient ceux qui avaient le courage de parler et de prendre des responsabilités. [...]

Vous n'avez pas craint de vous mettre en danger pour abriter des Israélites dans la clandestinité et pour apporter votre aide à la Résistance. »

Extrait d'une lettre adressée en 1959 à l'abbé Daumas par un groupe d'amis, résistants et non résistants, souhaitant lui exprimer leur reconnaissance.

« Dès les premiers instants, il est entré dans la Résistance contre les troupes d'Occupation. C'est sous son impulsion que des prêtres ont spontanément accepté d'accomplir une périlleuse mission de sauvetage ; cela dans un esprit de charité envers leurs frères juifs. Ils ont mis en pratique la devise de l'Évangile : "Aimez-vous les Uns les Autres". »

Louis CANTA

Le 5 novembre 1997, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Monseigneur Alfred Daumas le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7835).

Alfred Daumas

12. Voir la page 171 concernant Monseigneur Rémond.
13. Voir sur le « service André » page 31.

Zoé DAVID

Localité : Saint-Léger

Ses protégés : Karola Brost, Léon Groscot, André Groust, Léon Schulman

L'histoire

Tout un village solidaire autour de la fille du maire

Zoé David est secrétaire de mairie à Saint-Léger, petite commune d'environ 80 habitants dont son père a été élu maire.

En septembre 1943, quatre familles – une trentaine de personnes au total, dont 19 adultes et enfants juifs – arrivent au village en quête d'un refuge. Ces personnes ont fui Nice après l'occupation de la zone italienne et de la ville par les Allemands. Les fugitifs ont parcouru 80 kilomètres à pied pour gagner Saint-Léger. De par ses fonctions, Zoé a accès aux formulaires et documents officiels. Elle fournit ainsi de faux papiers à tous les réfugiés juifs et parvient à les placer dans des familles.

André Groust, qui a alors treize ans, évoque dans son témoignage l'attitude courageuse de la jeune femme. Des connaissances de Zoé résidant à Nice ont conseillé à la famille Groust de s'adresser à elle. Malgré le danger, Zoé David les accueille et les héberge jusqu'à la fin de l'Occupation.

Dans les villages des environs, la plupart des gens refusent de donner asile à des Juifs, de peur des représailles. À Saint-Léger, la présence des familles juives est également une source d'inquiétude. Zoé David sait néanmoins trouver les mots pour convaincre les habitants du village de se montrer généreux et d'ouvrir leurs portes à ces familles. C'est ainsi que les familles d'André Groust, de Léon Groscot, de Léon Schulman et de Karola Brost vivent en sécurité à Saint-Léger jusqu'à la fin de l'Occupation. Chaque fois que la jeune femme est informée de déplacements suspects de troupes allemandes ou de la police dans la région, elle avertit les familles juives qui courent alors se réfugier dans la forêt. La gendarmerie locale,

Zoé David lors de la cérémonie de plantation de l'arbre à Jérusalem, en mai 1990

avec laquelle elle est en bons termes, la prévient également.

Non contente de cacher aux autorités du département la présence de 30 réfugiés dans son village, Zoé réussit à convaincre les habitants de ne pas réclamer de cartes d'alimentation pour les réfugiés : une augmentation subite de 40% de la population de la localité n'aurait pas manqué d'attirer l'attention. C'est ainsi que 110 personnes se partagent des rations prévues pour 80 durant plusieurs mois.

Le village n'en tient nullement rigueur à la jeune secrétaire de mairie. En effet Zoé David est élue en 1945 maire de la commune, poste qu'elle va occuper pendant presque quarante ans. Le 14 décembre 2012, une plaque est inaugurée en son nom à Saint-Léger.

L'hommage

« Saint-Léger… c'est l'histoire émouvante d'un petit village groupé autour de sa mairie pour aider la fille du maire, Zoé David, à protéger et sauver 30 réfugiés, dont 19 hommes, femmes et enfants juifs. […] À Saint-Léger, la porte est grande ouverte grâce à Zoé qui, à l'instar de son homonyme masculin biblique, David, n'a pas hésité à faire front et braver le Goliath nazi et ses sbires en passant outre les interdits de Vichy. Les Saint Liégeois ont tous répondu à son appel, partageant sans rechigner le gîte et le couvert. »

Extrait du discours en hommage à Zoé David, lors de la remise de médaille le 26 novembre 1989.

« Saint-Léger, Terre d'asile – Merci aux habitants de Saint-Léger qui, de 1942 à 1944, accueillirent une trentaine de réfugiés fuyant la milice et les nazis. Grâce à l'initiative de Zoé David, fille du maire César David, à la solidarité et au silence des villageois, les 19 adultes et enfants juifs cachés à Saint-Léger échappèrent tous à la déportation. »

Texte inscrit sur la plaque apposée en 2008 sur le mur de la mairie de Saint-Léger

Le 7 mai 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Zoé David le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4157).

Berthe (née Ferrieu) et Charles de LESPINASSE

Localité : Nice

Leurs protégés : Henri et Adèle (née Radvanowich) Garih, leurs enfants Claude et Huguette (née Garih) Hirsch

L'histoire

Des retraités cachent une famille de quatre personnes

Henri Garih, né en 1907 à Istanbul (Turquie) dans une famille juive originaire du Proche-Orient, émigre en France. Il y rencontre Adèle Radvanowitch, née à Paris en 1912 d'une famille d'origine polonaise, qu'il épouse en 1932.

Henri exerce plusieurs métiers (comptable, vendeur de semences de pomme de terre, etc.) avant de devenir un leader de l'industrie dans le domaine des métaux lourds. Il met en œuvre un procédé avant-gardiste : traiter l'acier au carbure de tungstène. Sa femme Adèle s'avère être une collaboratrice précieuse au sein de l'entreprise, prenant en charge l'organisation du bureau, les relations avec les clients, la gestion des fournitures. En 1935, ils ont un premier enfant qu'ils appellent Claude.

L'animosité franco-allemande s'intensifiant tout au long des années 1930, l'usine de Garih attire l'attention des autorités françaises, en raison de sa potentielle valeur stratégique dans la production d'armement. Henri décide alors de déplacer ses usines et ses proches, de Paris à un petit village dans la Creuse.

En août 1942, Henri est contacté par les Renseignements généraux qui l'incitent à quitter le village, en raison des arrestations massives de Juifs. À la même époque, leur deuxième enfant, nommée Huguette, naît. Peu de temps après, la famille s'installe à Nice, alors sous contrôle italien. Mais, très vite, ils ne se sentent plus en sécurité.

En janvier 1943, les Garih contactent Monsieur Suermont, un ami et ancien client, et sollicitent son aide. Les beaux-parents de ce dernier, Charles et Berthe de Lespinasse, vivent dans une villa sur les hauteurs de Nice. Le couple, âgé de plus de soixante-dix ans, invite la famille Garih à vivre avec eux. Ces derniers se procurent de faux papiers au nom de « Garin », nom sous lequel leur fils Claude fréquente l'école locale.

Berthe et Charles de Lespinasse, en octobre 1943

Claude et Huguette, devant la maison du couple de Lespinasse

Lorsque Henri se cache dans le grenier de la villa, c'est Charles qui accompagne le jeune Claude à l'école. Adèle, quant à elle, prend en charge les tâches domestiques et assiste Berthe qui est physiquement diminuée.

En septembre 1943, les Italiens quittent Nice et sont remplacés par les Allemands. La situation change totalement pour les Juifs réfugiés dans la ville : on assiste alors à des scènes odieuses au cours desquelles des hommes sont obligés de baisser leur pantalon pour qu'un médecin dresse un constat de non-judéité. Les Juifs sont traqués, arrêtés et déportés, et les Allemands avertissent qu'ils arrêteront toute personne aidant des Juifs. Monsieur de Lespinasse dit alors : « *S'ils vous arrêtent, nous viendrons avec vous* ». Le retraité est pleinement conscient des risques qu'il encourt en protégeant cette famille, mais le couple Garih ne veut pas faire courir de danger à leurs généreux hôtes.

Début 1944, les Garih, munis de faux papiers, décident de quitter Nice et prennent le train jusqu'à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) où ils demeurent jusqu'à la Libération.

Le 12 avril 2011, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Charles et à Berthe de Lespinasse le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12066).

Joséphine DELLA SALLE (Sœur Thomasine)

Localité : Peille

Ses protégés : Eddy Konopnicki, les frères Jacques et Joseph Morgenstern, Isaac Niego et Elie Cohen

L'histoire

Des enfants cachés à Peille

Sous l'Occupation, Sœur Thomasine[14] cache plusieurs enfants, juifs et non juifs, au couvent de Peille, un village situé à une vingtaine de kilomètres de Nice.

C'est le cas notamment d'Eddy Konopnicki, dont les parents s'engagent, dès leur arrivée sur Nice, aux côtés de Pierre Merli et de son réseau de Résistance. C'est justement par l'intermédiaire de Pierre Merli que leur fils, le jeune « Edouard », alors âgé de cinq ans, est confié au couvent[15].

Eddy Konopnicki à Peille

14. Si l'action de sauvetage de Joséphine Della Salle (Soeur Thomasine en réligion) se situe en France durant la Seconde Guerre mondiale, cette dernière figure parmi les Justes parmi les Nations nommés en Italie.
15. Concernant Pierre Merli, également nommé Juste parmi les Nations, voir page 160.

Sœur Thomasine entourée des enfants : à sa gauche Jacques Morgenstern, à sa droite Eddy Konopnicki, et derrière, de gauche à droite, Joseph Morgenstern, René Capelleti et Isaac Niego.

Sœur Thomasine et le personnel du couvent leur offrent un toit, nourrissent et soignent leurs petits protégés pendant de long mois. Les pensionnaires ne sont jamais laissés seuls, surveillés en permanence, de peur de la venue imprévue d'Allemands ou de la Milice.

Les frères Jacques et Joseph Morgenstern séjournent également au couvent durant l'hiver 1943-1944.

Il est évident que les habitants de Peille, dans un village de deux mille habitants où chacun sait ce que fait son voisin, n'ignorent pas que, parmi les enfants confiés à Sœur Thomasine et aux sœurs de la Charité, se trouvent des enfants juifs.

En 2014, une plaque commémorative a été inaugurée à Peille, afin de rappeler que des enfants ont été cachés et protégés par les Sœurs, avec la bienveillante complicité des habitants du village, durant l'hiver 1943-1944.

Le témoignage

« Mon mari, Jacques Morgenstern, et son frère Joseph, tous deux juifs, ont été recueillis et cachés à Peille pendant l'hiver 1943-1944 pour échapper à la barbarie nazie qui s'abattait sur Nice au début du mois de septembre 1943 après le départ des troupes italiennes et l'arrivée d'Aloïs Brunner, chef de la Gestapo. Ils étaient pris en charge par Sœur Thomasine des Sœurs de la Charité de Notre-Dame du Bon et Perpétuel Secours, avec d'autres enfants niçois réfugiés. Sans l'humanité et l'abri de ces Sœurs et le village de Peille, Jacques et les autres n'auraient peut-être pas survécu. »

Susie MORGENSTERN (l'épouse de Jacques Morgenstern)

Le 29 juin 2015, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Sœur Thomasine le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 13093).

Sœur Thomasine, Eddy Konopnicki, sa mère, et l'infirmière chef de Peille

Olga DE MAHS

Localité : Nice

Ses protégés : Raymond Heymann, Henri Pohorylès

L'histoire

Une résistante niçoise

À partir du moment où les Allemands font leur entrée à Nice, en septembre 1943, Olga de Mahs, une résistante de la ville, se consacre entièrement au soutien des organisations juives de secours.

Ces organisations ont exercé leur activité ouvertement tant que la ville était sous contrôle italien, mais leurs responsables ont dû se cacher ou fuir la ville à l'arrivée des Allemands. C'est un réfugié russe orthodoxe, du nom de Rogowski, qui coordonne désormais les opérations de sauvetage et Olga l'assiste dans toutes ses activités. Malgré les risques considérables et la tension perpétuelle, elle se charge de trouver des refuges pour des milliers de Juifs hors de Nice, leur fournit de faux papiers d'identité et une somme d'argent pour subsister.

Dans leur témoignage après la guerre, Henri Pohorylès et Raymond Heymann, à l'époque responsables des mouvements de jeunesse juifs niçois, soulignent qu'Olga de Mahs a assisté avec courage et dévouement le milieu clandestin juif local. Elle ne reculait devant aucun risque, allant jusqu'à transporter elle-même des armes et des munitions destinées à un corps franc de résistants juifs qui exécutaient des informateurs travaillant pour la Gestapo.

Le 22 août 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Olga de Mahs le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7295).

Marie-Valentine (née Prévost) et Edmond DENEUVE

Localité : Cannes

Leurs protégés : Abraham Hoffnung, Marlène (née Konopnicki) Steinberg

L'histoire

Le home *Bella Vista* accueille des enfants en détresse

Sous l'Occupation, Marie-Valentine et Edmond Deneuve dirigent le home d'enfants *Bella Vista* à Cannes. Edmond en est le directeur administratif et sa femme, surnommée « Marinette », dirige les cuisines et supervise le ravitaillement. Le couple est sans enfant.

En mars 1944, les Deneuve hébergent dans leur établissement Marlène Konopnicki, âgée de 8 ans, et son grand-père maternel, Abraham Hoffnung, employé comme jardinier. Ce dernier doit alors s'abstenir de parler pour ne pas dévoiler son accent étranger.

En septembre 1943, les troupes allemandes ont occupé la zone italienne et aussitôt entrepris une véritable « chasse aux Juifs » dans la région. Les parents de Marlène, Raphaël Konopnicki, alors commandant FTP, puis chef FFI de Cannes, Grasse et sa région, et sa femme, agent de liaison, ont envoyé leur fille à Monte-Carlo. Mais, au moment de l'occupation allemande, elle est expulsée de la Principauté avec d'autres réfugiés.

Par l'intermédiaire de ses relations dans la Résistance, Raphaël prend contact avec le couple Deneuve qui accepte d'accueillir ses proches à *Bella Vista* à titre gracieux. Les Deneuve prennent d'énormes risques en les cachant, car la répression contre les Juifs et leurs protecteurs a pris un caractère sévère et le grand parc attenant à la pension est réquisitionné par l'armée allemande pour lui servir de casernement.

Le couple Deneuve cache également d'autres enfants juifs et des enfants de résistants dont les parents ont été déportés ou fusillés.

Les témoignages

« Mon épouse et moi étions dans la Résistance – j'étais commandant FTP et ma femme était agent de liaison – donc clandestins. Notre fille âgée de 7 ans, cachée par des amis à Monte-Carlo a été expulsée de la Principauté comme tous les Français début mars 1944. La Résistance lui trouva refuge dans la pension *Bella Vista* de Cannes dirigée par les époux Deneuve où étaient déjà cachés plusieurs enfants de parents fusillés ou déportés. »

Raphaël KONOPNICKI

« J'ai passé environ six mois dans la pension de Marinette et Edmond Deneuve. Nous étions une quinzaine d'enfants, mais nous ignorions tout de nos origines ou des motifs de notre présence. »

Marlène (née Konopnicki) STEINBERG

Le 3 mars 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie-Valentine et à Edmond Deneuve le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10523).

Berthe et Romuald DOR de LA SOUCHERE

Localité : Cannes

Leurs protégés : Francis et Jacques Lévitan

L'histoire

Un professeur offre l'asile à deux lycéens

Romuald Dor de la Souchère habite la Villa *Noémie* à Cannes avec son épouse Berthe. Ce professeur de lycée est aussi archéologue amateur. Nommé curateur d'un musée à Antibes, il occupe ce poste lorsque les Allemands font leur entrée à Cannes en septembre 1943. La situation des Juifs de la ville devient alors dramatique.

Juifs réfugiés de Paris, les Lévitan vivent au Cannet, non loin de Cannes, avec leurs deux fils âgés de 16 et 13 ans. Ils estiment que le moment est venu de se cacher et, pour assurer la sécurité de leurs enfants, ils consentent à s'en séparer. Des amis les mettent en contact avec le professeur Dor de la Souchère, qui accepte d'héberger les deux garçons. Le plus jeune, Francis, vit chez le couple Dor de la Souchère jusqu'à la Libération. L'aîné, Jacques, est transféré dans une autre cachette de crainte d'une dénonciation.

Dans son témoignage après la guerre, Francis évoque une vie paisible chez des gens qui le traitent comme leur propre fils. Tant que la situation le permet, le jeune homme se rend régulièrement à bicyclette voir ses parents, qui eux aussi ont trouvé un asile dans la ville. Le professeur ne se contente pas d'héberger l'enfant, il lui donne également des cours particuliers. Le 15 juillet 1944, Romuald Dor de la Souchère dit à Francis : *« Cette nuit va avoir lieu le débarquement tant attendu. Ne t'effraye pas. Nous irons à la cave si besoin est, et nous avons du sucre et des pommes de terre pour quelques jours. »* À l'aube, il réveille l'enfant, qui assiste émerveillé au spectacle des centaines d'avions qui survolent la ville le 15 août 1944. Francis retourne chez ses parents le lendemain.

Les témoignages

« La condition de notre hébergement chez Dor de la Souchère en 1943-1944 fut spontanée, alors qu'il fut notre professeur dès 1941 au collège de Cannes. Je me rappelle même qu'il avait dit à mon père : "S'il arrive quoi que ce soit, envoyez-moi vos fils, j'assurerai leur protection." »

Jacques LEVITAN

« Mon père décida qu'il fallait nous séparer temporairement pour plus de sécurité. Par des amis communs il fit demander à Dor de la Souchère, qui le lui avait proposé auparavant, de bien vouloir nous héberger, mon frère Jacques et moi. [...] J'ai habité chez eux jusqu'à la fin du mois d'août 1944, à l'abri du danger. [...]

Le lendemain du débarquement de Provence, impatient de rejoindre mes parents, je demandai à Dor l'autorisation. C'est ainsi que je quittai mon arche de Noé. Je garde pour Dor de la Souchère et sa femme une reconnaissance infinie. »

Francis LEVITAN

Le 27 juillet 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Berthe et à Romuald Dor de la Souchère le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7294).

Gabrielle DOUILLARD

Localité : Cannes

Ses protégées : Hélène (née Richter) Petruschka et Marion (née Petruschka) Rousso

L'histoire

L'institution Sainte-Marie, un refuge pour une douzaine de jeunes filles juives

Gabrielle Douillard entre dans la Congrégation de Chavagnes en 1921 et reçoit le nom de Sœur Irène de Jésus. En 1942, elle se voit confier la direction de l'Institution Sainte-Marie, à la fois couvent et pensionnat et devient Mère Irène de Jésus.

En 1943, à la demande de Monseigneur Rémond, évêque de Nice[16], elle accepte de cacher une douzaine de jeunes filles juives et la mère d'une d'elles afin de les soustraire à la traque des nazis et du régime de Vichy. Un geste d'autant plus courageux que le bâtiment qui fait face à l'Institution, de l'autre côté de la rue, a été réquisitionné par la Gestapo.

Mère Irène de Jésus organise la protection de ces jeunes filles. Dès leur arrivée, elles sont fondues dans cet environnement catholique : elles reçoivent un nouveau nom, sont intégrées dans les classes et suivent tous les cours, y compris le catéchisme. Pour ne pas éveiller l'étonnement des autres pensionnaires, elles vont à la messe le dimanche. Mère Irène de Jésus parvient à leur procurer de fausses cartes d'alimentation et prévoit des caches sous l'estrade en cas d'inspection.

Parmi les jeunes filles hébergées au pensionnat, se trouvent Marion (née Petruschka) Rousso et sa mère. La famille Petruschka, le père Max, la mère Hélène et leur fille Marion, ressortissants polonais, s'étaient installés à Leipzig, en Allemagne. Ils se réfugient en France en 1939 avec l'intention d'émigrer en Australie. Lors de l'entrée des troupes allemandes en France, la famille se replie dans le sud et s'installe à Mayet-de-Montagne, un petit village situé à proximité de Vichy. Ils y demeurent jusqu'en 1942, lorsque Max est arrêté et interné à Vichy, puis à Gurs, avant d'être déporté à Majdanek en 1943. Hélène est laissée en liberté. Leur fille Marion, dont le nom figure sur une liste, est également arrêtée et envoyée à Montluçon. Elle décide de simuler la folie et est internée dans un hôpital psychiatrique. Après être parvenue à s'évader grâce à la complicité d'un policier français, Marion retrouve sa mère avec qui elle se rend à l'Institution Sainte-Marie.

Mère Irène de Jésus

Mère Irène de Jésus les accueille avec chaleur. Hélène est présentée aux pensionnaires, sous le nom de Mademoiselle Perrain, comme le nouveau professeur d'allemand. Marion prend quant à elle le nom de Marie-Liliane Lombard. Par sécurité, leurs faux noms ne laissent pas deviner leur lien de parenté, gardé secret par les religieuses. Fin 1943, le bruit court que les Allemands vont venir inspecter les institutions religieuses à la recherche de Juifs qui y seraient cachés. Marion et sa mère Hélène décident alors de quitter le pensionnat Sainte-Marie pour ne pas mettre en danger Mère Irène et les autres religieuses. Venues annoncer leur départ à Mère Irène, cette dernière refuse de les laisser partir et de les abandonner. Les deux femmes demeurent ainsi cachées à l'Institution Sainte-Marie jusqu'à la fin de la guerre.

Le témoignage

« Fin 1943, le bruit court que la Gestapo va venir inspecter toutes les institutions religieuses de la région, et que c'est donc risqué de rester dans un couvent. Ma mère et moi allons voir Mère Supérieure, et nous lui faisons part de notre intention de quitter l'Institution Sainte Marie afin de ne pas mettre sa communauté en danger.

C'est alors que Mère Irène monte sur ses grands chevaux et refuse catégoriquement de nous laisser partir. Elle se met dos à la porte, les bras ouverts, et nous dit : "Si vous voulez partir d'ici vous devrez me passer sur le corps ! Où voulez-vous aller ? A n'importe quel coin de rue, dans n'importe quel hôtel où vous irez, vous serez immédiatement arrêtées !". »

Marion (née Petruschka) ROUSSO

Le 13 juillet 2010, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Gabrielle Douillard le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11797).

16. Sur Monseigneur Rémond, voir page 171.

Aliette DUNOYER de SEGONZAC

Localité : Juan-les-Pins

Ses protégés : Moïse et Huguette (née Lyon) Aboressi, Francine (née Lyon) Léon

L'histoire

Deux familles cachées dans la cave

En septembre 1943, lorsque les Allemands occupent la zone précédemment sous contrôle italien dans le sud-est de la France, plusieurs familles juives sont installées à Juan-les-Pins, où elles ont trouvé refuge. Les trois membres de la famille Aboressi – le père et ses deux fils, nés respectivement en 1912 et 1922 – et les quatre membres de la famille Lyon – le père, la mère et leurs deux filles nées en 1912 et 1923 – sont les voisins de la famille Dunoyer de Segonzac.

Dans la soirée du 15 septembre 1943, Aliette Dunoyer de Segonzac, qui a alors 22 ans, se trouve seule dans la villa familiale lorsque Moïse Aboressi frappe à la porte et la supplie de le cacher avec son père et son frère : ils viennent d'apprendre que la Gestapo allait venir les arrêter. La jeune fille met alors les trois fugitifs en sûreté dans les caves de la villa, puis se rend chez la famille Lyon qui demeure dans la maison voisine et les invite à se réfugier eux aussi chez elle. Elle prévient ensuite l'employée de maison de ne pas venir travailler le lendemain afin qu'elle ne s'aperçoive pas de la présence des réfugiés juifs. Aliette Dunoyer de Segonzac agit uniquement guidée par sa bonté d'âme, ne cherchant pas le moindre bénéfice. La famille Aboressi séjourne trois jours dans la villa des Dunoyer de Segonzac avant de s'enfuir à Pau, où des amis sont prêts à les aider. Les Lyon, quant à eux, vivent dans la cave jusqu'au 26 septembre. La jeune fille leur procure de faux papiers avec lesquels ils peuvent à leur tour gagner Pau.

Après la guerre, les deux familles restent liées à celle qui les a sauvées. Aliette Dunoyer de Segonzac est invitée au mariage de Moïse Aboressi et d'Huguette Lyon, tous deux ayant trouvé refuge dans sa cave en septembre 1943.

Le témoignage

« C'est au moment où nous rentrions chez nous que Mademoiselle de Segonzac, nous ayant dit que la Gestapo fouillait la villa, nous a incités à rentrer chez elle. Nous avons vécu serrés plusieurs jours chez eux en compagnie de la famille Lyon. »

Moïse ABORESSI

Le 29 mai 1995, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Aliette Dunoyer de Segonzac le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6555).

De gauche à droite : Huguette et Francine Lyon, en compagnie d'Aliette Dunoyer de Segonzac, leur sauveuse. Juan-les-Pins, 1942-1943.

Marcelle (née Soulage) et Philippe DURAND
Hélène (née Prunier) et Alfred LONG

Localité : Nice

Leurs protégés : Françoise et Michel Picard

L'histoire
Le secours de deux familles protestantes

En février 1944, Paul et Yvonne Picard sont arrêtés dans leur appartement niçois alors que leurs deux enfants, Michel (né en 1931) et Françoise (née en 1934) sont à l'école. Comme ils en ont convenu à l'avance, les deux enfants se rendent chez Monsieur Charpentier, leur chef de troupe scout, qui les conduit chez le pasteur Gagnier[17].

Le 2 février 1944, le pasteur Gagnier conduit les enfants dans deux familles protestantes de Nice, les Durand et les Long. À la fin du mois de mars 1944, le danger grandissant, le couple Durand, chez qui réside Michel, sollicite des proches dans l'Isère pour savoir s'ils sont prêts à offrir aux deux enfants un refuge plus sûr. Avec leur accord, Philippe Durand amène les enfants chez deux couples d'agriculteurs : Michel chez Louis et Germaine Laurencin, un couple sans enfant, et la petite Françoise chez Louis et Marie Bouvier, déjà parents de six enfants[18]. Une fois la région libérée, les enfants demeurent chez les Laurencin et les Bouvier jusqu'à ce que leurs grands-parents et leurs tantes puissent les récupérer en septembre 1945.

Les deux enfants restent en relation avec leurs familles adoptives et les liens perdurent avec leurs descendants.

Le témoignage
« Nous attendions sans savoir, mais le pasteur Gagnier, la nuit nous avait prévenus, et vous êtes arrivés : Monsieur Long m'a emmenée et vous avez embarqué Michel, mon frère aîné. La période était dangereuse ; recevoir deux petits juifs c'était vraiment risqué, mais vous avez accepté, et vous nous avez cachés. »

Françoise PICARD

Le 3 octobre 2012, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marcelle et à Philippe Durand ainsi qu'à Hélène et à Alfred Long le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 12398a et 12398b).

17. Sur le Pasteur Gagnier, voir page 141.
18. Les couple Bouvier (dossier 12398) et Laurencin (dossier 12398c) ont également été reconnus Justes parmi les Nations pour avoir hébergé Michel et Françoise Picard chez eux en Isère.

Sœur Emmanuelle
Sœur Anne-Marie (Henriette GRET)
Sœur Rose

Localité : Nice

Leurs protégés : Lisette Lévy, Glika et Raphaël Rappaport

L'histoire
Les trois religieuses du couvent des Clarisses

Sœur Anne-Marie (Henriette Gret) est la Mère Supérieure du couvent des Clarisses à Nice. Pendant l'Occupation, l'établissement, avec le vigoureux encouragement de Monseigneur Paul Rémond[19], abrite de nombreux enfants juifs que leurs parents confient aux religieuses.

Parmi ces petits se trouvent les enfants Rappaport. Leurs parents sont venus se réfugier à Nice lors de l'arrivée des Allemands à Paris. Lorsque la ville de Nice est à son tour occupée en septembre 1943, les Rappaport jugent prudent de mettre leurs enfants en sécurité. Ayant entendu dire chez un épicier de la ville que les religieuses du couvent acceptaient de cacher des Juifs, Madame Rappaport leur confie Glika, alors âgée de 7 ans, et Raphaël, 11 ans. Tous deux sont cachés avec d'autres enfants dans une cabane située à l'extrémité du jardin du couvent et bénéficient des soins attentifs et du dévouement des Sœurs.

19. Sur Monseigneur Rémond, voir page 171.

L'aînée de ce petit groupe est Lisette Lévy, née à Vienne (Autriche) en 1929. Elle vit également à Nice jusqu'à ce que ses parents, arrêtés lors de la rafle d'août 1942, soient déportés dans les camps de concentration. Lisette se retrouve alors désemparée, à la rue, comme d'autres enfants juifs dans la même situation. Ils se mettent à suivre Sœur Emmanuelle. S'en apercevant, cette dernière les conduit au couvent où la Mère Supérieure leur réserve un accueil chaleureux.

Malgré leur détresse, les enfants gardent un souvenir heureux de leur séjour au couvent. Les religieuses ne cherchent aucunement à les convertir ; bien au contraire, elles leur apprennent à préserver leur foi et à respecter leur identité juive. Avant la Pâque juive, elles essaient, sans succès, de trouver pour eux du pain azyme. Un prêtre franciscain vient apprendre l'hébreu aux enfants. Certes, ces derniers doivent assister à la messe, mais c'est pour éviter tout soupçon et ne pas attirer l'attention.

Sœur Anne-Marie, qui supervise l'opération, risque sa vie, tout comme Sœur Emmanuelle et Sœur Rose qui l'assistent dans son action de sauvetage. Pendant toute la période de la guerre, des enfants juifs se succèdent au couvent pour des périodes plus ou moins longues. La Gestapo fouille l'endroit plus d'une fois ; les religieuses parviennent à protéger les petits fugitifs en les cachant dans une école pour sourds-muets. Toutes trois vont à la rencontre des parents qui se trouvent encore à Nice pour les rassurer sur l'état de leurs enfants. Après la guerre, nombre d'enfants restent en contact avec les Sœurs qui leur ont sauvé la vie.

Le 23 janvier 1991, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Sœur Emmanuelle, à Sœur Rose et à Sœur Anne-Marie (Henriette Gret) le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 4845, 4845a, 4845b).

Pasteur Edmond EVRARD, sa femme Ida (née Buez), leurs enfants Daniel et Louis EVRARD

Localité : Nice

Leurs protégés : Véra (née Sinelnikoff) Kogan, Madame Straussman, Irène (née Fisz) Ozanne et son père Boris Fisz

L'histoire
L'aide d'un pasteur et de sa famille

Le pasteur Edmond Evrard

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, Edmond Evrard est le pasteur de la communauté baptiste de Nice.

En novembre 1942, les Italiens prennent le contrôle de la ville et s'abstiennent de persécuter les Juifs. Toutefois, lorsque les Allemands occupent la région en septembre 1943, elle se transforme en piège mortel pour les dizaines de milliers de Juifs qui y ont trouvé refuge.

Depuis 1940, le pasteur condamne ouvertement la politique anti-juive de Vichy et des autorités allemandes dans ses sermons du dimanche. Il appelle ses paroissiens à venir en aide aux Juifs qui ont perdu leur travail, leurs revenus et leurs biens.

Le pasteur est également en liaison étroite avec des réseaux juifs de sauvetage. Sa femme Ida et ses deux fils, Louis et Daniel, âgés alors de 16 et 18 ans, participent à ses activités, notamment en accompagnant des groupes d'enfants juifs

de Nice au village du Chambon-sur-Lignon et de là, en Suisse. Edmond Evrard et ses fils sont conseillers de la colonie de vacances de l'Armée du Salut au Chambon. Sous couvert de ces fonctions, ils conduisent de jeunes Juifs, habillés en scouts suisses, jusqu'à la frontière.

Compte tenu de la gravité de la situation, le pasteur intensifie ses efforts vers la fin de l'année 1943. Il sollicite les familles protestantes de sa communauté pour accueillir des persécutés, notamment les enfants du « réseau Marcel »[20]. Il héberge chez lui un certain nombre de fugitifs, pour la plupart des Juifs qui n'ont pas la nationalité française, pendant de courtes périodes, le temps de leur trouver des cachettes plus permanentes. Il leur fournit également de faux papiers obtenus avec l'aide des membres des réseaux clandestins juifs. Son temple devient un point de ralliement et un refuge. Il abrite alors des activités inhabituelles : par exemple, en 1944, lors de la fête de Pourim, le bâtiment est mis à la disposition des Juifs pour qu'ils puissent y effectuer la lecture du livre d'Esther. Le pasteur reste avec eux pendant le service religieux tandis que ses fils surveillent la rue. Cette année là, pour la Pâque juive, du pain azyme est apporté au temple et distribué aux Juifs.

Le pasteur risque également sa vie pour aller demander, au quartier général de la Gestapo, la libération de deux femmes juives. L'une d'entre elles, Véra Kogan, qui a été arrêtée en automne 1943, tente de se suicider dans sa cellule pour échapper à la déportation. Découverte, elle est transportée à l'hôpital, soignée et renvoyée en prison. Le pasteur lui rend visite à trois reprises et réussit à persuader l'un des officiers responsables de la libérer. La seconde est une jeune maman arrêtée à la maternité après avoir accouché d'un fils au début de l'année 1944. Le commandant de la Gestapo, Strauss, est bien décidé à envoyer Madame Straussman à Drancy. Le pasteur parvient miraculeusement à convaincre un autre officier de remettre la jeune femme en liberté alors qu'elle est sur le point d'être déportée.

20. Sur le réseau Marcel, voir page 108.

Les témoignages

« Nous sommes arrivées à Nice fin 1939. Ma mère Tamara Girardot née Friedlander et ma demi-sœur née en 1937. Nous avons très vite fait la connaissance du pasteur Evrard et de sa famille ; son fils Daniel avait mon âge et son fils Louis (Louky) avait deux ans de plus. C'était la période de la guerre avec ses difficultés et dans ces conditions, nos deux familles ont été très proches. [...]

Le pasteur Evrard a retrouvé ma tante, Véra Kogan, à l'hôpital de la prison : elle avait avalé un tube entier de gardenal. Un jour, il y eut une alerte à Nice et les portes de l'hôpital restèrent ouvertes. Madame Kogan, en chemise de nuit, ne partit pas, contrairement à d'autres détenus. Monsieur Evrard alla alors plaider sa cause auprès des autorités allemandes. Quelques jours après, on vint la trouver en lui disant : "Habillez-vous et allez remercier le Pasteur Evrard". Elle était libre. »

Irène (née Fisz) OZANNE

« Il me fut personnellement donné de solliciter l'aide du pasteur Evrard à plusieurs reprises : chaque fois je reçus son soutien avec l'empressement si émouvant des âmes d'élite. Je me souviens très précisément qu'il nous aida à faire échapper de la souricière de Nice plusieurs Juifs traqués. [...]

Le pasteur Evrard poursuivit son action de sauvetage avec l'aide de ses fils qui convoyèrent des Juifs traqués vers le Chambon-sur-Lignon. »

Raymond HEYMANN (membre du groupe « Maurice Cachoud »)

« Le pasteur Evrard a toujours répondu, dans toute la mesure de ses possibilités, à nos appels. Son temple était un lieu d'accueil et de refuge aux victimes des persécutions raciales, pourchassées par la Gestapo et la Milice de Vichy. »

Odette et Moussa ABADI

Le 26 décembre 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au pasteur Edmond Evrard, à sa femme Ida ainsi qu'à leurs fils Daniel et Louis Evrard, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6358).

Joseph FISERA

Localité : Vence

Ses protégés : Marthe Levai, Judith Sachs et ses trois frères, Ida et Samuel Wetzel

L'histoire

Un Tchécoslovaque employé par la mission diplomatique crée un home d'enfants

Né en Tchécoslovaquie, étudiant à Paris en 1939, Joseph Fisera s'engage dans l'armée tchécoslovaque en France dès le début de la guerre. Après la défaite, la mission diplomatique lui confie un travail d'accueil de réfugiés à Marseille. Il est très vite confronté à la dure condition des internés dans les camps du sud de la France. Il réussit à faire sortir des camps les enfants de nationalité tchécoslovaque, après avoir ouvert à Vence, dans les Alpes-Maritimes, un vaste home : la Maison d'Accueil Chrétienne pour Enfants (MACE).

Une fillette juive de 9 ans, Marthe Levai, se rappelle comment, en juin 1941, elle quitte sous la conduite de Joseph Fisera le camp de Rivesaltes où elle est internée avec ses parents. Quelques mois plus tard, les parents de Marthe s'évadent de Rivesaltes et Joseph Fisera les accueille à Vence. Parmi les enfants de la MACE, Marthe retrouve Judith Sachs et ses trois frères qui ont également été internés à Rivesaltes.

Joseph Fisera fabrique de prétendus certificats d'appartenance à la nationalité tchécoslovaque en faveur d'enfants juifs internés qui, de cette manière, lui sont confiés. Il coopère avec le personnel de l'organisation juive, l'OSE, dans les camps d'internement et sauve ainsi plusieurs dizaines d'enfants juifs. À Vence, ils sont inscrits comme étant de confession protestante.

En septembre 1942, Ida Wetzel et son mari Samuel, arrêtés à Nice pour être déportés, sont pris en charge par Joseph Fisera. Grâce à son courage et son aplomb, ils sont sauvés et intégrés au personnel de la MACE. Lors de l'invasion de la zone d'occupation italienne par les Allemands en septembre 1943, Joseph Fisera a la présence d'esprit et l'audace de faire replier à temps tout le home de Vence à Saint-Agnant, dans la Creuse.

Très actif dans la Résistance, il est arrêté par les Allemands le 29 octobre 1943 et torturé.

Tous les enfants et adultes recueillis par Joseph Fisera ont la vie sauve et retrouvent leur foyer avec l'aide de leur sauveur.

Le 13 juin 1988, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Joseph Fisera le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3902).

Joseph Fisera

Angèle (née Landra) et Fernand FLORENS

Localité : Saint-Etienne-de-Tinée

Leurs protégés : Bouca Arié, Mathilde (née Arié) et David Bruter, Adina (née Bruter) Lazar, Mozes, Jeannette et Francis Kapelusz

L'histoire

Le brigadier Florens porte secours à deux familles

Angèle et Fernand Florens

Dans les années 1930, David Bruter et sa femme Mathilde viennent en France, à Strasbourg, suivre leurs études de médecine. Ils se marient en 1935 et s'installent à Tracy-le-Mont, dans l'Oise. Ils ont une fille, Adina, née en 1938 et vivent avec la mère de Madame Bruter. À la déclaration de guerre, Monsieur Bruter est mobilisé et devient infirmier.

Mathilde, sa fille et sa mère se réfugient alors dans le sud, à Nice, où David les rejoint après sa démobilisation. Ils y demeurent jusqu'en septembre 1943. Les arrestations et les rafles se multipliant après l'arrivée des Allemands, ils fuient de nouveau et trouvent refuge à Saint-Etienne-de-Tinée.

C'est grâce à un gendarme, le brigadier Florens[21], résistant de la première heure, que la famille Bruter est protégée jusqu'à la Libération. En effet, le Docteur Bruter soigne et sauve une des deux filles du brigadier Florens et les deux familles sympathisent. Parfois, durant la nuit, le brigadier emmène David et sa femme Mathilde, dentiste, soigner des résistants et des réfractaires avant de les ramener à leur cachette. Le couple Florens vient également en aide à la famille du bijoutier parisien Mozes Kapelusz. Le brigadier Florens lui fournit notamment de faux papiers au nom de « Pierre Olivier, agriculteur ».

Jusqu'à la Libération, le brigadier Florens veille sur la famille Bruter et l'aide à trouver des cachettes successivement dans une grange à La Rougelle, puis en haute montagne à « Las Donas ».

Les témoignages

« La manière de sauver des gens peut être bien surprenante. Un jour, mon père descendait de Saint-Etienne vers la Rougelle avec "Papa Florens". Ils marchaient tranquillement et discutaient, quand tout à coup, "Papa Florens" attrapa le bras de mon père et lui passa les menottes. On peut imaginer la surprise et l'angoisse qui coupe la respiration, surtout quand mon père s'aperçut qu'une patrouille allemande venait à leur rencontre. Malgré l'amitié qui s'était peu à peu installé entre eux, l'idée d'une trahison soudaine traversa l'esprit de mon père. Il ne put penser à autre chose qu'à la Gestapo, la déportation, la mort odieuse... Et quand ils arrivèrent à hauteur de la patrouille allemande, "Papa Florens" salua et s'exclama : "Regardez ce salaud de braconnier que j'ai attrapé, je vais lui faire passer l'envie de recommencer en le gardant un peu en prison". Et grâce à ce subterfuge, il n'y eut pas de contrôle d'identité ! »

Le brigadier Florens en uniforme

Jean BRUTER (fils de Mathilde et David Bruter)

« Durant nos séjours à La Rougelle, puis à Roya, notre gendarme bienfaisant nous visitait souvent, chargé de gâteries et de provisions. Chacune de ses visites engendrait rires et bonheur : une vraie fête. Souvent, il entraînait Papa dans de mystérieuses expéditions, surtout nocturnes, pour examiner et traiter des résistants et des réfugiés. »

Adina (née Bruter) Lazar

Le 26 décembre 2007, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Angèle et à Fernand Florens le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11242).

La famille Bruter

21. Fernand Florens compte parmi les 54 policiers et gendarmes reconnus Justes parmi les Nations pour avoir sauvé des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et dont le parcours est présenté dans l'exposition de l'ONACVG *Désobéir pour sauver* (2009).

Germaine (née Long) et Alban FORT

Localité : Cannes

Leurs protégés : Serge Cumerman, Georges et Julien Engel

L'histoire

33 enfants juifs cachés au *Rayon de soleil*

Alban et Germaine Fort vivent à Cannes. En 1935, ce couple catholique fonde *Rayon de Soleil*, un établissement pour enfants orphelins ou sans foyer, dans une villa de la périphérie. Entre quarante et soixante enfants y reçoivent des soins dévoués dans une atmosphère chaleureuse.

Pendant la guerre et au mépris du danger, le couple Fort accepte d'abriter de petits réfugiés juifs orphelins. Les opérations de sauvetage sont organisées par le couple Abadi qui bénéficie du soutien actif de l'évêque de la ville, Monseigneur Paul Rémond[22].

C'est ainsi qu'à partir de novembre 1942, Alban et Germaine Fort accueillent 33 enfants juifs au *Rayon de Soleil*. Ils sont pourvus de faux papiers et vivent au foyer pendant de longues périodes : certains s'y trouvent encore lorsque Cannes est libérée en août 1944. Les petits Juifs fréquentent l'école et obtiennent leur certificat d'études primaires comme les autres enfants.

Julien et Georges Engel font partie de ce groupe. Leurs parents, des Juifs de Pologne, ont vécu pendant plusieurs années en Allemagne avant d'émigrer en Belgique au début des années trente. Lorsque le pays est envahi en mai 1940, ils se réfugient en France et s'installent à Nice où ils ont de la famille. En novembre 1942, les Allemands étendent leur occupation à toute la France, mais Nice est placée sous contrôle italien. Les Engel tentent alors de s'enfuir en Suisse. Arrêtés, ils sont expédiés au camp de Rivesaltes. Les enfants sont séparés de leurs parents et envoyés deux semaines plus tard dans un foyer près de Toulouse. Au début de 1943, ils retournent vivre chez une

22. Sur le couple Abadi et le réseau Marcel, voir page 108.

Alban (à gauche) et Germaine Fort

tante, à Nice. En septembre de la même année, les Allemands entrent dans la ville et commencent à pourchasser les Juifs – non seulement étrangers, mais aussi de nationalité française. La tante des enfants est arrêtée par les gendarmes français et Julien et Georges se retrouvent une nouvelle fois sans abri. Grâce à un voisin compatissant et au réseau soutenu par l'évêque Monseigneur Rémond, ils sont conduits au *Rayon de Soleil*. Ils vont y séjourner durant trois ans. En 1946, ils émigrent aux États-Unis où ils sont adoptés.

Serge Cymerman doit lui aussi la vie à Alban et Germaine Fort. Arrivé au foyer en janvier 1944 après l'arrestation de son père, il y vit sous le nom de Serge Castel et y demeure jusqu'à la Libération.

Après la guerre, nombre des enfants ainsi sauvés restent en contact avec les Fort. Julien et Georges Engel, qui habitent à Washington, viennent plusieurs fois rendre visite à leurs sauveurs, qui à leur tour se rendent aux États-Unis.

Le témoignage

« C'est dans ce foyer que Monsieur et Madame Fort ont accueilli clandestinement et soustrait aux Allemands de nombreux enfants juifs isolés du fait de la déportation des parents. [...]

Pour ce qui me concerne, dont le père avait été déporté au mois de juin 1942 à Auschwitz, où il a péri, j'ai été caché – avec d'autres enfants juifs – par les époux Fort, qui m'ont gardé sous la fausse identité de Serge Castel du mois de janvier 1944 jusqu'à la libération de Cannes, le 24 août 1944. »

Serge CYMERMAN

Le 28 février 1985, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Germaine et à Alban Fort le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3133).

Yvonne (née Lavaud) et Joseph FOUGERE
Adrienne (née Caffarel) et Landry MANGON

Localité : Saint-Martin-Vésubie

Leurs protégés : Jean-Claude Dreymann et Cécile (née Dreymann) Toubiana

L'histoire

Deux gendarmes et leurs familles adoptent provisoirement les enfants Dreymann

Maurice Dreymann, originaire de Pologne, arrive en France en 1933. En 1936, il épouse Hélène Lilienbaum avec qui il a une fille, nommée Cécile, qui naît l'année suivante. Lors de la déclaration de guerre en 1939, Maurice s'engage dans la Légion étrangère. Après la débâcle de 1940, il est démobilisé et s'installe avec sa famille à Savigny-sur-Faye, dans la Vienne. Un second enfant, prénommé Jean-Claude, naît en 1942.

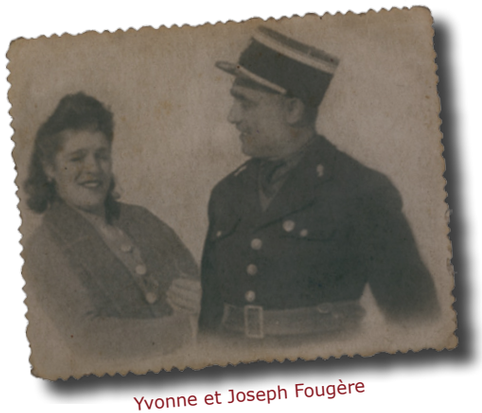

Yvonne et Joseph Fougère

Landry et Adrienne Mangon

Au printemps 1943, la famille s'installe à Saint-Martin-Vésubie, un village situé en zone d'occupation italienne et où près de 1 000 personnes sont venues se réfugier. Le couple loge en face de la gendarmerie.

Au mois de septembre, lors du repli des Italiens, Maurice décide de se réfugier en Italie. Les gendarmes de Saint-Martin-Vésubie conseillent alors à Hélène, enceinte de huit mois, à sa mère Rose et à ses sœurs Liliane et Berthe, de fuir le village et de se cacher dans la montagne. Lorsque les quatre femmes redescendent à Saint-Martin-Vésubie, elles estiment qu'il n'est plus prudent d'y demeurer et partent à la recherche d'un nouveau refuge.

Le gendarme Joseph Fougère et sa femme Yvonne se proposent alors de garder la petite Cécile. Ils ont alors trois enfants. Afin de ne pas éveiller les soupçons, ils en mettent un en garde chez la grand-mère et prennent Cécile, alors âgée de 6 ans, ce qui leur fait toujours trois enfants. Le jeune Jean-Claude, un bébé blond, est pris en charge par le Maréchal des Logis, Landry Mangon, dont la femme est blonde.

À la mi-décembre 1943, leur tante Liliane Lilienbaum, qui travaille à l'OSE, vient rechercher les deux petits. Cécile est envoyée dans une maison d'enfants en Savoie où elle demeure jusqu'en 1945. Jean-Claude rejoint sa mère à Vic-sur-Cère, dans le Cantal, où elle donne naissance à Gérard en octobre.

Dénoncé pour avoir aidé des Juifs et des réfractaires, Joseph Fougère est arrêté et torturé par la Gestapo, avant d'être libéré en août 1944.

Les témoignages

« Au printemps 1943, ils se sont réfugiés à Saint-Martin-Vésubie où ils ont trouvé à se loger dans une maison en face de la gendarmerie. [...]

Au repli des Italiens, les gendarmes ont dit à maman enceinte de huit mois, sa mère et ses deux sœurs Liliane et Berthe de fuir dans la montagne. Elles se sont cachées dans une cabane de garde forestier. Lorsque les SS sont partis, on leur a dit de redescendre au village et là elles ont décidé qu'elles n'étaient plus en sécurité. Elles sont parties en laissant les enfants, avec regrets. »

Jean-Claude DREYMANN

« Quand nous avons su que les Allemands allaient arriver, presque tous les Juifs qui habitaient au village sont partis. Madame Dreymann, que nous connaissions déjà, est arrivée un soir tard chez nous pour nous laisser ses deux enfants. [...]

Maman s'est chargée de la petite Cécile, brune comme nous, et le Maréchal des Logis Chef Mangon a pris le bébé blond car Madame Mangon était blonde. [...]

Je savais les enfants en danger. À 10-11 ans, j'étais assez mûre pour comprendre. Mes parents m'avaient prévenue et nous avions appris à Cécile à appeler mes parents Papa et Maman et que Michelle et moi étions ses sœurs. Les autres gendarmes étaient avec nous. Il aurait été impossible de leur cacher ces enfants que je promenais tous les jours dans la cour de la gendarmerie et qui jouaient avec leurs enfants. »

Yvette (née Fougère) PEIPO (la fille d'Yvonne et Joseph Fougère)

Le 22 septembre 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Yvonne et à Joseph Fougère, ainsi qu'à Adrienne et à Landry Mangon le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11662).

Le Maréchal des logis Mangon avec Jean-Claude Dreymann

Marguerite (née Picco) et Eugène FRANCONE
Antoinette et Delphin PICCO

Localité : Vence

Leurs protégés : William et Pauline Gerstl

L'histoire
Un couple de juifs autrichiens caché dans le grenier

Durant la Seconde Guerre mondiale, Delphin et Antoinette Picco ont déjà dépassé la soixantaine et vivent leur retraite à Vence à proximité de leur fille Marguerite, mariée à Eugène Francone. Le jeune couple tient une boutique de vêtements, tout en exploitant une ferme.

De septembre 1943 à la Libération, durant l'occupation allemande de la zone italienne, les deux familles Francone et Picco sauvent la vie de Pauline et William Gerstl, un couple de Juifs autrichiens réfugié à Nice.

Les Gerstl ont fui Vienne en 1938 pour s'installer à Anvers. En 1940, ils poursuivent leur fuite devant l'invasion des armées allemandes et échouent dans le sud de la France. William est interné au camp de Saint-Cyprien mais parvient à s'enfuir. Pauline, enceinte, est exemptée de l'internement. Ils se retrouvent tous deux à Nice où naît leur fille Jeannette. En 1942, les autorités italiennes les assignent à résidence surveillée à Vence. William, tailleur-coupeur de profession, réussit à se faire employer par Eugène Francone.

Antoinette Picco, en 1963

Marguerite et Eugène Francone, ainsi qu'Antoinette Picco, lors d'un mariage en 1963

En septembre 1943, avec l'invasion allemande de la zone italienne, les Gerstl s'enfuient à nouveau à Nice et confient leur fille à un couple sans enfants, Emile et Lily Lasfargues d'Antibes, qui la gardent sans rémunération jusqu'à la Libération. Le couple Gerstl trouve une nouvelle cache dans une cave à vin, mais, sans ressources pour payer leur séjour, ils décident d'envoyer une carte postale à Eugène Francone lui expliquant leur situation et sollicitant son aide. Eugène vient en personne les chercher pour les ramener à Vence.

Delphin et Antoinette Picco, ses beaux-parents, les cachent dans leur grenier où ils restent cloîtrés pendant près d'un an sans en sortir. Les Francone fournissent du travail à William pour l'occuper et l'aider à surmonter un tempérament dépressif. Ni les voisins, ni la famille ne sont au courant de la présence des nouveaux locataires, bien que tous s'étonnent de l'énorme quantité de nourriture qu'Antoinette prépare pour seulement deux personnes. Au cours d'une perquisition allemande, Eugène met William à l'abri en l'aidant à sauter par la fenêtre alors que Marguerite prétend que Pauline est sa sœur.

Le motif de leur action était simple : *« ces gens n'avaient rien fait de mal, ils étaient sympathiques, travailleurs, ils ne gênaient personne, c'était normal de les protéger »*.

Le 30 octobre 2001, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Antoinette et à Delphin Picco ainsi qu'à Eugène et Marguerite Francone le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9524).

Françoise (née Senejoux) FROMENT

Localité : Nice

Ses protégés : Markus Fridberg et sa femme, leur fille Hana

L'histoire
La directrice d'un hôpital sauve un patient et sa famille

Françoise Froment est la directrice de l'hôpital Sainte-Marguerite, un établissement privé de Nice.

En 1941, alors âgée de soixante-huit ans, elle prend le risque d'hospitaliser Markus Fridberg. Ce réfugié juif autrichien se fait soigner depuis longtemps à Sainte-Marguerite, mais son état ne nécessite pas une hospitalisation. Toutefois, cela n'empêche pas la directrice de lui délivrer des certificats attestant d'une maladie grave. Le réfugié n'ayant que des moyens limités, Françoise Froment se contente d'un paiement minime. Lorsqu'un gendarme vient arrêter Markus Fridberg pour le déporter vers un camp de concentration, elle s'y oppose avec véhémence, soutenant qu'il est trop malade pour qu'elle le laisse sortir de l'hôpital.

Françoise Froment, lors de la cérémonie de plantation de l'arbre à Jérusalem, 1977

En août 1942, alors que débute dans la zone dite « libre » la déportation des Juifs – et plus particulièrement des Juifs étrangers – la femme et les enfants de Markus Fridberg sollicitent l'aide de la directrice. Elle met alors deux chambres d'hôpital à leur disposition. Puis, lorsque l'utilisation de ces chambres n'est plus possible, Françoise Froment les héberge chez elle, malgré le danger qu'elle fait courir à sa propre famille.

En septembre 1943, les Allemands occupent Nice et sa région. La directrice fait monter les Fridberg dans une ambulance en partance pour la frontière espagnole, où un passeur les attend. Malheureusement, les garde-frontières français leur refusent le passage. Ils retournent donc chez Françoise Froment qui, une fois de plus, accepte de leur porter secours. Elle loue à leur intention un appartement à Tarare, dans le Rhône. Hana Fridberg, la fille de Markus, raconte dans son témoignage après la guerre que la vieille dame leur avait demandé une somme symbolique – bien inférieure aux frais encourus – pour leur éviter de se sentir embarrassés.

Le 29 avril 1976, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Françoise Froment le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 1040).

Hélène (née Aubanel) et Pierre GAGNIER

Localité : Nice

Leurs protégés : Georges Isserlis, Michel et Françoise Picard, Sylvia Chol, Ernest, Lily (née Krausova) et Yves Dohan, et Denise (née Kont) Rouire

L'histoire
L'engagement d'un pasteur niçois

Pierre Gagnier est, à partir de 1941, le pasteur de l'Église réformée de Nice. Avec l'aide de sa femme Hélène, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux Juifs réfugiés.

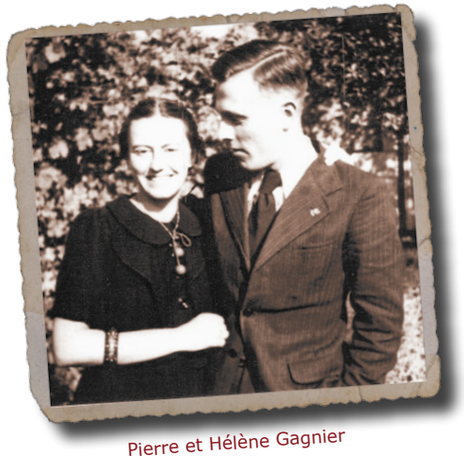

Pierre et Hélène Gagnier

Il leur offre notamment l'asile dans son presbytère où sont également confectionnés de faux papiers et des coupons d'alimentation. Par ailleurs, il sollicite des familles protestantes pour accueillir des enfants du réseau Marcel[23] et n'hésite pas à intervenir auprès de la *Kommandantur* pour exprimer son indignation.

Le pasteur Gagnier est également animateur des Éclaireurs Unionistes de France et, dans ce cadre, offre son aide à de nombreux Juifs. Parmi eux, le jeune Georges Isserlis, originaire de Russie.

Durant les premiers temps de l'Occupation, la famille Isserlis trouve refuge à Nice. La sœur aînée, externe en médecine, reste à Paris mais est arrêtée en juillet 1942 et déportée à Auschwitz. Lorsque la situation devient trop dangereuse dans la cité niçoise, les parents de Georges décident de quitter la ville pour le village de Raphèle-lès-Arles, dans les Bouches-du-Rhône. Georges, qui doit finir ses études, reste à Nice avec un ami de la famille sous la protection du couple Gagnier. En septembre 1943, Georges est arrêté par la Gestapo alors qu'il doit livrer un sac contenant de fausses cartes d'identité et d'alimentation à l'OSE. Lors de son transfert de Nice à Drancy, il parvient à s'échapper du train et à rejoindre le pasteur Gagnier. Ce dernier le conduit jusqu'à la cache de ses parents où il demeure jusqu'à la Libération.

À partir d'octobre 1943, le couple Gagnier emploie chez lui Denise Kont, une jeune Juive installée à Nice avec sa famille depuis 1940, comme jeune fille au pair. Elle y est accueillie, cachée, nourrie et réconfortée jusqu'à la Libération.

Les Gagnier jouent un rôle crucial dans le sauvetage de beaucoup d'autres Juifs réfugiés à Nice et sa région, comme celui des enfants Michel et Françoise Picard[24].

Ils étaient bien conscients du danger auquel ils exposaient toute leur famille, ayant eux-mêmes quatre enfants, mais ont agi en ayant la conviction profonde que c'était la bonne chose à faire.

Les témoignages

« Pourquoi témoigner si tard ? Je m'aperçois que je fais partie de ceux qui ont vécu avec ses avatars, des années qui, je le souhaite, ne se renouvelleront pas. Ma génération est en cours d'extinction, et je ne voulais pas m'éteindre sans avoir témoigné sur cette époque et sur ce que les nazis ont fait subir à des millions d'êtres humains, les Juifs entre autres, et montrer qu'à côté des bourreaux, il y avait aussi des héros, charitables, humains et courageux qui n'ont pas hésité à risquer leur vie pour sauver ou tenter de sauver d'autres vies, d'autres humains qui souffraient. »

Georges ISSERLIS

« Je n'ai su qu'après la Libération un peu des activités clandestines du Pasteur Gagnier. Pendant l'Occupation, il était de règle de ne poser aucune question – moins on en savait, et mieux cela valait.

Je ne peux pas, quand je pense à cette période 1943-1944, séparer les deux membres du couple Pierre et Hélène Gagnier. Leur rôle n'était pas identique, mais leur engagement était le même, et les risques qu'ils prenaient identiques. »

Denise ROUIRE-KONT

Le 26 décembre 2010, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au pasteur Gagnier et à sa femme, Hélène, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11720).

23. Sur le réseau Marcel, voir page 108.

24. Le pasteur Gagnier confie les enfants aux familles protestantes Durand et Long, voir page 134.

Ludovina (née Ghione) et Joseph GALLO

Localité : Contes

Leurs protégés : Hélène (née Krausz), Robert et Emile Niederman

L'histoire
Cachés dans les bois de Contes

Ludovina et Joseph Gallo

Joseph et Ludovina Gallo, originaires d'Italie, et leur fils Charles, 6 ans en 1943, vivent à Contes, un petit village des Alpes-Maritimes où Joseph est boulanger.

En septembre 1943, des réfugiés juifs venus de Nice, Hélène Niederman et ses deux fils, Robert, 18 ans, et Emile, 16 ans, ainsi que plusieurs de leurs proches s'installent à Contes, et louent une maison voisine de la demeure des Gallo. Mais les Allemands étendent bientôt leur traque contre les Juifs jusqu'à cette localité, y opérant de nombreuses arrestations.

À partir de mars 1944, les Niederman et leurs proches errent dans les bois alentours où ils se sont réfugiés. Joseph Gallo les ravitaille quotidiennement et héberge un temps Madame Niederman, à qui il cède son propre lit.

Les ratissages allemands de la région mènent à l'arrestation de nombreux membres de cette famille fugitive dont seul le jeune Robert survit.

Le témoignage

« Joseph Gallo nous aida, d'abord pour la nourriture… Ensuite, il hébergea ma mère à qui il avait donné son propre lit. Il avait réussi à caser mon frère et moi dans la forêt avec des bûcherons. Tous les jours, il nous apportait de la nourriture. Depuis cette époque, nos deux familles sont restées en contact permanent. Actuellement, ce sont nos enfants qui perpétuent les liens d'amitié. »

Robert NIEDERMAN

Le 9 août 2004, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Ludovina et à Joseph Gallo le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10340).

Yvonne (née Matton) et Pierre GENEVEY

Localité : Grasse

Leur protégée : Marie (née Redlus) Beigheldrut

L'histoire
Un couple sauve une jeune femme en la prenant comme gouvernante

La famille Genevey est une famille d'officiers de carrière : le père d'Yvonne est général et son mari lieutenant-colonel dans l'artillerie. Le couple a cinq enfants mais, atteinte de tuberculose, la

Yvonne Genevey, avec l'un de ses enfants

Pierre Genevey, avec l'un de ses enfants

jeune femme se voit incapable de prendre soin des plus jeunes.

Pierre Genevey est en poste à Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées, lorsque le couple fait la connaissance de Marie Redlus, une Juive de vingt-deux ans qui est l'assistante de leur dentiste, le Docteur Mousis.

En novembre 1942, lorsque les Allemands occupent le sud de la France, la situation des Juifs s'aggrave et le rythme des déportations s'accélère. Inquiet pour son assistante, le dentiste cherche une solution. Au début de 1943, en raison de l'état de santé d'Yvonne Genevey, le couple décide de s'installer chez le père de la jeune femme, le général Matton. Ce dernier habite à Grasse, dans la zone sous contrôle italien. Le dentiste leur suggère d'emmener avec eux la jeune Marie, qui pourrait prendre soin des enfants et serait ainsi en sécurité. Les Genevey donnent leur accord et se déclarent même prêts à engager comme jardinier Joseph Beigheldrut, le fiancé de Marie. Celui-ci préfère néanmoins prendre la fuite et gagner l'Espagne.

Marie Redlus s'installe en compagnie des deux enfants dont elle a la charge, Georges et Bernard, dans un appartement situé au fond de la résidence du général. Ce dernier aménage une cachette à son intention : une pièce pourvue d'une seule porte que l'on peut dissimuler par un placard. Les enfants ont reçu pour consigne de s'écrier « Où est le ballon ? » sitôt qu'un étranger s'approche de la maison, afin de donner l'alerte.

En hébergeant Marie, cette famille catholique court de graves dangers, surtout après que les Allemands ont occupé Grasse. Pierre et Yvonne Genevey ne reculent pourtant pas, se laissant guider par leurs sentiments humanistes.

Les témoignages

« Le Docteur suggère au commandant Genevey qui quitte Tarbes afin d'installer sa famille dans leur propriété de Grasse, de m'emmener avec eux. Non seulement j'y serai à l'abri des rafles, de la mort, mais je pourrai m'occuper des petits, Bernard et Georges, qui ont à peine 4 et 5 ans. »

Marie REDLUS-BEIGHELDRUT

« Mon père nous avait donné la consigne suivante : "Si vous voyez quelqu'un, une ou plusieurs personnes que vous ne connaissez pas, que ce soient des civils ou des gens en uniforme, ou des Allemands, pénétrer dans le jardin, vous devez crier :" Où est le ballon ?". C'était le signal convenu qui devait jeter l'alarme. »

Jean GENEVEY (l'un des cinq fils d'Yvonne et Pierre Genevey)

Le 4 septembre 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Yvonne et à Pierre Genevey le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 7277).

Yvonne Genevey avec ses enfants et Marie Redlus, la personne sauvée

Olga (née Brandi) et René GIRARD

Localité : Nice

Leurs protégés : Charles et Malvina Brody

L'histoire

Une histoire d'amitié

Charles et Malvina Brody, avec leurs sauveurs, Olga et René Girard, en janvier 1946 à Nice

René Girard, haut fonctionnaire, et son épouse Olga, institutrice, habitent Grasse où ils se lient d'amitié avec le couple Charles et Malvina Brody, tous deux juifs, médecins et propriétaires de la clinique « Hélias ».

En août 1942, René Girard est muté à Nice. Un an plus tard, après l'invasion de la zone italienne par les troupes allemandes, il voit débarquer dans son bureau Malvina Brody. Traqués par la Gestapo, les époux Brody ont fui Grasse et sont à la recherche d'un abri sûr. Les Girard décident immédiatement de cacher leurs amis dans leur propre domicile niçois. Olga parvient à leur procurer de faux titres d'identité et d'alimentation. Sa fille Raymonde, âgée de 20 ans, se rend dans un quartier où aucun commerçant ne la connaît, pour leur acheter de la nourriture sans éveiller l'attention. Ainsi, personne ne se doute de leur présence, d'autant qu'ils ne quittent jamais l'appartement.

Mais, en juin 1944, la Gestapo passe au peigne fin l'immeuble contigu à celui des Girard. Charles Brody décide alors de ne pas mettre plus longtemps ses amis en danger. Affublé d'une barbe et revêtu d'un bleu de travail, il se met en route vers Cannes, accompagné de Raymonde Girard, tous deux en bicyclette. Au point de contrôle du pont du Var, Raymonde engage la conversation avec les agents en faction, tandis que le médecin juif, déguisé, continue son chemin sans encombre. À Cannes l'attend Henri Girard, le fils du couple Girard, qui doit l'escorter jusqu'à sa nouvelle planque située à Valbonne. Quant à Malvina Brody elle reste cachée chez les Girard jusqu'à la Libération.

Le témoignage

« Un jour de septembre 1943, mon père vit arriver dans son bureau, avenue Georges Clémenceau à Nice, Madame Brody, envoyée par son mari. Elle vient lui expliquer qu'ils ont fui leur domicile, car on les avait prévenus qu'ils allaient être arrêtés. Ils ne savaient pas où aller et elle venait lui demander de leur trouver un refuge. Mon père lui dit alors : "Dans l'immédiat, venez chez nous, nous aviserons ensuite." C'est ainsi qu'un jour de septembre 1943, le docteur et Madame Brody sont venus s'installer chez mes parents, pour finalement y demeurer définitivement. »

Henri GIRARD (fils de René et Olga Girard)

Le 24 mai 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Olga et à René Girard le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8517).

Éléonore (née Andreani) et François GIRIBONE

Localité : Nice

Leurs protégés : Daniel et Mélanie Lévy, Marthe (née Lévy) Kristeller, Irène (née Lévy) et Daniel Mayer

L'histoire

Toute une famille cachée dans un atelier

Daniel et Mélanie Lévy quittent l'Allemagne en 1939 et viennent s'installer à Nice pour vivre avec leur fille Irène et son mari Daniel Mayer. Irène donne naissance en 1940 à une petite fille prénommée Suzanne. Marthe, la fille aînée des Lévy vient rejoindre sa famille à Nice en 1940.

François et Eléonore Giribone

Daniel Mayer tient un magasin de fournitures pour peintres en bâtiment et compte parmi ses clients beaucoup d'artisans peintres, dont François Giribone.

En 1943, les Allemands remplacent les Italiens dans cette zone de la France. Irène et Daniel Mayer, devant le danger, décident de placer Suzanne, âgée de trois ans, dans un couvent près de leur magasin. C'est après l'y avoir déposée qu'ils rencontrent François Giribone, un de leurs clients, à qui ils expliquent leur situation et les dangers qui les menacent. Spontanément, François Giribone leur propose de les héberger ainsi que les parents et la sœur d'Irène, Marthe, dans un atelier où il range ses pots de peinture. L'atelier se trouve en face de son domicile où il vit avec son épouse Éléonore et son fils Claude, âgé de dix-huit mois.

La famille Lévy se procure des faux papiers au nom de Laurens et Marthe sort pour les ravitailler. L'endroit étant fort exigu, c'est Éléonore Giribone qui leur fait la cuisine et leur apporte leurs repas. En novembre 1943, Marthe se souvient avoir aidé Éléonore Giribone à mettre au monde son deuxième enfant. L'hiver arrivant et le temps devenant très froid, les familles Lévy et Majer, soit cinq personnes, ne peuvent plus continuer à vivre dans l'atelier. Marthe et ses parents, munis de faux papiers, partent alors à Lavaur, dans le Tarn. Irène, son mari Daniel et leur fillette Suzanne entrent clandestinement en Suisse et passent le reste de la guerre dans un camp de réfugiés à Finhaut, près de Martigny, dans le Valais.

Après la guerre, les familles ne se sont pas perdues de vue et ont toujours entretenu des relations d'amitié.

Les témoignages

« François et Léo étaient des gens intègres, généreux, désintéressés et pleins de modestie. Ils avaient le courage de leurs convictions et ont inculqué à leurs fils ces mêmes valeurs morales. Ils n'ont jamais pensé qu'ils avaient agi courageusement et héroïquement ou de façon exceptionnelle, malgré les dangers que courait leur famille. »

Marthe LEVY-KRISTELLER

« Spontanément, ce jour-là, notre père fit, quelles que puissent en être les conséquences, ce que sa conscience lui dictait de faire : il proposa sur le champ à Daniel Mayer de l'héberger, lui et sa famille. C'est dans l'appartement qui lui servait d'atelier-entrepôt que la famille Lévy-Mayer va trouver, avec l'accord de notre mère, un refuge provisoire. »

Claude et Sylvain GIRIBONE (fils d'Éléonore et François Giribone)

Le 20 juillet 2011, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Éléonore et à François Giribone le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12170).

La famille Lévy-Mayer à Nice en 1939

Andréa GUIGUES
Soeur Marie-Gabrielle en religion

Localité : Nice

Ses protégées : Dolly (née Szteinsznaider) Abramson, Jeanine (née Kremer) Guy et Ruth Kirchheimer

L'histoire

Des jeunes filles juives sauvées par Sœur Marie-Gabrielle

Sœur Marie-Gabrielle est directrice de l'école et du pensionnat Sainte-Thérèse de L'Enfant Jésus à Nice. Elle fait partie de la communauté de « La Sainte-Famille ».

Lorsque les Allemands envahissent la zone italienne, en septembre 1943, ils procèdent aux rafles des Juifs du département avec une violence inégalée. De nombreuses victimes sont arrêtées et déportées à Auschwitz. Monseigneur Paul Rémond, évêque de Nice, donne alors instruction à toutes les institutions catholiques de son diocèse d'ouvrir leurs portes aux pourchassés.

Sœur Marie-Gabrielle recueille dans son établissement 6 à 7 jeunes filles juives dans le but de les sauver de la déportation. Toutes ses protégées reçoivent une fausse identité pour tromper les agents de la Gestapo, qui font de fréquentes descentes dans les institutions religieuses. Sœur Marie-Gabrielle doit à plusieurs reprises subir ces visites, mais son sang-froid et sa détermination sauvent la vie de nombreuses pensionnaires.

Lorsqu'une assistante sociale de l'OSE est arrêtée portant sur elle une liste d'enfants cachés et leur lieu d'hébergement, le nom de Dolly Szteinsznaider, 14 ans, cachée à Sainte-Thérèse, y figure. Des policiers se présentent alors à l'institution et Sœur Marie-Gabrielle a la présence d'esprit de dire que ses pensionnaires sont sorties en promenade. Après leur départ, elle transfère immédiatement l'enfant dans un autre établissement. Ruth Kirchheimer, 18 ans, elle aussi menacée, est transférée par ses soins à Digne, où elle séjourne sous une fausse identité jusqu'à la Libération. Sœur Marie-Gabrielle abrite aussi une femme juive dont le mari a été arrêté. Sa sécurité à Sainte-Thérèse étant menacée, elle lui trouve un asile plus sûr ailleurs.

Andréa Guigues, Sœur Marie-Gabrielle en religion

Les témoignages

« Lorsque les Allemands envahirent Nice en septembre 1943, les Juifs français durent se cacher pour échapper aux rafles. C'est ainsi que par l'intermédiaire de l'OSE, je fus cachée dans diverses pensions et qu'après quelques errances, j'aboutis au pensionnat Sainte-Thérèse. [...]

J'y suivais les cours de 4ème et m'y plaisais beaucoup. Malheureusement, je n'y suis pas restée longtemps car, un jour après la classe, je fus convoquée avec quelques autres fillettes par une religieuse qui nous dit : "L'assistante sociale de l'OSE vient d'être arrêtée par les Allemands. Elle avait sur elle la liste des enfants cachés et des établissements qui les cachaient. Aussi, la Gestapo est venue cette après-midi vous chercher. Mais la Supérieure, Sœur Marie-Gabrielle, a affirmé que vous étiez en promenade.

Après beaucoup de cris et de menaces, la Gestapo est partie, en promettant de revenir demain. Il faut donc vous cacher ailleurs..." Et ainsi, nous fûmes dispersées dans divers autres établissements religieux. »

Dolly ABRAMSON

« Je me présente à l'Institution Sainte-Thérèse le dimanche 12 septembre 1943 à 20 heures. La directrice, Andréa Guigues, en religion Sœur Marie-Gabrielle, m'accueille. On m'appellera Marie-Thérèse au lieu de Ruth. Au bout de quelques temps, la situation devient de plus en plus menaçante à Nice. Pour me soustraire au danger, Sœur Marie-Gabrielle me fait conduire à Digne, en octobre, à la Sainte Enfance, où je reste jusqu'à la fin de la guerre sous une fausse identité.

Je dois donc ma vie en grande partie à Sœur Marie-Gabrielle qui, ayant accueilli d'autres enfants juifs, a échappé de justesse à l'arrestation et la déportation par la Gestapo. »

Ruth KIRCHHEIMER

Le 23 janvier 2002, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Andréa Guigues le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9608).

Juliette (née Raybaud) et Joseph HARDENNE

Localité : Cannes

Leur protégé : Gaston Israël

L'histoire

Il épouse la fille de ses sauveurs

Joseph Hardenne est employé au service de l'état civil à la mairie de Cannes. Pendant l'Occupation, il procure de nombreux « faux » (cartes d'identité et tickets d'alimentation) à la demande de Monsieur Borokowicz, un chirurgien-dentiste qui était engagé dans une filière d'aide aux Juifs.

Joseph et Juliette Hardenne

Vers la fin 1942, début 1943, Monsieur Borokowicz présente Gaston Israël, un avocat juif de Marseille, à Joseph et Juliette Hardenne. Joseph, après lui avoir établi une fausse carte d'identité au nom de « Monsieur Perez », décide de l'héberger et de le cacher à son domicile, situé boulevard de la Source à Cannes. Comme Joseph et deux de ses enfants sont engagés dans la Résistance, les Hardenne sont conscients du danger. Gaston ne sort jamais de la pièce qui lui a été dédiée, sauf pour prendre les repas avec le reste de la famille. Lorsque les Hardenne déménagent au Cannet, ils emmènent Gaston, qu'ils traitent comme un membre de la famille, avec eux. Dénoncé pour ses activités résistantes, Joseph Hardenne est arrêté par la Gestapo en 1944, puis relâché faute de preuves.

Durant l'Occupation, le couple Hardenne héberge également deux Juifs parisiens venus se réfugier dans le sud de la France.

Après la Libération, Gaston Israël épouse une des filles Hardenne, Charlotte, avec qui il a trois enfants.

Le témoignage

« Monsieur Borokowicz présenta à mon père, fin 1942–début 1943, Monsieur Gaston Isaac Israël. Mon père lui ayant établi une fausse carte d'identité au nom de Jean Maurice Perez, décida de l'héberger et de le cacher à son domicile cannois puis, après notre expulsion, au Cannet. Mon père, antifasciste et patriote, reconnu en Gaston Israël un homme qui partageait ses convictions. [...]

Mon père et ma mère, conscients des risques encourus en cas de dénonciation, en acceptèrent courageusement les éventuelles conséquences. Il est vrai que, dans la famille, les motifs de lutte et de résistance à l'ennemi ne manquèrent pas et que résister était un devoir. [...]

Gaston Israël en compagnie de Joseph Hardenne

Charlotte Hardenne et Gaston Israël, la personne sauvée par ses parents, qu'elle épouse après-guerre

Après l'armistice, Gaston Israël m'a épousé le 11 octobre 1947 à Paris et nous eûmes trois enfants. »

Charlotte (née Hardenne) ISRAEL

Le 8 juin 2006, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Juliette et à Joseph Hardenne le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10819).

Lucie (née Fink) HUGUES-LAFFITTE et Emile HUGUES

Localité : Vence

Leurs protégés : Jérôme et Evelyn (née Schmoll) Lévy, leur fils Denys Lévy

L'histoire

Une famille juive et résistante mise à l'abri

Jérôme Lévy est issu d'une famille d'Alsaciens ayant opté pour la France après la guerre de 1870. Il est commandeur de la Légion d'honneur et a joué un rôle important dans la vie politique d'avant-guerre. En effet, il a été chef de cabinet d'Aristide Briand, délégué de la France à la Société des Nations. Il gagne les rangs de la Résistance dès 1940, bientôt rejoint par son fils Denys.

Emile Hugues

En septembre 1939, la famille Lévy quitte son domicile parisien pour une maison de Deauville. Leur fils, Denys, suit sa scolarité à Caen. Quand les Allemands franchissent les lignes alliées, ils séjournent à Vichy, puis dans le Pyla (Gironde). Les Lévy s'installent ensuite à Cannes en zone libre où Denys poursuit sa scolarité en première et terminale. Agé de 16 ans, il s'engage dans la Résistance grâce aux connaissances de son père.

En octobre 1942, ne pouvant poursuivre ses études à Cannes, il est hébergé à Nice par une cousine, Anne-Mathilde Paraf. Il est élève en mathématiques supérieures au Lycée Masséna de Nice pendant l'année scolaire 1942-1943 et il y fait la connaissance du futur sénateur Pierre Laffitte.

En septembre 1943, les Allemands, qui ont envahi la partie de la zone préalablement occupée par l'Italie, procèdent à des rafles massives de Juifs. Denys est alors conduit par sa cousine Anne-Mathilde Paraf, chez Lucie Laffitte, la mère de son camarade Pierre, à Saint-Paul-de-Vence. Lucie Laffitte est un membre actif de la Résistance et travaille avec un ami notaire à Vence, Emile Hugues. Denys reste une semaine chez Lucie Laffitte, sans sortir, dans une chambre aux volets clos. Il se souvient la voir noter les numéros des régiments allemands et les transmettre à Emile Hugues qui les adressait en Angleterre.

Une semaine plus tard, Emile Hugues vient chercher Denys et l'amène chez lui à Vence, où il reste quinze jours. Puis, les parents de Denys le rejoignent et Emile Hugues met à leur disposition la maison de ses parents. Ils y demeurent jusqu'à la Libération, en août 1944. Durant leur séjour à Vence, Lucie Laffitte, Emile Hugues et leur cousine Anne-Mathilde leur rendent visite presque quotidiennement pour leur apporter des vêtements et de la nourriture. Pierre Laffitte vient également les voir et donner des leçons de mathématiques et de physique à Denys.

Tous les protecteurs de Denys et de sa famille prennent des risques énormes, considérant l'activité résistante de Jérôme Lévy et le fait qu'Evelyn, sa femme, soit née aux États-Unis et qu'elle ait un passeport américain.

Après la guerre, Emile Hugues et Lucie Laffitte se marient et entretiennent des relations étroites avec la famille Lévy. Emile est témoin au mariage de Denys, qu'il a contribué à sauver. Emile Hugues est maire de Vence et député de 1945 à 1958, puis sénateur des Alpes-Maritimes de 1959 jusqu'à son décès, en 1966. Il a également occupé plusieurs postes de secrétaire d'État et a été Garde des Sceaux en 1954.

Les témoignages

« Le remplacement des troupes italiennes d'occupation par la Wehrmacht durant l'été 1943 rendait évidemment la présence de Denys au lycée dangereuse. Aussi, à la rentrée d'octobre 1943, Denys n'était pas dans la classe de mathématiques spéciales. Quelques semaine plus tard, un samedi, rentrant dans notre maison située dans la grande rue de Saint-Paul où je venais presque chaque weekend, ma mère me dit que nous avions un pensionnaire que je connaissais, mais dont personne ne devait soupçonner la présence. C'était Denys. »

Pierre LAFFITTE (fils de Lucie Hugues-Laffitte)

« Monsieur Emile Hugues a mis à la disposition de mes parents et de moi-même la maison de ses parents proche de la sienne. Sans jamais en sortir, il nous a gardés jusqu'à la Libération en août 1944. Pendant cette année, Pierre Laffitte venait régulièrement me donner des cours de mathématiques et de physique, [...]. Monsieur Emile Hugues a mis à notre disposition son employée de maison qui, jour après jour, nous a apportés tout ce qui était nécessaire à notre subsistance. »

Denys LEVY

Le 24 juin 2007, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Lucie et à Emile Hugues le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11089).

Lucie Hugues-Laffitte

Edwige et Paul ISOART

Localité : Clans

Leurs protégés : Marcel Bader, Yvon, Roger et Alice (née Lévy) Bialek, Francette (née Lévy) Djian, Eugène et Albert Lévy, Henry Bily, Jean Joffe, Jean Milhaud, Claude et Simone (née Dahan) Picard, M. Mosse, M. Salamovia, M. Baril

L'histoire

Un couple « lanceur d'alerte »

Paul Isoart et sa femme Edwige, receveuse des PTT, habitent à Clans-sur-Tinée. Pendant la guerre, ils acceptent la responsabilité d'avertir les dizaines de réfugiés juifs qui habitent la localité et les villages alentours sitôt qu'une rafle ou une descente allemande est prévue.

Paul Isoart, affilié à la Résistance, surveille la route qui passe devant l'usine EDF de Bancairon, et par laquelle on accède à Clans. Edwige et Paul sont assistés dans leur mission par Monsieur Raini, l'un des propriétaires du café-bar de Pont de Clans. Ce dernier est chargé de contacter Edwige en cas de mouvements suspects de la Gestapo, pouvant indiquer le déclenchement prochain d'un raid sur le secteur. En cas d'alerte, le code transmis à Edwige est «le lait monte». Ce stratagème permet aux Juifs d'être prévenus et de se mettre à l'abri avec la complicité des habitants du village.

Malheureusement, il y a plusieurs fausses alertes, ce qui les rend moins vigilants. Le lundi 25 octobre 1943, les Allemands arrivent brusquement à Clans, sans que personne n'ait pu être averti. Lors de cette rafle organisée par Aloïs Brünner[25], 27 réfugiés juifs sont arrêtés, mais une trentaine d'autres peuvent être sauvés. La police allemande, rendue furieuse par son échec partiel, traîne Edwige Isoart sur la place du village, sous la menace d'un revolver, mais cette dernière parvient à se disculper et demeure libre.

25. Sur la présence d'Aloïs Brunner à Nice, voir page 105.

Sans se laisser décourager et au mépris du danger, Edwige et Paul continuent de prévenir les Juifs pendant tout l'hiver 1943-1944, sauvant ainsi nombre d'entre eux de l'arrestation et de la déportation.

En 1993, une plaque commémorant le 50ème anniversaire de la rafle du 25 octobre 1943 a été apposée sur la mur de la mairie de Clans.

Le 8 mars 1987, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Edwige et à Paul Isoart le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 3145).

Victorine LAZERME

Localité : Nice

Ses protégés : Maurice et Charles Rozenczwejg, Laja (née Rozenczwejg) et Georges Szteinsznaider, leur fils Claude Stenay Szteinsznaider

L'histoire

La propriétaire d'une boutique niçoise cache huit personnes

Georges Szteinsznaider épouse Laja Rozenczwejg à Paris en 1932. Georges et son beau-frère, Léon Rozenczwejg, sont propriétaires d'un magasin de vêtements pour femmes et Laja exerce le même métier, dans une autre boutique. Georges et Laja ont un fils, Claude, né en 1934.

En 1939, Georges est mobilisé et est fait prisonnier en Prusse orientale. En 1941, l'appartement familial est aryanisé et remis à une famille non-juive. Lorsque Laja apprend que son mari va être libéré pour cause de maladie, elle et Claude se rendent en zone d'occupation italienne pour attendre son retour. Ils trouvent refuge à Nice avec Joseph, le frère de Georges, et sa famille. Georges les y rejoint en 1942. Au cours de leur recherche d'emploi, les Szteinsznaider font la rencontre de Victorine Lazerme, qui leur propose un poste dans son magasin de vêtements situé en ville.

Lorsque les Allemands occupent la ville en septembre 1943 et que les arrestations et les rafles

Victorine Lazerme

se multiplient, Victorine Lazerme propose de cacher Georges, Laja et Claude chez elle. Ils y sont rejoints par deux des frères de Laja, Maurice et Charles, ainsi que leurs familles.

Au bout de 15 jours, le compagnon de Victorine parvient à trouver une nouvelle cache pour le petit Claude dans une école de garçons tenue par des religieuses. Il y est présenté comme « Claude Dominique Delporte » et participe à tous les rites religieux. Il est même baptisé afin de ne pas éveiller les soupçons. Seule la directrice de l'école connaît sa véritable identité. Laja et Victorine lui rendent visite toutes les semaines.

Le 17 avril 1944, les autorités allemandes sont informées de la présence de Laja dans la cité niçoise et l'arrête alors qu'elle se rend au bureau de poste. Laja est ensuite déportée le 29 avril de Drancy à Auschwitz, dont elle ne revient pas. Quelques jours après son arrestation, Georges quitte la maison de Victorine afin de ne pas la mettre plus en danger. Il rejoint la clandestinité et combat dans les rangs de la Résistance jusqu'à la Libération, où il peut enfin retrouver son fils.

Les frères de Laja et leurs familles – Maurice et sa femme, Charles, sa femme et sa fille – restent quant à eux cachés chez Victorine Lazerme jusqu'au début de l'année 1944.

Le témoignage

« Madame Lazerme habitait rue de Paris et c'est chez elle que mes parents travaillaient, mon père à la machine et ma mère à la main, dans une pièce de son appartement. Mes parents et moi étions heureux et libres jusqu'à ce que les Allemands envahissent la zone libre et arrivent à Nice. Alors ont commencé les arrestations et les déportations vers Drancy. Devant cette situation dangereuse pour notre famille, Madame Lazerme a proposé à mes parents de les héberger chez elle et de les cacher le temps qu'ils le désireront. »

Claude STENAY

Le 16 juillet 2008, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Victorine Lazerme le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11309).

Katherine (née Rossi) LIPNER

Localité : Nice

Ses protégés : Robert Aboudaram, Mozes et Hélène Spruch

L'histoire

Une jeune fille de 17 ans protège trois enfants

Après l'invasion de la Belgique par l'armée allemande en mai 1940, les Spruch, un couple avec un garçon âgé de 8 ans et une fillette âgée de 4 ans, quittent Anvers pour le sud de la France.

Monsieur Spruch, marchand de diamants, part le premier afin de trouver un refuge pour sa femme et ses enfants. Il est arrêté sur la route et disparaît. Femme et enfants s'installent alors à Nice.

À la fin de l'année 1942, lorsque les Allemands étendent leur occupation à la zone libre, Madame Spruch décide d'envoyer ses enfants chez les Aboudaram, une famille juive vivant dans les faubourgs de Nice. Mais, très vite, les Aboudaram décident également de se cacher et envoient les enfants Spruch ainsi que leur propre fils Robert, âgé de 6 ans, chez Madame Rossi. Madame Rossi est concierge dans un immeuble du centre-ville où elle vit avec sa fille, Katherine, âgée de 17 ans. Les parents Aboudaram espèrent les faire passer rapidement, et en toute sécurité, en Espagne. Malheureusement, Madame Rossi meurt quelques temps après l'arrivée des enfants, qui demeurent donc seuls avec la jeune Katherine. Le passage en Espagne est compromis et retardé, à cause notamment de la difficulté de trouver des passeurs à la frontière.

Les enfants demeurent cachés au domicile des Rossi du début de l'année 1942 à la fin de l'année 1944. Katherine, surnommée « Katouchka » par les enfants, s'occupe des trois petits sans aucune aide ni aucun dédommagement. Ils vivent dans un petit appartement en sous-sol et sont autorisés à grimper à l'étage seulement la nuit, lorsque tous les locataires sont endormis, pour voir le ciel et respirer de l'air frais. Les enfants souffrent grandement de cette « mise en quarantaine » mais ne manquent ni de nourriture, ni d'amour. Katherine, leur ange gardien, passe tout son temps libre avec eux, leur trouvant des occupations, leur racontant des histoires. Elle tient ainsi le rôle de mère de substitution durant toute cette période de séparation. La jeune fille prend des risques énormes, car, étant concierge, elle est exposée aux regards de tous les locataires et visiteurs de l'immeuble.

À la fin de l'année 1944, les enfants Spruch sont conduits par leur oncle en Espagne, où ils retrouvent leur mère. Peu de temps après, c'est au tour de Robert Aboudaram de retrouver ses parents.

Le 13 décembre 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Katherine Lipner le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6374).

Katherine Lipner

Marthe (née Flammang) et Louis MAÇON

Localité : Rocheville

Leurs protégés : Albert Amon, Danielle (née Amon) Aubin

L'histoire

Une promesse tenue

Jacques et Maggy Amon émigrent de Turquie en France au début des années 1920. Leur fils Albert naît en 1922 et leur fille Danielle en 1937. Maggy est secrétaire et Jacques travaille comme vendeur occasionnel. Ils vivent à Courbevoie en région parisienne jusqu'en 1942. Face à la montée des persécutions envers les Juifs, ils décident de passer dans la zone libre. Leur sécurité n'étant plus assurée, Maggy demande à sa collègue et amie, Lucienne Caruel[26], de prendre soin de sa petite Danielle, alors âgée de 4 ans.

Orpheline très tôt, Lucienne Caruel est célibataire et sans enfant. Les deux amies conviennent que Danielle resterait avec Lucienne jusqu'à ce que ses parents puissent la récupérer. Si toutefois ils étaient arrêtés, Lucienne adopterait officiellement Danielle.

Maggy et Jacques Amon (à gauche), en compagnie de Marthe et Louis Maçon, avant la guerre

26. Lucienne Caruel a également été nommée Juste parmi les Nations pour avoir contribué au sauvetage de Danielle en 2009.

Danielle avec le couple Maçon, en août 1949

Les Amon parviennent en zone libre et, deux mois plus tard, Lucienne envoie Danielle par un convoi d'enfants de la Croix-Rouge pour qu'elle puisse les y rejoindre. Maggy retrouve un travail à Marseille, mais est séparée de son époux.

En janvier 1944, la Gestapo arrête Maggy sur son lieu de travail, sans doute suite à une dénonciation. Une collègue se rend alors à l'école de Danielle et récupère la petite pour qu'elle ne soit pas à son tour arrêtée. Son frère Albert, qui a 22 ans et travaille dans la région sous une fausse identité, est prévenu et vient chercher la fillette.

Albert sait que leurs anciens voisins à Courbevoie, Louis et Marthe Maçon, également amis proches de la famille, ont déménagé à Rocheville, dans les Alpes-Maritimes. Ils l'ont d'ailleurs hébergé à plusieurs reprises en 1942. Il prend alors contact avec eux et leur demande s'ils seraient prêts à héberger sa jeune sœur. Les Maçon, des personnes âgées n'ayant pas eu d'enfant, acceptent de prendre soin de Danielle. Louis travaille alors comme jardinier et Marthe comme femme de

ménage. Leurs revenus sont maigres, mais cela ne les empêche pas de couvrir d'affection la petite Danielle. La fillette aide Marthe à cultiver les fruits et légumes dans le jardin et Marthe l'initie au tricot. Louis lui apprend à lire et à compter et lui fait la lecture tous les jours. La petite prend l'habitude de les appeler « Pépé » et « Mémé ». La « tantine », Lucienne Caruel, envoie des colis pour habiller la petite fille, un peu d'argent pour aider les Maçon et des cadeaux pour Danielle.

À la Libération, les Maçon attendent, en vain, le retour de Maggy, guettant les nouvelles du retour des déportés à l'Hôtel Lutetia. Après son arrestation, Maggy avait été internée à la prison des Baumettes, transférée au camp des Milles, puis envoyée à Drancy d'où elle a été déportée sans retour le 3 février 1944 par le convoi n° 67.

En 1946, malgré le déchirement de voir partir leur petite Danielle, les Maçon confient la fillette à Lucienne Caruel, qui la ramène à Paris où elle l'élève, conformément à la promesse qu'elle avait faite à Maggy durant la guerre. Lucienne Caruel se consacre à l'éducation de Danielle, l'aime comme sa propre fille et l'adopte officiellement le 13 juin 1952. Danielle vient passer toutes ses vacances au Cannet et reste très proche de Louis et Marthe Maçon jusqu'à leur décès.

Les témoignages

« J'ai appris par télégramme l'arrestation de ma mère le 6 janvier par les autorités allemandes et la mise sous scellés de l'appartement. Je me suis rendu le lendemain sur son lieu de travail, appris les circonstances de son arrestation et je suis ensuite parti à la recherche de ma sœur âgée de 6 ans qui avait été recueillie à la sortie des classes.

J'ai pensé alors à la conduire chez nos amis où elle venait de passer avec sa mère les fêtes de Noël et nous sommes arrivés vers le soir à la villa La Rustique, où le couple est venu nous accueillir au portail.

À l'annonce du malheur qui nous frappait, leur décision était prise : Danielle resterait avec eux... »

Albert AMON

« Mon frère regagna très vite son poste et je restai avec "Pépé et Mémé" un peu plus de deux ans, jusqu'à Pâques 1946, où je rejoignis à Paris la meilleure amie de ma mère, Lucienne Caruel, qui m'éleva conformément à une promesse faite à ma mère durant la guerre.

Je garde le meilleur souvenir de ces grands parents improvisés, et j'ai toujours éprouvé pour eux une grande tendresse. »

Danielle (née Amon) AUBIN

Le 14 juin 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marthe et à Louis Maçon le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11618).

Danielle et sa mère adoptive, Lucienne Caruel

Caroline (née Bollié) et Jacques MARI

Localité : Nice

Leur protégé : Gabriel Calef

L'histoire

« Entrez, entrez vite ! »

Suzanne et Jacques Calef, originaires de Smyrne (Turquie), ont cinq enfants : Gabriel, Elsy, Odette, Rita et Léon.

En novembre 1942, la famille, installée à Lyon, se disperse : les deux grandes sœurs sont cachées dans des familles et les parents et les trois autres enfants trouvent refuge à Nice, dans un hôtel rue Verdi. Gabriel est recueilli sous une fausse identité au patronage Don Bosco de Nice, tenu par le Père Siméoni. En septembre 1943, après l'invasion de la zone d'occupation italienne par les Allemands, les parents et les deux jeunes enfants retournent sur Lyon.

Lors d'une sortie, Gabriel, resté à Nice, passe devant une maison rue Jean Richepin et entend le brouillage particulier de Radio Londres. Il frappe à la porte, une dame lui ouvre, et il lui recommande de baisser le son, si elle veut éviter d'avoir des ennuis. La femme remercie Gabriel, le nommant Père Chalais (c'est en effet le nom qui figure sur sa fausse carte d'identité). Leur première rencontre se limite à ce simple échange.

Jacques et Caroline Mari

En décembre 1943, Gabriel reçoit un télégramme de Lyon lui annonçant une terrible nouvelle. Le télégramme indique que « *toute la famille a été invitée par tante Marguerite pour passer l'hiver avec elle* ». « *Tante Marguerite* » est alors le nom de code utilisé pour désigner la Gestapo. La famille de Gabriel est conduite à la prison de Montluc puis transférée à Drancy avant d'être envoyée à Auschwitz par le convoi n°63 du 17 décembre 1943.

Le 21 mars 1944, une rafle est opérée au patronage Don Bosco. Gabriel parvient à s'échapper par une fenêtre et, ne sachant où aller, il se rend rue Jean Richepin. Il frappe à la porte et c'est Caroline Mari qui lui ouvre à nouveau. Il lui explique qu'il est juif et recherché. Caroline réagit immédiatement *: « Entrez, entrez vite ! ».*

À partir de ce moment-là, Gabriel reste caché chez le couple Mari. Jacques, qui est charpentier, et Caroline, aide-soignante, vivent avec leur fille de 15 ans. Gabriel est traité comme le fils de la famille et, pour éviter tout risque d'arrestation, il ne quitte jamais la maison. Il demeure chez les Mari durant huit mois, jusqu'à la Libération.

Le témoignage

« Le 21 mars 1944, il y a eu une rafle à Don Bosco, faite par quatre membres de la Gestapo, une femme en faisait partie. C'est elle qui par ma circoncision s'est aperçue que j'étais juif, elle m'a enfermé au parloir en attendant de m'emmener avec eux. [...]

Pour ma part, sautant par la fenêtre, j'ai pu m'évader. J'ai immédiatement pensé que mon seul salut était de me rendre chez la dame de la rue Jean Richepin. Ayant couru le plus vite possible, j'ai sonné à sa porte. En l'ouvrant, elle m'a dit avec un gracieux sourire : "Bonjour Père Chalais". Malgré mon essoufflement, je lui ai dit que je n'étais pas prêtre mais que j'étais juif, qu'il y avait une rafle à Don Bosco et que, arrêté, je venais de m'évader.

Je me rappelle, après plus de soixante-dix ans, les trois mots qu'elle a prononcés en me regardant : "Entrez... Entrez vite !". »

Gabriel CALEF

Le 29 novembre 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Caroline et à Jacques Mari le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 11623).

Angèle et Louis MAURO

Localité : Saint-Jean-Cap-Ferrat

Leurs protégés : Jakob, Elsa et Mariette Fischer

L'histoire

Un couple trouve des cachettes pour plusieurs familles

Louis et Angèle Mauro tiennent une plomberie à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

En août 1942, quand l'arrestation des Juifs débute en zone Sud, la famille Fischer (Jakob, Elsa et leur fille Mariette) arrive chez les Mauro pour leur demander de les cacher. Un ami commun avait recommandé les Fischer, Juifs originaires d'Autriche, à Angèle et Louis Mauro.

Ceux-ci les reçoivent chaleureusement. Ils leur installent une cachette dans une maison qu'ils possèdent non loin de là, bien que les Fischer expliquent qu'ils ne peuvent pas payer pour cet hébergement. Les Mauro installent secrètement l'électricité dans la maison-refuge pour rendre leur quotidien plus facile et leur apportent régulièrement des provisions.

Près de six mois plus tard, quand les forces allemandes s'implantent près de l'endroit où les Fischer sont cachés, les Mauro décident de les déplacer vers une autre cachette. Une nuit, Louis Mauro fait monter les Fischer dans un camion rempli de meubles et les installe dans un petit appartement qu'il possède à Saint-Roman-de-Bellet, à une heure de route de Nice. Ils y restent cachés jusqu'à la fin de l'Occupation. Les Mauro fournissent aux Fischer de faux papiers d'identité et des cartes d'alimentation et font de leur mieux pour faciliter les conditions de vie de leurs protégés, sans espérer la moindre compensation financière.

Les Fischer ne sont pas la seule famille juive hébergée par les Mauro. Une famille de cinq personnes trouve asile dans l'appartement des Mauro à Monte-Carlo et une autre famille de trois personnes est cachée dans leur garage. Au total, une dizaine de personnes doivent leur survie à Louis et Angèle Mauro.

Le 10 janvier 1973, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Angèle et à Louis Mauro le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 783).

Georges MAZET

Localité : Nice

Ses protégés : Lisette (née Biret) Fall, Philippe Moch, Raphaël Rappaport et Glika (née Rappaport) Zaleman

L'histoire

Un docteur engagé dans le sauvetage des enfants

Le Docteur Georges Mazet, installé à Nice depuis la fin de ses études de médecine, est praticien, chercheur et savant. Il publie ses recherches dans de nombreux articles scientifiques. Ses intérêts d'ordre humanitaire s'accompagnent aussi d'une grande piété. Ainsi, il maintient des relations proches avec des personnalités de l'Église catholique.

Sous l'occupation allemande, il s'engage très tôt dans la Résistance. Il n'a de cesse de mettre ses compétences et son activité au service de tous ceux que les autorités pourchassent, notamment les Juifs. Il abrite régulièrement, dans sa propre maison, des enfants juifs dont les parents ont été déportés ou eux-mêmes en danger, en attendant de leur trouver un refuge plus durable. En liaison avec Monseigneur Rémond[27], évêque de Nice, il les confie à des institutions religieuses, en particulier le Monastère « des Sœurs Clarisses », où il exerce. Il maintient aussi des contacts avec les services sociaux de la communauté juive, l'OSE, le réseau Abadi[28], ainsi que d'autres filières clandestines susceptibles de trouver des abris en France ou en Suisse, comme en témoignent les nombreuses lettres de remerciements qu'il reçoit

27. Sur Monseigneur Rémond, voir page 171.
28. Sur le réseau « Marcel » et le couple Abadi, voir page 108.

après la Libération. Il redouble d'efforts dans ses activités de sauvetage quand la zone italienne passe sous contrôle allemand en septembre 1943, et que la « chasse aux Juifs » prend un caractère très brutal, sous l'impulsion d'Aloïs Brunner.

Plusieurs enfants ont pu bénéficier de l'action du Docteur Mazet, notamment Lisette Fall-Biret (âgée de 13 ans quand sa mère est déportée), Raphaël Rappaport (11 ans) et sa sœur Glika (7 ans), ainsi que Philippe Moch (alors âgé de 5 ans).

Les témoignages

« En 1943, nous résidions à Nice. Nous avons été recueillis, ma sœur et moi-même, par le Docteur Mazet pendant plusieurs jours au moment de notre placement au couvent des Clarisses à Cimiez. [...] J'ai su par la suite que le Docteur Mazet était au centre d'une action destinée à sauver les enfants juifs de Nice alors que la situation venait subitement de basculer dans l'horreur. »

Raphaël RAPPAPORT

« J'habitais Nice en 1942. Arrêtée avec ma mère, j'ai été sauvée par mon âge, 13 ans. J'ai été cachée au couvent des Clarisses où j'étais la grande qui s'occupait à veiller sur les autres. Quand les enfants étaient malades, on demandait le docteur Mazet. Quand un jour, avec plein d'inquiétudes, je demandais à Sœur Emmanuelle : "Qui est ce monsieur qui nous regarde ?" - "Ne t'inquiète pas, il nous connaît, il sait qui vous êtes et il est avec Monseigneur Rémond". Depuis, c'était comme un rayon de soleil qui rentrait dans ma triste enfance. »

Lisette FALL-BIRET

« Je voudrais, de façon plus intime, dire ce que le docteur Mazet fit et fut pour moi. Ce qu'il fit, c'est éviter au petit enfant que j'étais (je n'avais pas deux ans à la déclaration de guerre) d'être la proie innocente de la chasse aux Juifs, avec pour conséquences la déportation et la mort, en s'arrangeant pour me placer sous un faux nom dans une institution religieuse où personne, ou presque, n'était au courant de ma véritable identité, puis au monastère des Clarisses à Cimiez où, si la complicité des religieuses était assurée, les risques n'en étaient pas moins considérables pour les enfants et leurs protecteurs. Ses visites chaleureuses et fréquentes effaçaient mes angoisses. »

Philippe MOCH

Le 27 mars 2000, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au docteur Georges Mazet le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8845).

Pierre MERLI

Localité : Nice

Ses protégés : Maurice Dominiez, Monsieur Feldman, Uszer et Mzer Izba, Erna (née Izba), Edouard et Nathan Konopnicki, Raissa Klarsfeld et ses enfants Georgette et Serge, Georges Rosanoff

L'histoire

Un fonctionnaire de Vichy fournit de faux papiers

Pierre Merli est un fervent catholique. Il dirige un bureau du gouvernement de Vichy dans la région de Nice et s'occupe notamment des prisonniers de guerre français qui sont revenus de captivité en Allemagne. Il utilise cette couverture pour diriger la Résistance dans les Alpes et fournir de fausses cartes d'identité à de nombreux Juifs.

Il nomme Nathan Konopnicki en tant que secrétaire. Ce dernier est un réfugié juif d'origine polonaise que Pierre Merli a sauvé, ainsi que sa femme, en leur fournissant de fausses cartes d'identité. Monsieur Konopinicki aide Pierre Merli dans son travail de sauvetage des Juifs réfugiés dans la région, ce qui comprend la distribution de fausses cartes d'identité, de cartes d'alimentation, de certificats de baptême, de permis de travail et autres documents.

Pour aider Maurice Dominiez, un Juif réfugié à Nice, Pierre Merli se rend personnellement à Paris et fait traverser la ligne de démarcation à sa femme.

Pierre Merli établit des contacts avec la police française, la préfecture du département de Nice et l'évêque Paul Rémond. Avec son aide, il place

des enfants juifs dans des monastères. Quand les Allemands envahissent la zone italienne, et notamment la ville de Nice, Pierre Merli organise le placement des enfants dans des institutions qui les cachent et leur fournit de faux papiers.

Il agit de même avec des adultes et des familles entières, incluant Raissa Klarsfeld et ses enfants, Serge et Georgette, après l'arrestation du père de famille par les agents de la Gestapo de Nice et sa déportation à l'Est. Pierre Merli ne reçoit aucune compensation financière pour son action de sauvetage.

Il est élu maire d'Antibes en 1971, fonction qu'il remplit jusqu'en 1995. En février 2009, une promenade Pierre Merli a été inaugurée en son honneur à Antibes.

L'hommage

« C'était plus que de l'altruisme, c'était plus que de l'humanisme : c'était de la folie d'accomplir des actes aussi nobles et périlleux à cette époque. »

Le **rabbin ZEMMOUR** lors du dévoilement de la plaque de la promenade Pierre Merli à Antibes en 2009

Le 15 juillet 1975, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Pierre Merli le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 933).

Pierre Merli, durant la cérémonie de plantation de l'arbre à Jérusalem en 1978

Adrienne MICHEL

Localité : Vence

Ses protégés : Eliane (née Bloch) Baumfelder et Guy Bloch, Jean Gattegno, Claude Michel et Nadia (née Tenine) Michel, Vala, Eric, Claude et Paul Schmierer, Edith Smessof, William Vilter

L'histoire

Mis à l'abri chez « Tante Mich' »

Les enfants sauvés de « La Joyeuse Enfance »

En 1934, Adrienne Michel passe du statut de « nourrice » à celui de « directrice de maison d'enfants » et fonde *La Joyeuse Enfance* à Lardy, dans l'Essonne. Elle y accueille des enfants de réfugiés étrangers et juifs.

En 1940, « la Tante Mich' », comme on la surnomme, part sur les routes de l'exode avec ses petits pensionnaires, emmenant avec elle Jean Gattegno, 5 ans, les frère et sœur Bloch, Guy, 6 ans, et Eliane, 3 ans. Après un long périple, elle obtient l'autorisation de réinstaller *La Joyeuse Enfance* à Vence, dans les Alpes-Maritimes. Son autorisation est toutefois limitée à sept pensionnaires.

En novembre 1942, de nombreux Juifs fuient la zone nouvellement occupée par les Allemands pour se réfugier en zone italienne. Parmi eux, Vala Schmierer, la maman d'Eric qui séjourne dans la pension depuis un an, son père, son frère et les grands-parents. Les Schmierer ont précédem-

Adrienne Michel, surnommée « Tante Mich' » avec ses petits pensionnaires

ment travaillé avec Varian Fry[29] à Marseille et sont recherchés. Ils se présentent à Adrienne Michel et, bien que le nombre de ses pensionnaires s'élèvent alors à onze personnes, elle décide pourtant de les accueillir. Plus tard, le couple Schmierer et ses enfants partent se réfugier en Auvergne, mais les grands-parents demeurent à Vence.

Adrienne fait scolariser les enfants jusqu'à ce que l'un d'eux, au cours d'une bagarre dans la cour de récréation, s'exclame «*…oui, je suis Juif et ceux qui veulent se battre avec moi, ils n'ont qu'à venir* ». À compter de ce jour, « Tante Mich' » décide de ne plus envoyer les enfants à l'école et de leur donner des cours à la pension.

Elle maintient l'établissement *La Joyeuse Enfance* malgré les difficultés financières, certains des parents, déportés ou fusillés, ne payant plus les pensions. Elle s'arrange avec un cultivateur pour le ravitaillement et augmente le rendement de son jardin potager. Elle est secondée dans sa tâche par sa fille Sonia, 16 ans, qui contribue au bien-être des enfants et à leur sauvetage.

29. Sur Varian Fry et son action de sauvetage à Marseille, voir page 59.

Le témoignage

« Agé de 9 ans, je suis arrivé à *la Joyeuse enfance* en 1941 ou au début 1942, une maison d'enfants située à Vence, où je suis resté une année tout seul. Par la suite sont venus me rejoindre mon petit frère Claude, âgé alors de 5 ans, ainsi que ma mère. […]

Les enfants vivaient comme dans toutes les maisons d'enfants, les jeux, les amitiés, les disputes, les bagarres. Parfois des coups de cafard dus à la séparation. Pour ma part, je pense que nous avons vécu protégés, à l'abri, inconscients des risques que nous encourions. Je pense que ceci était dû à la grandeur de caractère de "Tante Mich" qui, en toute circonstance, restait sereine pour nous préserver. »

Yves SCHMIERER

Le 7 mars 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Adrienne Michel le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10526).

Adrienne Michel, sa fille Sonia qui l'assiste, et les enfants en juin 1944

Madeleine (née d'Auriol) et Charles MONOD

Localité : Cannes

Leurs protégées : Suzanne Gossenheimer et Fuli (née Politandky) Käs

L'histoire

L'action du pasteur Monod et de sa femme

Charles Monod est un pasteur protestant installé à Cannes, ville occupée par les Allemands à partir du 9 septembre 1943. Le pasteur Monod, qui appartient à un réseau de sauvetage protestant durant l'Occupation, sauve alors la vie à des Juifs et des non-Juifs en leur fournissant des certificats de baptême et des fausses cartes d'identité.

La jeune Fuli Kas-Politansky, âgée de 16 ans, et sa mère, arrivent à Cannes après avoir fui Marseille et sont cachées chez des amis chrétiens. Grâce aux faux papiers qu'elles reçoivent de Charles Monod, elles survivent à l'Occupation. Plusieurs dizaines d'années plus tard, le fils de Fuli Kas-Politansky épouse une amie du pasteur Monod, sans même savoir que le pasteur avait aidé sa mère durant la guerre.

Charles Monod et sa femme Madeleine hébergent également Susanne Gossenheimer, une jeune femme juive venant d'Allemagne. Un jour, les Allemands viennent arrêter Charles Monod et l'accusent de fabriquer des faux certificats de baptême. Susanne Gossenheimer, qui a contracté le typhus, est alors souffrante. Les Allemands veulent arrêter la jeune femme, mais Madeleine Monod les persuade de ne pas le faire à cause de son grave état de santé. Charles Monod est quant à lui jugé et condamné devant une Cour française. Inspirés exclusivement par des motifs humanistes et religieux, le pasteur et sa femme n'ont jamais ni réclamé ni reçu aucune rémunération pour leurs actions de sauvetage.

Le témoignage

« Après la capitulation des Italiens et l'arrivée des Allemands, il ne devenait plus possible de continuer à vivre à Cannes sous notre véritable identité. Des amis nous ont fait connaître Monsieur le pasteur Monod qui exerçait son ministère à Cannes. Ce dernier nous a procurés de fausses cartes d'identité, ce qui nous a permis à ma mère et à moi-même de continuer à rester à Cannes jusqu'à la Libération. Ces cartes d'identité nous ont permis de survivre et c'est donc grâce au pasteur Monod qui, en plus, nous réconfortait moralement chaque fois que nous allions le voir. »

Fuli KAS

Le 7 janvier 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Charles et à Madeleine Monod le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6958).

Dimitri MOUTHON

Localité : Nice

Ses protégés : Richard Lévy et Richard Nelken

L'histoire

Un étudiant passeur et résistant

Lorsque la guerre éclate, Dimitri Mouthon, étudiant en médecine à Lyon, est mobilisé. Il obtient brillamment le grade d'officier. Démobilisé après la défaite de juin 1940, il est parmi les premiers à rejoindre la Résistance.

Dans le cadre de ses activités clandestines, il vient notamment au secours des Juifs en leur trouvant des cachettes, en les aidant à passer illégalement la frontière et en leur fournissant de faux papiers.

À la demande de Richard Nelken, Juif né en Allemagne, le jeune homme se procure vingt cartes d'identité en blanc, puis, franchissant nombre de barrages routiers et de contrôles rigoureux, les apporte personnellement à des Juifs réfugiés à Nice. La ville est alors occupée par les Allemands depuis le mois de septembre 1943. Dimitri Mouthon accueille à plusieurs reprises Richard Nelken et sa famille, qui demeurent parfois chez lui pendant de longues périodes.

Après avoir participé avec Richard Nelken à de nombreuses missions, il parvient à le faire passer en Espagne. Dimitri est en effet responsable d'une filière d'évasion vers l'Espagne et le Portugal, en passant par Andorre, et effectue régulièrement ce difficile et dangereux voyage. Il conduit vers la liberté Richard Nelken et d'autres amis juifs, équipés de chaussures de montagne pour franchir les cols des Pyrénées.

En 1941, il cache chez lui Richard Lévy, jeune résistant juif, ainsi que ses parents. Devenu médecin, il soigne les blessés de la Résistance lors des combats du Vercors.

Le 18 octobre 1995, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Dimitri Mouthon le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6822).

Paul NGUYEN CONG ANH

Localité : Nice

Ses protégés : Jakub Berliner, sa femme Salomé (née Ejbuzyc), leur fils Roland et Jadwiga (née Alfabet) Nguyen

L'histoire

Un sauvetage guidé par l'amour

Paul Nguyen, né en Cochinchine (actuel Vietnam), a émigré en France. En 1942, il suit ses études à l'université de Nice, où il fait la rencontre d'une jeune étudiante, Jadwiga Alfabet, une réfugiée juive d'origine polonaise. Les deux étudiants tombent amoureux et décident de se fiancer.

À l'été 1942, la police française commence à arrêter les Juifs étrangers, dont des membres de la famille Berliner, des proches de Jadwiga. Paul décide alors d'épouser Jadwiga, dans l'espoir qu'elle obtienne la citoyenneté française et soit ainsi protégée de la déportation. Ils célèbrent leur mariage le 5 septembre 1942 et s'installent à Clermont-Ferrand, où ils poursuivent leurs études.

Paul Nguyen

Durant l'été 1943, ils retournent à Nice. La ville est alors sous contrôle italien et est donc relativement sûre. Mais les Allemands occupent la Côte d'Azur dès le mois de septembre et les Juifs présents à Nice sont ainsi directement menacés de déportation.

Paul Nguyen décide alors de cacher non seulement son épouse, mais également ses proches : son oncle et sa tante, Jakub et Salomé Berliner, ainsi que leur fils Roland. Il parvient à se procurer de faux papiers et, en novembre 1943, prend le train avec Jakub Berliner jusqu'à Annecy (Haute-Savoie). De là, il met Jakub en contact avec un passeur qui le conduit en Suisse. Il répète ensuite le voyage avec Salomé et son enfant.

Après guerre, Paul et Jadwiga Nguyen ont deux enfants.

Le témoignage

« Un jour de juillet 1942, la police française, qui était venue arrêter mon oncle et ma tante, a précisé qu'elle reviendrait à 17 heures me chercher. Depuis quelques mois, je fréquentais un étudiant vietnamien, Monsieur Nguyen Cong Anh Paul, sujet français de Cochinchine. Ce jour-là, de retour ensemble au domicile de ma famille, j'ai attendu avec lui que l'on vienne me chercher. Une heure avant l'heure fatidique, mon ami m'a proposé de me cacher chez lui, dans son meublé rue de Paris, où je suis restée sans sortir plusieurs semaines, jusqu'à la date de notre mariage le 5 septembre 1942. [...]

J'ai vécu toutes ces années d'angoisse aux côtés de mon mari qui m'a toujours soutenue et mon oncle et ma tante lui ont toujours été reconnaissants de ce qu'il a fait pour eux en ces temps dramatiques. Nous lui devons simplement la vie. »

Jadwiga (née Alfabet) NGUYEN

Le 30 avril 2007, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Paul Nguyen Cong Anh le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10937).

Joseph et Henriette (née Lantéry) ORDAN
Jean ORDAN

Localité : Vence, Tourettes-sur-Loup

Leurs protégés : Israël Ortsman, sa femme Rosa (née Stempel) et leur fils Oscar, Rosele (née Gottselik) et sa fille Théa Ortsman, Bertha Ortsman,
Adolphe, Ranche (née Wilk) et leur fils Henri Eber, ainsi qu'Israël, Régina (née Weinsteiner) et Elly Stempel

L'histoire

Trois familles cachées avec la complicité du village

Israël Ortsman est né en 1904 à Wildenthal, en Pologne. Sa femme, Rosa, est née en 1914 à Berlin, en Allemagne. Ayant fui leurs pays respectifs, ils se marient à Anvers, en 1934. Leur fils, Oscar, y naît l'année suivante. Israël Ortsman exerce alors la profession de confectionneur de vêtements.

Après avoir quitté la Belgique en 1941, la famille Ortsman est assignée à résidence à Vence, dans les Alpes-Maritimes, la ville étant alors sous occupation italienne. Se rendant deux fois par jour au bureau militaire où ils sont déclarés, les Ortsman empruntent quotidiennement le même chemin et font ainsi connaissance avec un fermier, Joseph Ordan. Des liens d'amitié se tissent bientôt entre eux.

La famille Ortsman retourne vivre à Nice après l'arrivée des Allemands en zone Sud, le 8 novembre 1942. Mais, les conditions de vie étant très difficiles et la situation dangereuse, ils contactent bientôt Joseph Ordan par téléphone. Celui-ci vient immédiatement en camionnette chercher toute la famille, soit onze personnes au total.

À Vence, chez Joseph et Henriette, et à Tourettes-sur-Loup, où demeure son frère, Jean Ordan, des cachettes sont offertes à tous les réfugiés. Oscar et ses parents sont placés dans une ferme à l'extérieur du village. Là, Israël s'occupe des champs, Oscar et sa mère des animaux. Tout le village est alors complice et l'enfant apprend à servir la messe pour ne pas éveiller les soupçons.

Cette situation perdure jusqu'au débarquement allié sur les côtes de Provence, en août 1944. Sauvée, une grande partie de la famille reste en France après la guerre.

La famille Ortsman

Le témoignage

« Deux fois par jour, mes parents devaient se présenter au bureau du commandement militaire italien, pour signer le registre qui certifiait qu'ils étaient bien résidents à Vence et qu'ils n'en étaient pas partis. Je les accompagnais parfois le soir. Pour s'y rendre, mes parents passaient par un chemin de terre qui longeait un champ où travaillait un fermier dont le nom était Joseph Ordan. Petit à petit, une relation d'amitié s'est établie entre Joseph Ordan et mon père. (...)

Mon père avait le numéro de téléphone de Joseph Ordan à Vence. Dès qu'il a téléphoné, Joseph Ordan est venu avec une camionnette et a embarqué toute la famille. (...)

Joseph Ordan de Vence nous a d'abord amené chez lui à Vence, où nous avons été accueilli par sa femme Henriette, puis chez son frère Jean Ordan, à Tourettes-sur-Loup. Et là, nous avons été placés dans différents endroits du village. »

Oscar ORTSMAN

Le 19 avril 2015, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Joseph Ordan, à sa femme, Henriette, ainsi qu'à son frère, Jean Ordan (Dossier 13039a).

Marie-Jeanne (née Robin) et César OTTINO

Localité : Nice

Leurs protégés : Roland Dana-Picard, Arlette et Roland Goldberg, Suzanne (née Rak) Lament

L'histoire

Un couple engagé et résistant

César Ottino et sa femme Marie-Jeanne vivent à Nice. César tient un petit magasin où il vend des cuisinières et est actif dans la Résistance. Il travaille inlassablement pour sauver des Juifs. Àplusieurs occasions, sa femme et lui hébergent chez eux des réfugiés.

César et Marie-Jeanne Ottino

À l'automne 1943, quand les Allemands occupent Nice, César Ottino découvre que le meilleur ami de son fils, un garçon de 12 ans nommé Roland Goldberg, est juif. Il propose immédiatement d'héberger les Goldberg et leurs deux enfants dans sa maison du vieux quartier de Nice, ce qu'ils acceptent. Ils y restent un mois, puis, avec des fausses cartes d'identité fournies par César Ottino, ils se déplacent vers une nouvelle cachette dans la Drôme. César Ottino en fait de même pour des amis des Goldberg et une famille de 4 personnes réfugiée des Pays-Bas. Il refuse toute indemnité pour son action.

Le couple Ottino a également fait la connaissance de la famille Rak. Quand ils apprennent qu'ils sont juifs et menacés, ils leur trouvent un refuge pour eux et leur fille. Les Rak passent ainsi plusieurs mois chez les Ottino. Un jour, César leur demande de partir, car il suspecte que son travail dans la Résistance ait été découvert et il a peur que la Gestapo trouve les Rak chez lui et les arrête. En effet, quelques jours plus tard, alors que les Rak ont fui vers le département de la Corrèze, les autorités occupantes arrêtent César Ottino. Ils le relâchent, mais César doit quitter Nice. Il rejoint la Résistance et reprend ses activités clandestines. La Gestapo arrête Marie-Jeanne Ottino à plusieurs reprises afin d'exercer une pression sur son mari.

Le grenier des Ottino a également servi d'atelier de fabrication de faux papiers, comme en témoigne plus tard Roland Dana-Picard, un conseiller de la jeunesse juive dans la ville de Nice occupée. Lorsque la Gestapo et la Milice française découvrent les activités de Dana-Picard, César Ottino l'aide à teindre ses cheveux pour qu'il puisse quitter Nice et rejoindre le maquis dans les Alpes.

L'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à César Ottino le titre de Juste parmi les Nations le 6 octobre 1970 et à sa femme Marie-Jeanne le 13 juin 1991 (Dossier 659).

Carte de combattant volontaire de la Résistance de César Ottino

Marie-Thérèse (née Dagna) et Marius PALLANCA

Localité : Cagnes-sur-Mer

Leurs protégés : Mordka et Gryna (née Robak) Tenenbaum, leur fille Lucienne (née Tenenbaum) Wainstok, Nathan, Rosa, Daniel et Samuel Tenenbaum

L'histoire

Un couple sauve sept membres d'une même famille

Au début de la guerre, Mordka Tenenbaum et sa femme Gryna habitent le 19ème arrondissement de Paris. Il exerce la profession de coiffeur et le couple a un enfant, Lucienne, née en 1933.

Fin 1940, Mordka Tenenbaum et ses deux frères partent en zone libre afin de trouver un refuge. Peu après, ils sont rejoints par leurs familles dans les Alpes-Maritimes.

C'est à Cagnes-sur-Mer que les sept membres de la famille Tenenbaum trouvent refuge, dans le parc de Saint-Véran. Dans ce même quartier, Marius et Marie-Thérèse Pallanca ont une maison. Ces derniers ont deux enfants, dont Huguette, née en 1931, qui devient la compagne de jeux de Lucienne Tenenbaum. Marius Pallanca, cheminot, propose spontanément aux Tenenbaum de se cacher dans sa maison en cas de danger. À plusieurs reprises, alertés, les Tenenbaum se mettent à l'abri dans le pavillon de la famille Pallanca, bien que les Allemands occupent le rez-de-chaussée de la maison. Ils trouvent ensuite un nouveau refuge dans le vieux Cagnes.

Le couple Pallanca a fait l'acquisition d'une petite ferme dans le Puy-de-Dôme. Marie-Thérèse Pallanca décide de s'y rendre en compagnie de sa fille Huguette et de la petite Lucienne Tenenbaum, munie de faux papiers au nom de Pallanca. La jeune fille se fait alors passer pour la cousine de son amie Huguette.

À la fin de la guerre, Gryna Tenenbaum vient chercher sa fille et les deux familles restent en contact bien après la Libération.

Le témoignage

« Plusieurs jours et nuits, nous nous sommes cachés chez eux avec toute la famille qui se compose de sept personnes. Ainsi, grâce à leur bon cœur, nous avons été préservés d'être déportés par la Gestapo.

Marius et Marie-Thérèse Pallanca, en 1969

Madame Pallanca a également été chercher pour nous de faux papiers à Nice et est même allée à Marseille pour apporter de faux papiers à Monsieur Tenenbaum lorsqu'il était interné au camp des Milles. Ensuite, elle m'a caché ma fille Lucienne toutes les fois qu'il était nécessaire et toutes les fois qu'elle apprenait que nous pouvions courir le moindre petit danger, elle venait nous prévenir aussi bien le jour que la nuit. »

Mordka et Gryna TENENBAUM

Le 27 février 2013, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marius et à Marie-Thérèse Pallanca le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12404).

Valentine (née Fournier) et Émile PUGET

Localité : Antibes

Leurs protégés : Henriette et Robert Slisonsky

L'histoire

Une amitié nouée dans une épicerie d'Antibes

Émile Puget, cheminot retraité, et son épouse Valentine vivent à Antibes. À l'épicerie où elle s'approvisionne quotidiennement, Valentine Puget rencontre souvent une autre cliente, Henriette Slisonsky, et finit par sympathiser avec elle. Cette dernière et son mari Robert exploitent un commerce à Antibes. Les Slisonsky sont angoissés par les menaces qui pèsent sur eux, tout particulièrement à partir de l'été 1942 où ont lieu les rafles contre les Juifs étrangers en zone Sud. Valentine Puget les encourage alors à solliciter son aide en cas de nécessité.

Après la guerre, Henriette Slisonsky explique dans son témoignage que « *Mme Puget, catholique pratiquante, considérait que c'était son devoir d'arracher des Juifs à la Gestapo, étant donné que la Sainte Vierge, qu'elle vénérait, était elle aussi juive* ». La première fois qu'Henriette et son mari se présentent chez les Puget, il fait nuit. Sans demander la moindre explication, Valentine leur dit simplement : « *Entrez mes enfants, ici c'est la maison du Bon Dieu, il ne vous arrivera rien* ».

En octobre 1943, la propriétaire d'un café fait avertir les Slisonsky d'un grave danger. Elle a entendu deux miliciens, accoudés à son comptoir, parler de leur arrestation prévue la nuit d'après. Émile et Valentine Puget les abritent et les cachent chez eux. Valentine s'emploie à vendre le mobilier et le stock commercial des Slisonsky avant que des pillards ne s'en emparent. Quelques jours plus tard, d'aigres remarques de voisins donnent aux Puget le sentiment que le secret concernant les Juifs cachés sous leur toit est éventé. Traqués une fois de plus, les Slisonsky, aidés par les Puget, gagnent un autre abri. Ils trouvent refuge chez la famille Guillemot, dans le Loiret[30].

Le témoignage

« Durant la guerre, alors que nous étions sur le point d'être arrêtés mon mari et moi par la Gestapo, nous avons trouvé refuge chez de braves gens, que nous connaissions à peine. Arrivés chez eux au milieu de la nuit, ils nous ont ouvert leur porte, et cachés pendant huit jours, nourris, alors que leur voisin le plus proche, collaborateur notoire, qui avait décelé notre présence, les avait menacés de les dénoncer à la Gestapo. [...]

Rien, aucun mot ne peut traduire surtout après tant d'années, l'état d'esprit de deux êtres errants dans la nuit à la recherche d'un refuge alors que tout vous est hostile, et que l'on sait que l'on joue une partie de cache-cache avec la mort. »

Henriette SLISONSKY

Le 30 août 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Émile et à Valentine Puget le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8569).

30. Jacqueline (née Thiercelin) Guillemot a été nommée Juste parmi les Nations en 1989.

Victorine (née Airaut) et Joseph RAIBAUT
Leur fille Marguerite (née Raibaut) FRANCO

Localité : Saint-Martin-Vésubie

Leurs protégés : Ettel Majer, ses enfants Léon Majer et Aïda (née Majer) Matti

L'histoire

Une famille nombreuse s'agrandit

Victorine et Joseph Raibaut résident à Saint-Martin-Vésubie, un village des Alpes-Maritimes où de nombreux Juifs sont assignés à résidence, en particulier sous l'occupation italienne.

Ettel Majer avec ses enfants, Aïda et Léon
© Mémorial de la Shoah (coll. Ida Matti-Majer)

La famille Raibaut avant la guerre. A droite de la photographie, Marguerite.

Joseph est cantonnier et le couple a huit filles dont Marguerite, âgée de 18 ans. De condition modeste, Joseph complète ses revenus par l'agriculture. Il travaille de l'aube au coucher du soleil et toutes ses filles participent aux travaux agricoles. Les Raibaut habitent un appartement de trois pièces-cuisine au deuxième étage de leur maison familiale, où logent également trois oncles et leurs familles, ainsi que la grand-mère. Les Raibaut font la connaissance de quelques-uns des réfugiés juifs assignés à résidence dans la localité.

Dès le 9 septembre 1943, au moment du retrait des troupes italiennes, les Juifs réfugiés dans le département, et notamment ceux de Saint-Martin-Vésubie, tentent de fuir l'arrivée des troupes allemandes. Parmi eux, Ettel Majer, son bébé Léon dans les bras, et sa fille Aïda, 9 ans, tentent de gagner l'Italie par la montagne. Epuisée par l'effort, Ettel comprend qu'elle ne peut aller très loin avec un bébé qu'il faut changer et allaiter. Elle rebrousse donc chemin et rentre au village. Sur sa route, elle rencontre Victorine Raibaut qui les cache dans une cabane pour la journée et leur dit : « *si les Allemands arrivent, venez chez moi et je vous garde !* ».

Quelques jours plus tard, les Allemands arrivent effectivement à Saint-Martin-Vésubie et procèdent à une rafle. Ettel et ses enfants s'enfuient vers le haut du village et, dans la soirée, viennent frapper chez les Raibaut qui les accueillent avec

chaleur. Ettel signale à Victorine que ses voisines, une vieille dame de soixante-dix ans et sa fille, juives luxembourgeoises, sont restées bloquées dans leur appartement. En pleine nuit, Victorine envoie sa fille Marguerite les chercher. Par la même occasion, elle ramène les affaires personnelles d'Ettel et des enfants. Marguerite et sa sœur aînée mettent leur chambre à la disposition des cinq fugitifs et dorment avec leurs sœurs, à huit, dans trois lits.

À son retour des champs, Joseph Raibaut offre également à deux autres fugitifs juifs de s'abriter dans sa grange. Les Raibaut ont alors 17 personnes à nourrir chaque jour. Ils vivent ainsi pendant trois mois, jusqu'à ce que les Majer soient pris en charge par un réseau de sauvetage. Mais, à cet effet, ils doivent se rendre à Nice. C'est Marguerite qui les accompagne pour leur faire passer les contrôles allemands. Sa mission accomplie avec succès, elle rentre à Saint-Martin.

Le témoignage

« Nous menions une vie tout à fait normale à Saint-Martin jusqu'au soir où (le 8 septembre 1943), on a entendu dire : " Tous en Italie ! ". Maman m'a fait lever à 6h du matin, a préparé Léon, et nous sommes partis avec mon oncle, ma tante et leurs deux enfants, tous chargés de ballots, pour tenter de franchir le col (de Cerise) vers l'Italie.

Arrivés au premier refuge, dans une ligne droite juste avant des lacets, Maman en voyant comme ça grimpait a dit : "Ce n'est pas possible pour moi de continuer avec un bébé de deux mois et demi qu'il faut changer et allaiter ! Il faut que je retourne au village" [...]

Là se situe la rencontre avec Madame Victorine Raibaut, qui, apitoyée à la vue de Maman, épuisée, portant Léon, lui a offert de nous garder tous les trois chez elle en cas de danger. »

Aïda (née Majer) MATTI

Le 30 décembre 2004, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Victorine et à Joseph Raibaut et à leur fille Marguerite le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10435).

Germaine RAJBAUT

Localité : Nice

Ses protégés : Régine (née Saltzman) Fiszleiber et sa famille, Charles (Claude) Rochman

L'histoire

Elle prête l'identité de son fils pour sauver un enfant

De 1942 jusqu'à la Libération, Germaine Rajbaut, qui habite Nice, vient en aide à plusieurs familles juives. Elle procure notamment des cartes d'alimentation à Régine Saltzman et à sa famille. Germaine ne se laisse pas dissuader par l'entrée des Allemands à Nice en septembre 1943, qui rend son action – déjà parfaitement illégale – beaucoup plus dangereuse. Bien au contraire, elle fournit des cartes d'alimentation à deux autres familles juives originaires d'Allemagne et venues se réfugier à Nice.

En visite à Paris chez Madame Rochman, une amie juive, Germaine lui propose de prendre son fils Charles, âgé de 7 ans, et de l'emmener à Nice où il serait plus en sécurité. Elle donne à l'enfant les papiers de son propre fils, Claude, 10 ans, qu'elle laisse à Paris, et rentre à Nice avec le petit fugitif. Un peu plus tard, Claude revient à Nice, sans papiers, pour rejoindre sa mère. Charles Rochman demeure chez Germaine Rajbaut jusqu'à l'arrivée à Nice de ses parents. Après la guerre, il continue à porter son prénom d'emprunt, « Claude », qui a contribué à lui sauver la vie.

Le 23 janvier 1991, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Germaine Rajbaut le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4848).

Monseigneur Paul RÉMOND

Localité : Nice

Ses protégés : Des centaines d'enfants, dont ceux du réseau Marcel

L'histoire

L'évêque de Nice au secours des enfants

Monseigneur Paul Rémond, évêque de Nice, est un grand admirateur du maréchal Pétain et exhorte ses ouailles à le servir. Néanmoins, il déteste profondément les Allemands qui ont envahi sa patrie, et demeure catégoriquement opposé à la politique anti-juive du régime de Vichy. Avant la guerre déjà, il a soutenu de nombreuses manifestations contre l'antisémitisme.

À l'été 1943, le prélat est approché par Moussa Abadi, un Juif parisien réfugié à Nice. Un aumônier catholique italien des forces d'occupation lui a révélé avoir été témoin de l'extermination des Juifs en Europe orientale. Moussa Abadi l'a cru et craint que les Juifs réfugiés dans la ville ne connaissent un sort semblable lorsque les Allemands envahiraient Nice. L'évêque lui donne solennellement l'assurance que toutes les institutions catholiques du diocèse ouvriraient leurs portes aux enfants juifs. Il décide de nommer Moussa Abadi, sous le nom d'emprunt de « Monsieur Marcel », inspecteur des établissements d'enseignement du diocèse et met à sa disposition un bureau à l'évêché.

Monseigneur Paul Rémond, évêque de Nice

« L'inspecteur » s'y installe avec son équipe et, lorsque les Allemands font leur entrée dans la ville, le 9 septembre 1943, un réseau de secours aux enfants a été mis sur pied. L'évêque tient sa promesse et, malgré la chasse à l'homme déclenchée par la Gestapo, il met tout en œuvre pour aider le « réseau Marcel » qui parvient à sauver 527 enfants juifs. Un grand nombre d'entre eux sont admis comme pensionnaires dans des écoles catholiques sur les instructions de l'évêque et de « Monsieur Marcel », qui n'est autre que Moussa Abadi[31].

Le 2 décembre 1991, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Monseigneur Paul Rémond le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 5061).

Marcel REYNAUD

Localité : La Colle-sur-Loup

Ses protégés : Madame Pogorelsky, ses filles Monique (née Pogorelsky) Gorowitz et Anna (née Pogorelsky) Krouck

L'histoire

« Famille de guerre »

Après la grande rafle des Juifs à Paris, le 16 juillet 1942, la famille Pogorelsky décide de franchir la ligne de démarcation pour se réfugier en zone Sud. Des parents et une de leurs filles les attendent déjà à Nice. Monsieur Pogorelsky part le premier mais, malheureusement, il est arrêté à la ligne de démarcation, emprisonné et déporté peu après.

31. Sur le réseau Marcel, voir page 108.

Germaine Pogorelsky

Marcel Reynaud

Sa femme et deux de ses filles, Anna et Monique, tentent à leur tour de franchir la ligne de démarcation à un autre endroit et sont plus chanceuses. Elles transportent un colis confié par des amis et adressé à Monsieur Marcel Reynaud, un homme d'une cinquantaine d'années qui habite avec sa mère dans un village voisin. Venu récupérer le colis, Monsieur Reynaud ne peut que constater leur détresse. Il leur offre immédiatement l'hospitalité dans sa propre maison et chez des membres de sa famille, à savoir un oncle, une tante et un cousin. Les sept membres de la famille Pogorelsky se réfugient ainsi au village de la Colle-sur-Loup, dans les Alpes-Maritimes, à 7 kilomètres à l'ouest de Nice.

En septembre 1943, lorsque les Allemands entrent dans Nice, la situation devient difficile. Les Allemands traquent et arrêtent les Juifs dans tout le département. Même dans ces conditions périlleuses, Monsieur Reynaud continue de s'occuper des Pogorelsky. Il décide de partir pour Rémuzat (Drôme), dont sa mère est originaire, avec les Pogorelsky. Pour plus de sécurité, Monsieur Reynaud présente Madame Pogorelsky comme sa femme et fournit des faux papiers à toute la famille. Sept mois plus tard, pour des raisons de sécurité, ils s'installent dans le village voisin de Montréal-les-Sources, où ils demeurent jusqu'à la Libération.

Le témoignage

« Après bien des péripéties, nous avons atterri à Nice où se trouvaient quelques membres de notre famille. Par le plus grand des hasards, Monsieur Reynaud est venu chercher un paquet envoyé par des amis communs. Voyant notre détresse et sachant que les rafles commençaient à Nice, il s'est proposé tout de suite de nous accueillir chez lui. Nous étions mon oncle, ma tante, sa fille, une nièce, ma mère, ma sœur et moi avec sa maman et lui. Nous avons formé une « famille de guerre » avec tous les risques que cela constituait pour nous et lui. »

Anna POGORELSKY (épouse Krouck)

Le 12 juin 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marcel Reynaud le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6155).

Anna et Monique Pogorelsky

Clémentine (née Giordan) RICCOBONO

Localité : Nice

Ses protégés : Raphaël et Rose Konopnicki, leur fille Marlène (née Konopnicki) Steinberg

L'histoire

Une institutrice à la retraite offre le gîte à des Juifs polonais

Clémentine Riccobono vit seule à Nice lorsque les Allemands envahissent la zone italienne en septembre 1943. Elle est institutrice à la retraite et a perdu son mari, adjoint au maire de Nice, un an auparavant. Le couple n'avait pas eu d'enfant.

Les Konopnicki, Juifs polonais réfugiés de Metz à Nice, sont alors ses locataires. Dans le tout petit appartement d'une pièce-cuisine qu'elle leur loue vivent Raphaël Konopnicki et sa femme Rose, leur fille Marlène, 8 ans, ainsi que ainsi que les parents de Rose. Les parents de Raphaël, son frère, sa femme et leurs beaux-parents ainsi que deux autres beaux-frères habitent un meublé à proximité. Avertis par leur propriétaire que la Gestapo perquisitionne dans les immeubles du quartier, ces derniers viennent se réfugier chez Raphaël. Douze personnes se partagent ainsi un espace très réduit. Pour la nuit, ils étalent des matelas par terre et dorment serrés les uns contre les autres.

Devant le désarroi de ces familles, Clémentine met alors spontanément à leur disposition une partie de son propre appartement. Elle les héberge à titre gracieux jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution plus durable. Clémentine aime beaucoup la petite Marlène, l'entourant d'une patiente sollicitude. En mars 1944, Marlène et son grand-père sont envoyés près de Cannes, dans la pension *Bella Vista* dirigée par Valentine et Edmond Deneuve[32].

32. Le couple Deneuve a également été reconnu Juste parmi les Nations, voir page 130.

Sous l'Occupation, Clémentine héberge une autre locataire, réfugiée d'Alsace, et sa fille. En offrant le gîte à des Juifs pourchassés, en dépit des dangers, Clémentine Riccobono contribue ainsi à leur sauvetage.

Les témoignages

« Le lendemain, 9 septembre, en raison du ratissage systématique maison par maison par la Gestapo, mes parents, mon jeune frère et sa femme se réfugièrent aussi chez nous. [...] Nous voici à douze, mais, heureusement, Madame Riccobono spontanément mit alors une partie de son propre logement à notre disposition. Elle a agi bénévolement, il n'a jamais été question d'argent, c'était une femme digne au grand cœur, une Juste. »

Raphaël KONOPNICKI

« Madame Riccobono s'est toujours montrée affectueuse envers moi ; institutrice à la retraite, elle était très pédagogue et patiente et répondait volontiers à toutes les questions que je pouvais lui poser. »

Marlène KONOPNICKI (épouse Steinberg)

Le 11 mai 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Clémentine Riccobono le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10574).

Alphonsine (née Joly) et Jean RIVES

Localité : Nice

Leurs protégés : Raymond et Lucie Cohen, leur fils Pierre, Denise Guegienem

L'histoire

Sous la protection d'un inspecteur de police

Raymond et Lucie Cohen, originaires de Turquie, arrivent en France en 1909 et s'installent à Paris, où naît leur fils Pierre en 1925.

En août 1941, la police procède à de nombreuses arrestations dans la capitale. La famille Cohen décide donc de partir pour le sud de la France et la zone libre. Ils se rendent d'abord à Cannes puis,

Jean et Alphonsine Rives avec leurs enfants, vers 1939-1940

en septembre 1942, à Nice. Là, ils mènent une existence paisible, particulièrement à partir du mois de novembre 1942 où la région passe sous contrôle italien, devenant alors un refuge pour de nombreux persécutés.

Mais, en septembre 1943, les Allemands occupent la zone italienne et les Cohen se voient contraints de trouver un endroit pour se cacher. Le cousin de Lucie, un membre actif de la Résistance, leur suggère de s'adresser à Jean Rives, un inspecteur de police niçois. Ce dernier accepte immédiatement de leur venir en aide et trouve un refuge pour toute la famille, chez un ami au village de Gattières, situé à une trentaine de kilomètres de Nice. Afin d'éviter les contrôles allemands sur le chemin, Jean Rives les y conduit dans son véhicule de fonction.

Le couple Cohen demeure chez l'ami de l'inspecteur durant environ trois semaines, jusqu'au jour où leur fils, Pierre, tombe malade et que son état nécessite la visite d'un médecin. Malheureusement, le docteur venu le soigner les dénonce et, une fois de plus, Jean Rives vient au secours de la famille Cohen. Cette fois-ci, il les conduit dans son propre appartement.

Durant leur séjour, Jean Rives et sa femme Alphonsine répondent à tous les besoins de la famille Cohen qui reste cloîtrée par crainte de nouvelles dénonciations. Jean Rives leur procure également des fausses cartes d'identité au nom de « Pasquier » et continue de chercher une cachette plus sûre pour ses protégés. Trois semaines plus tard, grâce à ses contacts avec la Résistance, il leur trouve un nouveau refuge dans un village des Alpes-de-Haute-Provence. Prenant à nouveau des risques énormes, il les conduit personnellement à la gare pour qu'ils se rendent jusqu'au village de Mézel, où les Cohen demeurent jusqu'à la fin de la guerre.

En dépit des dangers, des risques d'arrestation et de déportation, Jean et Alphonsine Rives viennent en aide à la famille Cohen et font tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer leur sécurité. Leur courage et leur grande humanité permettent ainsi de sauver trois vies innocentes.

Les époux Rives hébergent également une jeune fille juive, Denise Guegienem, jusqu'à la Libération.

Le témoignage

« À l'arrivée des troupes allemandes à Nice le 9 septembre 1943, la chasse aux Juifs a commencé, une prime étant donnée aux dénonciateurs. La situation des Israélites était tragique.

Sortir de chez soi, c'était courir le risque d'être pris tôt ou tard dans une rafle. En effet, quitter la ville à pied, en bicyclette, en voiture, en autocar, en chemin de fer, c'était affronter des contrôles d'identité systématiques (au cours desquels les hommes pouvaient être déculottés), dans les rues, les magasins, les transports, les gares.

Ne pas tenter de quitter la ville, c'était risqué à terme d'être victime d'une dénonciation compte tenu du climat de délation entretenu par la Gestapo.

C'est dans ces circonstances, milieu septembre 1943, qu'un cousin de ma mère, Robert Lajeunesse, membre d'un réseau de Résistance, a conseillé à mes parents de prendre contact, de sa part, avec un inspecteur de police de Nice "susceptible de les aider" : il s'agit de Monsieur Jean Rives. »

Pierre COHEN

Le 15 mars 2011, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jean et à Alphonsine Rives le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 12062).

Yvonne (née Randoy) ROQUES

Localité : Juan-les-Pins

Ses protégés : Une centaine d'enfants, dont Régine (née Roth) Zimmerman et sa famille

L'histoire

Elle sauve une centaine d'enfants menacés

Yvonne Roques habite la station balnéaire de Juan-les-Pins. Son mari, Philippe Roques, était le collaborateur de Georges Mandel[33] au Ministère des Colonies, puis à celui de l'Intérieur. Chargé de la liaison avec le général de Gaulle, Philippe Roques part en mars 1943 pour l'Espagne, d'où il compte rallier Londres par avion. Arrêté en route par la Gestapo, il est exécuté.

Yvonne, déjà mère d'une fillette de trois ans, attend alors son deuxième enfant. La jeune veuve ne se laisse pas décourager par cette tragédie. Elle participe avec vigueur et audace aux opérations de sauvetage d'enfants de la région. Travaillant aux côtés de Monseigneur Rémond[34], évêque de Nice, elle se charge de trouver des familles d'accueil pour des enfants juifs menacés et les y accompagne personnellement.

À plusieurs reprises, elle cache de très jeunes enfants chez elle jusqu'à ce qu'on leur trouve un refuge. Elle sauve ainsi une centaine d'enfants, âgés de 18 mois à quatorze ans. Tous survivent à l'Occupation, à l'exception d'un adolescent de quatorze ans qui refuse de changer de nom et de cacher son identité.

Régine Zimmerman, l'une des enfants sauvés, témoigne après-guerre qu'Yvonne Roques l'a hébergée avec sa mère, sa grand-mère, son frère et ses deux oncles, soit six personnes. Yvonne Roques est plus tard décorée pour ses faits de Résistance. Elle fonde et dirige un temps l'hebdomadaire féminin *Claudine*.

Photographies de certains des enfants cachés par Yvonne Roques pour le réseau Marcel

33. Après avoir refusé l'Armistice et avoir embarqué sur le Massilia, Georges Mandel est arrêté en août 1940. Il sera assassiné par la Milice en juillet 1944.
34. Sur Monseigneur Rémond, reconnu Juste parmi les Nations, voir page 171.

Le témoignage

« C'était à l'automne 1943. J'étais petite, mais je me souviens que, ma famille et moi, nous avons trouvé refuge chez vous alors que les rafles commençaient dans le quartier. Malgré votre deuil, malgré la surveillance dont vous étiez l'objet, vous nous avez cachés, vous avez trouvé des familles pour que l'on puisse échapper à l'arrestation, vous nous avez transportés à Juan-les-Pins, puis dans le Cantal. Et ce n'est qu'après la guerre que j'ai compris ce à quoi nous avons échappé grâce à vous. »

Régine (née Rothe) ZIMMERMAN, lors de la cérémonie de remise de médaille

Le 7 janvier 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Yvonne Roques le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6954).

Pierre ROUBAUDI

Localité : Nice

Ses protégés : Armand Morgensztern, Claude-Gérard Marcus

L'histoire

32 enfants cachés au pensionnat Sasserno

Le Père Pierre Roubaudi est le directeur du pensionnat catholique Sasserno, à Nice, qui offre refuge à 32 enfants juifs durant l'Occupation.

En 1943, il accueille au pensionnat Armand Morgensztern, alors âgé de 11 ans. Après l'arrestation de son père en mai 1941, Armand, originaire de Paris, trouve d'abord refuge chez une famille juive ayant la nationalité française. Sa mère part pour la zone libre et s'installe à Lyon.

Quelques mois plus tard, Armand est arrêté avec la famille juive qui l'accueille et conduit à Drancy. L'Union générale des Israélites de France (UGIF) parvient à le faire libérer et le jeune garçon rejoint sa mère, Zysla Morgensztern, à Lyon. Inquiète pour la sécurité de son fils, Madame Morgensztern le confie au réseau Marcel, un réseau clandestin qui œuvre pour le sauvetage des enfants avec l'aide de Monseigneur Rémond[35]. C'est ainsi qu'Armand est placé au pensionnat Sasserno où il reste caché durant deux ans, jusqu'à la fin de la guerre. Il y vit sous une fausse identité et participe au catéchisme, se montrant très intéressé par les sujets liés à la religion.

Parmi les autres enfants cachés au pensionnat figure Claude-Gérard Marcus, qui y séjourne une première fois en 1940, puis quelques jours en 1943, avant de partir pour Levens sous une fausse identité. Claude assiste à la messe et aux classes de catéchisme, mais personne ne tente de le convertir. Il est ainsi dispensé de confession et de communion. Pour les autres enfants du pensionnat, il prétend qu'il a des origines russes orthodoxes.

Le Père Roubaudi prend d'énormes risques pour sauver ses protégés, alors même que, dans les écoles alentours, les Allemands cherchent les enfants juifs et mènent toute une série d'arrestations. Il met ainsi sa propre vie et celles des membres de son équipe en danger, afin de répondre à l'obligation morale de sauver des enfants innocents d'une mort certaine.

Les témoignages

« Pendant plusieurs jours, mes parents m'ont placé dans des familles qui m'accueillaient pour une ou deux nuits. Par la suite, j'ai été accueilli à l'école Sasserno où je couchais dans un dortoir d'enfants juifs et où je suis resté quelques jours. [...]

L'école Sasserno de Nice

35. Sur le réseau Marcel, voir page 108.

Je n'oublie pas que quelques semaines auparavant, lors du lever quotidien des couleurs, les abbés Roubaudi et Borel avaient annoncé, en larmes, aux enfants rassemblés, l'entrée des Allemands à Nice. »

Claude-Gérard MARCUS

« Je fais partie des enfants du réseau appelé "Marcel", créé par Odette et Moussa Abadi, qui a sauvé 527 enfants juifs, avec l'aide de Mgr Rémond, évêque de Nice. Je n'avais pas encore 11 ans quand je fus confié par ma mère à ce mouvement de sauvetage au début du mois de septembre 1943. [...]

Je suis resté caché pendant deux années scolaires au collège Sasserno. »

Armand MORGENSZTERN

Le 14 janvier 2007, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à l'abbé Pierre Roubaudi le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10980b).

Jeanne (née Gebellin) et Jean ROUS

Localité : Nice

Leur protégée : Andrée (née Poch) Karsenti

L'histoire

Sauvée par les parents de son compagnon de jeux

Jeanne et Jean Rous résident à Nice avec leur fils unique, Jacques, âgé de 5 ans en 1943. Jean, grand mutilé de la guerre de 1914-1918, est employé à la Compagnie Électricité de France.

En 1940, les Poch, une famille de réfugiés juifs venus de Paris, viennent s'installer dans l'immeuble en face de chez eux. Les deux familles se lient peu à peu d'amitié. Les Poch ont déjà deux garçons et leur fille, Andrée, naît à Nice en 1940. Andrée et le petit Jacques Rous grandissent ensemble et deviennent compagnons de jeux.

Au moment de l'occupation allemande de la zone italienne, les deux garçons Poch sont pris en charge par l'OSE et transférés clandestinement en Suisse. Au mois de novembre 1943, la

Jean Rous

Gestapo fait irruption dans l'immeuble et arrête le couple Poch ainsi qu'une tante. Ils sont transférés à Drancy, puis déportés à Auschwitz où ils sont assassinés.

Par miracle, au moment de l'arrestation de ses parents, Andrée est chez les Rous et joue avec Jacques. Jeanne et Jean Rous, apprenant l'arrestation de leurs amis, décident de garder la petite chez eux malgré les risques encourus. En effet, les voisins connaissent Andrée et savent donc qu'ils cachent une petite juive.

Face au danger grandissant, les Rous décident de mettre Andrée à l'abri dans leur maison de famille à Annot, un petit village des Alpes-de-Haute-Provence perché dans les montagnes, à 100 km de Nice. Pour qu'elle n'y soit pas trop seule et dépaysée, ils y envoient aussi Jacques. Mais bientôt, une descente de la Gestapo à Annot les oblige à ramener les enfants sur Nice.

Par l'intermédiaire d'une amie, ils prennent contact avec le réseau Marcel, dirigé par Moussa Abadi et Odette Rosenstock et soutenu par Monseigneur Rémond, qui agit pour le sauvetage des enfants[36].

Andrée est accueillie à *La maison des enfants* de Grasse, de juin 1944 à juin 1945, et ensuite transférée à Cannes au *Rayon de Soleil*.

36. Sur le réseau Marcel, voir page 108.

Jeanne Rous, à droite de la photographie

En octobre 1946, le frère de son père vient la rechercher et l'emmène chez lui à Metz. Les Rous l'ont ainsi hébergée pendant huit mois et ont veillé sur elle, sans demander la moindre compensation.

Le témoignage

« Ce jour-là, je l'ai appris plus tard puisque absent de la maison, ma sœur Andrée était chez des amis, Monsieur et Madame Rous, avec lesquels, en raison des événements, mes parents entretenaient des relations étroites. Ces derniers avaient un fils, Jacques, de deux ans plus âgé que ma sœur. Ils étaient constamment ensemble et il n'était pas rare que ma sœur passe la nuit chez son compagnon de jeu, ou qu'elle y prenne ses repas ; l'inverse existait aussi.

Au moment de la déportation de mes parents, la famille Rous a dans un premier temps gardé ma sœur chez eux, mais, devant les dangers que cela représentait, car tous les habitants de la rue n'ignoraient pas l'existence de notre famille, la décision a été prise d'envoyer ma sœur à l'intérieur du département, dans un petit village de montagne nommé Annot, où la famille Rous possédait une maison familiale. Pour que la séparation de ma sœur avec mes parents ne soit pas trop cruelle, les Rous avaient pris la décision de conduire également leur fils Jacques à Annot. »

Max POCH (le frère d'Andrée)

Le 13 octobre 2004, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jeanne et à Jean Rous le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10355).

Rose et Eugène SEGUIN

Localité : Nice

Leurs protégés : Henri, Robert et Léon Dratwa, Malka (née Dratwa) Gutmer et son mari, Rachel Gasman

L'histoire

Résister à la torture pour sauver une vie

Rose et Eugène Seguin tiennent une pâtisserie-glacerie à Nice. Eugène est un vétéran de la guerre de 1914-1918 où il servait comme brancardier. Ayant participé à la bataille de Verdun, il a été décoré à quatre reprises.

Parmi sa clientèle, il compte de nombreux Juifs réfugiés à Nice. Lorsque les Allemands envahissent la zone précédemment occupée par les forces italiennes, Eugène et sa femme leur viennent en aide.

Eugène et Rose Seguin, en novembre 1945

Rose et Eugène Seguin

Eugène cache la famille Dratwa pendant trois semaines dans son arrière-boutique, puis chez son employé, et l'aide à organiser son passage clandestin en Suisse. Lorsque la famille Dratwa souhaite le dédommager, Eugène leur répond *« en Provence, on ne fait pas payer ceux qui sont dans le malheur »*.

Sous l'Occupation, Eugène Seguin est particulièrement lié à Rachel Gasman, qu'il cache chez des voisins pour brouiller ses traces. En effet, cette dernière est activement recherchée par la Gestapo de Nice qui s'est installée à l'Hôtel Excelsior. Les agents de la Gestapo arrêtent même le couple Seguin afin qu'ils leur dévoilent le lieu de sa cache. Eugène est rapidement relâché, mais Rose est maintenue en otage. La Gestapo espère suivre Eugène pour qu'il les conduise jusqu'à la cachette de Madame Gasman, mais en vain. Quelques temps plus tard, Eugène est à nouveau arrêté, incarcéré à l'Hôtel Excelsior et interrogé par Aloïs Brunner en personne qui lui fait subir toutes sortes de torture. Battu et mutilé, Eugène restera invalide à vie, mais il répond par la négative à toutes les questions concernant Rachel Gasman et sa famille. Eugène n'est relâché qu'après le départ d'Aloïs Brunner de la cité niçoise, en décembre 1943. Malheureusement, à la suite d'une dénonciation, Madame Gasman est finalement arrêtée, déportée et assassinée à l'Est. Le couple Seguin avait pourtant risqué sa vie pour la protéger.

Durant cette sombre période, le couple Seguin conserve également des biens que leur confient des fugitifs et les restituent à leurs propriétaires à la Libération.

Après la guerre, Rose et Eugène Seguin reçoivent de nombreuses lettres de remerciements pour leur action.

Le témoignage

« J'ai fait la connaissance de la famille Seguin en leur achetant des glaces et nous avons sympathisé avec eux.

Août 1942, rafles répétées, la famille Seguin nous vient en aide en nous cachant derrière leur magasin. Plus tard, ils nous trouvent une "planque" chez leur employé, dans le vieux Nice, où nous sommes restés plusieurs semaines avant de pouvoir quitter Nice avec l'aide de la famille Seguin. La "planque" était exiguë, mais nous étions contents d'être cachés tous les cinq ensemble dans la même pièce. »

Robert DRATWA

Le 7 décembre 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Rose et à Eugène Seguin le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10447).

Camille (née Martin) et Roger STAKLIN

Localité : Clans

Leurs protégés : Marcel et Carmen (née Kahn) Bader, leurs filles Myriam (née Bader) Ezratty et Jacqueline (née Bader) Klewansky, les grands-parents Léon et Céline Kahn

L'histoire

Cachés par un ami garde forestier

Roger Staklin, garde forestier, exerce ses fonctions à Clans, un village de moyenne altitude dans les Alpes-Maritimes. Il habite avec sa femme Camille et ses deux enfants dans une maison forestière.

Durant la campagne de 1939-1940, Roger est mobilisé comme mécanicien diéséliste. Il se lie d'amitié avec un camarade de régiment, Marcel Bader, de 10 ans son aîné et ancien combattant de la guerre 1914-1918.

Camille et Roger Starklin

De retour à la vie civile, Marcel, qui dirige la branche niçoise des « Galeries Lafayette », perd son emploi du fait des premières lois antijuives. Dès cette époque, la famille Staklin lui propose son aide.

En 1943, les Bader et leurs filles Myriam, 13 ans, et Jacqueline, 10 ans, vivent alors à Nice. Les grands-parents maternels, le couple Kahn, viennent les y rejoindre, puisque la région, sous occupation italienne, demeure relativement sûre.

Au moment des événements de septembre 1943 – l'armistice entre l'Italie et les Alliés et, en réaction, l'occupation de la zone italienne par les forces allemandes – la famille Bader est en vacances chez ses amis à Clans. Il n'est alors plus question de retourner à Nice. Un soir, Roger Staklin vient les avertir qu'une rafle se prépare à la suite d'une dénonciation. Il les emmène immédiatement chez lui, à pied, par un chemin de montagne. Le couple Staklin accueille dans son logement de fonction les six fugitifs et les nourrit. Le lendemain, ils apprennent l'arrestation d'une trentaine de Juifs qui s'étaient réfugiés à Clans après avoir échappé aux rafles de Nice.

Après un court séjour à La Tour, Roger Staklin les installe au hameau du Reveston. Il leur procure de fausses cartes d'identité et des titres d'alimentation au nom de « Badré » et les approvisionne des produits de sa chasse. Pendant l'hiver de l'année 1943-44, il organise même le transport aller-retour jusqu'à Nice de Monsieur Kahn qui, blessé à l'œil en sciant un arbre, doit s'y faire soigner.

Les habitants du hameau de Reveston sont au courant de cette situation. Le maire, l'instituteur et la famille Marmiton sont complices de cette action de sauvetage. Chaque fois qu'un danger se présente, les Bader sont prévenus par l'un ou l'autre des habitants, qui, aux côtés de Roger Staklin, veillent à leur sécurité. Roger assure également le lien entre eux et le monde extérieur et sert même de « boîte aux lettres », transmettant aux grands-parents Kahn les lettres de leur fils, prisonnier de guerre en Allemagne.

Les témoignages

« J'avais dix ans au moment de la capitulation de Badoglio. En une nuit, l'armée d'Italie en déroute a été remplacée par les nazis à Nice. Toute la région a été immédiatement occupée. Il n'y avait plus de zone de démarcation entre zone libre et occupée. Plus de classe possible au lycée pour les filles juives. En vacances, partis en famille à Clans, dans la vallée de la Vésubie, il n'était plus question de retourner dans notre appartement de Nice où nous avions été scolarisées sans problème sous l'occupation italienne.

C'est le moment où la guerre m'a révélée à la peur, à la sensation nouvelle que les adultes devenaient impuissants devant le danger, que la famille devenait fragile. »

Jacqueline (née Bader) KLEWANSKY

« Pendant toute cette période, jusqu'au jour de la Libération, Monsieur Staklin a assuré notre protection, en liaison avec divers sympathisants (villageois, prêtres, relations niçoises de mes parents). Il faisait la liaison avec le monde extérieur et nous donnait régulièrement des nouvelles de la guerre, étant le seul à posséder une radio dans ce coin déshérité. »

Myriam (née Bader) EZRATTY

Le 26 octobre 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Camille et Roger Staklin le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10697).

Adeline et Sébastien TAFANI, Leur fille Josette TAFANI

Localité : Nice

Leurs protégés : Alphonse et Colette Picard, leurs filles Marcelline (née Picard) Hofman, Sarah (née Picard) Klein et Solange (née Picard) Salmona

L'histoire

« J'ai parlé avec mon père. Si les Allemands arrivent un jour à Nice, viens chez moi »

En 1940, quand la Wehrmacht envahit le nord de la France, la famille Picard, un couple et ses trois filles, âgées de 6, 11 et 17 ans, s'enfuit vers Rouen. Après diverses pérégrinations, elle arrive à Nice, où elle loue un appartement et peut vivre sans trop être inquiétée. Les filles sont inscrites à l'école. Marcelline, l'aînée, qui termine le lycée, se lie d'amitié avec une camarade de classe, nommée Josette Tafani.

Pendant l'année scolaire, Josette dit à Marcelline : « *J'ai parlé avec mon père. Si les Allemands arrivent un jour à Nice, viens chez moi* ».

Le 9 septembre 1943, les Allemands occupent Nice et l'armée italienne se retire. Josette contacte immédiatement son amie Marcelline et lui propose d'emménager chez ses parents avec le reste de sa famille. Josette est alors seule avec son père, Sébastien Tafani, au domicile familial ; sa mère Adeline et ses deux sœurs étant en vacances à la montagne.

Les cinq membres de la famille Picard s'installent donc dans l'appartement des Tafani. Ils sont accueillis chaleureusement et, bien que l'appartement soit surpeuplé – notamment lorsque Madame Tafani et ses propres enfants rentrent à la maison – et que pèse sur eux le risque d'une dénonciation, l'atmosphère demeure conviviale.

Sébastien Tafani s'absente souvent la nuit pour des missions clandestines. Grâce à ses contacts, il fournit à la famille Picard des cartes d'identité où ne figurent pas la mention « Juif ». Ceci permet aux Picard d'obtenir des cartes d'alimentation et, après plusieurs semaines, le 25 octobre 1943, ils quittent le domicile des Tafani pour rejoindre un groupe de réfugiés non-juifs dans les montagnes avoisinantes.

Le 29 mai 1995, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Sébastien et à Adeline Tafani ainsi qu'à leur fille Josette le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6575).

Sébastien Tafani (debout à gauche), Josette Tafani (debout au centre) et Adeline Tafani (assise à droite)

Fanny (née Boin) VASSALO
Henriette (née Isnard) et Paul SAISSI

Localité : Saint-Martin-Vésubie

Leur protégée : Paulette (née Samsonowicz – devenue Sanson) Grunberg

L'histoire
Un sauvetage, de Saint-Martin à Monaco

Fanny Vassallo, une veuve sans enfants, est propriétaire de l'hôtel *Stéfany* à Saint-Martin-Vésubie. Elle y élève ses deux nièces, qui ont perdu leur mère.

Paul et Henriette Saïssi tiennent quant à eux un commerce à Monaco. Pendant l'été 1943, ils passent leurs vacances à Saint-Martin-Vésubie avec leurs enfants. Leur fille Simone se lie alors d'amitié avec Paulette Sanson, une jeune fille juive âgée de 16 ans, assignée à résidence à Saint-Martin.

Cette dernière a immigré de Pologne à Paris en 1937, avec son père Szlama et son frère Jacques. Partis en éclaireurs, ils avaient l'espoir d'y faire venir rapidement la mère et les deux plus jeunes filles de la famille, sans succès. En 1940, Szlama Sanson s'engage comme volontaire dans l'armée française. Après sa démobilisation, Paulette et son frère le rejoignent à Pau. De là, ils se rendent à Marseille, puis à Nice pour aboutir à Saint-Martin.

Fausse carte d'identité de Paulette Sanson, réalisée à Saint-Martin-Vésubie en 1943. La photographie a été prise par Jeannine Boin, la nièce de Madame Vassalo.

Fanny Vassalo en 1943 à l'Hôtel Stéfany

En septembre 1943, l'armée allemande envahit la zone d'occupation italienne. Monsieur Sanson et son fils se replient dans les montagnes et poursuivent leur route jusqu'à Rome. Paulette reste alors seule à Saint-Martin. Le jour de la rafle, le 21 septembre, les Allemands ordonnent aux Juifs de se rassembler sur la place centrale du village. Affolée, la jeune Paulette se précipite à l'hôtel *Stéfany* pour demander ce qu'elle doit faire. Un ami lui conseille vivement de ne pas se rendre aux Allemands. Paulette se tourne alors vers Fanny Vassallo qui, d'abord réticente par crainte pour la sécurité de sa famille, accepte finalement de l'héberger à l'hôtel avec d'autres Juifs. Elle les nourrit à titre gracieux en se ravitaillant chez des fermiers et des bergers voisins.

Suivant les consignes d'une organisation juive qui s'est engagée à prendre en charge Paulette, Fanny Vassalo la conduit à Nice à la fin du mois de novembre 1943. Une fois arrivées sur place, elles apprennent l'arrestation de leur contact. Désemparée, Paulette téléphone alors à la famille Saïssi pour solliciter leur aide. Paul et Henriette Saïssi l'accueillent chaleureusement à Monaco. Le couple vient juste de perdre leur fille Paola, du même âge que Paulette. Il l'intègre à la famille comme leur propre enfant jusqu'à ce que le contact avec les réseaux de sauvetage des

organisations juives soit rétabli. Il l'accueille une seconde fois à Monaco avant la Libération.

À la fin de la guerre, Paulette retrouve sa famille et maintient des liens durables avec ses sauveurs.

Le témoignage
« Madame Fanny Vassalo m'avait accompagnée dans le car vers Nice, et le rendez-vous fixé par l'organisation qui devait me placer était à la poste, où un éclaireur devait venir me chercher. Mais comme j'approchais du bâtiment, une jeune femme qui me guettait s'est approchée de moi et m'a prévenue : "Il ne faut pas aller à la poste, la personne qui devait te prendre vient d'être arrêtée."

Heureusement, je me suis souvenue du numéro de téléphone des Saïssi, la gentille famille logeant à l'Hôtel des Alpes que j'avais fréquentée tout l'été. Ce numéro était gravé dans ma tête. À l'époque, tous les noms et adresses étaient enregistrés dans ma mémoire d'éléphant. J'ai vite téléphoné à Monaco, et j'ai raconté mon problème à mon amie Simone Saïssi : "Bien sûr, ma petite Paulette, prends le car et viens tout de suite chez nous." »

Paulette (née Samsonowicz) GRUNBERG

Le 30 janvier 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Fanny Vassalo ainsi qu'à Paul et à Henriette Saïssi le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10494).

Henriette et Paul Saïssi

Simone Saïssi à Saint-Martin-Vésubie, été 1943

Simone (née Médici) VIDAL

Localité : Nice

Sa protégée : Claudette (née Herschman) Szepetowski

L'histoire
Une employée sauve la petite dont elle a la garde

En 1943, Simone Médici est employée par le couple Herschman et s'occupe de leur fille, Claudette, âgée de 4 ans. Simone se rend tous les matins à 9 heures au domicile niçois de la famille Herschman, rue de France, et conduit ensuite la fillette dans un jardin public tout proche.

Le 4 octobre 1943, elle trouve Jeanne, la maman de Claudette, effondrée. La veille au soir, la police allemande est venue arrêter son mari, Léopold Herschman, et lui a annoncé que le lendemain, ce serait son tour et celui de sa fille.

Simone, alors âgée de 22 ans, propose aussitôt d'emmener chez elle Claudette et sa maman pour les cacher. Jeanne accepte de lui confier la petite mais, craignant des représailles contre son mari, elle décide de rester à son domicile. Elle est arrêtée le jour même. Jeanne et Léopold Herschman sont tous les deux déportés - Jeanne à Drancy puis Bergen-Belsen et Léopold à Auschwitz - et ne survivent pas aux camps.

Simone conduit la petite Claudette chez elle – elle habite alors chez ses parents – puis, avec l'aide d'un ami des Herschman, Amedei Entimio, réfugié italien antifasciste, elle parvient à trouver une famille d'accueil pour sa protégée, en Savoie.

Au moyen de subtiles périphrases, Simone informe par courrier le frère de Léopold Herschman, qui s'est réfugié en Suisse avec sa famille : « *Madame Jeanne était assise sur son lit, en état de choc ; elle me dit : "vous savez Simone, Monsieur est très malade. Une ambulance est venue le chercher hier soir à 8 heures..." L'après-midi, elle est allée à l'hôpital rejoindre Monsieur, escortée par deux docteurs. Depuis, je n'ai aucune nouvelle, puisqu'il y a un risque de contagion pour la petite* ».

Après la guerre, Simone, devenue Madame Vidal, remet Claudette à son oncle qui adopte officiellement la petite fille.

Le 4 octobre 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Simone Vidal le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8667).

Simonne (née Verpeau) ZAZZERI

Localité : Nice

Son protégé : Gilbert Acher

L'histoire

Menacé, il trouve refuge chez sa « marraine »

Simonne Zazzeri habite Nice et gère des meublés. De ce fait, elle fait la connaissance en 1929 de la famille Acher, des Juifs originaires de Turquie. Les deux familles se lient d'amitié et Simonne devient la « marraine » des deux fils Acher, Roger et Gilbert.

En 1942, Roger, l'aîné, part à Tunis pour étudier à l'École Coloniale d'Agriculture, et, de là, il s'engage dans les forces de la France Libre. Ses parents, Albert et Clémy, et son frère Gilbert, 21 ans, demeurent à Nice.

Le 8 septembre 1943, Gilbert est hospitalisé pour soigner une infection. Le lendemain, les forces allemandes envahissent la ville et arrêtent ses parents. Le couple Acher est conduit à Drancy et, de là, sera envoyé à Auschwitz par le convoi n° 60 du 7 octobre 1943.

Le 17 septembre, deux policiers viennent chercher Gilbert sur son lit d'hopital, pour le remettre aux mains des Allemands. Gilbert parvient à leur échapper et trouve refuge chez sa marraine, Simonne Zazzeri. Elle s'empresse de lui trouver les moyens de quitter la ville, devenue en quelques jours un vrai piège pour les Juifs. En vingt-quatre heures, par l'intermédiaire d'une amie employée des postes, Simonne parvient à prendre contact avec un grossiste en fruits et légumes qui doit faire une livraison à Grasse. Ce dernier accepte de transporter Gilbert, caché parmi les caisses de marchandises, en pleine nuit et à travers les postes de garde allemands. Une fois arrivé à Grasse, Gilbert s'adresse à une hôtelière qui lui a été recommandée et l'héberge pour la nuit. Ensuite, le pasteur Monod[37], qui dirige un réseau de sauvetage, l'oriente vers divers emplois, dont celui de garçon de ferme. Gilbert gagne ensuite un maquis où il combat jusqu'à la Libération.

Pendant toute cette période, Simonne Zazzeri maintient le contact avec son filleul Gilbert et lui assure son aide morale et matérielle. Après la guerre, la famille de Simonne et celle de son protégé restent très liées.

Le témoignage

« Madame Simonne était une patriote... Elle a prévenu mon frère de l'arrivée de la Gestapo, alors qu'il était hospitalisé à Pasteur. Et c'est sans chaussures qu'il s'est échappé en sautant les grilles. Madame Simonne, qui savait ce qui l'attendait si elle était prise, l'a ensuite dirigé vers le maquis. »

Roger ACHER

Le 18 avril 2000, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Simonne Zazzeri le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8919).

37. Sur l'action du Pasteur Monod, voir page 163.

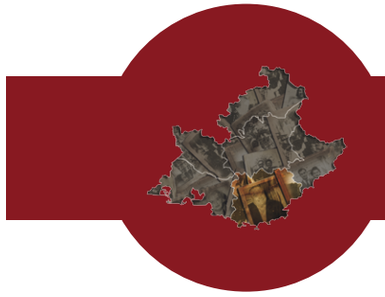

Les Justes parmi les Nations du Var

Étienne ARNAUD

Localité : Belgentier

Ses protégés : Albert, Nadia, Mathieu et Georges Béja

L'histoire

Une famille protégée par le maire et son village

Étienne Arnaud, industriel de profession et maire du village de Belgentier, se rend souvent à la minoterie de Mathieu Béja, située au village de Solliès-Pont. Ces rencontres, à l'occasion d'achats de farine ou de dérivés céréaliers, datent d'avant-guerre, mais prennent bientôt un caractère plus politique, surtout après l'invasion allemande de la zone Sud, en novembre 1942.

Début 1943, Mathieu Béja, sa femme Nadia et leurs deux garçons, Albert et Georges, sont obligés de fuir leur domicile de Solliès pour se cacher, du fait de leur origine juive et du soutien affiché de Mathieu au Général de Gaulle et à la France Libre. Un ami de la famille Béja leur propose de les loger dans une petite maison isolée, en pleine forêt, au pied d'une barre rocheuse appelée « Les Escavalins », située dans la commune de Belgentier[1].

Maire de Belgentier, Étienne Arnaud inscrit alors les quatre membres de la famille Béja sur les registres d'état civil du village, sous de faux noms. La famille Béja peut ainsi bénéficier de tickets de ravitaillement et se procurer de la nourriture. À plusieurs occasions, au cours d'enquêtes sur la famille menées par les autorités, Étienne Arnaud, ainsi que son secrétaire de mairie, les protègent, ne dévoilant rien de l'identité des nouveaux habitants de la commune. Le maire montre ainsi l'exemple à tous ses administrés qui savent garder le silence et venir en aide aux réfugiés juifs.

Les témoignages de ces derniers reflètent la gratitude qu'ils ressentent après plus de cinquante ans à l'égard des villageois pour leur soutien chaleureux et leur aide, pendant plus d'un an, jusqu'à la Libération.

Les témoignages

« Mes souvenirs souvent retournent vers la période noire de notre famille et de notre pays, de 1940 à 1945. C'est à cette période, où nous avons, mon mari, mes enfants et moi, couru de grands dangers, que se sont révélés des dévouements et des amitiés qui me réchauffent encore le cœur. »

Nadia BEJA

« Le maire admirable que fut Étienne Arnaud eut le courage de ne pas parler devant les interrogatoires insistants et les menaces de la Gestapo. Car ces bandits, qui étaient très bien renseignés, étaient rapidement venus fouiner dans le village. [...]

Mais c'est surtout cette unanimité d'un village qui a fait bloc tout entier face à l'occupant qui a frappé le jeune homme que j'étais alors et qui m'a laissé une impression inoubliable. »

Albert BEJA

Le 11 octobre 2000, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Étienne Arnaud le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9074).

Étienne Arnaud

1. Pendant quelques jours, les parents, Nadia et Mathieu Béja, trouvent refuge chez le couple Viès (dans les environs de Solliès-Pont), avant de rejoindre leurs enfants à Belgentier. Voir le portrait du couple Viès, page 188.

Jeanne HERTEL
Mère Marie-Thérèse ROUX
Henri et Alice TEILLARD, leurs filles
Suzanne et Germaine TEILLARD

Localité : Toulon – La Garde

Leurs protégés : Lucienne (née Lévy) Samuel, Lise (née Samuel) Dignon, Jean-Claude Samuel Janine Lévy, Yvonne Lévy

L'histoire
Cachés entre le couvent et la maison des Teillard

Après leur départ de Paris en 1940, la famille Samuel – un couple et leurs deux enfants âgés de 7 et 3 ans, ainsi que leur grand-mère et leur tante maternelles – trouve refuge à Toulon. Les parents de Monsieur Samuel, sa sœur et sa famille sont déjà installés dans la région, à La Garde.

En septembre 1943, quelqu'un vient prévenir Monsieur Samuel que sa mère a besoin de lui de toute urgence. Ce dernier se précipite alors à La Garde où les Allemands, venus arrêter ses parents, le capturent également.

Seule sa jeune sœur échappe à l'arrestation, escaladant un mur et trouvant refuge chez leurs voisins. Ces derniers contactent alors un de ses professeurs, Germaine Teillard, qui enseigne également au cousin de la jeune fille, Jean-Claude. Germaine se rend immédiatement à Toulon pour prévenir Madame Samuel de l'arrestation de son mari et de ses beaux-parents. Elle conduit ensuite les autres membres de la famille chez ses parents, Henri et Alice Teillard, à La Garde où elle vit avec sa sœur jumelle Suzanne. La famille Teillard est profondément catholique et très patriote.

Les deux enfants Samuel et leur cousin sont cachés dans la maison de la famille Teillard. Germaine trouve un autre refuge pour Madame Samuel, la grand-mère et la tante des enfants, au couvent de la Visitation. La mère Supérieure du Couvent, Marie-Thérèse Roux, et son assistante, Sœur Jeanne Hertel, apportent leurs soins aux trois femmes et cherchent par tous les moyens à adoucir leur sort.

La famille Teillard, en 1936

Lorsque les Allemands viennent au couvent à la recherche de Juifs, les fugitives sont conduites de pièce en pièce par des passages secrets afin d'échapper à l'arrestation. Quand les Teillard apprennent que les Allemands sont sur le point de perquisitionner leur maison, les trois enfants sont cachés au couvent, où ils retrouvent leurs proches pendant environ deux semaines. Inversement, lorsque le couvent est susceptible d'être « visité », les trois femmes se réfugient chez les Teillard.

Peu après, conscients de l'ampleur des risques, les Teillard, la Mère Supérieure et Sœur Hertel décident de trouver un lieu plus sûr pour les rescapés. D'abord refugiés dans un couvent à Montpellier, ils doivent à nouveau se déplacer et se rendent à Langogne, en Lozère où ils vont demeurer jusqu'à la Libération.

À la fin de la guerre, alors qu'ils se trouvent à Langogne, épuisés, l'un des enfants Samuel attrape la fièvre typhoïde. Lorsque Mère Marie-Thérèse l'apprend, elle envoie immédiatement une des religieuses avec de la nourriture et des médicaments.

Le témoignage
« Jamais à aucun moment durant cette période, il ne fut question d'argent. Après la guerre, nous avons toujours été très liés et elles (Mère Marie-Thérèse et Sœur Jeanne) ont participé à toutes nos joies comme à toutes nos peines. Toutes deux disaient que nous comptions parmi les personnes les plus proches d'elles par le cœur ».

Un membre de la famille SAMUEL au sujet des religieuses

Le 13 novembre 1984, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jeanne Hertel, à Marie-Thérèse Roux, à Suzanne, à Germaine, et à leurs parents, Henri et Alice Teillard, le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 3028, 3028a, 3028b).

Marthe et Charles KETTSCHAU
Leur fils Kurt KETTSCHAU

Localité : Collobrières

Leurs protégés : Jakob, Elie, Georges, Marianne (née Aberdam) et Ruth (née Schwartz) Hepner, Fritz Hirsch et Martin Strauss

L'histoire
La protection d'une famille d'origine allemande

Vers la fin de l'année 1938, à la suite de la « Nuit de Cristal »[2], la famille Hepner quitte l'Allemagne pour Paris. En juin 1940, après l'armistice, elle fuit de nouveau et s'installe à Bandol, dans le Var.

Un an plus tard, en mai 1941, Jakob Hepner et son fils Elie sont arrêtés et assignés à résidence à Collobrières, sous l'étroite surveillance de la police. Les autres membres de la famille viennent les y rejoindre, mais demeurent cachés.

À Collobrières, Jakob entretient de bons rapports avec les gendarmes qui le surveillent et noue également des liens avec un certain Charles Kettschau, qui, d'origine allemande, a obtenu la nationalité française avant la guerre. Il est contremaître à la mine de charbon locale et obtient à Jakob un faux permis de travail qui lui permet d'être embauché à la mine.

Le 25 août 1942, grâce à ses bonnes relations avec les gendarmes, Jakob est prévenu que toute la famille serait arrêtée le lendemain à 6 heures. À 23 heures, les Hepner quittent leur cachette, accompagnés de deux autres Juifs figurant également sur la liste des arrestations, Martin Strauss et Fritz Hirsch. Ils se rendent chez Charles Kettschau et lui demandent s'il peut cacher au moins l'un d'entre eux. Charles répond alors : *« Pas seulement un, mais tous »*, soit sept personnes au total.

Charles Kettschau et sa femme sont des gens très modestes. La maison, au centre du village, ne se compose que de deux pièces et d'une cuisine. Le couple cède son lit à Madame Hepner et à ses filles tandis que les autres dorment à même le sol. Pendant cinq mois, les Kettschau partagent leur logis et leurs maigres provisions avec leurs protégés.

Un jour, les gendarmes se présentent au domicile de Charles à la recherche de Juifs ; Charles proteste énergiquement : *« Comment pouvez-vous chercher des Juifs chez moi, je suis Allemand ! »*.

Le fils des Kettschau, nommé Kurt et âgé de 20 ans, est absent lorsque ses parents décident d'accueillir les réfugiés. Lorsqu'il rentre chez lui, il comprend immédiatement la situation et félicite ses parents pour leur courageuse action. Il les aide par la suite à cacher et à nourrir leurs sept protégés.

Fritz Hirsch tente de passer en Suisse, mais il est hélas pris et déporté. Tous les autres demeurent chez les Kettschau jusqu'en 1943. Mais le ravitaillement devient difficile et les risques de dénonciation sont grands dans une petite localité comme Collobrières. Finalement, les Hepner, accompagnés de Martin Strauss, se sauvent grâce à deux gendarmes et gagnent la Savoie où ils trouvent asile jusqu'à la Libération.

Le 19 octobre 1971, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marthe Kettschau, à son mari, Charles, et à leur fils, Kurt, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 537).

2. Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, encouragé par les dirigeants nazis, a lieu un pogrom de très grande ampleur à Berlin mais également dans tous les territoires du Reich. La « Nuit de Cristal », au cours de laquelle des dizaines de synagogues sont brûlées, des milliers de magasins vandalisés et pillés, des centaines de Juifs assassinés et déportés, marque une étape dans la violence et les persécutions antisémites prônées par le régime nazi.

Marie-Louise (née Corras) et Félix REDORTIER

Localité : Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Leurs protégés : Bella, Jacques, Denise Hanen Salomon, Cissie (née Musinkanski), Roger et Alain Pewzner

L'histoire

L'action de sauvetage d'hôteliers

Pendant la guerre, Félix et Marie-Louise Redortier gèrent un hôtel boulevard d'Athènes à Marseille. Puis, à partir de 1941, ils quittent la cité phocéenne pour le Var et l'hôtel de la Grotte au Plan-d'Aups. Entre 1942 et la fin de la guerre, ils abritent dans cet hôtel des réfractaires au STO, des soldats espagnols antifranquistes, et des Juifs persécutés. La famille Pewzner vit quelque temps à l'hôtel, avant de rejoindre Londres en 1942. La famille Hanen est également de ceux-là.

Albert et Bella Hanen ont quitté Salonique pour s'installer à Marseille dans les années 1930. Il est tapissier et elle, couturière. Le couple a deux enfants, Denise et Jacques. Lors des rafles de janvier 1943 à Marseille, Albert est arrêté. Déporté par le convoi 52, il sera exterminé au camp de Sobibor.

Bella, désormais seule, fuit alors la cité phocéenne avec ses enfants et trouve refuge avec son fils Jacques, 7 ans, chez les Redortier. La petite Denise est cachée dans un couvent tout proche. Bella ne possédant aucune ressource, les Redortier les cachent donc sans aucune contrepartie financière jusqu'à la fin de la guerre. Bella aide aux tâches ménagères et Jacques fréquente l'école du village avec Léopold et Simone, les enfants des Redortier.

Après la guerre, les deux familles demeurent liées, se rencontrant durant l'été ou pour les fêtes de fin d'année.

Marie-Louise et Félix Redortier, avec leur fille Simone et son mari Ange, en 1953

Les témoignages

« C'est ainsi que mes parents rejoignirent Marseille et prirent contact avec les personnes qui avaient dû leur être indiquées par l'ambassade anglaise : Monsieur et Madame Redortier qui géraient l'hôtel d'Athènes. [...] Ils y restèrent jusqu'en juillet 1941 et suivirent Monsieur et Madame Redortier quand ceux-ci quittèrent leur hôtel de Marseille pour l'Hôtel de la Grotte à la Sainte-Baume. »

Roger PEWZNER

« Je me retrouvais à l'Hôtel de la Grotte, au Plan-d'Aups, à la Sainte-Baume, dans le Var. Là, je rencontre Madame Redortier, son fils Léopold, 12 ans et sa fille Simone, 11 ans. Je vivais en totale liberté, fréquentais l'école du village, chassais et courais dans la nature. Madame Redortier nous offrait le "gîte et le couvert". »

Jacques HANEN

Le 29 janvier 2013, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Félix et à Marie-Louise Redortier (Dossier 12524).

L'hôtel de la Grotte, dans les années 1920

Walda (née Hart de Keating) et Eugène VIÈS

Localité : Solliès-Pont

Leurs protégés : Matthieu et Nadia (née Kaoua) Béja, Florence (née Lévi) Béja, René et Renée (née Béja) Berco

L'histoire

Des réfugiés cachés dans la bastide du couple Viès

La famille Béja est composée du père Matthieu, de son épouse Nadia et de leurs deux fils, Albert né en 1925, et Georges, né en 1927. Elle s'installe en 1925 dans le village de Solliès-Pont, dans le Var, où Matthieu Béja exploite une petite minoterie jusqu'en 1940.

Le 8 septembre 1943, les Allemands envahissent l'ancienne zone occupée par les Italiens. Un officier allemand habite alors la maison familiale, partiellement réquisitionnée. Par prudence, les parents Béja, qui restent sur place, décident de cacher leurs enfants Albert et Georges à Belgentier, à une dizaine de kilomètres de Solliès, chez Monsieur Déramo. Ce résistant de la première heure sera fusillé plus tard par les Allemands.

Peu de temps après le départ des enfants, prévenus par un employé de la mairie de Solliès d'une visite imminente de la Gestapo, les parents Béja quittent d'urgence leur domicile pour se cacher et se réfugier dans la maison du couple Viès, en dehors du village de Solliès-Pont.

Eugène Viès, chef du personnel de la gare de Toulon, et son épouse Walda n'ont plus d'enfants à la maison et les accueillent chaleureusement. Matthieu et Nadia Béja restent deux jours chez le couple Viès, avant de rejoindre leurs enfants déjà réfugiés à Belgentier. Les quatre membres de la famille Béja se retrouvent réunis dans la ferme de Monsieur Gardiolle, ancien ébéniste. Ils sont protégés et aidés par toute la population de Belgentier, notamment le maire du village, Monsieur Étienne Arnaud, Madame Legris, Monsieur et Madame Guidon et leurs enfants, Monsieur et Madame Marius Trabaud, qui leur apportent gracieusement ravitaillement et aide morale jusqu'à la Libération[3].

Walda et Eugène Viès, en 1936

Le couple Viès devant leur bastide

Au départ de Matthieu et Nadia Béja pour Belgentier et à leur demande, les époux Viès acceptent d'héberger, de cacher et de protéger la demi-sœur de Matthieu Béja, Renée Berco, et son époux René Berco ainsi que la mère de Renée, Madame Florence Béja. Ces trois personnes, qui viennent de la région parisienne, trouvent refuge pendant plusieurs mois dans la maison d'Eugène et Walda Viès sans aucune compensation quelle qu'elle soit. Cependant, après une descente de la Gestapo à Solliès, ils jugent plus prudent de quitter ce refuge. Avec l'aide d'Eugène Viès, qui fait partie de la Résistance du Rail, ils partent se réfugier à Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans la Drôme, où ils restent jusqu'à la Libération.

Le témoignage

« Je pense que, par leur aide courageuse et désintéressée, Madame Walda Viès et son mari Eugène Viès ont sauvé, pendant cette période sombre de l'Occupation, mes parents, Mathieu et Nadia Béja, ainsi que trois autres membres de ma famille. »

Albert Béja

Le 4 août 2014, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Eugène et à Walda Viès (Dossier 12826).

3. Voir la notice sur Étienne Arnaud, maire de Belgentier, page 184.

Les Basses et Hautes-Alpes, 1940-1944

Les Basses et Hautes-Alpes (1940-1944)

Durant la Seconde Guerre mondiale, les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes connaissent les mêmes périodes d'occupations que ceux du Var et des Alpes-Maritimes[1].

Situés en zone libre, ils sont placés sous autorité du gouvernement de Vichy entre juin 1940 et novembre 1942. Le département des Basses-Alpes[2] dépend alors de la région préfectorale de Nice, tandis que celui des Hautes-Alpes est rattaché à la région de Marseille.

Après l'invasion de la zone Sud par les Allemands, les deux départements se situent dans la zone d'occupation italienne jusqu'en septembre 1943 et l'armistice entre l'Italie et les Alliés. C'est durant cette période qu'ils connaissent un afflux relativement important de réfugiés juifs, notamment après la rafle de Marseille en janvier 1943. À la suite du retrait des troupes italiennes et jusqu'à la Libération, l'ensemble du territoire est placé sous occupation allemande. Les arrestations de Juifs, français et étrangers, lancées depuis Nice ou Marseille, reprennent dans les deux départements.

Sous Vichy : des premières mesures d'exclusion à la rafle d'août 1942

La présence juive dans les départements des Basses et Hautes-Alpes demeure très réduite au début des années 1930. Leur nombre augmente avec l'arrivée de réfugiés allemands, autrichiens et sarrois fuyant la politique antisémite et le nazisme, ou encore des Juifs d'Alsace et de Moselle, expulsés de ces territoires annexés au Reich en juillet 1940. En 1941 et 1942, des Juifs étrangers, assignés à résidence ou placés dans des Groupes de Travailleurs étrangers (GTE) par le régime de Vichy, arrivent nombreux dans le département des Basses-Alpes[3].

Mise en œuvre de la politique antisémite de Vichy

À la suite de la défaite de juin 1940 et de l'instauration de l'État français, le gouvernement de Vichy s'engage dans une politique d'exclusion envers les Juifs, applicable dans la zone occupée comme dans la zone libre, qui est placée sous son autorité. Dès l'automne 1940, il met en œuvre une série de mesures antisémites visant à exclure les Juifs de la société nationale.

Le premier statut des Juifs du 3 octobre 1940 donne une définition juridique de l'appartenance à la race juive et leur interdit l'accès à certaines professions. Par la loi du 4 octobre 1940 sur les ressortissants étrangers de race juive, les préfets sont autorisés à assigner à

1. Voir les cartes présentant les trois périodes d'occupations en France, page 18, et celle sur la zone d'occupation italienne page 102.
2. Le département des Alpes-de-Haute-Provence est appelé département des Basses-Alpes jusqu'en 1970.
3. Concernant le département des Basses-Alpes, nous renvoyons à l'étude très complète de Jacqueline RIBOT-SARFATI sur les « Camps d'internement et déportations des Juifs dans les Basses-Alpes, de la guerre aux occupations italienne et allemandes (1939-1944) » in *Provence-Auschwitz : de l'internement des étrangers à la déportation des juifs, 1939-1945* (p. 235 à 289), Publications de l'Université de Provence, 2007. Également, et notamment pour les nombreux documents d'archives qu'il présente, l'ouvrage de Jean-Christophe LABADIE, *Vichy et les Juifs, Basses-Alpes, 1940-1944*, Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, 2013.

résidence, ou à interner dans des camps spéciaux les Juifs étrangers. La distinction est alors faite par le gouvernement de Vichy entre les Juifs français, étrangers et apatrides.

Le préfet des Alpes-Maritimes, Marcel Ribière, dont dépend le département des Basses-Alpes pour les questions juives, applique avec zèle les dispositions de cette loi. En 1941 et 1942, il assigne à résidence des Juifs étrangers qui avaient trouvé refuge sur la Côte d'Azur dans de nombreuses localités du département. Parallèlement, certains sont incorporés au 702ème GTE des Mées.

Des recensements sont également organisés par les préfectures afin de dénombrer, d'identifier et de localiser les Juifs présents dans les départements de la zone libre. Malgré les vagues d'assignation à résidence forcée, le nombre de Juifs présents dans les Basses et les Hautes-Alpes demeure beaucoup moins important que dans les autres départements de la région. En août 1942, Vichy estime que 204 Juifs, français et étrangers confondus, sont présents dans les Basses-Alpes et 111 dans le département des Hautes-Alpes, contre plus de 18 000 dans les Bouches-du-Rhône et de 12 000 dans les Alpes-Maritimes[4].

Ces recensements, tout comme les listes des personnes assignées à résidence, servent à la préparation et au déroulement de la rafle du 26 août 1942 en zone Sud.

4. Il s'agit ici des données traitées par la statistique nationale de Vichy en août 1942. Le nombre de Juifs, français et étrangers, varie d'un recensement à l'autre et selon si ce nombre est basé sur les déclarations ou estimé (prenant en compte les personnes qui ne se seraient pas déclarées).

La rafle d'août 1942

En août 1942, comme dans tous les départements de la zone dite libre, a lieu la première opération d'envergure menée par les forces de police et de gendarmerie françaises. Le gouvernement de Vichy, par l'intermédiaire de son secrétaire général de la police René Bousquet, s'est engagé à procéder à l'arrestation et à livrer aux autorités allemandes les Juifs étrangers de la zone libre.

Au début du mois d'août, Bousquet précise aux préfets régionaux les catégories de personnes « déportables ». Il s'agit des étrangers en résidence libre ou surveillée, assignés à résidence par le préfet, et ceux présents dans les GTE. De nouvelles listes sont demandées par les préfectures aux maires au mois de juillet et d'août 1942, afin de compléter les recensements ordonnés par la loi du 2 juin et de préparer la rafle.

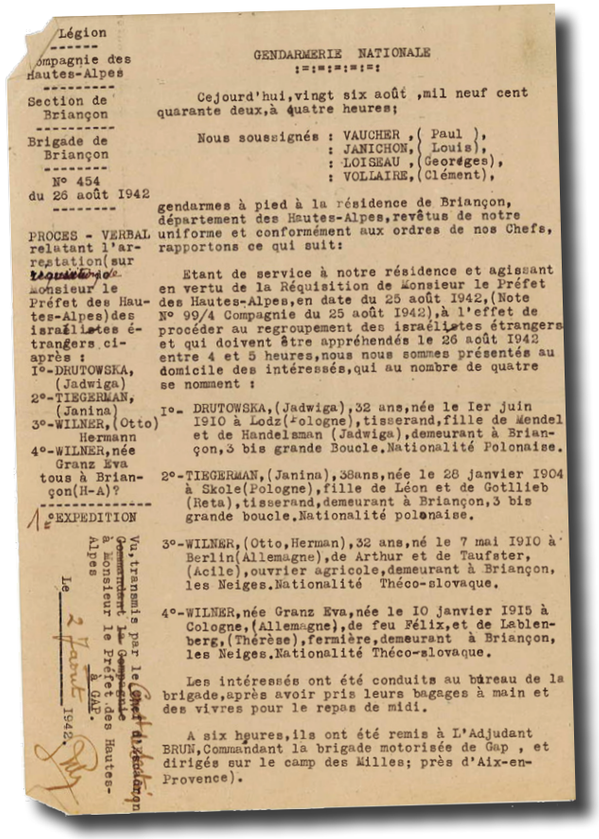

Légion

Compagnie des Hautes-Alpes

Section de Briançon

Brigade de Briançon

N° 454
du 26 août 1942

PROCES - VERBAL relatant l'arrestation (sur requisition de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes) des israélites étrangers ci-après :
1°-DRUTOWSKA, (Jadwiga)
2°-TIEGERMAN, (Janina)
3°-WILNER, (Otto) Hermann
4°-WILNER, née Granz Eva
tous à Briançon (H-A)?

1re EXPEDITION

GENDARMERIE NATIONALE
:=:=:=:=:=:

Cejourd'hui, vingt six août, mil neuf cent quarante deux, à quatre heures;

Nous soussignés : VAUCHER, (Paul),
: JANICHON, (Louis),
: LOISEAU, (Georges),
: VOLLAIRE, (Clément),

gendarmes à pied à la résidence de Briançon, département des Hautes-Alpes, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs, rapportons ce qui suit:

Etant de service à notre résidence et agissant en vertu de la Réquisition de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, en date du 25 août 1942, (Note N° 99/4 Compagnie du 25 août 1942), à l'effet de procéder au regroupement des israélites étrangers et qui doivent être appréhendés le 26 août 1942 entre 4 et 5 heures, nous nous sommes présentés au domicile des intéressés, qui au nombre de quatre se nomment :

1°- DRUTOWSKA, (Jadwiga), 32 ans, née le 1er juin 1910 à Lodz (Pologne), tisserand, fille de Mendel et de Handelsman (Jadwiga), demeurant à Briançon, 3 bis grande Boucle. Nationalité Polonaise.

2°-TIEGERMAN, (Janina), 38ans, née le 28 janvier 1904 à Skole (Pologne), fille de Léon et de Gotllieb (Reta), tisserand, demeurant à Briançon, 3 bis grande boucle. Nationalité polonaise.

3°-WILNER, (Otto, Herman), 32 ans, né le 7 mai 1910 à Berlin (Allemagne), de Arthur et de Taufster, (Acile), ouvrier agricole, demeurant à Briançon, les Neiges. Nationalité Théco-slovaque.

4°-WILNER, née Granz Eva, née le 10 janvier 1915 à Cologne, (Allemagne), de feu Félix, et de Lablenberg, (Thérèse), fermière, demeurant à Briançon, les Neiges. Nationalité Théco-slovaque.

Les intéressés ont été conduits au bureau de la brigade, après avoir pris leurs bagages à main et des vivres pour le repas de midi.

A six heures, ils ont été remis à L'Adjudant BRUN, Commandant la brigade motorisée de Gap, et dirigés sur le camp des Milles; près d'Aix-en-Provence).

Le 26 août 1942.

Vu, transmis par le Chef d'escadron Commandant le Groupe de Gendarmerie des Hautes-Alpes à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.
GAP.

Procès verbal de la gendarmerie de Briançon rendant compte de l'arrestation de quatre juifs étrangers réalisée le 26 août 1942.
© Archives départementales des Hautes-Alpes, 30 W 782

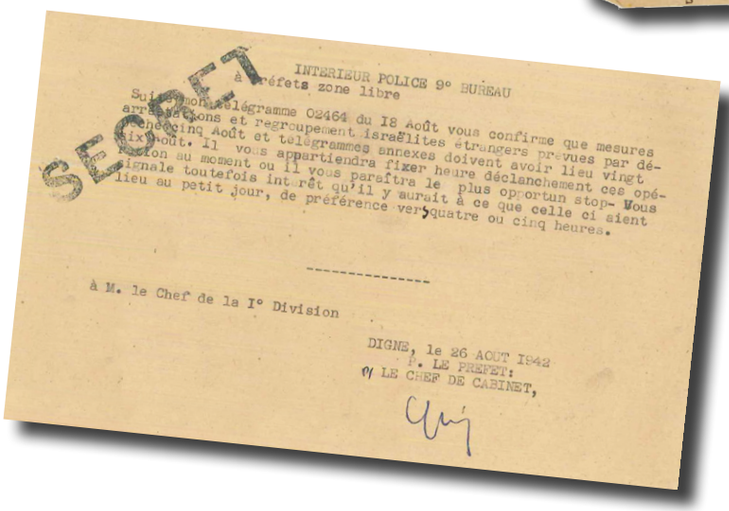

SECRET

INTERIEUR POLICE 9e BUREAU
à préfets zone libre

Suite mon télégramme 02464 du 18 Août vous confirme que mesures arrestations et regroupement israélites étrangers prévues par décret cinq Août et télégrammes annexes doivent avoir lieu vingt six Août. Il vous appartiendra fixer heure déclanchement ces opérations au moment ou il vous paraîtra le plus opportun stop- Vous signale toutefois intérêt qu'il y aurait à ce que celle ci aient lieu au petit jour, de préférence vers quatre ou cinq heures.

à M. le Chef de la Ire Division

DIGNE, le 26 AOUT 1942
P. LE PREFET:
P/ LE CHEF DE CABINET,

Télégramme du ministère de l'Intérieur aux préfets de la zone libre, transmis au chef de la 1ère division, 26 août 1942. Dans ce télégramme, la date de la grande rafle de zone Sud – 26 août 1942 – est confirmée. Les préfets sont encouragés à déclencher l'opération « au petit jour ».
© Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 42 W 32

Dans les Basses-Alpes, l'opération est lancée le 26 août 1942, à partir de minuit. Des arrestations, opérées par les gendarmes et les policiers français, ont lieu à Forcalquier, Digne, Dauphin, Saint-André, ou encore Thoard. Au total, 47 personnes en résidence libre sont arrêtées. À l'exception des 13 travailleurs

étrangers appréhendés au GTE des Mées les 21 et 26 août, qui sont envoyés au camp des Milles[5], les personnes arrêtées dans les Basses-Alpes sont transportées en autocar sur Nice, avant leur transfert à Drancy[6].

Dans les Hautes-Alpes, les 33 jeunes pensionnaires du Centre du Lastic, à Rosans, sont arrêtés. Dix autres personnes sont appréhendées lors de la rafle, notamment à Gap et dans le secteur de Briançon. Tous sont conduits au camp des Milles, qui sert alors de centre de regroupement des Juifs arrêtés dans la région de Marseille (dont dépendent les Hautes-Alpes), avant leur transfert vers le camp de Drancy, en zone occupée, puis vers les camps de la mort.

Durant ces opérations de l'été 1942, le camp des Milles, pour la région de Marseille, et la caserne Auvare, pour la région de Nice, deviennent ainsi les antichambres de la déportation.

Les arrestations au Centre du Lastic de Rosans (Hautes-Alpes), 26 août 1942

Le 11 mai 1942, le centre du Lastic, ouvert à Rosans par la Direction des centres d'accueil des Amitiés Chrétiennes grâce à l'action de l'abbé Glasberg, reçoit ses premiers pensionnaires. Il s'agit de jeunes juifs étrangers, principalement des adolescents allemands et autrichiens, sortis des camps de la zone Sud pour réaliser des travaux agricoles.

Dans le cadre de la préparation de la grande rafle d'août 1942 en zone libre, les jeunes pensionnaires du Lastic se trouvent concernés par les consignes de livraison des Juifs étrangers et apatrides en zone occupée. Le 18 août 1942, le préfet des Hautes-Alpes tente, en vain, de plaider leur cause auprès du préfet de la région de Marseille, avançant l'argument que cette main-d'œuvre agricole pourrait être précieuse pour le département.

Le 26 août 1942, les 33 jeunes juifs, âgés de 13 à 20 ans et hébergés au Centre du Lastic, sont raflés par la gendarmerie. Sur ces 33 jeunes du Lastic arrêtés le 26 août, 22 sont transférés, depuis le camp des Milles ou via Rivesaltes, vers Drancy, puis déportés.

Carte postale du camp du Lastic, à Rosans, lieu de l'arrestation des 33 jeunes pensionnaires, juifs étrangers, le 26 août 1942.
© Droits réservés

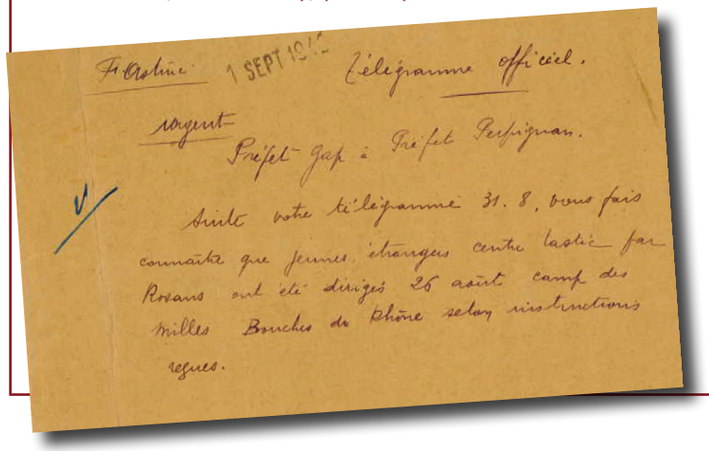

Perpignan 1 SEPT 1942 Télégramme officiel.
urgent
Préfet Gap à Préfet Perpignan.
Suite votre télégramme 31. 8, vous fais connaître que jeunes étrangers centre Lastic par Rosans ont été dirigés 26 août camp des Milles Bouches du Rhône selon instructions reçues.

Télégramme du Préfet de Gap au Préfet de Perpignan, 1er septembre 1942, l'informant que les jeunes arrêtés au Lastic ont été transférés au camp des Milles.
© Archives départementales des Hautes-Alpes, 30 W 782

5. Sur le camp des Milles, voir page 26.
6. Sur les 46 personnes arrêtées dans les Basses-Alpes et envoyées à Nice, 33 sont transférées à Drancy.

De la « bienveillance » italienne à l'occupation allemande

Le 11 novembre 1942, en réaction à l'opération *Torch* (débarquement allié en Afrique du Nord), les Allemands franchissent la ligne de démarcation et occupent la zone Sud. Une dizaine de départements du sud-est de la France, dont les Basses et les Hautes-Alpes, sont alors placés sous autorité italienne.

L'occupation italienne : le répit

Durant la période d'occupation italienne, de novembre 1942 à septembre 1943, les arrestations cessent dans les deux départements. En effet, les autorités italiennes accordent aux Juifs, déjà présents ou récemment arrivés dans leur zone d'occupation, une certaine protection. Ces dernières s'opposent même aux demandes allemandes et à celles de Vichy, refusant par exemple d'appliquer certaines mesures, comme l'apposition du tampon « juif » sur les cartes d'identité, ou encore de transférer les Juifs hors de leur zone d'occupation.

« À la demande des autorités italiennes, j'ai été amené le 12 janvier écoulé, à suspendre sur le territoire de la région de police de Nice, l'application de la loi du 11 décembre 1942, relative à l'apposition du mot « Juif » sur les cartes d'identité et d'alimentation des Israélites. »

Le préfet des Alpes-Maritimes, Marcel Ribière, au préfet des Basses-Alpes, en janvier 1943.

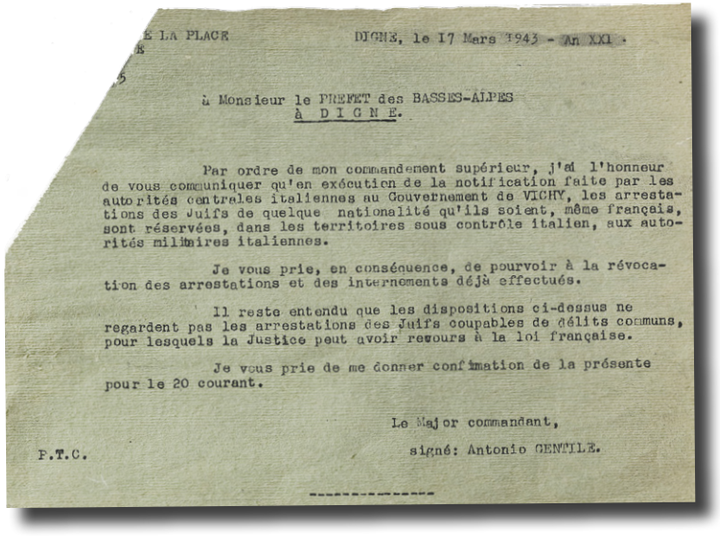

DIGNE, le 17 Mars 1943 - An XXI -

à Monsieur le PREFET des BASSES-ALPES
à D I G N E.

Par ordre de mon commandement supérieur, j'ai l'honneur de vous communiquer qu'en exécution de la notification faite par les autorités centrales italiennes au Gouvernement de VICHY, les arrestations des Juifs de quelque nationalité qu'ils soient, même français, sont réservées, dans les territoires sous contrôle italien, aux autorités militaires italiennes.

Je vous prie, en conséquence, de pourvoir à la révocation des arrestations et des internements déjà effectués.

Il reste entendu que les dispositions ci-dessus ne regardent pas les arrestations des Juifs coupables de délits communs, pour lesquels la Justice peut avoir recours à la loi française.

Je vous prie de me donner confirmation de la présente pour le 20 courant.

Le Major commandant,

P.T.C.

signé: Antonio GENTILE.

Courrier du major commandant italien au préfet des Basses-Alpes lui demandant de suspendre les arrestations de Juifs dans la zone d'occupation italienne, 17 mars 1943.
© Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 42 W 32

Durant cette période, la zone d'occupation italienne devient ainsi, pour de nombreux Juifs, une terre de refuge. Lors de leur retrait en septembre 1943, les Italiens tentent même de soustraire certains de ces refugiés aux Allemands[7].

7. Avec le comité Dubouchage de Nice, les autorités italiennes tentent de transférer les Juifs assignés à résidence dans les Basses-Alpes en région niçoise. Certains d'entre eux, rassemblés à Saint-Martin-Vésubie, essayent de suivre les troupes italiennes lors de leur retrait en septembre 1943. Voir page 104.

L'occupation allemande : la reprise des arrestations

À la suite de l'armistice entre l'Italie et les Alliés du 3 septembre, les Allemands occupent la zone italienne et arrivent dans les Alpes-Maritimes dès le 10 septembre 1943. Les opérations et arrestations, menées depuis Nice ou Marseille, reprennent et s'intensifient à la fin de l'année 1943 et en 1944.

Aloïs Brunner, qui prend ses quartiers à Nice à l'hôtel Excelsior, lance une véritable « chasse aux Juifs » dans toute la région[8]. Désormais, les arrestations concernent toutes les personnes considérées comme juives, femmes et enfants compris. Les exceptions, liées par exemple à l'âge, au service de l'armée française, ou encore la distinction entre Juifs français et étrangers sont annulées.

Jusqu'à la fin du mois de mars 1944, une série d'arrestations est menée par la Gestapo de Nice et la *Feldgendarmerie* dans les Basses-Alpes, notamment à Sisteron, au GTE des Mées, ou encore dans les localités où des Juifs sont assignés à résidence, comme Colmars, Beauvezer et Annot.

À la fin du mois d'avril et au mois de mai 1944, les arrestations sont menées depuis Marseille, par le bureau « Merle » et l'équipe de Charles Palmiéri. Ce dernier, membre du Parti populaire français (PPF), travaille pour la Gestapo de Marseille et agit dans les Bouches-du-Rhône et les départements voisins.

« Le 28 avril, une vingtaine de membres de la Police allemande qu'on suppose d'ailleurs être de nationalité française et qui venaient de Marseille, sont arrivés en mon département.

Ils ont procédé depuis cette date à un certain nombre d'arrestations de personnes israélites de tout âge, de tout sexe et de toute nationalité. Celles-ci ont été arrêtées à Manosque, à Peyruis, aux Mées et enfin, dernièrement à Digne.

Parmi ces individus, nombreux sont ceux de nationalité française. Un agent de la Préfecture, qui avait dû à ses titres de guerre la possibilité de rester dans l'administration, a également été appréhendé alors qu'il était à son bureau et sans que j'en sois avisé. »

Le préfet des Basses-Alpes au préfet régional de Marseille, rapport du 5 mai 1944.
(Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 42 W 35)

Ces opérations sont généralement menées de nuit, avec une grande brutalité, et donnent lieu à des pillages, l'équipe de Palmiéri s'appropriant les biens des personnes arrêtées. Au début du mois de mai, le bureau « Merle » lance une expédition dans le département des Basses-Alpes et procède à d'importantes arrestations aux Mées, à Sisteron, Castellane et Digne. Le 12 mai 1944, Charles Palmiéri lance sa dernière opération au centre d'accueil de Reillanne, où il arrête 54 personnes, hommes, femmes et enfants.

8. Sur la période de la présence de Brunner à Nice, voir page 105.

Les arrestations au Centre d'accueil de Reillanne (Basses-Alpes), 12 mai 1944

Le centre d'accueil de Reillanne, qui dépend du service social des étrangers tout comme celui de Gréoux, ouvre ses portes le 17 novembre 1942. Installé dans un ancien couvent, il doit accueillir et héberger les familles et travailleurs étrangers, notamment ceux des Mées, et les personnes inaptes au travail.

Le nombre des personnes hébergées à Notre-Dame-des-Prés ne cesse d'augmenter, allant de 42 personnes à son ouverture, jusqu'à 96 personnes en février 1944, dont 56 Juifs.

Le 12 mai 1944, une opération d'arrestations massive, la plus importante dans le département, est lancée depuis Marseille par Charles Palmiéri sur le centre d'accueil de Reillanne. Tous les Juifs du centre sont arrêtés, à l'exception d'une vieille dame de 78 ans, soit 54 personnes : 23 hommes, 22 femmes et 9 enfants, âgés de quelques mois à 8 ans. Ils sont conduits en car à Marseille, avant d'être transférés à Drancy, le 19 mai 1944, et déportés à Auschwitz, par les convois n°74 et n°75.

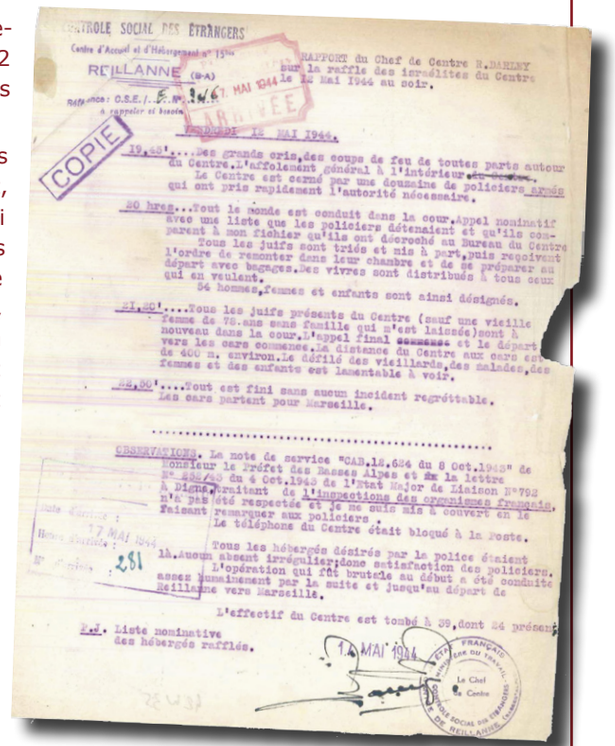

CONTROLE SOCIAL DES ÉTRANGERS
Centre d'Accueil et d'Hébergement n° 19
REILLANNE (B-A)
Référence : O.S.E./ 5 n° 146
à rappeler et besoin

RAPPORT du Chef de Centre R.DARLEY sur la rafle des israélites du Centre le 12 Mai 1944 au soir.

VENDREDI 12 MAI 1944.

19,45'....Des grands cris,des coups de feu de toutes parts autour du Centre.L'affolement général à l'intérieur.
Le Centre est cerné par une dzaine de policiers armés qui ont pris rapidement l'autorité nécessaire.

20 hres...Tout le monde est conduit dans la cour.Appel nominatif avec une liste que les policiers détenaient et qu'ils comparent à mon fichier qu'ils ont décroché au Bureau du Centre
Tous les juifs sont triés et mis à part,puis reçoivent l'ordre de remonter dans leur chambre et de se préparer au départ avec bagages.Des vivres sont distribués à tous ceux qui en veulent.
54 hommes,femmes et enfants sont ainsi désignés.

21,30'....Tous les juifs présents du Centre (sauf une vieille femme de 78.ans sans famille qui n'est laissée)sont à nouveau dans la cour.L'appel final et le départ vers les cars commence.La distance du Centre aux cars est de 400 m. environ.Le défilé des vieillards,des malades,des femmes et des enfants est lamentable à voir.

22,30'....Tout est fini sans aucun incident regrettable.
Les cars partent pour Marseille.

.....

OBSERVATIONS. La note de service "CAB.18.684 du 8 Oct.1943" de Monsieur le Préfet des Basses Alpes et la lettre n° 436/43 du 4 Oct.1943 de l'Etat Major de Liaison N°792 à Digne,permettent de l'inspections des organismes français. n'a pas été respectée et je me suis mis à couvert en le faisant remarquer aux policiers .
Le téléphone du Centre était bloqué à la Poste.
Tous les hébergés désirés par la police étaient
1h.Aucun absent irrégulier;donc satisfaction des policiers.
L'opération qui fût brutale au début a été conduite assez humainement par la suite et jusqu'au départ de Reillanne vers Marseille.

L'effectif du Centre est tombé à 39,dont 24 présents.

P.J. Liste nominative des hébergés raflés.

14 MAI 1944

Le Chef du Centre

COPIE

Rapport du chef de centre, R. Darley, sur la rafle du 12 mai 1944, 14 mai 1944.
© Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 42 W 35

Photographie actuelle du couvent Notre-Dame-des-Prés de Reillanne, où était installé le centre d'accueil pour les étrangers et où se déroulèrent les arrestations du 12 mai 1944.
© Cliché Bernard-Marie Schuck

Concernant le département des Basses-Alpes, sur la période août 1942 – juin 1944, 362 personnes au total furent arrêtées : 60 durant les opérations de l'été 1942, 127 en 1943 après le retrait des troupes italiennes, et 175 en 1944[9].

9. D'après l'étude de Jacqueline RIBOT-SARFATI, « Camps d'internement et déportations des Juifs dans les Basses-Alpes, de la guerre aux occupations italienne et allemandes (1939-1944) » in *Provence-Auschwitz*, op. cit.

Un exemple de sauvetage : les enfants du col du Fanget

Le nombre de personnes arrêtées et déportées depuis les Basses et les Hautes-Alpes durant la Seconde Guerre mondiale aurait pu être encore plus important, si des hommes et des femmes ne leur étaient pas venus en aide. En fournissant de faux-papiers, en accueillant des familles, en cachant des enfants, des individus ont contribué à sauver des Juifs menacés. Actions individuelles ou collectives, certaines d'entre elles restent méconnues.

Simone Chaumet assise à gauche, Germaine Bisserier debout au centre, avec les enfants au col de Fanget.

Une action de sauvetage qui mérite d'être présentée est celle menée par deux jeunes femmes ajistes[10], Germaine Bisserier et Simone Chaumet[11], qui, de 1943 à la Libération, prennent en charge et protègent une douzaine d'enfants juifs au col du Fanget (Alpes-de-Haute-Provence).

Durant l'Occupation, les *Amitiés Chrétiennes*, en lien avec l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), tentent de sauver des enfants juifs menacés, notamment en ouvrant des établissements pour les accueillir. Germaine (dite « Jamy ») Bisserier et Simone Chaumet travaillent dans l'un d'eux, l'auberge de jeunesse du Fontenil, près de Briançon (Hautes-Alpes). Elles y accueillent plusieurs enfants juifs, qui leur sont confiés par l'OSE et le réseau Garel[12], mais aussi des enfants de réfugiés espagnols ou dont les parents sont internés.

Au printemps 1943, un gendarme de Briançon conseille aux responsables de l'auberge du Fontenil de partir. Simone Chaumet et Jamy Bisserier déplacent alors les enfants dans un chalet des Basses-Alpes, au Col du Fanget, à 1 500 mètres d'altitude. Jusqu'à la Libération, aidées par la population locale, les deux jeunes femmes veillent sur les 12 enfants placés sous leur protection. Durant de longs mois, elles ne se contentent pas de subvenir aux besoins physiques des enfants, mais les entourent également d'affection et tentent de pourvoir à leur éducation.

Les habitants des villages voisins, Auzet et Seyne-les-Alpes, qui connaissent la présence des enfants, savent garder le secret et contribuent à leur sauvetage, notamment en fournissant des vivres pour les petits pensionnaires du col du Fanget.

> « À quelques mètres de ce site s'élevait un chalet des « Auberges de Jeunesse » où, pendant la guerre 1939-45, deux jeunes femmes, Simone Chaumet et Jamy Bisserier, en association avec les « Amitiés Chrétiennes », ont caché au péril de leur vie, douze enfants juifs les sauvant ainsi de la déportation.
> Avec l'aide précieuse que nous ont apportée les habitants d'Auzet et de Seyne-les-Alpes, nous n'oublions pas.
> Les enfants reconnaissants...»
> **Texte inscrit sur la plaque commémorative, inaugurée en 2005 au Col du Fanget**

10. Membres du mouvement des Auberges de jeunesse.
11. Les deux jeunes femmes ont été reconnues Justes parmi les Nations par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem en 2010, voir page 210.
12. A la suite de la « nuit de Vénissieux » le 26 août 1942 (où 108 enfants sont extraits du camp et ainsi sauvés de la déportation), l'OSE, en la personne de Georges Garel, met en place un circuit clandestin pour sauver les enfants. Selon le « circuit » qui prend son nom, il s'agit de procurer une fausse identité aux enfants avant de les placer avec l'aide d'organisations « amies », comme la Cimade ou encore les Amitités Chrétiennes.

Paul et Rose (née Chauvin) ASTIER
David et Alphonsine CHAUVIN

Localité : Manosque

Leurs protégés : La famille Zarcate

L'histoire

Des paysans de Manosque cachent une famille entière durant quinze mois

Pendant l'Occupation, le couple Astier fait la connaissance de Simon Zarcate, qui réside à Marseille et avec qui il se lie d'amitié. Ce dernier se rend parfois à Manosque pour leur acheter du ravitaillement. Il a servi l'armée française avec le grade de capitaine jusqu'à la défaite de juin 1940 et sa démobilisation.

À la suite des rafles qui ont lieu à Marseille au début de l'année 1943, et de l'arrestation de plusieurs membres de sa famille, Simon Zarcate décide de venir se réfugier dans les Basses-Alpes où vit sa belle-sœur. Accompagné de son épouse, ses deux enfants, ses beaux-parents, une grand-mère et leur employée de maison, il s'installe au centre-ville de Manosque.

Très vite, la famille est inquiétée par la visite à son domicile de miliciens munis de mandats d'arrêt. Les Zarcate parviennent à « convaincre » les miliciens, moyennant finances, de ne pas exécuter les mandats, mais il est évident que la famille doit fuir au plus vite. Simon Zarcate s'adresse alors au couple Astier en lui demandant de les cacher, lui et sa famille. Sans poser de questions, Paul et Rose Astier invitent à dîner ces neuf hôtes inattendus, puis leur offrent l'hospitalité pour la nuit, abandonnant leur propre chambre à coucher aux vieux parents de Madame Zarcate. Le lendemain, il est décidé d'un commun accord qu'il serait dangereux de continuer à cacher tant de monde dans une seule maison. Le couple Astier demande alors au frère de Rose, David Chauvin, et à son épouse, Alphonsine, de cacher les deux enfants et leur employée de maison. Le couple accepte sans hésiter.

C'est ainsi que, sans aucune contrepartie, et alors qu'ils risquent arrestation et déportation, les Astier et les Chauvin hébergent secrètement cette famille de neuf personnes durant quinze mois. Après la Libération, les Zarcate restent liés d'amitié avec ceux qui leur ont sauvé la vie.

Le 27 janvier 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Paul et à Rose Astier, ainsi qu'à David et à Alphonsine Chauvin, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 6961).

Albert et Léa BERAUD
leur fille Georgette (née Béraud) HÉRON

Localité : Le Fugeret

Leurs protégés : David, Zelda (née Eisenberg) et Jean Joab, Roger Eisenberg, Mauricette Lipkowicz

L'histoire

Une famille d'agriculteurs accueille des Juifs de la région niçoise

Léa et Albert Béraud, agriculteurs, exploitent une ferme du village Le Fugeret. L'un de leur fils étant prisonnier de guerre en Allemagne, seule leur fille Georgette, alors âgée de 21 ans, vit encore à la ferme. À la suite de l'occupation allemande de la zone italienne en septembre 1943, les Béraud accueillent six réfugiés juifs en fuite dans l'arrière-pays niçois.

Albert Béraud, en 1950

Le couple Joab et leur fils Jean, ainsi que le couple Eisenberg et leur fils Roger, cousin germain de Jean, arrivent épuisés et désespérés dans le village et demandent aux Béraud un refuge, pour quelques jours. Jean et sa mère y restent trois mois avant de gagner Lyon ; David, le père de famille, demeure chez les Béraud jusqu'à la Libération.

Georgette se souvient que « nous n'étions pas les seuls, car d'autres ont fait comme nous ». En effet, le hameau compte deux autres fermes qui abritent des réfugiés : celle des Agniel qui accueillent Mauricette, une cousine des fugitifs qu'ils emploient comme domestique de ferme, et son frère ; celle des Beaudineau qui accueillent deux autres membres de la famille.

Georgette et Mauricette deviennent très amies. Lorsque les Allemands perquisitionnent le village, Albert Béraud emmène les fugitifs dans les alpages environnants ou dans la forêt et les loge dans les bâtiments agricoles d'été. Sa fille Georgette leur apporte de la nourriture sans se faire remarquer et ensemble, ils organisent une surveillance pour sonner l'alerte en cas de danger. En temps calme, les hommes aident aux travaux de la ferme et les femmes réalisent des travaux de couture. David Joab, fourreur de profession, tanne des peaux de lapins et confectionne des moufles pour les gens du village.

Léa Béraud, en 1950

Les Béraud expliquent tout simplement être « contents d'avoir pu faire quelque chose » pour sauver ces personnes persécutées.

Le témoignage

« Mes parents et moi (enfant unique) vivant à Paris, avons traversé la ligne de démarcation en 1942 pour fuir les atrocités des Nazis. Après de nombreuses pérégrinations, nous avons trouvé refuge à Nice, alors sous l'autorité de l'occupation italienne. [...]

L'arrivée de l'armée allemande en septembre 1943 fut pour nous catastrophique. Avant, sous le régime italien, il suffisait de ne pas dire que nous étions Juifs, sous le régime allemand, il fallait prouver que l'on ne l'était pas. Il fallut fuir très vite pour éviter les rafles et la déportation.

Nous nous sommes réfugiés dans l'arrière-pays à Annot. L'armée allemande y faisant des rafles, il nous fut recommandé de s'enfoncer encore plus dans les Basses-Alpes. C'est à Bontés, hameau de trois fermes, en automne 1943 que ma mère, mon père et moi furent accueillis par la famille Béraud.

Georgette Béraud, née en 1922, avait à l'époque 21 ans et aidait activement ses parents pour nous protéger, nous loger et nous cacher. De plus, d'autres membres de notre famille trouvèrent aussi refuge dans ce hameau. [...]

Georgette Héron, en 1940

Quand le bouche à oreille parlait de bruits de bottes, c'était Georgette qui nous entraînait dans les alpages et nous installait pour la nuit dans les bâtiments agricoles d'été. Il y avait depuis ces bâtiments une vue imprenable sur la vallée et la route. Le guet était pris à tour de rôle pour pouvoir s'échapper si besoin. »

Jean JOAB

Le 2 juin 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Léa, à Albert Béraud, et à leur fille, Georgette, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10592).

Maria CANTY

Localité : Beauvezer

Sa protégée : Manon Lovenbach

L'histoire

Une cuisinière prend la fuite avec sa protégée

Durant l'Occupation, Maria Canty est cuisinière chez les Lovenbach, une famille juive installée dans le petit village de Beauvezer. En 1943, la famille est dénoncée et les Allemands investissent le village. Jacques Lovenbach, le père de famille, est arrêté et déporté à Auschwitz (convoi n°68 du 10 février 1944). Sa fille, Manon, parvient à s'échapper avec l'aide de Maria. Toutes deux se cachent durant deux mois dans une porcherie voisine, les fermiers locaux leur apportant des provisions pour subsister.

Maria Canty, qui n'est pas recherchée par la police et peut ainsi circuler librement, refuse toutefois d'abandonner Manon. Elle l'accompagne en train jusqu'à Pau, où s'est réfugiée sa mère, Madame Lovenbach. Les trois femmes parviennent ensemble à traverser la frontière et demeurent en Espagne jusqu'à la fin de l'Occupation.

Maria, qui avait risqué sa vie et partagé le destin de sa protégée, ne demanda jamais la moindre compensation.

Le 7 juillet 1980, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Maria Canty le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 1831).

Jehan et Marie-Jeanne (née Roubinet) DIENNE
Élisabeth (née Devaux) ROUBINET

Localité : Les Mées

Leurs protégés : Jacques, Éléonore, Huguette Gattegno et Rachel Habib (née Gattegno)

L'histoire

Une famille se mobilise, mettant en place un « réseau » de sauvetage

Jehan et Marie-Jeanne Dienne

Avant la guerre, Marie-Jeanne et Jehan Dienne résident à Paris avec leur fille Janine. Sous l'Occupation, Marie-Jeanne, employée de banque, continue de vivre à Paris, tandis que Jehan, patron de la « Scierie des Pénitents », gère son entreprise implantée au village Les Mées. Leur fille est envoyée à Saint-Raphaël (Dordogne) chez sa grand-mère, Élisabeth Roubinet.

Durant l'été 1943, aux Mées, Jehan fait la connaissance de Jacques Gattegno dans le restaurant où il a coutume de déjeuner. Ce dernier, juif étranger originaire de Salonique, lui expose les difficultés que lui et sa famille ont rencontrées jusqu'alors.

En 1941, le couple et leurs deux fillettes, Rachel, 15 ans, et Huguette, 11 ans, quittent Paris et trouvent refuge en zone Sud avant de se voir assigner à résidence à Millau, dans l'Aveyron. Les deux jeunes filles sont placées en pensionnat. En février 1943, Jacques Gattegno est arrêté et interné à Gurs[1], puis, trois mois plus tard, incorporé dans le camp de travailleurs étrangers des Mées dans les Basses-Alpes. Il obtient l'autorisation de se loger en ville à condition de ne pas s'évader, mais doit désormais trouver un emploi pour justifier cette « semi-liberté ». Jehan répond favorablement à sa sollicitation et lui offre un poste de comptable dans son entreprise, emploi qui permet à la famille Gattegno de se réunir au village des Mées.

1. Ouvert en 1939 comme centre d'accueil pour les républicains espagnols suite à la Retirada, le camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) devient un camp d'internement pour les « indésirables » du régime de Vichy, notamment les Juifs étrangers, de juin 1940 à l'été 1944.

Les Gattegno vivent ainsi sans trop de difficulté jusqu'à l'invasion de la zone d'occupation italienne par les Allemands. Comprenant les dangers encourus par la famille Gattegno, Jehan Dienne propose d'envoyer les deux fillettes chez sa belle-mère, Élisabeth Roubinet, qui héberge déjà sa propre fille Janine, alors âgée de 13 ans. Jehan qui est résistant prend personnellement en charge le voyage des deux jeunes filles, prenant de gros risques à accompagner ainsi deux jeunes juives sans laissez-passer. Élisabeth, qui héberge déjà un jeune juif, Monsieur Bitton, accueille les deux adolescentes et les soigne comme ses propres enfants. En avril 1944, les Allemands encerclent Saint-Raphaël et procèdent à une rafle. Élisabeth leur tient tête leur affirmant que les deux fillettes sont bien françaises. Elle protège ainsi les deux adolescentes jusqu'à la Libération.

Les époux Gattegno regagnent quant à eux Paris en avril 1944 et sont hébergés à Neuilly dans l'appartement de Marie-Jeanne Dienne jusqu'à la fin de la guerre.

Les témoignages

« C'est en 1943 que mon père, Jacques Gattegno, eut la chance de rencontrer Monsieur Jehan Dienne. C'est grâce à lui, à sa femme, à sa belle-mère et au dévouement désintéressé de cette famille, que mes parents, ma sœur et moi-même, avons pu nous retrouver, sains et saufs, à la Libération. [...]

C'est parce qu'ils déjeunaient au même endroit que Monsieur Dienne et mon père firent connaissance ; ils sympathisèrent rapidement. Monsieur Dienne était patron de la Scierie des Pénitents. Mis au courant des difficultés rencontrées par mon père pour trouver un employeur, il accepta de l'engager comme comptable. Ce contrat de travail fictif permettait à mon père de vivre en dehors du camp et de pouvoir s'évader en cas de menace de déportation. Les proches des détenus obtenaient, parfois, l'autorisation de les rejoindre. Nous pûmes, après bien des démarches, nous retrouver réunis aux Mées fin mai 1943. Ma sœur Huguette et moi n'étions donc plus au collège de Millau quand la police allemande vint pour nous arrêter en juin 1943.

Élisabeth Roubinet

Nous vécûmes tranquilles aux Mées jusqu'à la capitulation de l'Italie, en septembre 1943. Tous les internés et réfugiés juifs voulurent alors se cacher ou fuir, avant l'arrivée imminente des Allemands.

Mes parents, très inquiets pour ma sœur et moi, cherchaient à nous mettre à l'abri ; ils songeaient à un pensionnat religieux. C'est alors que Monsieur Dienne proposa de nous conduire dans un petit village isolé, en Dordogne, où vivaient sa fille, Janine, âgée de 13 ans, et sa belle-mère, Madame Roubinet. Cette offre nous soulagea, et elle fut acceptée avec reconnaissance par nous quatre. »

Rachel HABIB, née Gattegno, dite Évelyne

« En 1943, nous avons eu la surprise, ma grand-mère et moi, de voir arriver avec mon père, Évelyne et sa sœur. Nous étions alors en zone occupée, personne dans le village n'a émis de remarques. Cela semblait tellement normal. [...]

Nous avons vécu tranquille jusqu'au jour où, en avril 1944, les Allemands ont encerclé le village et personne ne pouvait partir. Le village étant sur une hauteur, nous voyions au loin des feux et nous avons appris plus tard que c'était des maisons que les Allemands avaient brûlées volontairement. Evelyne était malade, le médecin venait chaque jour pour la soigner, elle délirait, et dans son délire elle parlait je pense en hébreu (je ne sais pas exactement dans quelle langue elle s'exprimait). Comme les Allemands étaient à la porte de la maison avec la secrétaire de mairie, qui était une femme remarquable et très instruite, ma grand-mère nous avait recommandé, à la sœur d'Evelyne et à moi, de regar-

der si les Allemands rentraient, de la prévenir immédiatement. Nous entendions la secrétaire de mairie affirmer que les enfants s'appelaient Gattegno, que ce n'étaient pas des juives et qu'elles n'avaient pas l'étoile juive, qu'elle leur distribuait leurs tickets de ravitaillement comme à tout le monde, elle a prononcé le terme " je suis formelle " pour bien marquer ses dires.

Les minutes dans ces conditions paraissent des heures. »

Janine DIENNE

Le 15 mai 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Élisabeth Roubinet ainsi qu'à Marie-Jeanne et à Jehan Dienne le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 10589 et 10589a).

Sophie DOL
Sa fille Jeanne (née Dol) REGNIER
Alix RAYBAUD

Localité : Manosque

Leurs protégés : Herbert et Lily (née Jacobson) Mahn et leur fille, Marie-Claire (née Mahn) Genestier.

L'histoire

Trois femmes se mobilisent pour une famille

Jeanne et sa mère Sophie, en septembre 1945

Au début de la guerre, Jeanne Regnier vit avec sa mère, Sophie Dol, et sa fille à Manosque. Sa cousine, Sœur Alix Raybaud, est directrice du pensionnat catholique de la ville. En octobre 1942, Jeanne et sa mère Sophie accueillent sous leur toit un couple de réfugiés juifs allemands, Herbert et Lily Mahn, et leur fille âgée de 5 ans, Marie-Claire.

Jeanne Regnier, en 1940

Herbert avait fui Berlin en 1933 et s'était réfugié à Milan, en Italie, où il avait obtenu son diplôme de médecin, rencontré Lily et où était née Marie-Claire. L'État fasciste ayant pris des dispositions pour la « protection de la race italienne », obligeant les Juifs étrangers à quitter le pays, la famille trouve refuge à Nice en 1939. Herbert est incorporé dans un groupe de travailleurs étrangers tandis que Lily et Marie-Claire sont internées à Gurs.

En 1942, la famille se regroupe à Manosque où elle est entièrement prise en charge par Jeanne et Sophie, sans aucune contrepartie. Pour assurer la sécurité de l'enfant, les deux femmes font appel à leur cousine, Sœur Alix, qui héberge Marie-Claire dans son établissement sans inscrire son nom sur le registre des pensionnaires. Elle accompagne par la suite l'enfant jusqu'à la frontière et la fait passer clandestinement en Suisse où Marie-Claire retrouve sa grand-mère réfugiée à Zurich.

Herbert, qui a trouvé un emploi à l'usine Péchiney de Saint-Auban, est arrêté en février 1943 et déporté au mois de décembre à Auschwitz (convoi n°63) où il est assassiné. Dans le rapport d'arrestation, l'inspecteur de police signale que « *Madame Regnier qui héberge cet étranger a enfreint l'article 6 du décret du 2 mai 1938*[2] ». Mais, par chance, il n'entreprend aucune poursuite contre elle. Suite à l'arrestation de son mari, Lily change de « cache » afin de ne pas compromettre davantage la sécurité de Jeanne et de sa mère. Dénoncée, arrêtée par la Milice, Lily est déportée à Auschwitz le 20 mai 1944. Elle survit et, après sa libération, retrouve sa fille, Marie-Claire, et maintient des liens étroits avec ses protectrices.

2. Ce décret-loi du 2 mai 1938 sur la police des étrangers obligeait toute personne hébergeant un étranger à le déclarer, dans les quarante-huit heures de son arrivée, auprès du commissariat le plus proche, à la gendarmerie, ou à défaut à la mairie.

Le témoignage

« En 1942, tous les trois, nous sommes arrivés à Manosque. Nous avons été cachés et entièrement pris en charge par Jeanne Regnier et sa mère. Madame Jeanne Regnier avait une cousine : Alix Raybaud, directrice du pensionnat catholique saint Charles à Manosque. Elles ont pensé que j'y serai en plus grande sécurité.

Dans le courant de 1943, mon père a voulu travailler à Saint-Auban, près de Manosque, dans une usine. C'est là qu'il a été arrêté et déporté vers Auschwitz par le convoi 63 du 17 décembre 1943.

Ma mère a été arrêtée également plus tard, toujours à Manosque, et a été déportée vers Auschwitz par le convoi 74 du 20 mai 1944. Madame Raybaud a organisé mon départ pour la Suisse. J'ai donc franchi clandestinement la frontière entre la France et la région de Genève, en date du 31 mars 1944. [...] Je suis parfaitement consciente que, sans le courage et la générosité de cette famille qui a bien voulu prendre des risques énormes à l'époque, pour nous cacher, nous nourrir gratuitement, je ne serai pas vivante aujourd'hui. Ce sentiment de reconnaissance, s'exprime difficilement par des mots. Il fait tout simplement partie de ma vie pour durer jusqu'à la mort. »

Marie-Claire GENESTIER

Alix Raybaud

« Parmi les souvenirs poignants de la dernière guerre, je revois ces enfants de familles juives, réfugiés chez nous pour être confondus avec nos élèves et protégés par la collectivité. [...] Monsieur et Madame Mahn avaient confiance en moi, sachant que leur fille ne figurerait pas sur la liste de sa classe. À chaque contrôle et inspection, nous affirmions avec audace qu'il n'y avait pas d'enfant juif dans l'école Saint Charles. Nous avons même hébergés clandestinement des adultes dans les dépendances et chez des amis. Malgré les difficultés de ravitaillement nous avons pu les aider à vivre ces années de guerre et de persécution. »

Alix RAYBAUD

Le 7 septembre 2005, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Jeanne Regnier, à sa mère Sophie Dol et à Sœur Alix Raybaud le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 10626).

Thimothée, Marie et leur fils, Yves DURANDY
Auguste et Marie MASSA

Localité : Sausses

Leurs protégés : Michel et Esther (née Kartner), leur fils Marc Nekhom, et leur fille Irène (née Nekhom) Kampf

L'histoire

Les maillons d'une chaîne de solidarité contribuent à un sauvetage

Auguste Massa est cantonnier et réside avec sa femme, Marie, à Nice. Il connaît Yves Durandy, jeune secrétaire au poste de police du 6ème arrondissement de la ville. Auguste croise à l'occasion les membres de la famille Nekhom, des Juifs déchus de leur nationalité française qui, assignés à résidence à Nice, louent une villa dans le quartier où il travaille.

En février 1944, la Gestapo fait une descente à la villa des Nekhom. Par chance, leur fils Marc, âgé de 12 ans, est alors au lycée Masséna et leur fille Irène, âgée de 20 ans, est à l'extérieur. Profitant d'un moment d'inattention des policiers, Michel Nekhom saute par la fenêtre et, dans sa fuite, croise Auguste Massa qui lui offre sa protection en le cachant chez lui. Auguste se rend ensuite au point de ralliement qui avait été fixé par les Nekhom en cas de danger afin de retrouver Esther et les enfants. Auguste et

Marie Massa hébergent le couple et Marc pour la nuit, Irène trouvant refuge auprès d'une connaissance. Le lendemain, Auguste fait venir à son domicile Yves Durandy, secrétaire de police et affilié au réseau de résistance « Tartane ». Yves enregistre une plainte pour vol à la villa des Nekhom, comme s'ils s'étaient rendus eux-mêmes au commissariat, de sorte qu'ils puissent revendiquer ultérieurement des réparations. Par la suite, Yves envoie le couple chez ses parents, Thimothée et Marie Durandy, qui mettent à leur disposition une maison qu'ils possèdent à Sausses, petit village de 60 habitants perché dans les Alpes-de-Haute-Provence. Marie Durandy, chef de gare, organise elle-même le transport des parents, puis, dans un second temps, celui des enfants. Yves revient lui-même à Sausses pour apporter de faux papiers à la famille et les recommander au curé du village afin qu'ils puissent obtenir des timbres de ravitaillement.

Grâce à cette chaîne de solidarité formée de cinq individus, la famille demeure en sécurité au village jusqu'à la Libération.

Les témoignages

« Suite à une dénonciation, la Gestapo fit irruption dans la villa au cours de la matinée du 2 février 1944. Ma sœur s'était rendue à l'Institut d'Études juridiques et moi-même me trouvais au lycée Masséna. Nos parents purent s'échapper, miraculeusement, tout dabord notre mère puis, notre père, de façon acrobatique (du fait qu'il était très sportif et du relief accidenté sur lequel la villa était construite). Il profita d'un moment d'inattention à son égard, les pillards étant occupés à dresser un inventaire des biens : stock très important de tissus, argenterie, orfèvrerie et bijoux, etc. Étant donné l'époque critique, nos parents avaient convenu d'un point de ralliement au cas où nous devrions nous sauver. [...]

Ma sœur fut interpellée par un homme, dans la rue de France, au moment où elle montait dans le tramway à destination de la Madeleine : il lui cria de ne pas retourner à la villa car la Gestapo s'y trouvait. Elle s'arrêta à la station Pont-Magnan pour m'intercepter dans le tram me ramenant du lycée.

[...] Monsieur Massa, cantonnier affecté à notre quartier, arriva et nous informa que mon père avait pu s'échapper et se trouvait en sécurité dans sa maison où il nous emmena. Mes parents et moi y avons passé la nuit du 2 au 3 février 1944. [...]

Le 6 février, après 22 heures, Irène revint me chercher en compagnie de monsieur Yves Durandy, inspecteur de police. Il nous conduisit chez sa mère qui était chef de gare de la station Madeleine. Nous y avons passé la nuit dans son appartement et le lendemain matin, elle nous a mis dans le train Nice-Digne qu'elle avait fait arrêter en prévenant le chef de la station Pont-de-Guédan situé à 85 kilomètres de Nice. Là, notre père nous attendait pour nous amener à Sausses dans la maison que Monsieur et Madame Durandy avaient mise à notre disposition jusqu'à la Libération. »

Marc Nekhom

« J'ai trouvé porte close auprès de personnes qui ont profité de la générosité de mes parents. Par contre, des inconnus nous ont aidé : Yves Durandy, jeune inspecteur de police, ses parents, des gens simples, sans moyens financiers. Auguste Massa, cantonnier, qui sortit la somme de 10 000 francs de son livret d'épargne pour la remettre à mon père, puisque nous nous retrouvions ruinés. »

Irène (née Nekhom) Kampf

Le 20 octobre 2002, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie et à Thimothée Durandy, à leur fils, Yves, ainsi qu'à Auguste et à Marie Massa, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9806).

Antonin GRAC

Localité : Braux

Un de ses protégés : Léon Eskenazi

L'histoire

Un village et son maire protègent une cinquantaine de persécutés

Durant la guerre, Antonin Grac est le maire de Braux, petit village perché à 950 mètres d'altitude dans les Basses-Alpes, dont la majorité des habitants sont des fermiers. Nombre d'entre eux portent alors le patronyme de Grac.

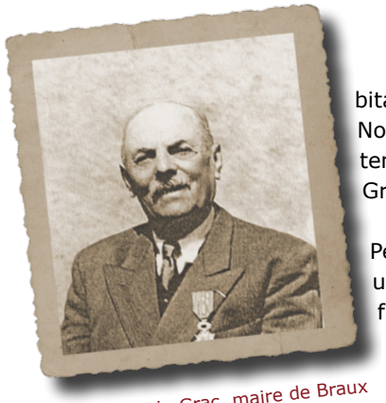

Antonin Grac, maire de Braux

Pendant l'Occupation, une cinquantaine de réfugiés juifs, venus de Nice, de Marseille et d'autres localités de la Côte d'Azur, trouve asile à Braux, bénéficiant de l'hospitalité chaleureuse du maire du village et de sa population. Chaque fois que des Allemands ou des miliciens investissent Braux, le maire prévient les réfugiés afin qu'ils partent se cacher dans des abris préparés par les villageois.

Dans son témoignage livré après guerre, Léon Eskenazi, âgé de 12 ans au moment des faits, raconte comment son père, ingénieur de la compagnie d'électricité, était devenu populaire à Braux en dirigeant, dans les années 1920, les travaux de raccordement de toutes les maisons au réseau. Un jour, au printemps 1944, deux véhicules transportant des soldats allemands s'arrêtent sur la place principale du village et demandent à un passant – le hasard fait que ce soit Monsieur Eskenazi, l'ingénieur électricien – où est située la maison du maire. Il leur donne l'information puis se précipite avertir les Juifs du village qui partent en hâte se cacher. Les Allemands firent sortir par la force le maire, alors âgé de 62 ans, de son domicile et, tout en tirant des coups de feu en l'air, lui disent : « Vous cachez des Juifs ici, où sont-ils ? ». Lorsqu'Antonin Grac réplique fermement qu'aucun Juif ne demeure à Braux, les Allemands lui ordonnent de rassembler tous les habitants et vérifient l'identité de chacun. Cet épisode se déroule dans une grande brutalité, le maire étant lui-même molesté par les Allemands qui doivent pourtant se retirer bredouilles.

Ce jour-là, suivant l'exemple du maire, personne à Braux n'a parlé…

Le témoignage

« Ce village était entouré par des communes (Annot, Scafarel, etc.) servant de bases aux Allemands, miliciens, SS, qui ratissaient la région (y compris le village de Braux) à la recherche de résistants et réfugiés juifs, en s'appuyant sur les renseignements fournis par des " collaborateurs " ou des personnes n'ayant pu résister à la torture.

Le maire de ce village (Monsieur Grac Antonin) était le premier questionné par l'occupant et a toujours eu la force et le courage de ne jamais parler, au risque de sa vie. S'il parlait, c'était le peloton d'exécution pour les administrés de la commune ou la déportation comme pour les résistants et les Juifs venus se réfugier dans cette commune, avec l'accord et la protection du maire et l'ensemble des habitants de Braux. [...] Tous les réfugiés juifs cachés par les habitants de Braux ont été sauvés. »

Léon Eskenazi

Le 20 juin 1998, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Antonin Grac le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8129).

Simone et Armand ISOARD
Julie et Joseph ISOARD

Localité : Auzet

Leurs protégés : Marcel et Josette Zabronski, Liliane Blum (née Zabronski)

L'histoire

Des fermiers ouvrent la porte à un vendeur, et cache sa famille

Armand et Simone Isoard sont agriculteurs et vivent avec leurs quatre enfants à Auzet, dans les Basses-Alpes. Un jour, en 1943, Marcel Zabronski, en tant que vendeur itinérant, frappe à leur porte et leur présente des tissus. Au cours de leurs échanges, Marcel Zabronski leur explique qu'il est Juif et qu'il recherche une cachette pour se mettre à l'abri, lui, sa femme et leur fille. Le couple accepte d'accueillir Marcel et sollicite Joseph, le frère d'Armand, et sa femme Julie, institutrice, pour héberger Josette Zabronski et la petite Liliane.

Armand et Simone Isoard

Lorsque le couple Zabronski, d'origine polonaise, et leur fille Liliane, née à Lyon, arrivent à Auzet en 1943, douze autres enfants juifs sont alors hébergés dans une auberge de jeunesse gérée par *Amitié Chrétienne*. L'auberge est utilisée comme un centre pour enfants et emploie deux femmes : Simone Chaumet et Germaine (Jamy) Bisserier[3]. Bien qu'il n'y ait pas de liens directs entre l'auberge et les Zabronski, les Isoard fournissent au centre des produits de leur ferme afin de pouvoir nourrir les enfants qui y sont cachés.

Certains hommes du village sont alors actifs dans la Résistance et parmi eux, les frères Isoard. Les villageois savent que les Isoard cachent des Juifs. Le risque de trahison est alors élevé. Durant l'été 1944, on apprend à Auzet que des Allemands opèrent dans la zone du village. Le couple Zabronski part se cacher à l'extérieur du village tandis que la jeune Liliane est confiée à la fille de Joseph et Julie Isoard, Edmée, âgée de 17 ans.

Les deux familles restent en contact après la Libération, mais les Isoard refuseront toute reconnaissance de leurs actes durant la guerre, affirmant que leur comportement était tout naturel.

Le témoignage

« En 1943, j'ai reçu un jour un marchand d'étoffes, se nommant Marcel Zabronski. Je lui ai acheté un coupon de tissus " vichy " mauve. Ma mère m'en a fait une blouse. Je pense que c'était un stratagème pour entrer en contact avec nous.

Avec mon mari, nous avons compris qu'il était clandestin et qu'il recherchait à se cacher. Nous en avons discuté brièvement et nous avons accepté, à sa demande, qu'il vienne dormir à la maison pendant l'été. Bien sûr, nous étions au courant de ce qui se passait dans le pays concernant la situation des Juifs. »

Simone ISOARD

Le 22 avril 2007, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Simone et à Armand Isoard, ainsi qu'à Julie et à Joseph Isoard, le titre de Juste parmi les Nations (Dossiers 11057 et 11057a).

André MARTIN

Localité : Annot

Ses protégés : Le couple Darmon, Jacques et Mathilde (née Notrica), Jean, Claude, Léa et Isaac Moussafir

L'histoire

Un gendarme prend des risques pour sauver deux familles

Jacques Moussafir et Mathilde Notrica, tous deux nés à Rhodes, se marient en 1925 à Paris. Jacques, qui avait étudié en France de 1912 à 1916 à l'Ecole de l'Alliance Israélite Universelle, s'établit définitivement à Paris en tant que commerçant en 1921. Mathilde, quant à elle, était venue suivre ses études au lycée Victor Duruy. Elle est donc installée dans la capitale depuis 1919.

Le couple habite dans le 17ème arrondissement. Leurs deux fils, Claude, né en 1928 et Jean, né en 1932, ont été déclarés français par leurs parents en 1938.

Sous l'Occupation, la famille demeure relativement protégée par les Italiens jusqu'en mars 1943, Rhodes étant alors une colonie italienne. La situation devenant plus difficile, ils décident de passer en zone libre avec les deux grands-parents, Isaac et Léa Moussafir, en utilisant leurs papiers italiens.

3. Voir la fiche concernant Simone Chaumet et Germaine Bisserier page 210.

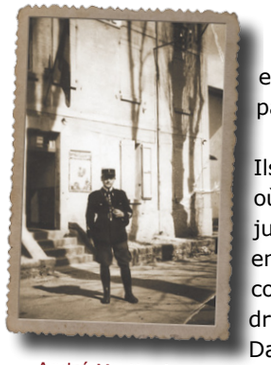

André Martin devant la mairie d'Annot, en 1943

Ils trouvent alors refuge à Nice où ils vivent, sans être inquiétés, jusqu'à la capitulation italienne en septembre 1943. Dès lors, ils commencent à chercher un endroit plus sûr. Un couple juif, les Darmon, leur indique Annot, un village d'un millier d'habitants situé dans les Basses-Alpes. Ils demeurent d'abord à l'hôtel, puis font la connaissance d'un gendarme, André Martin, de sa femme, Élisabeth, et de leurs enfants.

Sur la base d'un acte de naissance de Jacques Moussafir, rédigé en turc avec des caractères arabes (Rhodes avait été turque jusqu'en 1912), le gendarme leur fournit une déclaration sur papier à en-tête de la gendarmerie indiquant qu'ils étaient tous de « confession musulmane ». Il leur trouve également une villa isolée à louer. Peu à peu, la famille Moussafir établit des relations d'amitié avec les Martin.

Tout se passe bien jusqu'en février 1944, où un collaborateur dénonce une vingtaine de Juifs qui résident à Annot. André Martin informe les Moussafir du danger. Il accompagne les parents Moussafir et leurs enfants en voiture jusqu'à Ubraye, un hameau perdu sans électricité à 14 kilomètres, et cache les grands-parents à Annot, dans un appartement aux volets clos. Après quinze jours, il informe le couple caché à Ubraye qu'ils peuvent revenir à Annot.

Là, André et Élisabeth les attendent tard dans la nuit dans leur appartement de fonction situé dans l'immeuble de la gendarmerie avec un bon dîner. Ils les logent ensuite dans l'appartement où demeuraient déjà en secret les grands-parents Moussafir et le couple Darmon, soit huit personnes au total. La fille aînée des Martin, Liliane, neuf ans à l'époque, leur apporte à manger en secret.

Les familles Moussafir et Darmon y restent cachées jusqu'à la Libération. Alors qu'André Martin prend le maquis, sa femme Élisabeth et sa fille Liliane continuent à s'occuper d'eux.

Après la Libération, les familles restent en relation. Il semble évident que la caserne des gendarmes ainsi que des habitants du village étaient au courant des faits.

Les témoignages

« Dans ce village protégé, de septembre 1943 à février 1944, nous avons fait amitié avec la famille Martin, mangé, trinqué, chanté, connu des villageois grâce à eux, fraternisé ici et là. Les adolescents que nous étions, Claude et moi, ont trouvé grâce à eux un peu d'insouciance et un peu de joie... Avec les Martin, nous étions en famille. »

Jean Moussafir

« Avisés que nous sommes dénoncés de nouveau, nous partons d'Ubraye de nuit. Nous marchons une douzaine de kilomètres pour rejoindre Annot, transis.

Monsieur Martin nous attend avec un bon dîner, devrais-je dire souper, compte tenu de l'heure tardive, certes pas casher, mais je ne suis pas prêt d'oublier peut être le plus chaleureux et réconfortant repas qu'il m'ait jamais été donné de prendre depuis. Dois-je rappeler que toute la gendarmerie était évidemment au courant... ? Les gendarmes habitent la gendarmerie. Dès lors ! »

Claude Moussafir

Le 17 décembre 2013, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Monsieur André Martin (Dossier 12726).

Jean et Claude Moussafir, leurs parents, le couple Martin et Liliane

Ci-dessus : les petits sauvés
Ci-contre : la famille Martin, avec André au centre, sa femme à droite et, devant, leur fille Liliane entourés de ses deux petits frères.

Germaine BISSERIER
Simone CHAUMET

Localité : Briançon / Seyne-les-Alpes / Auzet

Leurs protégés : Jean, Gilbert, Maxime Alouch, François Gelbert, Maurice et Charles Wrobel.

L'histoire

Deux jeunes femmes engagées pour sauver les enfants

Arrivée d'Alger à Paris en 1931, la famille Allouch quitte la capitale en 1940. Ils trouvent refuge à Saint-Jean-de-Luz, puis à Marseille, et s'installent finalement à Lyon. Au début de l'année 1943, les parents Allouch prennent la décision de confier leurs deux plus jeunes enfants, Jean (7 ans) et Maxime (9 ans), aux amitiés chrétiennes, par l'intermédiaire de l'OSE (l'Œuvre de Secours aux Enfants).

Dans un premier temps, les enfants sont recueillis dans un refuge près de Briançon (Le Fontenil) où sont déjà cachés des enfants juifs. Là-bas, deux jeunes femmes, Simone Chaumet et Germaine Bisserier (surnommée « Jamy »), s'occupent d'eux avec beaucoup de courage et de tendresse.

Germaine Bisserier

Au printemps 1943, averties d'un risque de dénonciation, Simone et Germaine décident de déplacer les enfants dans un chalet de montagne situé au col de Fanget, à proximité de Seyne-les-Alpes et d'Auzet.

Simone Chaumet

La situation continuant de s'aggraver, le couple Allouch décide d'envoyer leur fils aîné, Gilbert (13 ans), auprès de ses deux frères. Ils y sont rejoints par le jeune François Gelbert, dont les parents fuient leurs persécuteurs depuis plusieurs mois à travers la France, et par Charles (11 ans) et Maurice (8 ans) Wrobel. Dans cette auberge, des enfants juifs sont cachés, mais également des enfants de réfugiés espagnols : au total une douzaine de petits protégés. Simone et Germaine ne subviennent pas seulement aux besoins physiques de ces enfants. Elles les entourent d'amour et tentent d'apporter le réconfort nécessaire à ces enfants traumatisés d'avoir été séparés de leurs parents. Elles s'occupent également de leur éducation. Les deux jeunes femmes, qui prennent ainsi de gros risques, cachent ces enfants au chalet durant de nombreux mois, jusqu'à la Libération.

Une plaque en leur honneur a été dévoilée en mai 2005 au col du Fanget.

Les témoignages

« Les risques de la déportation se faisant de plus en plus sentir, mes parents décidèrent, par l'intermédiaire d'amis chrétiens, de nous cacher mon jeune frère et moi. Nous fûmes envoyés au Fontenil, près de Briançon, où se trouvaient déjà quelques enfants juifs.

Simone et Jamy s'occupèrent de nous et malgré les risques et le travail que cela comportait, elles restaient disponibles et pleines d'affection.

Après quelques mois, des rumeurs de dénonciation circulant, nous partîmes pour le Fanget où mon frère aîné nous rejoignit.

Tous les problèmes et les dangers dus au fait de nous cacher et de s'occuper de nous, à aucun moment nous ne sentîmes une quelconque lassitude, nous donnant leur temps, nous enseignant quelques bases que nous aurions dû apprendre par l'école. Ces deux femmes marquèrent mon enfance et me donnèrent une partie de ce que je suis aujourd'hui. »

Maxime ALLOUCH

« Devant l'aggravation de la situation, mes parents décidèrent qu'il était plus prudent que je rejoigne mes frères au Fanget. J'étais parmi les plus âgés des enfants, j'avais 13 ans.

Je garde un souvenir assez précis de ce vécu d'enfant caché. Il me revient en mémoire notre vie au quotidien et toujours, chaque fait, chaque moment, est éclairé de la lumière de ces jeunes femmes. Elles nous ont sauvés la vie. Elles ont accompli le miracle par leur douceur, leur affection, de nous permettre de vivre notre enfance. Toujours là pour nous nourrir, nous soigner, nous consoler de la séparation de nos parents.

Vivaient avec nous un résistant, Edgar Bouvet, et un soldat italien, déserteur. Les maquisards nous rendaient souvent visite. Elles m'ont transmis leurs idéaux humanistes. Je ne peux dissocier ces deux femmes d'exception, " Simone et Jamy ", elles sont pour moi le symbole de la Résistance. »

La maison du Col de Fanget

Gilbert et Maxime Allouch au milieu des autres enfants au col de Fanget

Gilbert ALLOUCH

« Le chalet, situé à 1 500 mètres au Col du Fanget, était un refuge pour skieurs, à cette époque déserté. Personne ne viendrait nous chercher là. Mais, construit en bois, il semblait très vulnérable. La nuit, quand le vent hurlait, on entendait craquer les murs. [...] Les journées étaient bien organisées. Nous avions classe le matin et l'après-midi c'étaient les jeux et les nombreuses promenades, la découverte de la nature, la flore surtout – et les chansons anciennes du folklore français.

Au-dessus du chalet il y avait des maquisards ; parfois, ils venaient nous voir. Un surtout, nommé Edgar. Notre directrice, Simone Chaumet, était charmante. Elle devait avoir 24 ans. Quand je pense aux risques qu'elle a pris en nous cachant, je veux ici lui rendre hommage, ainsi qu'à Jamy et à notre chère cuisinière. Ces femmes nous ont sauvés la vie et se sont dévouées pour nous. Simone était très bonne et douce avec nous ; elle remplaçait un peu notre mère.

Au refuge, il y avait des enfants de diverses origines : israélites, réfugiés espagnols, d'autres dont les parents étaient recherchés ou emprisonnés. »

Charles WROBEL

« Ces deux jeunes femmes se sont occupées de nous, nourriture, éducation, et je peux dire aujourd'hui avec beaucoup de dévouement. Nous étions alors

Simone Chaumet assise à gauche, Germaine Bisserier debout au centre, avec les enfants au col de Fanget.

une dizaine d'enfants, avec les défauts de notre âge. Tous les soirs, Simone venait nous lire un extrait d'un gros livre, où un enfant voyageait sur le dos d'une oie ou d'un canard, je me souviens que cela nous passionnait. [...] Nous avons vécu là (au col du Fanget) jusqu'à la fin de la guerre. Pas très conscients des risques étant donné notre âge, mais pas ignorants : des sacs étaient prêts au cas où il aurait fallu que nous partions précipitamment. »

François GELBERT

Le 13 Janvier 2010, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Simone Chaumet et à Germaine Bisserier (Dossiers 11693 et 11693a).

Marie-Louise (née Giraud-Telme) et Albert BONNET
Aline (née Brunet) et Eugène RICARD

Localité : Laragne-Montéglin

Leur protégé : Ephraïm Cohen

L'histoire
Un sauvetage à l'aube

Ephraïm Cohen est né en Turquie en 1888. Il débarque à Marseille avec son épouse et crée, avec succès, une fabrique de biscuits. En 1942, après le décès de sa femme, et après avoir été obligé de fermer son usine, il s'installe à Laragne-Montéglin dans les Hautes-Alpes où son frère, Isaac, réside avec sa femme Esther et son fils Léon.

Les deux frères habitent sur le même palier, au premier étage d'une maison, dans deux appartements qui leur sont loués par Albert et Marie-Louise Bonnet, qui occupent le rez-de-chaussée.

En février 1944, Ephraïm est dénoncé à la Gestapo qui vient l'arrêter à 6 heures du matin. Il demande l'autorisation d'aller s'habiller et en profite pour sauter par la fenêtre. Il atterrit dans le jardin, mais se trouve gravement blessé. Albert Bonnet a entendu un bruit sourd. Avec l'aide de son fils, Pierre, et de sa femme, Marie-Louise, ils transportent Ephraïm dans la grange où ils le cachent sous des bottes de foin. Puis, ils décident de retourner se coucher et de faire semblant de dormir tandis que la Gestapo fouille l'immeuble, en vain. Celle-ci promet de revenir le lendemain.

Après le départ de la Gestapo, Albert Bonnet et son fils se précipitent au secours d'Ephraïm, qui a repris ses esprits, malgré ses blessures. Il demande à être transporté chez Eugène et Aline Ricard. Ceux-ci habitent dans une maison à quelques centaines de mètres de là. Albert Bonnet l'y conduit dans une charrette à bois, qu'il tire avec son fils.

Eugène Ricard connaît depuis longtemps Isaac Cohen. Il a également fait la connaissance d'Ephraïm et les deux hommes s'apprécient. Gaulliste convaincu, Eugène est un homme droit et profondément humain. Ephraïm est hébergé et soigné chez les Ricard. Il y reste un mois avant d'aller se réfugier dans un autre village. Pendant ce temps, Isaac et sa famille quittent leur maison pour se cacher chez le maire de Laragne-Montéglin, Monsieur Armand.

Le témoignage
« Début février 1944, à 6 heures du matin, une traction avant noire conduite par un chauffeur armé s'arrête devant notre immeuble. Deux hommes descendent du véhicule, montent rapidement jusqu'au 1er étage et frappent à la porte de mes parents.

Ma mère leur ouvre la porte, ils pénètrent dans l'appartement et exigent leurs cartes d'identité. Après vérification, ils déclarent :

" Où se trouve Monsieur Ephraïm Cohen ? "
Ma mère répond : « Dans l'appartement d'à côté, je vais vous le chercher. »

Aussitôt, mon oncle se présente en pyjama muni de sa pièce d'identité. La Gestapo lui signifie qu'il est en état d'arrestation et qu'ils doivent l'emmener à Gap. Mon oncle leur demande cinq minutes et l'autorisation de s'habiller pour les suivre ensuite. Après leur acceptation, mon oncle avise un petit balcon situé entre le 1er et le 2ème étage de l'immeuble où se trouvent les toilettes. De ce balcon, l'on a une vue sur le jardin potager. Mon oncle enjambe la grille métallique de protection et se jette dans le vide. Il est gros et pèse 95 kilos. Heureusement, le jardin est clôturé par un grillage en fer qui amortit sa chute, mais il est très gravement blessé.

Monsieur Bonnet Albert, dont l'appartement est situé à l'arrière de l'immeuble près du jardin, entend un bruit sourd. Il se lève, ouvre les volets, et aperçoit mon oncle à terre et inanimé. Il appelle son fils Pierre et tous deux le transportent dans la grange et le cachent sous des bottes de foin. Puis, le père et le fils retournent se coucher et feignent le profond sommeil.

La Gestapo, ne voyant pas revenir mon oncle, réveille tous les habitants et fouille l'immeuble de fond en comble. Furieux, les deux hommes doivent se rendre à l'évidence, Monsieur Cohen a disparu.

Albert et Marie-Louise Bonnet

Après des menaces précises à l'égard de mes parents, ils déclarent qu'ils reviendront le lendemain.

Vers huit ou neuf heures du matin, après s'être rendus compte que la traction avant n'était plus devant l'immeuble, Monsieur Bonnet et son fils se précipitent dans la grange pour secourir mon oncle.

Celui-ci a retrouvé ses sens, mais son visage est ensanglanté et sa blessure est très grave. Il demande à Monsieur Bonnet de le transporter chez Monsieur Ricard Eugène qui habite 800 mètres plus bas, dans une villa sur la route de Sisteron.

Monsieur et Madame Ricard accueille mon oncle et font appel à un médecin de Laragne, lequel lui prodigue les premiers soins. Monsieur Cohen restera un mois chez eux, puis, après la guérison, optera pour un autre village. »

Léon COHEN (neveu d'Ephraïm Cohen)

Le 15 novembre 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Albert et à Marie-Louise Bonnet ainsi qu'à Eugène et à Aline Ricard (Dossiers 11592 et 11592a).

Clély (née Disdier) et Auguste BROCHIER

Localité : Gap

Leur protégée : Michèle (née Vorms) Chouraqui

L'histoire
Une famille prête à s'agrandir

Michèle Vorms est née à Paris le 23 août 1938. Au moment de la rafle du Vel d'Hiv, son père, Jean, et sa mère, Andrée, ont déjà fui Paris et se sont réfugiés à Marseille. Début décembre 1942, la situation à Marseille s'aggrave car les Allemands ont investi la zone Sud et occupent la ville. Prévenue par un policier de l'imminence d'une rafle, la famille quitte précipitamment la cité phocéenne en janvier 1943 et se rend à Gap, où un cousin

Auguste et Clély Brochier, en avril 1945

germain s'est déjà replié. Ils s'installent dans une maison qu'ils louent à un couple d'agriculteurs, Auguste et Clély Brochier, parents de six enfants. Auguste permet à Jean de cultiver un petit lopin de terre et les deux familles se lient d'amitié.

En mars 1944, à la suite de l'arrestation et de la déportation de leur cousin et de toute sa famille, les Vorms estiment qu'il est trop risqué de rester dans leur maison. Bernard, un des enfants Brochier, les conduit en pleine nuit vers une cachette plus sûre. Conscient du danger, le couple demande alors à Auguste et Clély s'ils consentiraient à garder leur fille. Auguste et Clély acceptent et s'engagent même à s'occuper complètement de Michèle si un malheur arrivait. Durant l'absence de ses parents, Michèle, âgée de 5 ans, est traitée par les Brochier comme un de leurs propres enfants, la fillette prenant l'habitude d'appeler Auguste « mon Papanou » et de s'asseoir sur ses genoux.

Le couple Vorms sort de sa cachette deux mois plus tard, le 23 août 1944, et retrouve leur fille à la Libération. Après guerre, Michèle et ses parents restent en contact avec la famille Brochier. Le couple a plus tard un fils qu'ils appellent Bernard, en hommage à Bernard Brochier.

Les témoignages

« Ils avaient 6 enfants, dont le petit dernier s'appelait Claude. Il était de trois ans mon aîné, et il est rapidement devenu mon compagnon de jeux. Nous passions beaucoup de temps ensemble à jouer dans la ferme ou à la maison. Dès que quelqu'un d'inconnu venait à la ferme, ou au moindre bruit suspect, lorsque j'étais avec mes parents dans la maison voisine, je passais par derrière pour entrer dans la ferme et je m'installais sur les genoux d'Auguste Brochier que mes parents m'avaient appris à appeler : " Mon Papanou ". [...]

À notre retour, mes parents ont demandé aux Brochier de m'accueillir chez eux ; ils ne se sentaient plus en sécurité et ne sortaient plus de la maison que nous louions. Les Brochier leur ont répondu : " Nous allons continuer à dire qu'elle s'appelle Michèle Brochier mais à partir d'aujourd'hui nous la prenons chez nous pour qu'elle vive jour et nuit à la ferme. " - " Et s'il nous arrivait malheur ? " ont demandé mes parents - Clély et Auguste Brochier ont répondu : " S'il vous arrive malheur, nous avons 6 enfants, nous en aurons 7. " J'ai été ainsi " adoptée " par les parents Brochier et j'ai vécu depuis lors comme leur dernier enfant. »

Michèle CHOURAQUI (née Vorms)

« Un soir où il neigeait, je me souviens d'avoir vu partir les Vorms avec leurs bagages chargés sur un vélo, accompagnés de mon frère aîné, Bernard, qui portait une malle. [...] C'est à leur retour que tout s'est organisé : ils ont décidé qu'il fallait protéger Michèle envers et contre tout. Ils ont demandé à mes parents d'avoir Michèle tout le temps, jour et nuit. Monsieur et Madame Vorms ont entrainé Michèle à dire qu'elle s'appelait Brochier et à appeler mon père " Mon Papanou ". Elle ne s'est jamais trompée. À partir de ce moment-là, elle est devenue ma petite sœur. »

Claude BROCHIER (fils d'Auguste et Clély)

Le 7 mars 2010, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Auguste et à Clély Brochier (Dossier 11775).

Adrien DAURELLE

Localité : Briançon

Ses protégés : Gilbert et Michèle Lévy-Bram

L'histoire

Un notaire résistant et protecteur

Étudiant en notariat, Adrien Daurelle accomplit son stage à Marseille, dans l'étude de Maître Gilbert Lévy-Bram, juif né à Alger. Les lois de Vichy entraînent « l'aryanisation » de cette étude.

En 1943, comme la chasse aux Juifs sévit à Marseille, Gilbert Lévy-Bram, sa femme et leur fillette Michèle, alors âgée de 2 ans, se réfugient à Briançon. Son ex-stagiaire, Adrien Daurelle, très actif dans la Résistance, y est désormais installé comme notaire. Il établit aussitôt une attestation certifiant que Monsieur Gilbert Martin (Martin étant le nom de jeune fille de sa femme, non juive) est employé dans son étude en qualité de clerc de notaire.

Hélas dénoncé, Lévy-Bram est arrêté par la Gestapo. Avec une bravoure exceptionnelle, le notaire intervient de la manière la plus énergique pour exiger la libération de son « clerc », prétendument victime d'une allégation mensongère, et, miraculeusement, parvient à ses fins. Malheureusement, Gilbert Lévy-Bram contracte alors la typhoïde. Adrien Daurelle décide aussitôt de protéger la petite Michèle d'une contagion qui lui serait fatale et l'héberge chez lui. Il affecte également une secrétaire de son étude à la garde de la fillette, au mépris des dangers auxquels il s'expose. Il les fait ensuite évacuer de la ville.

Durant les journées du 29 août au 6 septembre 1944, lorsque Briançon, reconquise par les Allemands, est livrée au chaos, au pillage et à une sanglante terreur, privée d'eau, d'électricité et de tout ravitaillement, Adrien Daurelle tient tête aux occupants pour la défense de tous ses concitoyens, tout en assurant la sécurité de ses deux protégés juifs.

C'est seulement de nombreuses années plus tard que Michèle Lévy-Bram prend connaissance de ces faits, lorsqu'en 1992, après la mort de ses parents, elle trie les papiers de son père. Elle décide alors de s'employer à ce que *« les deux filles d'Adrien, Noëlle et Catherine, sachent que leur père était plus qu'un grand résistant. Que c'était un Juste »*.

Le témoignage

« Nous avons échappé aux rafles – celles qui ont précédé et suivi la destruction du Vieux-Port de Marseille – prévenus par des amis de mon père. Puis, le danger étant devenu trop grand, nous sommes partis, d'abord pour Grasse puis pour Briançon, où nous avons trouvé refuge chez Adrien Daurelle, notaire au 1, rue de la Caserne. [...]

Mon père a été dénoncé (Adrien Daurelle était suspect aux yeux de la collaboration) et il a été emmené par la Gestapo. Il a réussi à cacher sa circoncision, et Adrien Daurelle est, d'autre part, intervenu vigoureusement auprès des autorités d'occupation pour le faire libérer. »

Michèle LEVY – BRAM

Le 7 mars 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Adrien Daurelle le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 8388).

Adrien Daurelle au centre de la photographie

Roxane DURAND
Rosa GONTARD

Localité : Gap

Leurs protégées : Fénia Berz (née Rabinovitch) et Hinda Rabinovitch

L'histoire
Une amitié sans faille

À l'âge de 10 ans, Roxane vit à Paris et sa meilleure camarade de classe est Fénia Rabinovitch, originaire de Tbilissi en Géorgie. Les deux filles grandissent et peu à peu se perdent de vue : Fénia étudie la physique à la Sorbonne, tandis que Roxane suit des études de littérature et devient professeur dans un lycée de jeunes filles à Gap.

Peu après l'arrivée des Allemands à Paris, en octobre 1940, le père de Fénia décède des suites d'une pneumonie. Fénia et sa mère Hinda s'enfuient alors vers le sud de la France et trouvent refuge à Bort-les-Orgues, en Auvergne. Lorsque les Allemands occupent la zone Sud, des amis conseillent aux deux femmes de quitter la ville. Ne sachant où aller, Fénia adresse une lettre à son amie Roxane sollicitant son aide. Plutôt que de lui répondre par courrier, la jeune femme prend immédiatement le train et se rend à Bort. Elle invite les deux femmes à la rejoindre à Gap, leur promettant de leur fournir de faux papiers et de leur trouver un travail ainsi qu'un appartement. Lorsque Fénia et sa mère arrivent à Gap, Roxanne les introduit auprès de l'évêque, Monseigneur Bonnabel, qui les fait héberger dans le couvent Saint-Joseph où un poste d'enseignant est également disponible à l'école de filles. Fénia, professeure douée, y enseigne la littérature française et l'anglais. La directrice de l'école, Rosa Gontard, Sœur Valentine en religion, leur fait faire de nouveaux papiers pour remplacer ceux en mauvais état.

À la suite de l'armistice signé entre l'Italie et les Alliés en septembre 1943, les Allemands investissent les anciennes zones d'occupation italienne, dont le département des

Sœur Valentine entourée de Fénia et son mari Isra, à Londres en 1962

Hautes-Alpes et la ville de Gap. Ils installent alors des femmes de la Wehrmacht dans l'école même, et la Gestapo occupe une villa avoisinante. Le risque encouru par les deux femmes et Sœur Valentine est alors immense. Pourtant, cette dernière n'hésite pas à accompagner ses protégées au commissariat lorsqu'elles sont convoquées pour un contrôle d'identité et les loge au couvent jusqu'à la Libération.

Après la guerre, Fénia part s'installer à Londres où elle et son mari, Isra Berz, deviennent des scientifiques reconnus. Ils restent en contact avec Roxane et Sœur Valentine jusqu'à leure décés.

Le témoignage
« C'est à ce moment-là qu'arrive, dans notre histoire, mon ancienne amie d'école, Roxane Durand, qui était professeure à Gap. Les lettres que je lui avais envoyées l'avaient inquiétée. Aussi, est-elle venue sur un appel laconique, de Gap à Bort-les-Orgues, ce qui n'était pas rien, car il n'y avait pas de lignes directes. [...] À Gap, Roxane est venue nous chercher, avec une collègue chez qui elle logeait. Il faisait sombre et il neigeait. Nous sommes arrivées à Gap de nuit, après un voyage long et angoissant ; aussitôt, nous avons logé au couvent des Sœurs de Saint-Joseph. [...]

Lorsque les Italiens sont partis, la présence des Allemands est devenue très inquiétante parce que la Gestapo était juste à côté du couvent et que, dans le couvent même, logeaient certains Allemands. [...]

Si j'avais trois minutes de retard, à chaque fois, ma mère pensait que j'étais morte ; on avait aussi des papiers d'identité authentiques qu'il ne fallait pas détruire. Sœur Valentine les avait pris ; elle les avait cachés sous sa jupe et emportés, par le car, aux Tourniaires, chez sa tante. [...]

Un jour, il a fallu aller au commissariat de police pour faire vérifier nos cartes. Sœur Valentine nous a accompagnées car il fallait un témoin pour dire que nous étions bien nées à Marseille ; il fallait également signer devant le policier et ma mère, qui était déjà très nerveuse en temps ordinaire et dont les mains tremblaient, n'arriver pas à donner cette signature. Sœur Valentine a été très habile : elle a plaisanté avec le policier, disant : " Oh ! Regardez-moi cette vieille dame : elle n'arrive même pas à tenir son stylo ! " »

Fénia Berz (née Rabinovitch)

Le 26 mars 2008, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Roxane Durand et à Rosa Gontard, Sœur Valentine en religion (Dossiers 11303 et 11303a).

Jean ESPITALLIER

Localité : Saint-Pierre-d'Argençon

Ses protégés : Henri, Suzanne, Gérard, Michel et Liliane Weil

L'histoire
Un jeune curé cache et assure la subsistance d'une famille entière

Pendant l'Occupation, le père Jean Espitallier, jeune curé à l'esprit ouvert et aux tendances libérales, est en charge de la paroisse du village de Saint-Pierre-d'Argençon.

Dans le courant de l'automne 1942, Suzanne et Henri Weil, qui habitent Lyon avec leurs trois enfants, Gérard, Michel et Liliane, quittent la ville à la suite d'arrestations massives de Juifs. Ils s'installent dans ce petit village des Hautes-Alpes. Les deux fils Weil s'attachent très vite au père Espitallier, qui, sachant pertinemment qu'ils sont Juifs, noue des liens d'amitié avec toute la famille. Quelques mois plus tard, les Allemands commencent à effectuer des raids dans le village. À chaque fois, et malgré les risques encourus, le père Jean prévient les Weil ainsi que les autres familles juives du village qui partent se cacher dans la forêt jusqu'à ce que le danger soit écarté.

Lorsque la situation à Saint-Pierre-d'Argençon devient trop dangereuse, le prêtre conduit chaque membre de la famille Weil dans des lieux isolés et difficiles d'accès afin qu'ils puissent se cacher. Il leur rend régulièrement visite, à pied ou à bicyclette, jusqu'à la Libération. En hiver, si les routes sont impraticables ou s'il y a trop de barrages policiers, il prend ses skis afin d'apporter à ses protégés des provisions, des faux papiers, les indispensables cartes d'alimentation, mais aussi du réconfort, de la chaleur humaine et un sentiment de sécurité. Le père Jean Espitallier reste en contact avec la famille Weil après la guerre.

Le 16 mai 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au père Jean Espitallier le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4242)

Paulette et Raymond HUGHES

Localité : Rosans

Leur protégé : Marcel Frenkel

L'histoire
Un couple accueille un jeune garçon

Lorsque les Allemands occupent la Belgique en 1940, la famille Frenkel s'enfuit d'Anvers pour se réfugier à Montélimar. En 1942, le père de famille est envoyé dans un camp de travail obligatoire, puis déporté à Dachau, où il périt. Sa femme et ses deux enfants sont internés dans un camp de concentration en France.

Une organisation humanitaire réussit à faire sortir les enfants du camp et à les placer dans un foyer à Peyrins, près de Romans dans la Drôme.

Un grand nombre d'enfants juifs ont alors trouvé refuge dans cet établissement dirigé par Germaine Chesneau. Le jeune Marcel Frenkel et sa sœur y vivent environ un an, jusqu'à ce que la Gestapo mette la main sur une liste des enfants cachés là. La nuit même, le personnel du foyer fait évacuer tous les jeunes et les répartit entre plusieurs « planques ». Un groupe d'une cinquantaine d'enfants, dont le petit Marcel, est conduit à Rosans, dans les Hautes-Alpes. Les uns sont logés dans une grande bâtisse à l'orée du village, et les autres placés dans des familles.

Marcel Frenkel, alors âgé de 7 ans, est accueilli chez Raymond Hughes et sa femme Paulette, un jeune couple sans enfants qui le traite comme leur propre fils. Raymond Hugues est résistant et recherché par les Allemands : il doit donc se cacher chaque fois que leur approche est signalée. Malgré le risque qu'il encourt personnellement, Raymond prend le soin de mettre en sûreté l'enfant dans sa scierie, avant de se cacher lui-même. Marcel reste chez eux jusqu'à la Libération, soit pendant près d'un an et demi. À aucun moment les Hughes ne font pression sur lui pour qu'il se convertisse, ou même qu'il les accompagne à la messe le dimanche. Le couple ne cherche aucune contrepartie, agissant par simple humanité et pour manifester leur opposition à l'Occupant.

À la Libération, la maman et la sœur de Marcel, qui ont survécu, réussissent à obtenir son adresse par l'intermédiaire de la Croix-Rouge et viennent le chercher. Pendant plus d'une année, le couple Hughes continue d'envoyer des colis de ravitaillement aux Frenkel, qui sortent totalement démunis de cette guerre. Plus tard, Marcel part vivre en Israël. Il garde contact avec ses sauveteurs et, en 1981, vient leur rendre visite à Rosans où Raymond et Paulette l'accueillent avec émotion et fierté.

Le 5 janvier 1994, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Raymond et à Paulette Hughes le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 2782).

François LEPOIRE

Localité : Briançon

Son protégé : Paul Leichtmann

L'histoire

Deux docteurs liés d'amitié

Lors de ses études de médecine à Nancy, François Lepoire se lie d'amitié avec Paul Leichtmann, un étudiant juif. Devenu docteur à Briançon, à proximité de la frontière italienne, François est resté en contact avec son ami Paul. Au mois de septembre 1943, Paul Leichtmann, qui s'est réfugié à Grasse, vient visiter François et sollicite son aide, la ville n'étant plus sûre maintenant qu'elle est occupée par les Allemands. François lui offre alors l'hospitalité, au mépris du danger encouru – les Juifs et étrangers sont en effet interdits de séjour dans les régions frontalières. Il lui trouve ensuite un poste dans une maison de repos, « Les Neiges », où Paul demeure sept mois.

En juin 1944, suite à l'annonce du débarquement de Normandie, les deux amis prennent ensemble le maquis afin de lutter contre l'Occupant.

Le 4 octobre 1989, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à François Lepoire le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 4389).

Henriette (née Arnaud) RENELLE

Localité : Laragne-Montéglin

Ses protégés : Soibléa (née Ceaplik) et Simon Diner

L'histoire

Deux femmes solidaires face à l'adversité

Slioma et Soibléa Diner, tous deux originaires de Bessarabie, émigrent à Paris au début des années 1930. Le couple s'est rencontré à Vienne, alors qu'ils suivaient tous deux des études d'ingénieurs

Henriette Renelle

chimistes. Ils s'installent à Paris, place Daumesnil dans le 12ème arrondissement, et se marient à la synagogue de la rue Pavée en juin 1930. Ils donnent naissance à un fils, nommé Simon.

Slioma est ingénieur chimiste à la société Duco, et compte parmi ses collègues Victor Renelle. La société, située à Stains dans la banlieue parisienne, fabrique des peintures et des vernis. Au début de la guerre, la société ouvre une succursale à Castres, dans le Tarn.

À la suite de la rafle effectuée par la police française dans le 11ème arrondissement en août 1941, Slioma, juif étranger, est arrêté et interné au camp de Drancy. Transféré au camp de Compiègne, il est déporté à Auschwitz par le convoi n°1 le 27 mars 1942 et y est assassiné.

Un an auparavant, le 5 octobre 1940, son collègue, Victor Renelle, avait été arrêté par la police française pour reconstitution de syndicat CGT dissout. Conduit à Clairvaux, puis au camp de Choisel, dans la Loire Atlantique, il refuse de se mettre au service de l'industrie allemande, ce qui aurait permis sa libération. Le 22 octobre 1941, il est fusillé à Châteaubriant avec d'autres otages, dont Guy Môquet, en représailles à l'exécution du *Feldkommandant* Hotz.

Son épouse, Henriette Renelle, se retire alors dans son village natal des Hautes-Alpes, à Laragne-Montéglin. Avant son départ, elle confie sa nouvelle adresse à Soibléa Diner et lui promet son aide en cas de besoin, les deux femmes se connaissant comme épouses et collègues.

Après les rafles de juillet 1942, il devient urgent de se cacher. La société Duco se conduit alors de manière exemplaire. Afin d'aider Madame Diner, elle continue à lui verser le salaire de son mari et organise son passage en zone libre pour rejoindre Castres tout en prenant en charge le petit Simon, âgé de 7 ans. L'enfant est dans un premier temps placé dans une pension de Montmorency. Puis, le directeur de la société le confie à l'un de ses ingénieurs, Monsieur Bokanowski qui, le faisant passer pour son propre fils, l'accompagne à Toulouse où sa mère l'attend.

Les Allemands ayant envahi la zone libre, la situation devient dangereuse et Soibléa décide de faire appel à Henriette Renelle. Sans hésiter, cette dernière se rend à Castres pour récupérer mère et enfant. Elle conduit d'abord ses protégés à Marseille, chez ses sœurs, puis, dans sa maison de Laragne-Montéglin, où ils arrivent en janvier 1943. Soibléa et son fils prennent ensuite un logement indépendant. Ils sont présentés au village comme la famille d'un prisonnier de guerre détenu en Allemagne. Les habitants, les gendarmes, restent discrets. Le petit Simon va à l'école en conservant son identité.

À la Libération, Simon et sa mère remontent sur Paris et récupèrent leur appartement, qui malheureusement a été vidé de tous leurs biens. En 1945, Soibléa trouve un emploi chez Duco. La société, Henriette Renelle, mais également l'ensemble de la population du village, par son silence bienveillant, ont contribué au sauvetage de Soibléa et de son fils Simon.

Le témoignage

« En prenant le risque de traverser aller-retour une partie du sud de la France sous occupation allemande, pour venir nous chercher à Castres et nous amener à Laragne, en nous y installant et en couvrant notre présence de par son autorité morale,

suscitant une discrétion active de l'ensemble de la population du village, Madame Henriette Renelle a bravé les incertitudes de sa situation personnelle et créé les conditions générales qui nous ont permis, ma mère et moi, d'échapper aux menaces allemandes. »

Simon DINER

Le 29 Janvier 2014, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Henriette Renelle (Dossier 12752).

Joseph RICHARD

Localité : Gap

Son protégé : Werner Epstein

L'histoire

Un prêtre bravant les obstacles

Pendant l'Occupation, le père Joseph Richard dirige « le Petit Séminaire », un établissement situé à Charance, dans les Hautes-Alpes. Le religieux agit clandestinement dans la Résistance sous une fausse identité, « Joseph Duchamblo ». En 1942, il fait la connaissance de Werner Epstein, un Juif allemand venu se réfugier à Gap. Ce dernier est ensuite engagé comme professeur par le père Jean Adrien[1], à Lyon. Vers la fin juillet 1944, alors qu'il est en vacances à Gap, Werner est reconnu et dénoncé à la Gestapo. Arrêté, il parvient à s'enfuir et trouve refuge à l'hôpital de Gap. Sa femme contacte alors le père Richard et sollicite son aide. La chose n'est pas aisée. La Gestapo et la gendarmerie ont lancé une vaste chasse à l'homme pour retrouver Werner Epstein, soupçonné d'avoir assassiné, le lendemain de son arrestation, le gendarme qui l'avait arrêté. Le gendarme avait en fait été exécuté par un maquisard. Des barrages sont alors établis sur toutes les routes environnantes et la photographie du fugitif largement diffusée. Conscient des énormes risques qu'il encourt personnellement, le père Richard part malgré tout chercher le fugitif et le fait sortir de l'hôpital. Les deux hommes parviennent à échapper au dispositif policier et, après vingt kilomètres d'une marche périlleuse, arrivent au rendez-vous fixé avec des résistants, qui emmènent Werner Epstein dans la montagne.

1. Le père Jean Adrien a également été reconnu Juste parmi les Nations en 1977.

Le témoignage

« À ce moment, le père Richard a pris contact avec le maquis des FFI du Champsaur, dont le commandant était le colonel Daviron, pour me permettre d'y entrer, en se portant garant de moi (le maquis ne m'avait pas accepté antérieurement, vu mon origine allemande). Il resta encore la grande difficulté de m'y faire parvenir, car j'étais intensivement recherché dans toute la région, où on avait même fait des barrages. Le collaborateur qui m'avait arrêté et à qui j'avais échappé, fut abattu le lendemain de ce fait et on avait trouvé sur lui les papiers d'identité avec ma photo. Donc supposant que c'était moi-même qui l'avait tué, on investiguait partout, photo en main, et même à la porte d'une auberge au moment où l'abbé Richard y passait, à trois mètres, en ma compagnie. Donc c'est l'abbé Richard qui prit en charge de m'amener au maquis, par des sentiers inconnus, en risquant fort de sa vie. »

Werner EPSTEIN

Le 22 avril 1974, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné au père Joseph Richard le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 870).

Marguerite (née Allemand) et Louis TAIX

Localité : La Bâtie-Neuve

Leurs protégés : Francis Fallik et Arlette (née Fallik) Glacet

L'histoire

Un couple sous surveillance prend des risques pour deux enfants

David Fallik, médecin originaire de Roumanie, arrive en France au début des années 1930 et épouse Micheline Bloch, originaire de Suisse et de nationalité française. En 1934, la petite Arlette naît de cette union et la famille déménage à Chorges dans les Hautes-Alpes, la commune cherchant alors un docteur. Leur second enfant, nommé Francis, y naît en 1936. En 1939, David Fallik, naturalisé français, rejoint l'armée avant d'être démobilisé en juin 1940. Il retourne à Chorges pratiquer la médecine jusqu'à ce que les lois de Vichy lui interdisent d'exercer sa profession.

Marguerite Taix

En septembre 1943, le docteur s'engage en Résistance et rejoint un maquis séjournant dans les ruines de l'abbaye de Boscodon. Il y demeure jusqu'en janvier 1944, puis rejoint l'« école des cadres » dans les Alpes-de-Haute-Provence, mise en place par l'Armée secrète (AS) afin de former des individus capables d'encadrer les maquis. En février, à la suite d'une attaque menée par les Allemands, il est arrêté avec ses 13 compagnons puis déporté.

Son épouse Micheline, ses deux enfants, âgés de 8 et 9 ans, et sa mère, demeurent toujours à la maison de Chorges. Un jour, un gendarme informe leur voisin, Monsieur Guibaud, et lui demande de prévenir Madame Fallik que, dès le lendemain, toute la famille va être arrêtée.

Le fils de Monsieur Guibaud sollicite alors l'aide d'Henri Taix, un ami domicilié à La Bâtie-Neuve, pour savoir s'il était prêt à cacher les enfants le temps que leur mère trouve une cachette sûre pour sa famille. Henri et sa femme Marguerite acceptent immédiatement et cachent les deux enfants dans leur ferme durant deux semaines. Marguerite Taix les emmènent ensuite à la gare, et les fait monter dans un train à destination de Lyon où ils retrouvent leur mère et leur grand-mère. La famille se réfugie ensuite à Chanay, dans l'Ain, et y demeure jusqu'à la Libération.

Henri et sa femme Marguerite prennent de gros risques en acceptant de cacher les deux enfants juifs. En effet, le couple est déjà sous surveillance car leur fils a pris le maquis et est lui-même recherché par la police. Le lendemain de leur fuite, les gendarmes sont venus chercher les membres de la famille Fallik à leur domicile de Chorges. Le destin des deux enfants, Arlette et Francis, aurait été tout autre si le couple Taix n'avait pas offert son aide.

Les témoignages

« Papa, interdit de pratiquer la médecine de par sa religion juive, est entré dans la Résistance. Nous sommes restés à Chorges, jusqu'à ce qu'un dimanche après-midi, un gendarme est venu dire à nos voisins et amis (les Guibaud) qu'il avait ordre de venir arrêter les enfants Fallik le lendemain matin. Je me rappelle que maman a préparé une petite valise et nous sommes tout de suite partis à pied dans la montagne avec un des fils Guibaud (Gaston) qui, ami avec Monsieur Taix, avait arrangé notre cache. J'avais froid, c'était en février 1944, j'avais très peur du noir. Nous avons mar-

Louis Taix

ché plusieurs heures avant d'arriver à la ferme de Monsieur et Madame Taix où nous étions attendus. Monsieur Taix et sa femme nous ont cachés près de deux semaines. Nous ne sortions pas de la ferme de peur des dénonciations. Dès que les chiens aboyaient nous allions nous cacher sous les lits. »

Arlette GLACET (née Fallik)

« Bien que la ferme fut éloignée de toute agglomération, nous ne devions en sortir sous aucun prétexte. Après quelques jours (de l'ordre de deux semaines), Madame Taix nous a emmenés, marchant à travers des champs couverts de neige jusqu'à une gare où nous avons pris un train, dans lequel nous ont rejoint successivement ma mère et ma grand-mère. »

Francis FALLIK

Le 25 octobre 2009, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Henri Taix et à sa femme, Marguerite (Dossier 11648).

Edmond et Elisa VERCUEIL
Leurs enfants, Louis, Edmée et Hélène VERCUEIL

Localité : Trescléoux

Leur protégée : Léah Starkman

L'histoire

Une famille entière au secours d'une fillette

Edmond et Elisa Vercueil sont agriculteurs et résident avec leurs trois enfants Edmée, 27 ans, Hélène, 24 ans, et Louis, 22 ans, au lieu-dit « La Blache », à Trescléoux, dans les Hautes-Alpes. À l'été 1942, ils recueillent deux fillettes juives qui leur sont confiées par une organisation juive clandestine. La plus jeune des deux est rapidement transférée ailleurs, mais la jeune Léah va demeurer chez les Vercueil durant deux ans et demi, jusqu'à la Libération.

Originaires de Belgique, ses parents ont fui le pays lors de l'invasion allemande et ont trouvé refuge en Ardèche. Son père y travaille comme cordonnier et sa mère, couturière, réalise des travaux pour la baronne du village. Demeurant la seule famille juive du village, ils sont dénoncés, arrêtés et transférés au camp de Vénissieux. Les parents de Léah sont déportés à Auschwitz, tandis que la jeune fille de 12 ans, ainsi que plusieurs dizaines d'enfants juifs sont extraits du camp et cachés en divers endroits. C'est alors que Léah est placée chez les Vercueil qui la présentent comme une cousine citadine, envoyée à la campagne en raison des pénuries alimentaires en ville. Elle s'intègre facilement et est choyée par toute la famille, en particulier par les deux sœurs.

Les Vercueil prennent également à leur charge les frais de la fillette. Les parents de Léah, avant leur séparation, avaient caché dans sa valise une somme d'argent, que les Vercueil récupèrent à son arrivée chez eux. À sa grande surprise, la somme, longtemps conservée, est restituée à Léah à son départ, deux ans et demi plus tard.

La famille cache également dans leur ferme un prisonnier de guerre évadé. Lorsque les combats pour la libération s'intensifient, Léah et le prisonnier, dont la présence à la ferme constitue un danger, partent se cacher dans les bois. Décidant de rejoindre le maquis, le prisonnier abandonne Léah seule en pleine nature. C'est Louis, le fils Vercueil, qui part à sa recherche et la ramène saine et sauve.

À la fin de la guerre, Léah retrouve son père qui a survécu à la déportation.

Le 3 octobre 2001, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Elisa et à Edmond Vercueil ainsi qu'à leurs enfants Louis, Edmée et Hélène, le titre de Juste parmi les Nations (Dossier 9471).

Bibliographie

Ouvrages généraux sur la période

AZEMA Jean-Pierre, WIEVORKA Olivier, *Vichy, 1940-1944*, Perrin, 2000
AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François (dir.), *La France des années noires*, Seuil - Points Histoire, 2000
DURAND Yves, *La France dans la deuxième guerre mondiale : 1939- 1945*, Armand Colin, 2003
JACKSON Julian, *La France sous l'occupation 1940-1944*, Flammarion, 2004
MICHEL Henri, RIOUX Jean-Pierre, *La Seconde Guerre mondiale*, Omnibus, 2000
PAXTON Robert, *La France de Vichy*, Seuil - Points Histoire, 1999
ROUSSO Henry, *Les années noires : vivre sous l'occupation*, Gallimard, 2009

Histoire régionale : la Seconde Guerre mondiale

BRAUN Michel, GARACIO Jean-Pierre, PANICACCI Jean-Louis, *1939-1945, la guerre dans les Alpes-Maritimes*, Breil, Éditions du Cabri, 1994 (album mémorial)
GARCIN Jean, *De l'Armistice à la Libération dans les Alpes-de-Haute-Provence (17 juin 1940 – 20 août 1944)*, Digne, 1983
LIN Dominique (dir.), *39-45 en Vaucluse*, *Nous étions des sans-culottes*, Elan Sud, 2014
MENCHERINI Robert, I*ci-même : Marseille, 1940-1944 : de la défaite à la libération*, Jean Laffitte, 2013
MENCHERINI Robert, *Vichy en Provence*, *Midi rouge, ombres et lumières*, tome 2, Syllepse, 2009
MENCHERINI Robert, *Résistance et Occupation (1940-1944)*, Midi rouge, ombres et lumières, tome 3, Syllepse, 2011
PANICACCI Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes, 1939-1945, Un département dans la tourmente*, Serre, 1989
PANICACCI Jean-Louis, *L'occupation italienne, Sud-est de la France, juin 1940 – septembre 1943*, Presses Universitaires de Rennes, 2010
PANICACCI Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes dans la guerre 1939-1945*, Éditions de Borée, 2013
Service éducatif des arch. dép. des Alpes-de-Haute-Provence, *Un département en lutte 1939-1945, les Basses-Alpes dans la Seconde Guerre mondiale*, Archives départementales (ensemble documentaire)

Ouvrages généraux sur les persécutions et la déportation des Juifs

BENSOUSSAN Georges (dir.), *Dictionnaire de la Shoah*, Larousse, 2009
BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent, WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoires et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, CNRS, 2009
FONTAINE Thomas, *Déportation et génocide. L'impossible oubli*, Tallandier-FNDIRP, 2009
GRYNBERG Anne, *Les Camps de la honte : les internés juifs des camps français, 1939-1944*, La Découverte, 1994
KASPI André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Seuil – Points Histoire, 1997
KLARSFELD Serge, *La Shoah en France, le calendrier des déportations (septembre 1942-août 1944)*, 4 tomes, Les fils et filles des déportés juifs de France / New York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1993
POZNANSKI Renée, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Hachette, 1997

Histoire régionale : internement, persécutions et déportation

DRAY-BENSOUSSAN Renée, *Les Juifs à Marseille pendant la Seconde Guerre mondiale, août 1939 - août 1944*, Les Belles Lettres, 2004
FONTAINE André, *Le camp d'étrangers des Milles, 1939-1943*, Édisud, 1989
GRANDJONC Jacques et GRUNDTNER Theresia (dir.), *Zone d'ombres, 1933-1944*, Alinéa, 1990
GUILLET Jean-Luc, *Rafles*. *Nice 1942-1944*, Éditions Baie des Anges, 2013
KLARSFELD Serge, *Les Transferts de Juifs de la région de Marseille vers les camps de Drancy ou de Compiègne en vue de leur déportation, 11 août 1942 – 24 juillet 1944*, FFDJF, 1992
KLARSFELD Serge, *Les transferts de Juifs de la région de Nice vers le camp de Drancy en vue de leur déportation*, FFDJF, 1993
KLARSFELD Serge, *Nice caserne Auvare*. *La rafle des juifs étrangers par la police de Vichy le 26 août 1942*, FFDJF, 1993
KLARSFELD Serge, *Une tragédie juive à Rosans (Hautes-Alpes)*, FFDJF, 1999
LABADIE Jean-Christophe, *Vichy et les Juifs. Basses-Alpes 1940-1944*, Conseil général / Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 2013
LEWENDEL Isaac, WEISZ Bernard, *Vichy, la Pègre et les nazis. La traque des Juifs en Provence*, Nouveau monde éditions, 2013
MENCHERINI Robert (dir.), *Provence-Auschwitz : de l'internement des étrangers à la déportation des juifs, 1939-1945*, Publications de l'Université de Provence, 2007
OPPETIT Christian (dir.), *Marseille*, *Vichy et les nazis : le temps des rafles, la déportation des Juifs*, Marseille, Amicale des déportés d'Auschwitz et de Haute-Silésie, 1993
PANICACCI Jean-Louis, *« Les Juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945 »*, Nice, Recherches régionales n°4, 1983 (p. 239-331)
PANICACCI Jean-Louis, *Les Juifs de Saint-Martin-Vésubie*, Presses Universitaires de France, 1983

Les « Justes parmi les Nations »

CABANEL Patrick, Histoire des Justes en France, Armand Colin, 2012
COLEMAN Fred, *Le réseau Marcel*, Acropole, 2015
DELPART Raphaël, *Les Justes de l'Ombre*, Jean-Claude Lattès, 1995
GILBERT Martin, *Les Justes, les héros méconnus de la Shoah*, Calmann-Lévy, 2002
GUTMAN Israël (dir.), *Le dictionnaire des Justes de France*, édition établie par Lucien Lazare, Fayard, 2003
HANNOUN Hubert, *L'épopée des Justes de France 1939-1945*, Connaissances et savoirs, 2005
Mission Interdépartementale Mémoire et Communication de la région Centre de l'ONACVG en partenariat avec le Comité français pour Yad Vashem, *Les Justes de la région Centre*, 2010 (ouvrage mémorial)
POCH KARSENTY Andrée, *Les 527 enfants d'Odette et Moussa Abadi*, Éditions Le Publieur, 2009

Sitographie

Comité français pour Yad Vashem : www.yadvashem-france.org
Site international de Yad Vashem : www.yadvashem.org
Mémorial de la Shoah : www.memorialdelashoah.org
Site Mémorial du camp des Milles : www.campdesmilles.org
Fondation pour la Mémoire de la Déportation : www.fmd.asso.fr
Les enfants et amis Abadi : www.moussa-odette-abadi.asso.fr

Index des noms des Justes

A

ALLIONE, Marie-Thérèse 32
AMPHOUX, Marie-Jeanne et Marius 32
ANGLES, Germaine (née Coste) 33
ARBOMONT, Albert, Julie, et Lucien 34
ARGENTI, Cyrille 36
ARNAUD, Etienne 185
ASTIER, Paul et Rose (née Chauvin) 200

B

BAREY, Jules 110
BARIN, Anselme 111
BARTOLONI, Nelly et Édmond 36
BAUD, Charles et Joséphine 37
BELTRAMI, Ivan 38
BERAUD, Albert et Léa et leur fille Georgette (née-Béraud) HÉRON 200
BERTRAND, Joséphine et Raymond 40
BERTRAND, Paulette, René et Gaby 41
BÉZER, Andréa (née BRANTE) et René 82
BEZOL, Agnès (née Michel) et François 83
BISSERIER, Germaine 210
BLAIN, Michel 112
BOILLOT, André et Suzanne (née Ridart) 42
BONNET, Marie-Louise (née Giraud-Telme) et Albert 212
BOROWSKI, Yvonne (née Landi) 85
BOUDOU, Juliette 85
BOYER, Marie-Jeanne (née Constant) et Auguste 43
BRANDONE, Louise (née Marenco) et Dominique 113
BROCHIER, Clély (née Disdier) et Auguste 214
BRONDOLO, Suzanne (née Aumaitre) et Dominique 115
BROUA, Marguerite (née Daubié) et Georges 112
BUONCUORE, Fernande (née Audibert) et Marius 44

C

CALLINI, Calixte et Maria (née Grasso) et leur fille Catherine (née Callini) MUNCEY 116
CANTY, Maria 202
CARBONNET, Frère Raymond 46
CARTIER, Marguerite (née Grégoire) René 47
CARTIER, Marie et Paul 47
CHABROL, Auguste 48
CHALVE, Monseigneur Marius 46
CHAPELIN, Berthe (née Ripert) et Fernand 83
CHARMAISON, Marie-Angèle (née Rimbert) et Georges 87
CHARPIOT, Hélène et Françoise 116
CHARTRON, Marie-Gabrielle et Paul 48
CHASTIN, Rose-Marie (née Buoncuore) 44
CHAUMET, Simone 210
CHAUVIN, David et Alphonsine 200
CHOPIN, Joséphine 112
CLEMENT, Yvonne (née Boyer) et Sidoine 88
COEURET, Francis 117
COLLATO, Berthe (née Quercron) et Henri 118
COMMEIGNES, Jeanette 119
COSTA, Marie-Jeanne (née Isola) et Jean-Baptiste 49
COUHÉ , Louis 50
CRAMPON, Gilberte 120
CROS, Marguerite 121
CUCCARONI, Cécile 120
CUILLERIER, Julia (née Nicoto) 123
CURTI, Jeanne (née Lottier), Georges et leur fils Joseph CURTI 123

D

DANIEL, Jean 51
DAUMAS, Alfred 125
DAURELLE, Adrien 215
DAVID, Zoé 126
DEFARGES, Adèle 51
DEJEAN, Odette et Maurice 52
DELAUNAY, Didier 89
DELLA SALLE, Joséphine DELLA SALLE (Sœur Thomasine) 128
DE MAHS, Olga 130
DEMERY, Charles 52
DENEUVE, Marie-Valentine (née Prévost) et Édmond 130
DEPO, Victoria ou sœur Marie-Gilberte 55
DEVES, Émilie (née Roux) et Fernand 90
DIENNE, Jehan et Marie-Jeanne (née Roubinet) 202
DOL, Sophie 204
DONNIER, Georgette et André 54
DOR de LA SOUCHERE, Berthe et Romuald 131
DOUILLARD, Gabrielle 132
DUCASSE, Raymond et Robert 34
DUMONT, Marie (née Benistant) et Clément 92
DUNOYER de SEGONZAC, Aliette 133
DURAND, Marcelle (née Soulage) et Philippe 134
DURAND, Roxane 216
DURANDY, Thimothée, Marie et leur fils, Yves 205

E

ESPANET, Assunta et Adolphe 55
ESPITALLIER, Jean 217
EVRARD, Pasteur Édmond, sa femme Ida (née Buez), leurs enfants Daniel et Louis 135

F

FARAUDI, Lise (née Cabanal) et Adolphe 56
FEDI, Marie et Gilles 57
FISERA, Joseph 137
FLORENS, Angèle (née Landra) et Fernand 138
FORT, Germaine (née Long) et Alban 139
FOUCAULT, Marcel 58
FOUGERE, Yvonne (née Lavaud) et Joseph 140
FRANCO, Marguerite (née Raibaut) 169
FRANCONE, Marguerite (née Picco) et Eugène 142
FROMENT, Françoise (née Senejoux) 143
FRY, Varian 59

G

GAGNIER, Hélène (née Aubanel) et Pierre 143
GALLO, Ludovina (née Ghione) et Joseph 145
GAMBET, Virginie (née Best) 94
GARAGNOLI, Marie (née Bevignani) et Attilio 95
GAY, Théophile 95
GENEVEY, Yvonne (née Matton) et Pierre 145
GIRARD, Olga (née Brandi) et René 147
GIRAUD, Suzanne et Gilbert 52
GIRIBONE, Éléonore (née Andreani) et François 147
GONTARD, Rosa 216
GRAC, Antonin 206
GRIMALDI, Antoine-Paul 61
GUIGUE, Henri, Claire et leur fils Pierre 96
GUIGUES, Andréa, Soeur Marie-Gabrielle en religion 149
GUNDEN, Lois 61
GUTH, Emilie 62

H

HARDENNE, Juliette (née Raybaud) et Joseph 150
HÉRON, Georgette 200
HERTEL, Jeanne 186
HUGUES, Émile 151
HUGUES-LAFFITTE, Lucie (née Fink) 151
HUGHES, Paulette et Raymond 217

I

ISOARD, Simone et Armand 207
ISOARD, Julie et Joseph 207
ISOART, Edwige et Paul 153

J

JOSUAN, Claire (née Laborde) et Marcel 63
JULIEN, Henri et Henriette (née Pauriol) 64

K

KETTSCHAU, Marthe, Charles et leur fils Kurt 187

L

LANDI, Yvonne (née Landi) BOROWSKI Ses parents Henriette (née Forlino) et Giuseppe 85
LAZERME, Victorine 154
LEBOUCHER Fernande 65
LEENHARDT, Suzelly (née Boudet) 66
LEMAIRE, Jean-Séverin 67
LEPOIRE, François 218
LESPINASSE, Berthe (née Ferrieu) et Charles de 127
LIPNER, Katherine (née Rossi) 155
LONG, Hélène (née Prunier) et Alfred 134

M

MAÇON, Marthe (née Flammang) et Louis 156
MANEN, Alice (née Bertrand) et Henri 68
MANGON, Adrienne (née Caffarel) et Landry 140
MARI, Caroline (née Bollié) et Jacques 158
MARIE-BENOIT, Père (Pierre Péteul) 39
MARTIN, André 206
MARTINET, Élisabeth 116
MASCARELLO, Raymond 110
MASSA, Auguste et Marie 205
MAURO, Angèle et Louis 1579
MAZET, Georges 159
MERLE, André 51
MERLI, Pierre 160
MICHEL, Adrienne 161
MONOD, Madeleine (née d'Auriol) et Charles 163
MOUTHON, Dimitri 163
MUEHLENTHALER, Germaine 66

N

NGUYEN CONG ANH, Paul 164

O

ORDAN, Joseph et Henriette (née Lantéry) 165
ORDAN, Jean 165
OTTINO, Marie-Jeanne (née Robin) et César 166

P

PALLANCA, Marie-Thérèse (née Dagna) et Marius 167
PATRIS, Élise et Omer 69

PAYRE, Françoise (née Vigué) 70
PELLISSIER, Andrée 71
PERRIN, Joseph-Marie 72
PEYSSON, Jeanne (née Ivens) 72
PICCO, Antoinette et Delphin 142
PUGET, Valentine (née Fournier) et Émile 168

R

RAIBAUT, Victorine (née Airaut), Josephet et leur fille Marguerite 169
RAJBAUT, Germaine 170
RAYBAUD, Alix 204
REDORTIER, Marie-Louise (née Corras) et Félix 188
REGNIER, Jeanne (née Dol) 204
REMOND, Monseigneur Paul 171
RENELLE, Henriette (née Arnaud) 218
REYNAUD, Marcel 171
RICARD, Aline (née Brunet) et Eugène 212
RICCOBONO, Clémentine (née Giordan) 173
RICHARD, Joseph 220
RIDART, Adolphe et Jeanne 42
RIVES, Alphonsine (née Joly) et Jean 173
RODRIGUEZ, Marie-Ange (née Alibert) 73
ROINAC, Fernande (née Exbrayat) 96
ROMAGNAN, Rose-Anne 74
ROQUES, Yvonne (née Randoy) 175
ROUBAUDI, Pierre 176
ROUBINET, Élisabeth 202
ROUS, Jeanne (née Gebellin) et Jean 177
ROUX, Hélène (née Durrieu) et Lucien 74
ROUX, Mère Marie-Thérèse 186

S

SAISSI, Henriette (née Isnard) et Paul 182
SEGUIN, Rose et Eugène 178
SIMEONI, Vincent 112
SINGERLE, Fernand 75
Sœur Anne-Marie 134
Sœur Emmanuelle 134
Sœur Rose 134
STAKLIN, Camille (née Martin) et Roger 179

T

TAFANI, Adeline, Sébastien et leur fille Josette 181
TAILLEFER Roger 76
TAIX, Marguerite (née Allemand) et Louis 220
TEILLARD, Suzanne et Germaine 186

V

VASSALO, Fanny (née Boin) 182
VERCUEIL, Édmond et Élisa, et leurs enfants, Louis, Edmée et Hélène 222
VIAL, Charles 77
VIDAL, Simone (née Médici) 183
VIÈS, Walda (née Hart de Keating) et Eugène 189
VIGUE, Denise (née Fort) et ses enfants, Antoine 70
VINCENT, Gaston, Son fils Michel Suzanne (née Jacquet) 78
VINCENT, Marie (née Dossetto) et Eugène 79

W

WIEDRICH, Anne (née Ganter) et Camille 80

Z

ZAZZERI, Simonne (née Verpeau) 184

Remerciements

La Mission Interdépartementale Mémoire et Communication Provence-Alpes-Côte d'Azur tient à exprimer ses plus vifs remerciements aux membres de l'Institut Yad Vashem Jérusalem et à ceux du Comité français pour Yad Vashem pour lui avoir offert un accès direct aux dossiers d'instructions des «Justes parmi les Nations» de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à qui cet ouvrage rend hommage.

Pour l'accueil, l'aide à la recherche et le suivi du projet, nos remerciements vont plus particulièrement à Monsieur Jean-Pierre Gauzi, secrétaire général, Monsieur David Adam, directeur, Madame Corinne Melloul, chargée de mission et de la communication, responsable du département des Justes, ainsi qu'à tous les bénévoles rencontrés lors des consultations au Comité français pour Yad Vashem.

Nous remercions également les musées et centres d'archives, ainsi que les particuliers, qui ont accepté de nous communiquer des documents et des photographies, afin d'illustrer les chapitres de contextualisation de l'ouvrage : le Mémorial de la Shoah (Olivier Lalieu et Lior Smadja), le Musée d'Histoire de Marseille (Ann Blanchet), les Archives nationales, les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, les Archives départementales des Hautes-Alpes, les Archives départementales des Alpes-Maritimes, les Archives départementales des Bouches-du-Rhône, les Archives départementales de Vaucluse, Monsieur Bernard-Marie Schuck.

Pour avoir soutenu, suivi et encouragé le projet, au niveau local comme au niveau national : Patrick Anne (directeur du service départemental de l'ONACVG de Vaucluse), Jean-Luc Bara, Nadine Carmaran (directrice du service départemental de l'ONACVG des Alpes-de-Haute-Provence), Serge Coen (délégué régional du Comité pour Yad Vashem Provence), Benjamin Foissey (chef du département de la Mémoire de l'ONACVG), Rémy Giacchero (directeur du service départemental de l'ONACVG des Alpes-Maritimes) et Sybille Roullier (adjointe au directeur), Hervé Gourio (directeur du service départemental de l'ONACVG des Bouches-du-Rhône), Jérôme Guervin (directeur du service départemental de l'ONACVG du Var), Robert Mencherini (historien et président de l'association des Amis du Musée de la Résistance en Ligne PACA 1940-1945), Jean-Louis Panicacci (historien et président des Amis du Musée de la Résistance Azuréenne), Cécile Plantier (adjointe au chef du département Mémoire de l'ONACVG), Brigitte Préau (directrice du service départemental de l'ONACVG des Hautes-Alpes), Daniel Wancier (délégué régional du Comité pour Yad Vashem Nice Côte-d'Azur),

Nous remercions également le département Mémoire de l'ONACVG, et plus particulièrement Alice Camus de Valence et Laura Garnier, pour les travaux de relecture réalisés sur cet ouvrage.

Enfin, cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans le soutien précieux du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France mutualiste.

Cet ouvrage a été réalisé par la Mission Interdépartementale Mémoire et Communication Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, en partenariat avec l'Institut Yad Vashem Jérusalem et le Comité français Yad Vashem.

Mission Interdépartementale Mémoire et Communication
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service départemental de l'ONACVG des Bouches-du-Rhône
12-16 avenue Jules Cantini
13006 MARSEILLE
pascal.coget@onacvg.fr et laetitia.vion@onacvg.fr

Table des matières

Avertissements **1**

Préfaces **3**

Madame Rose-Marie Antoine, *Directrice Générale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)* *3*

Monsieur Christian Estrosi, *Président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur* *4*

Monsieur Pierre-François Veil, *Président du Comité français pour Yad Vashem* *5*

Propos introductifs **7**

Qui sont les « Justes parmi les Nations » ? *8*

La persécution des Juifs de France (1940-1944) *10*

Chronologie : « La persécution des Juifs de France » *13*

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur durant la Seconde Guerre mondiale *16*

Partie I : Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, 1940-1944 **21**

Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, 1940-1944 *22*

Les Justes parmi les Nations des Bouches-du-Rhône *32*

Les Justes parmi les Nations du Vaucluse *82*

Partie II : La Côte d'Azur (Alpes-Maritimes et Var), 1940-1944 **99**

La persécution des Juifs sur la Côte d'Azur (1940-1944) *100*

Les Justes parmi les Nations des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco *110*

Les Justes parmi les Nations du Var *185*

Partie III : Les Basses et Hautes-Alpes, 1940-1944 **191**

Les Basses et Hautes-Alpes, 1940-1944 *192*

Les Justes parmi les Nations des Alpes-de-Haute-Provence *200*

Les Justes parmi les Nations des Hautes-Alpes *210*

Bibliographie **224**

Index des noms de Justes **226**

Remerciements **229**

Table des matières **231**

Les « Justes parmi les Nations »
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pendant les heures les plus sombres de l'Occupation, des hommes et des femmes de tous milieux et de toutes convictions ont porté secours aux Juifs persécutés, de façon individuelle ou collective, ou dans le cadre d'organismes de secours et de sauvetage.
En cachant des enfants, des familles, en leur procurant de faux papiers, en leur faisant traverser les frontières, en contribuant à leur survie alors qu'ils avaient été dépossédés de leurs droits et de leurs biens, ils ont décidé de leur venir en aide, sans contrepartie, et ce au péril de leur propre vie.

Depuis 1963, le titre de « **Juste parmi les Nations** », la plus haute distinction civile de l'État d'Israël, est décerné à ces hommes et ces femmes pour saluer leurs actes de bravoure et de générosité. Certains d'entre eux ont souhaité rester anonymes, considérant que leur comportement n'avait rien d'exemplaire ; d'autres le resteront, faute de témoignage, mais tous méritent une reconnaissance exceptionnelle.

Cet ouvrage souhaite rendre hommage aux Justes parmi les Nations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en livrant le récit de leurs actes courageux et les témoignages poignants des personnes qui leur doivent la vie.
Il doit contribuer à transmettre aux jeunes générations les valeurs de solidarité, de courage et d'humanité portées par ces héros ordinaires au destin extraordinaire.
Il doit également donner espoir en l'humanité, en témoignant de l'exemplarité de l'action des Justes et en démontrant que, même dans les pires contextes, chacun peut, à sa manière, agir pour le bien d'autrui.

« Nous sommes tous des Justes en puissance, il suffit de le vouloir »
Henriette Tracol, Juste parmi les Nations

SGA Secrétariat général pour l'administration
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES
ONACVG mémoire et solidarité
LE BLEUET DE FRANCE
Comité Français pour Yad Vashem
Région Provence Alpes Côte d'Azur
LA FRANCE MUTUALISTE